



CRUCE DUM SPIRO SPERO

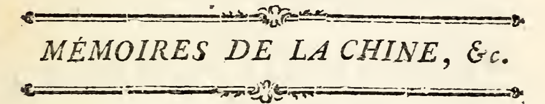


LETTRES
ÉDIFIANTES
ET CURIEUSES.

LETTRES
ÉDIFIANTES
ET CURIEUSES,
ÉCRITES

DES MISSIONS ÉTRANGERES.

NOUVELLE ÉDITION.



MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

TOME VINGTIEME.

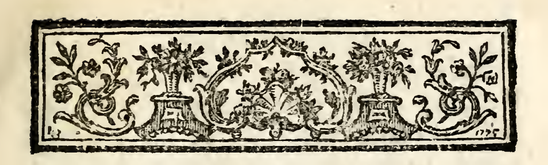


A PARIS,

Chez J. G. MERIGOT le jeune, Libraire, Quai des Augustins, au coin de la rue Pavée.

M. DCC. LXXXI.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



LETTRES EDIFIANTES ET CURIEUSES,

ÉCRITES

PAR DES MISSIONNAIRES

DE

LA COMPAGNIE DE JESUS.

MÉMOIRES DE LA CHINE, &c.

LETTRE

*Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere ***, de la même Compagnie.*

A Peking, ce 20 Juillet 1725.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Je ne doute point que vous n'ayez été édifié du détail que je vous envoyai

l'année derniere, ſur le progrès que la Religion a fait dans une nombreuſe famille du ſang Impérial, & ſur la généroſité toute chrétienne avec laquelle ces Princes encore nouveaux dans la foi, ſe ſont vus dépouillés de leur dignité, & condamnés à un pénible exil. Mais peut-être êtes-vous en peine de ſçavoir s'ils ſe ſont ſoutenus dans la même ferveur qu'ils ont fait paroître au commencement de leur diſgrace, & ſi la continuité de leurs ſouffrances n'a point à la fin ébranlé leur courage. Non, mon Révérend Pere, la vertu de ces illuſtres Néophytes n'a point chancelé ; leurs maux qui croiſſent chaque jour, ne servent qu'à augmenter leur patience, & ils nous donnent de continuels exemples d'une conſtance & d'une fermeté héroïque.

Je ne vous rapporterai que ce que j'ai appris, ſoit des Chrétiens qui ſont venus du lieu de leur exil, ſoit de quelques lettres que ces Seigneurs m'ont écrites ; mais j'ignore pluſieurs traits particuliers de vertu, que leur humilité a pris grand ſoin de nous cacher.

Au reſte, il eſt bon de vous avertir ; 1°. qu'en parlant du lieu de leur exil, que les Chinois nomment *Yeou-ouée*, je

ne me servirai que du nom Tartare qui est *Fourdane*, & qui signifie en général place de guerre, bâtie dans les passages de la grande muraille, ou ailleurs dans des gorges de montagnes, pour fermer aux ennemis l'entrée du Royaume; 2°. que quand je parlerai du vieux Régulo, pere des Princes Chrétiens, je l'appellerai désormais de son nom honorable *Sourniama*, & non pas *Sou-nou*, dont je me suis servi dans ma premiere lettre. *Sou-nou* est son petit nom qui n'est employé que par l'Empereur, ou par ceux qui parlent de lui à Sa Majesté. Ses enfans ont aussi des noms Tartares; mais comme je ne parlerai gueres que de ceux qui sont Chrétiens, je continuerai à leur donner le nom du saint qu'ils ont reçu au baptême.

Les Mantcheoux entretiennent dans *Fourdane* quarante mille hommes de garnison avec un Général, & grand nombre d'Officiers subalternes. Ce Général est en même temps Gouverneur de la ville & de toutes les petites places d'alentour, où il y a garnison. On compte dans *Fourdane* cinquante mille habitans. Ce sont tous ou des ouvriers ou des négocians qui commercent avec

les *Montgoux*. La police y eſt adminiſtrée par les Mandarins de lettres.

Il y a encore deux choſes que je vous prie d'obſerver ; la premiere, que parmi les domeſtiques qui ſuivirent ces Princes dans leur exil, il y en avoit de deux ſortes ; les uns ſont proprement eſclaves de leur maiſon ; les autres ſont des Tartares ou Chinois tartariſés, que l'Empereur donne en grand ou petit nombre, à proportion de la dignité dont il honore les Princes de ſon ſang. Ces derniers ſont l'équipage du Régulo, & on les appelle communément les gens de ſa porte. Il y a parmi eux des Mandarins conſidérables, des Vices-Rois & des *Tſongtou* (1) ; quoiqu'ils ne ſoient pas eſclaves comme les premiers, ils ſont preſque également ſoumis aux volontés du Régulo, tant qu'il conſerve ſa dignité ; ils paſſent après ſa mort au ſervice de ſes enfans, s'ils ſont honorés de la même dignité. Si le pere, pendant ſa vie, vient à décheoir de ſon rang, ou ſi le conſervant juſqu'à la mort, il ne paſſe point à d'autres de ſes enfans,

(1) Nom d'un grand Mandarin, qui a la ſurintendance de deux Provinces, & qui eſt au-deſſus des Vice-Rois.

cette eſpece de domeſtiques eſt miſe en réſerve, & on les donne à quelque autre Prince du ſang lorſqu'on fait ſa maiſon, & qu'on l'éleve à la même dignité.

La ſeconde, que c'eſt une coutume établie parmi les *Mantcheoux*, que lorſqu'un domeſtique prend la fuite, en quelque endroit que ſoit ſon maître, ſoit en ſon palais, ſoit à la guerre, ou même en exil, il eſt obligé d'en informer le tribunal, & de déſigner le nom, l'âge, la figure & les traits du viſage du fugitif, ſans quoi il ſeroit reſponſable des mauvaiſes actions dont il ſe rendroit coupable. Le tribunal chargé de cette ſorte d'affaire, fait les perquiſitions les plus exactes des déſerteurs, & les punit ſévérement. On leur imprime à la joue une marque ineffaçable, & on les rend à leurs maîtres.

Ce petit éclairciſſement m'a paru néceſſaire pour l'intelligence de ce que j'ai à vous dire dans la ſuite de cette lettre. Auſſi-tôt donc que ces illuſtres exilés furent arrivés au *Fourdane*, chacun d'eux ſongea à ſe loger avec ſa famille : les habitans du lieu perſuadés que ces Princes étoient fort riches, & abuſant de la néceſſité preſſante où ils ſe trouvoient, mirent le louage de leurs mai-

ſons à un prix exceſſif, enſorte que le Prince Paul, & un de ſes freres, jugeant bien qu'ils feroient-là un long ſéjour, prirent le parti d'acheter un terrein, & de ſe bâtir des maiſons, plutôt que de ſe mettre en ſi gros frais pour un ſimple louage. Un licentié, habitant de *Fourdane*, qui avoit reçu autrefois des graces de *Sourniama*, lui offrit ſa maiſon. Le Prince accepta ſon offre, & l'acheta dans la ſuite.

Cependant toute communication avec Peking étoit abſolument interdite à *Sourniama*. L'Empereur lui avoit défendu d'y envoyer aucun de ſes domeſtiques; ce n'étoit que de-là néanmoins que lui & les Princes ſes enfans pouvoient tirer les ſecours néceſſaires à leur ſubſiſtance. Le licentié fut touché de voir des perſonnes de ce rang éloignées de leur patrie, dans un délaiſſement général, ſans amis, ſans ſupport: comme il n'étoit pas leur domeſtique, il crut pouvoir ſans aucun riſque faire le voyage de Peking, & procurer quelque aſſiſtance à ces Princes abandonnés.

L'Empereur qui a par-tout des eſpions, fut bientôt informé, & du plaiſir que le licentié avoit fait à *Sourniama*, en lui vendant ſa maiſon, & de ſon arrivée à

Peking. Il y eut ordre de l'arrêter : on le mit en prison, on l'appliqua à la question, & la violence des tourmens tira de lui les lettres adressées aux Princes amis de *Sourniama*, dont il étoit le porteur. On mit aussi-tôt la main sur ces Princes, & on les conduisit en prison avec l'Intendant de *Sourniama*, domestique de sa porte, qu'il avoit laissé à Peking pour veiller au soin de ses affaires, & lui fournir peu à peu l'argent qui lui étoit nécessaire.

Les réponses que firent les prisonniers dans les interrogatoires qu'ils subirent, impliquerent plusieurs autres personnes dans la même affaire. On les emprisonna sur le champ, & on donna ordre au Général de *Fourdane* de se rendre incessamment à la Cour.

Cet ordre auquel il n'étoit pas naturel de s'attendre, & les emprisonnemens qui le précéderent, effrayerent les domestiques de *Sourniama*. Plusieurs d'entre eux renoncerent au soin de ses affaires pour ne penser qu'à leur propre sûreté ; d'autres s'enrichirent aux dépens de leurs maîtres qui les avoient comblés de bienfaits, & qui les honoroient encore de leur confiance ; tels furent quelques domestiques de la porte, qui chargés de

percevoir les revenus des terres & des maisons de ces Seigneurs, refuserent de s'en désaisir, sous le spécieux prétexte que ces biens seroient infailliblement confisqués ; qu'on leur demanderoit compte des fonds & des rentes échues depuis le départ de *Sourniama*, & qu'après ce compte rendu on les feroit domestiques d'une autre maison.

Cependant le Général de *Fourdane* arriva à Peking. Il étoit créature de *Sourniama*, & c'étoit à sa protection qu'il devoit sa fortune; aussi eut-il pour son bienfaiteur tous les égards que le devoir de sa charge, & la fidélité à son Prince lui permirent. Dès qu'il parut à la Cour, l'Empereur le fit venir en sa présence, & eut avec lui de longs entretiens, dont on n'auroit rien appris, si le temps n'en eût découvert une partie.

Il fut bientôt renvoyé à son poste. Quand il approcha du *Fourdane*, tous les Officiers de la place vinrent au-devant de lui selon la coutume; *Sourniama* s'y trouva aussi, mais le Général fit semblant de ne le pas appercevoir, & affecta de détourner la tête. Ce fut pour le vieillard un triste augure des nouveaux malheurs dont il étoit menacé. En effet le lendemain il lui vint de la part du

Général un ordre qui lui prescrivoit de sortir de la ville, lui, sa famille & tous ses gens, & d'aller demeurer au milieu d'une campagne qu'il lui assigna à deux lieues de la place, avec défense d'y remettre le pied.

Cette nouvelle que nous n'apprîmes que d'une maniere confuse, nous affligea sensiblement, & nous commençâmes à croire, comme beaucoup d'autres, que le dessein étoit de laisser ces Princes languir & se consumer peu à peu dans ce désert; tout ce que nous pûmes faire dans de si tristes conjonctures, fut de redoubler auprès de Dieu nos prieres, afin de leur obtenir la force de supporter patiemment de si rudes épreuves.

Je cherchois inutilement le moyen de faire passer quelques mots de consolation à ces illustres affligés; tous les passages m'étoient fermés. Si quelque domestique fidele se hasardoit de venir à Peking, il le faisoit très-secrétement, & nous n'en avions nulle connoissance. Enfin vers les Fêtes de Noël six mois après le départ de ces Princes, deux hommes inconnus, qui se disoient Chrétiens, vinrent dans notre maison, & demanderent à me parler. Je les fis entrer dans ma chambre; le plus ancien me fit

ſigne de faire retirer un domeſtique qui étoit préſent. Il me dit qu'il s'appelloit *Marc Ki;* qu'il étoit le chef de cinq ou ſix familles Chrétiennes établies au *Fourdane;* que les Princes exilés n'oſant envoyer ici aucun domeſtique, il s'étoit chargé de venir de leur part me ſaluer moi & les autres Peres, & nous aſſurer qu'ils jouiſſoient d'une parfaite ſanté, & qu'ils étoient contens de leur ſort.

Vous jugerez aiſément, mon Révérend Pere, quelle fut l'impreſſion de joie que ce diſcours produiſit dans mon cœur. Je regardois ce zélé Chrétien comme un Ange du Ciel que Dieu avoit placé là pour être la conſolation de ſes ſerviteurs; je le priai de me faire le détail de ce qui s'étoit paſſé au *Fourdane* depuis l'arrivée des Princes juſqu'à ſon départ; il acquieſça volontiers à ma priere, & je ne puis mieux faire que de vous rapporter ſimplement ce qu'il me raconta. Il commença d'abord par l'hiſtoire de ſa vie, afin de me donner une connoiſſance plus entiere de ce qui le regardoit, & de ce qui concernoit les Princes.

» J'ai porté, dit-il, les armes toute
» ma vie; au retour de la derniere
» guerre contre les *Eluths*; les fatigues

» que j'avois essuyées, & mon grand âge
» me porterent à demander la permis-
» sion de me démettre de mon emploi
» en faveur d'un fils qui est aussi Chré-
» tien. Cette grace me fut accordée.
» Nous demeurons ensemble au *Four-*
» *dane*, & nous y vivons de la paie an-
» nuelle de mon fils, & du riz qu'il re-
» çoit chaque lune : je fais d'ailleurs un
» petit commerce, dont le gain supplée
» à ce qui nous manque. Nous avons-là
» plusieurs Chrétiens dont les uns sont
» gens de métier, & les autres sont
» soldats. Ceux-ci m'ont dit qu'ils ont
» reçu de vous le saint baptême il y a
» plus de vingt ans, au passage de la
» grande muraille appellée *Tcham-hia-*
» *keou*, où ils étoient en garnison. J'as-
» semble ces Chrétiens dans ma maison
» les jours de fêtes, nous faisons en-
» semble la priere, & je les avertis des
» jours d'abstinence & de jeûne; tous
» aspirent au bonheur de voir un Mis-
» sionnaire, afin de pouvoir entendre
» une Messe, & de participer aux Sa-
» cremens : la plûpart n'en ont point vu
» depuis douze ans.

» Quand j'appris qu'une foule de
» Princes exilés arrivoit au *Fourdane*,
» dont plusieurs avoient embrassé la foi,

» j'appellai tous les Chrétiens, & je leur » défendis de rôder autour des maiſons » de ces Seigneurs, & de s'informer s'il » y avoit parmi eux des Chrétiens. Je » leur fis entendre que cette curioſité » qui pourroit être louable en toute » autre conjoncture, deviendroit fu- » neſte & à ces Princes, & à eux- » mêmes, ſur-tout dans les commence- » mens d'un nouveau regne ſi contraire » au Chriſtianiſme. Je les priai de ſe re- » poſer ſur moi du ſoin de cette ſorte » d'information, en les aſſurant que je » ne leur laiſſerois rien ignorer de ce » qui viendroit à ma connoiſſance. Ils » convinrent que cette précaution étoit » ſage, & ils s'y conformerent.

» Auſſi-tôt que les Princes furent ar- » rivés, ils ſe logerent ſéparément, les » uns dans des maiſons, les autres dans » des hôtelleries que leurs domeſtiques » avoient eu ſoin de retenir. Je m'adreſ- » ſai à un de nos Chrétiens, homme » ſage, que ſa profeſſion de Barbier au- » toriſoit à parcourir les rues ſans don- » ner aucun ombrage. Je lui recomman- » dai de tournoyer autour des maiſons » de ces nouveaux venus, en faiſant du » bruit de ſa ſonnette, & ſuppoſé, » comme je n'en doutois pas, que quel-

» qu'un l'appellât, d'user de toute son
» adresse pour découvrir s'il étoit Chré-
» tien.

» En effet il fut bientôt appellé par
» un de ces Princes, qui tout couvert
» encore de la poussiere du voyage,
» vouloit se faire raser les cheveux.
» Comme ce Prince est populaire, il fit
» diverses questions au Barbier tandis
» qu'il le rasoit; il lui demanda d'abord
» s'il étoit de *Fourdane*, & comment il
» n'alloit pas à Peking, où des gens de
» sa profession trouvoient bien plus
» à gagner que dans un lieu aussi misé-
» rable que *Fourdane*. Il répondit qu'il
» étoit de la province de *Chensi*, qu'il
» avoit demeuré quelques années à *Pe-*
» *king*, mais qu'il n'y faisoit pas for-
» tune à cause de la quantité de gens
» de sa profession qu'on y trouve. Et
» en quel quartier demeuriez-vous, dit
» le Prince, qu'y avez-vous trouvé de
» remarquable? Je demeurois, dit le Bar-
» bier, près de la porte de *Chun Tchi*
» *men*, & j'y ai vu avec plaisir une
» église bâtie à l'Européenne qui est
» proche de cette porte. Etes-vous
» entré dans cette Eglise, reprit le
» Prince, & connoissez-vous ceux qui
» y logent? Que font-ils là? J'y suis en-

» tré plusieurs fois, répondit le Barbier ;
» ce sont des Européens qui y résident,
» & qui prêchent la loi de Dieu ; mais
» répliqua le Prince, quel étoit votre
» dessein ? Vouliez-vous vous faire Chré-
» tien ? Je le suis dès ma jeunesse, dit le
» Barbier. A cette parole le Prince se
» leva, & l'embrassant tendrement, hé !
» que ne vous expliquiez-vous plutôt,
» lui dit-il, je suis Chrétien comme
» vous, Paul est mon nom de baptême.
» Il s'informa ensuite de tous ceux qui
» étoient Chrétiens dans ce lieu-là, &
» de moi en particulier qu'ils regardent
» comme leur chef ; il me fit donner
» quelques instructions, & ajouta que
» je pouvois m'adresser à François
» *Tcheou*, domestique de la porte du
» Prince Jean. Je le fis, & je rendis se-
» crétement à ces illustres exilés tous
» les services dont j'étois capable.

» Tout fut assez paisible jusqu'au re-
» tour du Général qui apporta l'ordre
» de les chasser de la ville, & de les
» confiner dans un desert : on leur as-
» signa une plaine de sable appellée *Sin*
» *pou tse*, c'est-à-dire, nouveau hameau,
» parce que sur un petit tertre qui s'y
» trouve, de pauvres gens venus d'assez
» loin y ont bâti sept ou huit cabanes,

» pour cultiver quelques morceaux de
» terre qui ſont au-delà du ſable.

» Ce fut un ſpectacle bien touchant
» de voir la triſte ſituation de ces
» Princes. Les pluies continuelles
» avoient ruiné leur équipage : les uns
» avoient été forcés de payer d'avance
» pour un an le loyer de leurs maiſons,
» parce qu'on en uſe ainſi avec les exi-
» lés ; les autres avoient preſque achevé
» d'en bâtir à leurs propres dépens, &
» cependant on les obligeoit de tout
» abandonner. Il leur fallut ſortir bruſ-
» quement, les uns à pied, les autres
» à cheval, les femmes & les enfans ſur
» de méchantes charrettes pour ſe tranſ-
» porter dans un deſert, où l'on ne
» trouvoit ni pâturages pour les beſ-
» tiaux, ni bois pour le chauffage : tout
» infertile & ſablonneux qu'étoit ce ter-
» roir, les propriétaires leur vendirent
» très-cher l'emplacement néceſſaire,
» pour y conſtruire des cabanes ; car
» on ne peut gueres appeller autrement
» des maiſons faites de bois & de terre,
» & couvertes de chaume : encore fal-
» lut-il faire venir ces matériaux d'ail-
» leurs, & ces nouveaux frais abſor-
» berent le peu d'argent qui leur reſ-
» toit.

» Pendant que ceux qui étoient témoins
» d'un traitement ſi dur, murmuroient
» hautement, les Princes étoient les ſeuls
» qui ne laiſſoient échapper aucune
» plainte ; ils paroiſſoient auſſi tranquil-
» les que s'ils euſſent été dans l'abon-
» dance : je parle des Chrétiens, car je
» n'avois aucun commerce avec les
» autres.

» Pour moi j'étois vivement touché
» de me voir gêné dans les ſervices que
» je voulois leur rendre. Le Général du
» *Fourdane* avoit fait afficher des placards
» à toutes les portes de la ville, qui
» portoient défenſe à tous les *Mant-*
» *cheoux*, *Mongous* & Chinois tartariſés
» d'aller à *Sin-pou-tſe*, ſous peine
» d'être livrés au tribunal des crimes à
» Peking, & d'être jugés & punis comme
» rebelles.

» Cet ordre arrêta tout court ceux
» qui étoient portés d'inclination à aſſiſter
» ces Princes infortunés. Ils n'étoient
» ſecourus que par quelques domeſtiques
» qui venoient ſecrétement à la ville,
» pour acheter les choſes les plus né-
» ceſſaires, & qui s'en retournoient très-
» promptement.

» Enfin, après quelque temps je riſquai
» d'aller les voir. Depuis que j'ai quitté

» la profession des armes, on me regarde
» assez communément comme un homme
» du simple peuple ; d'ailleurs je sçais le
» métier de colleur, & François *Tcheou*
» étant encore au *Fourdane*, m'avoit
» donné à coller une image qu'il vouloit
» placer dans un oratoire. Ce fut pour
» moi un prétexte de l'aller trouver
» pour apprendre de lui ce qui se passoit,
» & ce que je pourrois faire en faveur
» de ces Seigneurs. Je ne trouvai pas un
» seul homme dans toute ma route ;
» mais quand j'approchai d'une espece
» de village qui étoit celui où les Princes
» sont relégués, un jeune homme à che-
» val qui étoit placé comme en senti-
» nelle, vint à moi, m'arrêta, & me
» demanda d'où je venois, où j'allois &
» si j'ignorois les défenses qui avoient
» été faites : je répondis que j'étois col-
» leur, & qu'ayant appris qu'on bâtis-
» soit dans ce village, j'étois venu y
» chercher de l'occupation. Si tu es ou-
» vrier, dit-il, montre-moi tes instru-
» mens : ce n'est pas la coutume, répon-
» dis-je, d'en porter avant que d'avoir
» vu ce qu'il y a à faire, & d'être con-
» venu du prix. Comme il m'examinoit
» avec attention, il s'apperçut que j'a-
» vois dans le sein un rouleau de papier;

» il demanda ce que c'étoit : c'eſt une » peinture, lui répondis-je. Il la voulut » voir, & auſſi-tôt il s'écria : ah ! c'eſt la » ſainte Vierge ; tu es donc chrétien ? à » qui veux-tu parler ? Quand je lui eus » répondu que c'étoit à François *Tcheou :* » ſuis moi, dit-il, je te conduirai chez » lui : effectivement il me montra ſa » porte, & alla avertir ſon pere de l'ar- » rivée d'un chrétien. Je ſçus enſuite que » c'étoit le Prince Michel, fils du Prince » Paul, & que ces jeunes Princes fai- » ſoient tour à tour une eſpece de garde » hors du village, pour ſe précautionner » contre la ſurpriſe des eſpions, & d'au- » tres gens ſans aveu, qui voudroient » obſerver leurs démarches.

» François *Tcheou* ne ſe poſſéda pas » de joie quand il me vit. Nous paſ- » sâmes le reſte du jour & une partie » de la nuit à délibérer enſemble ; & » enfin nous convînmes que j'irois à » Peking avec ce jeune homme que » vous voyez, qui eſt chrétien, & mon » parent. Les Princes Paul & François » me vinrent voir chez ce domeſtique, » & s'oppoſerent à notre réſolution, » dans la crainte que cette démarche ne » leur attirât quelque nouvelle perſé- » cution.

» Mais *Tcheou* les rassura : soyez tran-
» quilles, leur dit-il, je me charge de
» tous les événemens. Le pis qui puisse
» arriver, c'est que mon dessein soit
» découvert; en ce cas j'irai hardiment
» trouver le Général, & je lui dirai que
» n'étant pas exilé nommément, & ne
» vous ayant suivi qu'en qualité d'hom-
» me de la porte, j'ai cru ne rien faire
» contre les ordres de l'Empereur, en
» envoyant, à votre insçu, chercher
» chez moi de quoi vivre, puisqu'enfin
» je ne suis pas condamné à mourir de
» faim.

» Ces Seigneurs n'eurent rien à ré-
» pondre, & le laisserent suivre son
» projet. Je partis donc, &, graces à
» Dieu, je suis arrivé ici, comme vous
» voyez, sans aucun accident ».

Voilà à-peu-près tout ce que je pus apprendre de ce zélé chrétien; il me remit une lettre du Prince François qui contenoit la liste de différentes choses qu'il me demandoit pour entretenir sa piété & celle de ses freres; & entr'autres des crucifix & plusieurs estampes de dévotion. Je lui donnai sur le champ tout ce qui m'en restoit entre les mains, & il se retira pour aller terminer d'autres affaires beaucoup plus difficiles dont il s'étoit chargé.

Pendant qu'on chassoit les Princes du Fourdane, *Ha-peylé*, Régulo du troisiéme ordre, propre neveu de *Sourniama*, augmenta le nombre de ses persécuteurs. Poussé par une inimitié de famille, il fit sçavoir à l'Empereur que, contre ses ordres, le neuviéme fils de Sourniama avoit laissé sa femme à *Péking*, sous prétexte de quelques incommodités. Sur quoi le Général du *Fourdane* reçut ordre de charger de chaînes ce neuviéme fils, & de l'enfermer dans une étroite prison. L'Empereur chargea ensuite cet indigne délateur, de faire partir incessamment la dame & les Princesses, épouses des Princes Louis & Joseph qui avoient été envoyés à la guerre, ainsi que je l'ai marqué dans ma premiere lettre.

Le cinquiéme fils de *Sourniama* étoit mort depuis long-temps avec la dignité de Comte; sa veuve ne s'étoit pas cru obligée de suivre son beau-pere, & étoit restée à Peking; on l'obligea de partir avec les autres : ce neveu dénaturé exécuta ces ordres avec une extrême dureté. Il précipita leur départ, & à peine leur laissa-t-il un équipage; il ôta leurs suivantes, & substitua en leurs places d'autres vieilles femmes inconnues, & incapables de leur rendre le moindre service

vice durant le voyage, encore eurent-elles ordre de s'en revenir aussi-tôt que les Princesses seroient arrivées à *Sin-poutse*. Le barbare qui visita leurs balots, ne leur laissa pas même emporter l'argent & les habits nécessaires pour se rendre au lieu de leur exil. La seule épouse du Prince Joseph étoit chrétienne. Les deux autres ont, dans leur infortune, ouvert les yeux aux lumieres de la foi, comme je le dirai dans la suite.

Après cette triste expédition, le Regulo prit le titre de chef de la famille. Il fit assembler tous les domestiques qui gardoient les hôtels des Princes, & il leur défendit, sous les peines les plus sévères, d'aller aux églises, ou de recevoir des visites des chrétiens. Ces menaces réfroidissent la piété de quelques-uns, & les autres ne viennent à l'église qu'avec de grandes précautions.

Le tribunal des Princes eut ordre, de son côté, de dresser un état des domestiques, des terres & des maisons de *Sourniama* & de ses enfans; ce qui fit croire que leurs biens alloient être adjugés au fisc. Ceux de leurs domestiques qui avoient fait paroître peu de bonne volonté, en devinrent plus insolens. Ce fut dans de si fâcheuses circonstances que

Marc-Ki arriva. Il n'en trouva presque aucun qui fût disposé à fournir aux besoins de leurs maîtres, & le pouvoir manquoit à d'autres qui avoient encore pour eux quelque reste d'affection. Le Prince Jean avoit laissé mille taels (1) en garde à son beau-pere, qui étoit un Mandarin des plus distingués, comptant trouver cette somme toujours prête au premier besoin qu'il en auroit. Le Mandarin qui regardoit ce besoin comme éloigné, l'employa à des usages particuliers.

Cependant *Marc-Ki* arrive, & rend au Mandarin la lettre du Prince. Il mandoit que des dépenses imprévues l'obligeoient d'avoir recours à lui plutôt qu'il n'avoit cru, & qu'il le supplioit de remettre au porteur de son billet, homme sûr & fidele, le dépôt qu'il lui avoit confié. Le Mandarin se trouvant fort embarrassé, lui fit dire d'attendre encore quelques jours, jusqu'à ce qu'il eût emprunté une somme qu'il vouloit lui donner.

Pendant ce temps-là ses domestiques sçurent le tirer d'intrigue par une indigne

(1) Un tael vaut environ cinq livres de notre monnoie.

supercherie, dont ils userent pour éloigner ce vieillard, qui étoit si fort à charge à leur maître. Ils subornerent quelques gens de la lie du peuple : ceux-ci selon les instructions qu'on leur donna, se rendirent un jour de fête à l'église des Peres Portugais, où ils sçavoient que *Marc* devoit être. Ils dirent qu'ils étoient envoyés par le dix-septieme Regulo, frere de l'Empereur, pour arrêter un certain homme nommé *Ki*, arrivé tout récemment du *Fourdane*. Les chrétiens qui se trouverent à la porte, donnerent d'autant plus aisément dans ce piége, qu'en effet le dix-septieme Regulo, par ordre de l'Empereur, avoit déja fait arrêter beaucoup de monde. Ils répondirent qu'il n'étoit pas à l'église, mais qu'on alloit s'informer de sa demeure : leur dessein étoit de donner à *Marc* le temps de s'évader, & c'est justement ce que prétendoient les domestiques du Mandarin, qui ne se donnerent plus de mouvemens, dès qu'ils virent que leur ruse avoit réussi.

Aux premieres nouvelles qui vinrent à ce bon vieillard qu'on le recherchoit, il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il prit aussi-tôt la fuite avec son compagnon, encore plus pauvre qu'il n'étoit venu,

& laissant à Peking tout ce qu'on lui avoit donné pour les Princes.

Comme je sçavois le besoin que ces Seigneurs avoient d'un prompt secours, le départ précipité de *Marc* m'affligea sensiblement. J'ignorois alors que Dieu, qui n'abandonne jamais ses serviteurs, leur préparoit une autre ressource dont je parlerai en son lieu. Peu de temps après le départ de *Marc*, un eunuque de *Sourniama* ne pouvant soutenir la vie dure qu'on menoit dans ce désert, s'enfuit, & prit la route de Peking, pour y chercher de quoi vivre. *Sourniama* ne manqua pas, comme il y étoit obligé, d'informer le Général du *Fourdane* de sa fuite : celui-ci en donna avis au Tribunal des crimes à Peking. On chercha le fugitif, & on l'arrêta. Il fut mis à la question par ordre de l'Empereur, & il eut à subir un interrogatoire peu ordinaire.

Nous sçavons, lui dit-on, que tu n'es pas fugitif, que c'est ton maître qui a employé cet artifice pour t'envoyer porter de ses nouvelles à Peking, & pour examiner ce qui se passe à la Cour. L'eunuque répondit, que *Sourniama* manquant de pain & de riz, il s'étoit vu réduit à vivre de millet cuit à l'eau;

qu'il mouroit de faim; & que comme il y avoit au *Fourdane* plus de domestiques qu'on n'en pouvoit nourrir, il s'étoit déterminé à venir, à l'insçu de son maître, chercher quelque secours chez ses parens & ses amis. On lui demanda ensuite si *Sourniama* étoit Chrétien, & le nom de ceux de ses enfans qui avoient embrassé cette Loi; enfin on lui fit plusieurs autres questions qui ne sont point venues à ma connoissance: je sçai seulement que les Mandarins ont coutume d'en faire en grand nombre, même d'inutiles, afin d'être en état de répondre à celles que l'Empereur pourroit leur faire.

L'eunuque fut renvoyé lié & garotté au Général du *Fourdane*; mais on ne croit pas qu'il ait été rendu à son Maître; car on apprit bientôt que *Sourniama* étoit mort d'ennui & de misere. Selon l'avis que le Général du *Fourdane* en donna au Tribunal des Princes, ce vieillard mourut le 19 de la onzieme lune, c'est-à-dire, le deuxiéme de Janvier de l'année 1725. Le Président de ce Tribunal, seizieme frere de l'Empereur, différa, je ne sçais pour quelle raison, d'en informer l'Empereur par un mémorial; c'est un usage auquel on ne manque point; alors Sa Majesté marque elle-

même ſur le mémorial, & la ſomme qu'elle deſtine aux funérailles, & les perſonnes qui doivent aſſiſter de ſa part aux cérémonies funebres.

Ce Préſident ne ſe preſſa pas d'informer l'Empereur de cette mort ; il ne lui en parla que quelques jours après qu'il en eut reçut la nouvelle ; & il ne lui en parla que par occaſion, en traitant d'autres affaires de ſon Tribunal.

L'Empereur parut indigné de cette négligence. Eſt-ce donc, dit-il, qu'on veut m'empêcher de faire du bien à ce défunt, qu'on ne m'a pas préſenté de mémorial ? Je vois bien que vous n'êtes gueres attentif aux devoirs de votre charge : puis rejettant la faute ſur les aſſeſſeurs qui n'avoient pas inſtruit le Préſident, il les abaiſſa de quelques degrés, & deſtitua ſon frere de la charge de Préſident des Princes, lui laiſſant néanmoins la dignité de Regulo qu'il lui avoit donnée depuis peu de temps. Cette démarche fit croire que la colere de l'Empereur finiroit avec la vie de cet infortuné vieillard, & que ſes enfans étoient ſur le point de recouvrer leur liberté ; mais on fut bientôt déſabuſé par deux événemens auxquels on ne s'attendoit pas.

Le premier eſt que l'Empereur donna différens ordres au Général du *Fourdane* entr'autres d'ôter les chaînes au neuvième fils de *Sourniama*, & de les lui remettre auſſi-tôt que les cent jours du deuil de ſon pere ſeroient écoulés ; de rappeller le quatrieme fils qui étoit depuis ſept ans à la guerre, de même que le ſixieme & le douzieme ; c'eſt-à-dire, les Princes Louis & Joſeph, qui étoient avec le neûvieme frere de l'Empereur, afin que tous trois portaſſent le deuil de leur pere à *Sin-pou-tſe*, après quoi Sa Majeſté lui feroit connoître ſes intentions à l'égard de ces Princes.

Le ſecond eſt que l'Empereur avoit envoyé au *Fourdane* deux Mandarins, pour dégrader tous les fils de *Sourniama* de la qualité de Princes du ſang, en leur ôtant la ceinture jaune qui en eſt la marque, & les mettant au rang du ſimple peuple.

Ces triſtes nouvelles m'accablerent de douleur, & j'étois dans l'impatience de voir quelqu'un qui revînt du *Fourdane*. Enfin au commencement du mois d'avril, un jeune homme qui étoit Chrétien & Médecin de profeſſion, vint me voir. Après m'avoir fait ſigne de renvoyer les domeſtiques, il me dit qu'il venoit de

la part des Princes Jean, Paul, François, Michel, & des autres, s'informer de l'état de ma ſanté, & me prier de ne point prendre d'inquiétude à leur ſujet; qu'ils étoient contens de leur deſtinée, & qu'ils n'avoient beſoin que du ſecours de mes prieres. Il me fit enſuite l'hiſtoire de ſon voyage, & de la ſituation de ces Princes, telle que je vais vous la rapporter.

» Je m'appelle Thomas *Tem*, me dit-
» il; & bien que je ſois de la Province
» de *Kiamſi*, je me ſuis établi à Pe-
» king, où j'exerce avec quelque répu-
» tation la Médecine : ma profeſſion me
» donna autrefois entrée chez les Prin-
» ces Chrétiens; le Prince Paul m'avoit
» fait l'amitié de me loger près de ſon
» hôtel; &, quand j'avois quelque loiſir,
» il me faiſoit l'honneur de m'appeller.
» Son entretien rouloit toujours ſur des
» matieres de Religion & de piété. C'eſt
» lui qui m'introduiſit chez les Princes
» ſes freres; & je vous avoue que je
» ſortois toujours de leur hôtel infini-
» ment édifié, de voir des perſonnes de
» ce rang ſi humbles & ſi exacts obſer-
» vateurs de la Loi de Dieu. Ils me par-
» loient avec une bonté dont j'étois
» confus; tout élevés qu'ils étoient par

» leur naissance & leurs dignités, ils » sembloient oublier leur grandeur, & » me traitoient comme leur égal. Leur » disgrace me pénétra de la plus vive » douleur, & je ne pus voir sans indi- » gnation que tout le monde leur tour- » nât le dos; & que, par une lâche » timidité, leurs parens, leurs amis, » leurs serviteurs même les abandon- » nassent.

» Quoique ma fortune soit des plus » médiocres, je pris la résolution de » faire le voyage, & de leur procurer » quelques secours: & parce que le se- » cret étoit absolument nécessaire, je » ne confiai mon dessein qu'à Jean *Tchao*, » homme sage & fidele. C'est un de » ceux que le Prince Paul a laissé à » *Peking* pour l'administration de ses » biens; mais comme il n'a qu'une au- » torité partagée, il n'est pas le maître, » & ses adjoints au même ministere le » gênent infiniment. Dès que je lui eus » fait la confidence de mon voyage, il » fut transporté de joie; &, sans perdre » de temps, il ramassa, comme il put, » deux cens taels, & des rafraîchisse- » mens autant qu'un mulet en pouvoit » porter. La veille de mon départ, j'af- » fectai de paroître devant les personnes

» dont j'avois lieu de me défier ; & le
» lendemain matin je montai à cheval
» ſuivi de mon valet ; j'avois pris la
» précaution de dire dans ma famille,
» que j'allois chez mon beau-pere, chez
» qui effectivement je paſſai, & que
» delà j'irois viſiter pluſieurs malades
» à la campagne, afin qu'on ne s'éton-
» nât pas de ma longue abſence.

» Je joignis le Muletier au lieu que
» je lui avois marqué hors de la ville ;
» il s'étoit engagé de me mener juſqu'à
» *Chaou-keou*, qui eſt au-delà du *Four-*
» *dane*, que je ne voulois pas nommer.

» Mon voyage fut aſſez heureux ; la
» langue Tartare que j'ai appriſe, & ma
» profeſſion de Médecin aidoient à éloi-
» gner les ſoupçons. Après dix jours de
» marche, & à quelques lieues du *Four-*
» *dane*, je fis mettre la charge de la
» mule ſur le cheval de mon valet, &
» je congédiai le muletier. Comme je
» ne voulois point entrer dans le *Four-*
» *dane*, où j'aurois pu être reconnu des
» domeſtiques du Général, chez qui j'ai
» ſouvent traité des malades quand il
» étoit à Peking, je pris une route dé-
» tournée, & j'arrivai enfin à un petit
» chemin qui ſe terminoit à la pleine de
» ſable, au milieu de laquelle je crus

» voir le village tel qu'on me l'avoit
» dépeint.

» Je pouvois y arriver avant le cou-
» cher du ſoleil, ſi j'euſſe doublé le
» pas. Mais c'eſt ce qui n'étoit pas poſ-
» ſible, à moins que d'abandonner mon
» valet qui étoit à pied, conduiſant le
» cheval qui portoit les ſecours, dont
» les Princes avoient un beſoin preſſant.

» Cependant le ciel ſe couvrit tout-
» à-coup, & le village diſparut; la
» neige tomboit à gros flocons, & à
» peine voyois-je la tête de mon che-
» val. Mon valet avoit peine à me ſui-
» vre : la peur me ſaiſit; car je me
» croyois perdu ſi je paſſois la nuit dans
» ce déſert. Je me recommandai à Dieu,
» qui ſçavoit à quelle intention j'avois
» entrepris ce voyage; & puis je con-
» tinuai de marcher au haſard, ſans ſça-
» voir la route que je tenois.

» Enfin, après quelque temps, j'ar-
» rivai à une eſpece de tertre, où je
» fis attendre mon valet accablé de laſſi-
» tude, tandis que j'irois chercher l'en-
» trée du village. Je ne faiſois pas re-
» flexion que je pouvois m'égarer de
» plus en plus, car la neige tomboit
» toujours en abondance, & la nuit étoit
» des plus obſcures; je marchois néan-

» moins ſans trop ſçavoir ſi j'avançois
» ou ſi je reculois, juſqu'à ce qu'enfin
» mon cheval donna aſſez rudement
» contre une eſpece de mur, & il s'en
» fallut peu que cette ſecouſſe imprévue
» ne me fît tomber. A ce bruit, on me
» demanda qui j'étois, & où j'allois.
» Dans l'étonnement où je me trouvai,
» je répondis que c'étoit moi, comme
» ſi l'on eût dû connoître ma voix. On
» me fit une ſeconde fois la même de-
» mande, & je fis la même réponſe.
» Mais enfin ayant repris mes eſprits,
» je dis aſſez bas que j'étois le Médecin
» appellé *Tem*. Alors je vis paroître un
» homme qui m'aida à deſcendre de
» cheval, car j'étois tranſi de froid & à
» demi-mort, & qui me fit entrer dans
» ſa maiſon. Je reconnus le Prince Jean-
» Baptiſte, lequel en m'embraſſant, ah!
» mon ami, me dit-il, d'où venez-
» vous? Avant toute choſe, je le priai
» d'envoyer chercher mon valet, que
» j'avois laiſſé ſur un tertre peu éloigné.
» Il envoya de ſes gens qui l'eurent
» bientôt trouvé; & en même temps
» il fit avertir ſes freres Chrétiens de
» mon arrivée. Ils ſe hâterent de venir;
» ils m'embraſſerent, en me diſant que
» j'étois un Ange venu du Ciel pour les

» consoler. Enfin je ne puis vous exprimer quelle fut la joie réciproque de cette entrevue : ils ne pouvoient assez remercier Dieu de cette neige épaisse qui m'avoit si fort incommodé, & dont je me plaignois ; c'est une faveur de la Providence, me disoient-ils, qui a voulu vous rendre invisible à ceux qu'il eût été dangereux, & pour vous, & pour nous de rencontrer. Ils s'empresserent de me faire souper, & tout ce que des gens qui souhaitoient de me bien régaler purent faire, me fit connoître le malheureux état où ils étoient réduits. Cependant il n'en paroissoit rien ni dans leurs discours, ni sur leur visage : au milieu d'une extrême disette, ils avoient l'air gai & content. Deux jours entiers suffirent à peine à répondre à toutes les questions qu'ils me firent ».

« Quand je les vis dans leurs habits de grand deuil ; je ne doutai point que *Sourniama* leur pere ne fût mort : je leur demandai s'il avoit enfin ouvert les yeux à la vérité. Helas ! me répondirent-ils en soupirant, le Regulo notre pere, & sa seconde femme mere du Prince François sont morts l'un & l'autre, mais d'une maniere bien différente.

» A la onzieme lune derniere la Prin-
» cesse se sentit fort mal, & jugea elle-
» même que sa derniere heure appro-
» choit. Elle étoit Chrétienne dans le
» cœur, & elle en auroit fait, il y a
» long-temps, une profession ouverte,
» si le Regulo son mari ne s'étoit point
» opposé constamment à son dessein.
» Elle lui demanda la permission de se
» faire transporter chez son fils, sous
» prétexte qu'elle y seroit mieux soi-
» gnée par sa belle-fille qu'elle aimoit
» tendrement. Le Regulo y consentit.

» Dès qu'elle y fut arrivée elle de-
» manda le baptême, tous ses entretiens
» étoient de Dieu, & de la vive dou-
» leur qu'elle ressentoit de l'avoir of-
» fensé. Comme elle étoit parfaitement
» instruite de nos saintes vérités, après
» lui avoir fait faire des actes de con-
» trition & d'amour de Dieu, le Prince
» Paul la baptisa. Dès ce moment, elle
» parut si tranquille, qu'on eût dit qu'elle
» n'attendoit que cette grace pour sor-
» tir de cette vie. Le Regulo qui sçut le
» danger où elle étoit, vint la voir,
» quoiqu'il fût malade lui-même; mais
» elle ferma les yeux, & ne voulut ni
» le regarder ni lui répondre, ce qui
» l'obligea de se retirer.

» Elle parla ensuite avec un grand » sens, & enjoignit à son fils le Prince » François d'écrire aux Peres de Péking, » & de les prier de sa part d'offrir le » saint Sacrifice de la Messe pour le repos » de son ame : elle lui donna même à » cette intention trente taels, qu'on » n'eut garde de recevoir, & qui furent » employés aux frais de ses obseques. » Nous ne la quittâmes point, afin de » l'aider à finir saintement ses jours. » Enfin le quinzieme de la même lune, » c'est-à-dire, le vingt-neuvieme de » décembre 1724, que nous environ- » nions son lit tous à genoux, & reci- » tant les prieres des agonisans, elle » expira doucement, & rendit son ame » au Seigneur.

» Le Regulo notre Pere avoit plu- » sieurs maladies compliquées, & en- » tr'autres depuis long-temps il étoit » tourmenté d'une toux seche, qui » jointe à l'âge, au chagrin & à la vie dure » qu'il menoit dans ce desert, diminua » insensiblement ses forces, & ruina » entiérement le reste de santé dont il » jouissoit. Nous allions chez lui à tout » moment, mais nous n'étions pas admis » jusques dans sa chambre, & nous n'y » pouvions pénétrer qu'il ne nous y » appellât. Enfin le 19 de la onzieme

» lune, c'eſt-à-dire, le 2 janvier 1725;
» il nous fit entrer, & il commença
» une longue apologie de ſa conduite,
» pour nous perſuader que ſon exil
» étoit injuſte.

» L'Empereur, dit-il, m'a fait quatre
» reproches également faux, & qui
» n'ont aucun fondement. Le premier
» que mes ancêtres étoient les ennemis
» de ſa famille : quelle inique ſuppoſi-
» tion ! *Ergatou Peylé* mon grand pere
» endoſſa la cuiraſſe à l'âge de dix-ſept
» ans, & mourut à vingt-trois les ar-
» mes à la main pour la famille de l'Em-
» pereur. *Toumen Peylé* mon pere a
» combattu toute ſa vie pour ſes in-
» térêts; & moi qui n'avois pas héri-
» té de leur dignité, j'y ſuis parve-
» nu par de longs & de dangereux
» ſervices : eſt-ce ainſi qu'en agiſſent
» les ennemis de la famille Impériale ?

» Le ſecond, c'eſt qu'à la mort du
» beau-pere de ſon neuvieme frere, je
» ſoupirai, & témoignai de la triſteſſe :
» il eſt vrai, c'étoit mon parent & mon
» ami ; nous avions été enſemble chefs
» de banniere & camarades de caſaque ;
» mais nous n'avions ni liaiſons ni deſ-
» ſeins contraires au ſervice de l'Em-
» pereur.

» Le troisieme, c'est que quand il
» se fâcha contre ceux de mes en-
» fans qu'il envoya à la guerre, je ne
» me donnai aucun mouvement, je n'al-
» lai point m'humilier au Palais, & de-
» mander grace : hé ! quelle est donc la
» destinée des *Mantcheoux* ? n'est-ce
» pas de porter les armes ? Si j'eusse
» alors fait la moindre démarche, quel
» reproche n'auroit-il pas eu droit de
» me faire, & qu'aurois-je pu lui ré-
» pondre ?

» Le quatrieme, c'est que mes enfans
» se sont faits Chrétiens, & que je ne
» les ai point punis. Je les ai maltraités
» plusieurs fois pour ce sujet ; mais
» ne voyant rien dans la loi Chrétien-
» ne qui fut contraire à la droite rai-
» son, devois-je sévir contre des enfans
» que je chérissois, & que je ne croyois
» pas coupables ?

» Après ce discours il nous fit reti-
» rer, & peu d'heures après, étouffé
» par un cathare, il expira entre les
» bras d'un domestique infidele : les cris
» de ce domestique nous annoncerent sa
» mort. Que de larmes nous répandîmes !
» que nous poussâmes de cris & de
» gémissemens inutiles ! Comme je vis
» qu'ils s'attendrissoient je changeai de

» diſcours. Le lendemain matin le ſe-
» cond fils du défunt vint me voir. Il me
» fit ſes plaintes de ce que je n'avois
» pas donné avis à ſes parens de mon
» départ. Je m'en ſuis bien donné de gar-
» de lui répondis-je ; leur méſintel-
» ligence auroit trahi mon deſſein, &
» rompu mon voyage. En voulant ſer-
» vir tout le monde, je n'aurois ſervi
» perſonne. Il parut content de ma
» réponſe.

» Ce Prince en partant de *Peking*
» avoit permis à ſon fils de recevoir
» le baptême, & promettoit de le re-
» cevoir auſſi lui-même au *Fourda-*
» *ne*, dès qu'il ſe verroit débarraſſé
» des affaires qui agitoient ſon eſprit
» Je l'ai trouvé tel qu'il étoit parti
» de fauſſes craintes & de vaines eſpéran-
» ces le retiennent encore dans l'infi-
» délité. Il me conſeilla de ne point
» partir en plein jour, & de m'en re-
» tourner le plutôt que je pourrois.
» Cependant ſur le ſoir j'allai chez le
» Prince Jean pour lui dire adieu, &
» recevoir ſes ordres. Il me reçut avec
» ſa bonté ordinaire ; & pour me faire
» honneur il raſſembla toute ſa famille,
» voulant, diſoit-il, leur faire voir un
» ami Chrétien venu tout récemment
» de *Peking*.

» Comme je devois partir le lendemain » matin, il m'offrit de l'argent pour » les frais de mon voyage, & me pres- » sa de l'accepter : mais je le refusai » constamment. Il me fit en le quittant » une petite exhortation que j'aurai » toujours présente à l'esprit; les paro- » les des saints sont des traits de feu, » qui pénétrent jusques dans le fond » de l'ame.

» Ne perdez pas, me dit-il, d'un air » aimable, le fruit de la charité que vous » avez pour nous, en négligant certains » défauts qui, quoique legers, peu- » vent être d'une conséquence dange- » reuse pour le salut. Je m'apperçois » que vous ne vous êtes pas encore » corrigé de votre humeur impatiente, » & de vos vivacités naturelles. Je » crains qu'un orgueil secret ne vous » domine encore, & n'infecte de son » venin vos actions les plus vertueuses : » faites-y attention ; mais sur-tout pro- » fitez de la facilité, que vous avez d'ap- » procher des sacremens ; la privation » de ce secours est la seule chose qui » nous chagrine dans notre exil. Ne né- » gligez donc point un moyen si utile » de vous sanctifier, & faites moi l'a- » mitié d'assister souvent au saint sacri-

» fice de l'autel, & d'entendre quelques
» meſſes à mon intention.

» Je fus tellement attendri à ces der-
» nieres paroles, que je le quittai ſans
» preſque pouvoir parler, je ne les ou-
» blierai jamais; elles ont fait de trop
» fortes impreſſions dans mon cœur ».
Voilà mon Révérend Pere un précis
de ce que me raconta ce charitable Mé-
decin.

Sept ou huit jours après ſa viſite, le
Pere Suarès m'envoya une lettre que le
Prince François m'écrivoit de ſa propre
main en langue *Mantcheou* : en voici la
traduction.

» Je vous regarde comme mon pere
» ſpirituel. Il y a près d'un an que je
» ſuis privé du plaiſir de vous voir,
» & de recevoir vos ſalutaires inſtruc-
» tions. Toutes ſortes de malheurs ſont
» venus nous aſſaillir depuis ce temps-
» là; mais celui que j'ai le plus de
» peine à ſupporter, c'eſt de me voir
» fruſtré de mes eſpérances, & de la
» choſe que je deſirois le plus. Graces
» à Dieu nous ſommes en aſſez bonne
» ſanté. Je ne ſçais ſi je m'abuſe, mais
» je me flatte toujours que nous ver-
» rons finir notre exil. Je ne le ſouhai-
» te que pour revoir nos Peres en Jé-

» ſus-Chriſt & tâcher de profiter de
» leurs inſtructions & de leurs exemples.
» Vous avez eu la bonté de m'envoyer
» des médailles, des réliquaires, des
» bagues : nous les avons reçues avec
» joie & avec reconnoiſſance ; ſi vous
» en avez encore, ne nous en laiſſez
» pas manquer, je vous prie, ſur-tout
» de celles où il y a des indulgences
» attachées, joignez-y des eſtampes de
» ſaint Michel, de l'Ange Gardien, de
» ſaint Jean, &c.

Pour l'intelligence de cette lettre, il eſt bon d'obſerver; 1° que quand ce Prince partit pour ſon exil, loin d'être affligé de ſa diſgrace, il en témoigna au contraire de la joie dans l'eſpérance d'enſeigner les vérités de la foi aux peuples du *Fourdane*, & d'en gagner un grand nombre à Jeſus-Chriſt, mais depuis qu'il ſe vit relégué dans un déſert, il ſoupiroit ſans ceſſe, & ſe ſentoit comme étouffé des différens mouvemens & de zele pour la converſion de tant de peuples qui vivent dans l'infidélité, & de douleur de s'en voir ſi près ſans pouvoir les entretenir de nos ſaintes vérités. J'en ai une peine, diſoit-il quelques-fois, qui me preſſe, & m'agite nuit & jour. Je vous le demande, mon Révérend Pere,

trouveroit-on en Europe beaucoup de grands Seigneurs animez du même zele, & également portés à concourir au salut des ames?

2°. Les bagues, dont ce Prince parle, n'étoient que de cuivre. Dans le chaton de chaque bague, on avoit enchâssé sur un fond rouge un crucifix doré, qui étoit couvert d'un crystal convexe. J'en avois envoyé deux douzaine qui m'étoient venues d'Europe au Prince Jean, pour les partager entre les dames chrétiennes. Comme ce nombre n'étoit pas suffisant, il chargea la Princesse Thérese sa belle-sœur, de les distribuer selon qu'elle jugeroit à propos. Le Prince Paul ayant appris qu'une des Princesses avoit reçu une de ces bagues, & que sa suivante ancienne Chrétienne en avoit été privée lui en fit des reproches : « Vous ne faites pas ré» flexion, lui dit-il, que vous êtes sa
» cadette au service de Dieu : quoique
» par la naissance elle vous soit beau» coup inférieure, & qu'elle vous doive
» l'obéissance & la soumission, cepen» dant son ancienneté dans le Christia» nisme lui donne sur vous une sorte de
» supériorité dans les choses qui concer» nent le culte de Dieu, & c'est ici une oc-

» casion où vous devez lui ceder ». La dame, sans rien dire, tira sa bague à l'instant, & la donna à sa suivante. Tous les Princes applaudirent à sa modestie & à son humilité. Ce trait, quelque peu considerable qu'il paroisse, ne laisse pas de faire connoître la grande idée que ces Princes se sont formés de notre sainte Religion.

Le 13 du mois de Mai je fus agréablement surpris de voir reparoître le Médecin qui étoit déja de retour. Il me dit que les trois Princes étoient arrivés à *Sin-pou-tse* plusieurs jours avant lui ; que le Général du *Fourdane* en avoit donné avis à la Cour, & qu'on attendoit les ordres de l'Empereur. Il me donna ensuite des lettres de quelques-uns de ces Princes, & une entr'autres du Prince Paul. Il me proposoit des difficultés qui marquoient la délicatesse de sa conscience, & sur lesquelles il me demandoit une prompte décision.

Je souhaitois fort de sçavoir comment s'étoit faite la dégradation de ces Princes, de quelle maniere ils avoient reçu ce coup accablant, & quelles étoient leurs occupations ordinaires dans le lieu de leur exil. Le Médecin me satisfit pleinement sur ces trois articles,

Il me dit d'abord que des Mandarins venus exprès de la Cour, avoient raſſemblés tous les Princes au *Fourdane*, & que les ayant fait mettre à genoux, ils leur ſignifierent l'ordre de l'Empereur qui les dépouilloit du rang & des prérogatives de Princes du ſang : qu'auſſi-tôt après on leur ôta la ceinture jaune, & qu'on les renvoya à leur village confondus avec le ſimple peuple.

En ſecond lieu, que les Princes qui ſont chrétiens, témoignerent beaucoup de joie, de ſe voir débarraſſés d'une dignité qui leur devenoit onéreuſe, & qui les gênoit dans la pratique des devoirs du chriſtianiſme. En effet, depuis leur dégradation, ils jouiſſent d'une plus grande liberté. Comme ils ſont au rang du peuple, le Général ſe croit déchargé de toute inſpection ſur leurs démarches ; & les Mandarins du peuple n'ayant point reçu d'ordre exprès de veiller à leur conduite, prennent volontiers ce prétexte de les laiſſer tranquilles, jugeant bien que ces Princes, comme il arrive quelquefois, pourroient être un jour rétablis dans leurs premiers honneurs, & ſe ſouviendroient de la maniere dont ils auroient été traités : ainſi perſonne ne les inquiéte maintenant. Il leur eſt ſeulement

ment défendu de ſortir du déſert où ils ſont relegués.

Il me dit, en troiſieme lieu, que ces Princes s'aſſemblent pluſieurs fois, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre ; qu'ils liſent enſemble des livres de piété ; qu'ils récitent en commun leurs prieres, & qu'ils s'exhortent mutuellement à la pratique des vertus chrétiennes, & ſur-tout à la conſtance dans les différentes afflictions dont leur foi eſt éprouvée. Les Dames de leur côté ſe comportent de la même maniere. On les entend de la rue chanter à pleine voix les prieres qu'on a coutume de réciter dans l'égliſe. Il m'ajouta que quand le Prince Louis arriva, la Princeſſe ſa femme fut ſi ſurpriſe de ſon changement, & ſi touchée des diſcours qu'il lui tint ſur la Religion, qu'elle prit le deſſein d'être chrétienne, & qu'actuellement elle ſe fait inſtruire, & ſe diſpoſe au baptême ; que la veuve du cinquieme Prince, qui avoit fait paroître à Peking tant d'éloignement pour le chriſtianiſme, demandoit auſſi avec inſtance le baptême ; enfin qu'il avoit été infiniment édifié de leur douceur & de leur patience, & qu'il n'avoit pu voir ſans admiration, qu'au milieu de tant de ſouffrances, il ne leur échappât

ni plaintes ni murmures. Après avoir ainsi satisfait ma curiosité, il me quitta pour retourner à *Sin-pou-tse*, où il étoit pressé de se rendre.

Peu de jours après son départ j'appris qu'on avoit fait la recherche des biens de *Sourniama ;* que la liste des gens de sa porte étoit dressée, & que la Sentence du tribunal des Princes, qui ne pouvoit pas manquer d'être confirmée par l'Empereur, portoit qu'on les mettroit en réserve ; qu'on avoit pareillement dressé un état de leurs maisons & de leurs terres ; qu'elles couroient risque d'être confisquées : mais que comme ces biens sont éloignés, & que pour observer les formalités, on avoit à entendre le témoignage d'un grand nombre d'Officiers, cette affaire devoit traîner en longueur.

Presque en même temps un bruit sourd se répandit, qu'un ordre étoit parti de la Cour pour faire conduire à Péking les Princes Louis & Joseph chargés chacun de neuf chaînes. Ce fut pour moi un nouveau sujet d'inquiétude. Tout ce que je pus faire, fut de m'adresser au Dieu de toute consolation, & de le prier de fortifier & de soutenir de sa main puissante ces illustres affligés.

Le ſecond de juin je fus un peu conſolé, lorſque ſur le ſoir je vis entrer dans ma chambre le Médecin. Il étoit ſi fatigué d'avoir couru nuit & jour, qu'à peine pouvoit-il ſe ſoutenir. Après m'avoir remis deux lettres de ces Seigneurs, il m'inſtruiſit en peu de mots de leur ſituation préſente.

« Je ſuis arrivé, me dit-il, à *Sin-pou-*
» *tſe* un jour plutôt que je ne l'avois
» promis : vos lettres ont comblé de
» joie ces généreux Chrétiens ; elles ont
» été lues avec avidité. Mais à peine
» avoient-ils achevé de les lire, qu'on
» vit arriver un Officier de la part du
» Général, qui enjoignoit aux trois
» Princes venus recemment de la guerre ;
» ſçavoir, le quatrieme, le ſixieme &
» le douzieme, de ſe rendre au *Fourdane*,
» pour y recevoir les ordres de l'Empe-
» reur. Ces trois Seigneurs monterent à
» cheval ſans faire paroître la moindre
» émotion, & ſuivirent l'Officier.

» Les Princes leurs freres envoyerent
» à leur ſuite pluſieurs domeſtiques à
» cheval, pour être promptement infor-
» més de ce que portoient ces nouveaux
» ordres. L'un d'eux revint à bride abat-
» tue, pour nous dire que ſes maîtres
» étant entrés dans le tribunal, le Géné-

» ral les avoit fait mettre à genoux ;
» & portant d'abord la parole au qua-
» trieme Prince : vous avez eu permiſ-
» ſion, lui a-t-il dit, de revenir de la
» guerre pour porter le deuil de votre
» pere, pourquoi n'y êtes-vous pas re-
» tourné auſſi-tôt que le deuil a été fini ?
» Partez inceſſamment, & ne revenez
» pas que la guerre ne ſoit terminée :
» pour-lors vous vous rendrez à *Sin-*
» *pou-tſe.*

» Puis s'adreſſant aux Princes Louis &
» Joſeph : j'ai ordre, leur a-t-il dit, de
» vous mettre à chacun neuf chaînes, &
» de vous envoyer à Péking pour y être
» enfermés, & confiés à la garde du
» troiſieme Regulo, frere de l'Empe-
» reur. Les autres domeſtiques vinrent
» les uns après les autres apporter la
» même nouvelle, & préparer des char-
» rettes pour tranſporter leurs maîtres,
» leſquels accablés de la peſanteur de
» leurs chaînes, ne pouvoient pas mon-
» ter à cheval. Le dernier que je vis
» arriver étoit domeſtique du Prince Jo-
» ſeph ; il l'envoyoit au Prince Jean ſon
» frere, avec ordre de lui dire qu'il ne
» plaignît pas ſon ſort ; que ſes ſouf-
» frances étoient légeres, & que la plus
» grande marque d'amitié qu'il pût lui

» donner, étoit de prier Dieu d'au-
» gmenter ses peines.

» Le Prince Jean parut d'abord inter-
» dit de l'étonnement que lui causa ce
» discours. Puis revenant de sa surprise :
» je n'ai garde, dit-il, de demander à
» Dieu qu'il augmente les peines de
» mon frere ; mais je le prierai, avec
» toute l'ardeur dont je suis capable,
» de lui donner la force de les suppor-
» ter. Il semble, continua le Médecin,
» que cet enchaînement de disgraces de-
» voit consterner ces Seigneurs ; mais
» j'étois plus affligé qu'eux tous, & ils
» me consoloient par la fermeté de leur
» courage, & par leur parfaite résigna-
» tion aux ordres du Seigneur. Je dois
» retourner demain à *Sin-pou-tse*, me
» dit-il, en prenant congé de moi, les
» momens sont chers, & je n'ai pas le
» loisir de vous en dire davantage ; mais
» on rappelle à Péking tous les domes-
» tiques de leur porte, & ils pourront
» aisément vous informer de tout ce
» que ces Princes ont à souffrir, & des
» vertus qu'ils font éclater au milieu de
» tant de souffrances ». Dès qu'il m'eut
quitté, je lus la lettre que m'écrivoit le
Prince Jean : elle étoit conçue en ces
termes :

JEAN TROISIEME DE LA FAMILLE, *au Pere Parennin, pour m'informer de l'état de sa santé, & de celle des autres Peres.*

« J'ai reçu votre lettre, & je l'ai lue » avec autant d'attention que si je vous » avois écouté, & que vous m'eussiez » parlé en personne vous-même. Les » instructions qu'elle contient me con- » solent & me tranquillisent ; je les porte » gravées dans le cœur. Nous sommes » pleins de reconnoissance de ce que » vous & les autres Peres, vouliez bien » vous ressouvenir de nous au saint Sa- » crifice de la Messe. Ce que nous sou- » haitons maintenant, & ce que vous » devez demander à Dieu pour nous, » c'est que par le secours de sa grace, il » nous aide à nous corriger de nos dé- » fauts, à pratiquer la vertu, à nous » conformer à sa sainte volonté, & à » persévérer jusqu'à la fin dans son saint » service. Voilà le seul objet de nos de- » sirs, nous comptons le reste pour rien. » Mes deux freres Louis & Joseph vous » rendent mille graces. Comme ils ne » peuvent s'acquitter par eux-mêmes de » ce devoir de reconnoissance, ils m'ont

» chargé de le faire, & de vous deman-
» der pour eux le ſecours de vos prieres.
» Nous ſommes tous preſſés du deſir de
» vous voir comme d'une ſoif violente :
» quand viendra ce bienheureux jour ?
» Hélas ! il eſt encore bien éloigné ; en
» attendant, ne laiſſez paſſer aucune oc-
» caſion de nous conſoler par vos let-
» tres, & de nous fortifier par vos inſ-
» tructions ».

Si ces Princes ſouhaitent ſi fort d'avoir un des Miſſionnaires, nous le ſouhaitons encore plus qu'eux, & j'oſe dire que ce qui nous afflige le plus dans le triſte état où cette Miſſion eſt réduite, c'eſt de n'avoir pas la liberté d'aller ſecourir hors de Péking, où nous ſommes très-gênés, non-ſeulement ces Seigneurs, mais encore tant d'autres qui implorent notre ſecours, & qui ne ſont qu'à quelques journées de cette capitale ; ces Princes ne l'ignorent pas ; auſſi ſoupirent-ils après un temps qu'ils regardent encore avec raiſon comme bien éloigné.

Le ſeptieme de juin les deux priſonniers arriverent au tribunal des Princes : on ne leur fit point ſubir d'interrogatoire ; mais on les livra ſur le champ au troiſieme Regulo pour les enfermer, & les garder ſéparément. J'appris les cir-

conſtances de leur empriſonnement par un ſerviteur du Prince Joſeph nommé Jean *Ou*.

« Dès que j'eus connoiſſance, me » dit-il, que mon maître étoit amené » priſonnier, j'allai au-devant de lui à » une journée de la ville, & l'ayant » apperçu chargé de neuf chaînes ſur » une charrette couverte d'une mauvaiſe » natte, je ne pus retenir mes larmes. » Mon maître m'en fit une ſévere répri- » mande : vous ne connoiſſez pas le prix » des ſouffrances, me dit-il, & cepen- » dant vous êtes Chrétien ! apprenez » qu'elles ſont le gage d'une éternité » bienheureuſe : ne vous découragez » donc point, & quoiqu'il en coûte, » ſoyez toujours ferme dans la foi, » & n'abandonnez jamais le ſervice de » Dieu.

» Je ſuivis, continua le domeſtique, » la charrette juſqu'au tribunal, & de-là » à la priſon. On m'y laiſſa entrer avec » quelques autres, pour tranſporter le » peu de meubles qu'on lui avoit permis » de garder : ils conſiſtoient en trois » couſſins & trois manteaux : on ne » voulut point laiſſer entrer autre choſe. » Je vis là trois petites chambres de » plein-pied, toutes dégarnies, ſans

» chaises, sans tables, sans armoires,
» sans livres ni papier à écrire ; ces
» chambres sont entre deux petites cours,
» & le tout est enfermé de quatre mu-
» railles isolées, dont on peut faire le
» tour par dehors. On nous fit tous sortir
» au plus vîte, à la réserve d'un jeune
» garçon, qu'on y laissa pour aider à
» soulever les chaînes : je crois même
» qu'on le changera de temps en temps ;
» on ferma aussi-tôt la porte, où l'on
» plaça des gardes. Il ne reste plus de
» communication qu'un tour à hauteur
» d'appui dans le mur, par où on lui
» fait passer à manger : nous avons loué
» près de là une chambre pour faire la
» cuisine ; des soldats viennent prendre
» les plats, & nous les rapportent, sans
» qu'il soit permis à qui que ce soit d'ap-
» procher du tour.

» Le Prince Louis est logé de la même
» maniere dans une autre maison sé-
» parée. Entre les prisons des deux
» Princes, il y en a une troisieme où
» depuis deux mois on a resserré un autre
» Prince, qui étoit chef de banniere.

» Le troisieme Régulo avoit fait cons-
» truire autrefois ces petits bâtimens
» pour différents ouvriers qu'il em-
» ployoit, il en a changé la destination

» par ordre de l'Empereur, & il y a
» enfermé les Princes dont on lui a
» confié la garde ».

Voilà tout ce que j'ai pu apprendre de ce fidèle domeſtique ; mais ſur la fin de Juin François *Tcheou*, ce fervent Chrétien, & ſi affectionné au ſervice de ſon maître, vint me voir, & me confirma tout ce qu'on m'avoit déjà rapporté. Je lui fis pluſieurs queſtions, auxquelles il me fit des réponſes que je vous raconterai ſimplement & ſans garder aucun ordre. Ce fut donc ainſi qu'il me parla.

« 1°. Les domeſtiques de nos Princes,
» me dit-il, hommes & femmes, fidè-
» les & infidèles, ſont tous rappellés à
» Péking. Ces Seigneurs avoient à leur
» ſuite les plus honnêtes gens de leur
» maiſon. C'eſt parmi eux qu'on choiſiſ-
» ſoit les ſecrétaires, les intendans, les
» maîtres d'hôtel, & les autres perſon-
» nes de confiance. Il ne leur reſte plus
» maintenant que des eſclaves qu'ils ont
» achetés, ou quelques domeſtiques
» qui leur furent donnés par les parens
» des Princeſſes qu'ils épouſerent.

» 2°. Depuis que je ſuis arrivé de
» *Sin pou tſe*, j'ai évité d'aller à l'hôtel
» de mon maître, je m'en tiens bien

» éloigné pour le mieux servir ; je sçais
» que le trouble & la confusion regnent
» dans sa maison ; en attendant que le
» calme y renaisse, je fais des efforts
» pour avoir des habits & un peu d'ar-
» gent que je puisse lui envoyer. Des
» voleurs ayant fait une ouverture sous
» le seuil de sa porte, ont emporté, du-
» rant son sommeil, ses habits, & tout
» l'argent qu'il avoit.

» 3°. Les haras que *Sourniama* avoit
» en Tartarie, qui montoient à plusieurs
» milliers de chevaux, ont été dissipés
» par des Tartares *Mongous* ses domes-
» tiques, auxquels il les avoit confiés,
» comme font les autres Princes ; un
» seul plus fidele que les autres, en
» amena deux cens à *Sin pou tse*. Mais
» il apprit en arrivant que son maître
» venoit de mourir. Ses enfans parta-
» gerent les chevaux ; & comme un si
» grand nombre ne leur étoit pas néces-
» saire, & que d'ailleurs ils avoient des
» besoins plus pressans, ils les vendirent ;
» mais ils ne purent retirer que trois ou
» quatre taels pour chaque cheval.

» 4°. Les raisons pour lesquelles l'Em-
» pereur maltraite ainsi les Princes Louis
» & Joseph, sont les mêmes qu'il pré-
» texta il y a deux ans, quand il les

» envoya à la guerre avec ſon neu-
» vieme frere. On ne reprochoit autre
» choſe au Prince Joſeph, que d'avoir
» accompagné le Prince Louis au Palais,
» lorſqu'il alla demander des inſtructions
» avant ſon départ; il a fallu trouver
» quelque nouvelle raiſon de l'empri-
» ſonner. Voici celle que l'Empereur a
» alléguée; quand j'envoyai, dit-il,
» *Leſſihin* à la guerre, ſon frere *Ourt*
» *chen* me regarda de travers, & avec
» des yeux menaçans; il ne faudroit
» pas le laiſſer vivre, cependant qu'on
» l'enferme de même que ſon frere.

» 5°. Lorſqu'on interrogea l'Eunuque
» au Tribunal ſur la religion de ſon
» maître, un des Mandarins trouva cette
» queſtion ridicule. Vous n'êtes pas au
» fait, répondirent les autres, c'eſt-là
» un point eſſentiel. Cette réponſe fait
» croire que la principale raiſon pour
» laquelle on a chaſſé les Princes du
» *Fourdane*, c'eſt que la garniſon de
» cette place étant compoſée de *Mant-*
» *cheoux* & de Chinois tartariſés, dont
» les uns ſont de leurs amis, & les au-
» tres ont été leurs créatures, on crai-
» gnoit que pluſieurs touchés de leur
» exemple & de leurs diſcours, ne ſe
» fiſſent auſſi chrétiens.

» 6°. La premiere femme titrée de » *Sourniama* a reçu le baptême, & s'ap- » pelle Anne; la veuve du cinquieme » qui est Comte, & la femme du Prince » Louis ont aussi été baptisées. La même » grace a été accordée à la belle-fille » du Prince Paul. Le dernier fils de » *Sourniama*, âgé de dix-huit ans, a » des sentimens pleins de foi & de re- » ligion, quoiqu'il ne soit pas encore » chrétien; mais il se met en état de » le devenir par le soin qu'il prend de » se faire instruire, & de se disposer au » baptême. La Princesse Thérese est tou- » jours la même, pleine de vertu & » de zèle. Lorsque j'allai prendre congé » d'elle, & que je lui offris mes services; » tout ce que je vous demande, me dit- » elle, c'est d'aller voir souvent ma » fille qui est mariée à Péking, & de » lui dire de ma part qu'elle ne me » plaigne point, que je suis contente » de ma destinée, & que je lui recom- » mande, sur toutes choses, de con- » server toujours la crainte de Dieu, » & d'approcher tous les mois des sa- » cremens. Je vous recommande la » même chose à vous-même, m'ajouta- » t-elle; n'oubliez jamais ce que vous » avez promis à Dieu.

» La Princesse Agnès s'occupe des » plus vils ministeres de sa maison, elle » la tient propre, elle prépare à manger, » elle prend soin des malades & des » enfans : ah ! qu'elle est différente de » ce que je l'ai vue autrefois, lorsqu'elle » étoit à la Cour ?

» 7°. Comme il n'y a point d'endroit » commode pour s'assembler, & que » chaque maison particuliere est trop » petite, ils se sont tous cottisés à pro- » portion du bien qui leur reste, pour » bâtir une chapelle. Les bois étoient » déja achetés quand je suis parti ». Ici finit l'entretien de ce fidele serviteur.

Il me fit comprendre que si leurs biens leur étoient conservés, ils pourroient suffire, nonobstant la mauvaise administration, à entretenir pendant quelques années cette nombreuse famille ; mais que s'ils venoient à être confisqués comme on le publioit, elle se trouveroit sans nulle ressource. Parens, amis, alliés, tous abandonnent ces Seigneurs, parce que l'Empereur attaque encore la mémoire du vieux Régulo, & ceux qui ont épousé ses filles.

L'Empereur dit il y a peu de jours, & la gazette a pris soin de le publier dans tout l'Empire, que *Sou nou* pen-

dant huit ans qu'il avoit été général dans la province de *Leaotong*, en avoit perverti les plus ſages coutumes ; qu'il donnoit toute liberté au peuple afin de ſe concilier les cœurs, & de ſe mettre en réputation d'homme affable & populaire ; & qu'il avoit porté la connivence à un tel excès, que quand même on pileroit maintenant ſes os, le mal ne pourroit ſe réparer.

Tchabina, qui eſt *Tſongtou* des provinces de *Kiang nan*, & *Kiang ſi* dont le fils a épouſé la fille de *Sourniama*, avoit eu ordre, il y a quelques mois, de faire le choix de gens capables d'être Mandarins de guerre, & de les envoyer à la Cour. Il en fit partir ſix à l'inſtant, dont il fit à peu près le même portrait. L'Empereur blâma hautement ſa conduite. Comment ſe peut-il faire, dit-il, que ſix perſonnes ſoient ſi ſemblables, qu'il ne ſe trouve preſque point entre entre elles de différence ? ce n'eſt pas, ajouta-t-il, que *Tchabina* manque d'eſprit ni de talent, c'eſt qu'étant fâché de ce que j'ai puni *Sou nou* ſon allié, il fait peu d'attention à mes ordres, qu'on l'en avertiſſe & qu'il réponde. Le *Tſong tou* s'eſt parfaitement bien juſtifié, mais il eſt à craindre que ſes raiſons ne

ſoient pas écoutées ; & c'eſt ce qui intimide tous les Mandarins & les Seigneurs de la Cour.

Telle eſt, mon Révérend Pere, la ſituation préſente de cette illuſtre famille : je ne doute point que pluſieurs perſonnes de piété qui s'intéreſſent en Europe aux progrès de la religion parmi les Nations infidelles, ne ſoient touchées des ſouffrances de tant d'illuſtres perſécutés, & édifiés de leur attachement à la foi. Je les conjure de redoubler leurs prieres auprès du Seigneur, afin de leur obtenir la grace de perſévérer dans cet eſprit de ferveur qui les a ſoutenus juſqu'ici dans les fers, & au milieu des plus affligeantes diſgraces. Je les recommande auſſi à vos ſaints ſacrifices, en vous priant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.



AUTRE LETTRE

*Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere ***, de la même Compagnie.*

A Peking, ce 24 août 1726.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Après les lettres que j'eus l'honneur de vous écrire le 20 d'août de l'année 1724, & le 20 de Juillet de l'année suivante, sur la piété & la ferveur des princes Chrétiens exilés au *Fourdane*, il me sembloit que vous n'aviez plus rien à desirer, & qu'il seroit inutile de vous en parler davantage. Mais le changement de leur destinée, & les exemples tout récens qu'ils viennent de donner de leur courage & de leur fermeté dans la foi, ne me permettent pas de vous laisser ignorer des faits si intéressans, & si capables d'instruire & d'édifier ceux à qui vous en ferez part.

Depuis la fin du mois de juillet de

l'année paſſée, juſqu'au mois de novembre, les domeſtiques de ces Seigneurs qui venoient de *Sin-pou-tſe* à Peking, ne ceſſoient de nous dire, que le triſte état où ils étoient réduits, ne leur faiſoit nulle peine, qu'ils étoient contens de leur ſort, & qu'ils paſſoient preſque toute la journée, ou à prier Dieu dans la chapelle commune, ou bien à inſtruire ceux qui avoient nouvellement reçu le baptême, ou qui ſe diſpoſoient à le recevoir.

Ce fut vers ce temps-là qu'ils nous écrivirent pluſieurs lettres, où ils nous preſſoient en des termes que la ſeule piété inſpire, de leur envoyer du moins le Pere Louis *Fan*, Jéſuite Chinois, puiſque dans les affligeantes conjonctures où l'on ſe trouvoit, la Religion courroit trop de riſque, ſi un Miſſionnaire Européen entreprenoit ce voyage; quoiqu'il y eut du danger à leur envoyer même un Chinois, on ne put cependant leur refuſer cette conſolation, & après avoir pris toutes les précautions que demandoit la prudence, on leur accorda ce qu'ils deſiroient avec tant d'ardeur.

Auſſi-tôt qu'ils en eurent connoiſſance, ils dépêcherent à Péking un

homme de confiance pour accompagner le Pere, qui partit en équipage de petit marchand, & arriva heureusement à *Sin-pou-tse.* Il n'y demeura que sept ou huit jours, c'est-à-dire, autant de temps qu'il étoit nécessaire pour leur administrer les sacremens; car ils n'avoient besoin ni d'instructions, ni d'exhortations, pour s'affermir dans les vérités de la foi, ou pour supporter constamment leurs disgraces. En retournant à Peking, le Pere Louis visita nos Chrétientés du nord, comme on l'en avoit prié; sçavoir, celle du *Suen-hoa-fou*, de *Ta-ton-keou*, & *Sa-tching*, & il nous en rapporta des choses très-édifiantes, dont je pourrai vous faire part dans la suite.

Je le priai quelques jours après son arrivée de me raconter en détail ce qui s'étoit passé pendant son séjour à *Sin-pou-tse.* » Que puis-je vous dire, » répondit ce Pere ? Ne connoissez-» vous pas ces Seigneurs aussi bien que » moi? leur zele, leur ferveur, leur » fermeté, leur humilité, & leur mor-» tification m'ont fait cent fois rougir. » Leur soin est de cacher ce qu'ils souf-» frent, & d'en dérober la connois-» sance par des dehors agréables & rem-

» plis d'une ſainte gayeté. A les enten-
» dre, rien ne leur manque, & ils
» auroient tort de s'échapper en la
» moindre plainte.

» Certainement il faut bien aimer les
» ſouffrances, pour être content de
» l'état d'indigence où ils ſe trouvent.
» Ils aſſurent néanmoins que s'ils pou-
» voient avoir de temps en temps
» parmi eux un Miſſionnaire, ils n'au-
» roient rien à deſirer. Je trouvai leur
» chapelle fort propre, & je fus ſur-
» pris qu'ils euſſent pu ſi bien l'orner
» dans un lieu ſi déſert & ſi ſolitaire :
» je commençai d'abord par entendre
» leurs confeſſions, & par les fortifier
» de la ſainte Euchariſtie, que je leur
» diſtribuai à chaque meſſe, à meſure
» qu'ils s'y étoient diſpoſés : après quoi
» je baptiſai les Catéchumenes que ces
» Seigneurs avoient très-bien inſtruits :
» Je ſuppléai enſuite les cérémonies à
» ceux qui avoient été baptiſés avant
» mon arrivée : il y avoit en tout plus
» de quarante perſonnes en comptant
» les maîtres, les maîtreſſes, & les
» domeſtiques. De plus le treizieme
» & dernier fils de *Sourniama* me de-
» manda inſtamment le baptême, &
» quoiqu'il ne dépende point de ſes

» freres, je jugeai pourtant qu'il feroit
» ſagement d'en dire un mot à ſon ſe-
» cond frere, qui depuis la mort de
» *Sourniama* leur pere, & du prince
» Xavier, étoit devenu le chef de la
» famille.

» Cette démarche lui fit de la peine,
» parce que, diſoit-il, ſon frere,
» qu'une fauſſe politique avoit empêché
» de recevoir le baptême, pourroit
» difficilement ſe réſoudre à lui accor-
» der une pareille permiſſion : ayez
» pour lui cette déférence, lui répli-
» quai-je, nous ferons de notre côté
» ce que nous croirons être devant
» Dieu le plus à propos pour ſa gloire,
» & pour le ſalut de votre ame.

» Son frere le reçut avec amitié, mais
» en même-temps il ſe plaignit amere-
» ment, de ce qu'il venoit le conſulter
» ſur une affaire dans laquelle il ne
» vouloit point entrer. N'êtes-vous pas
» le maître de vos actions, lui dit-il ?
» ſi je conſens à ce que vous deman-
» dez, je me rends reſponſable des
» ſuites ; ſi je le refuſe, je me charge
» d'un grand péché ; faites donc ce
» qu'il vous plaira, & ne m'en parlez
» point.

» Ce prince vint auſſi-tôt me trouver

» pour me demander le baptême; il choi-
» ſit le Prince Jean pour ſon parrein ;
» celui-ci lui donna ſon nom, & y ajouta
» celui de Staniſlas, comme vous le
» lui aviez recommandé, en lui en-
» voyant le portrait de ce ſaint, &
» ſa vie écrite par le P. Dorléans que
» vous aviez traduite en langue Chi-
» noiſe. Son épouſe reçut auſſi le bap-
» tême, & dans les tranſports de ſa
» joie, elle envoya à Peking un domeſ-
» tique, pour preſſer ſon pere de ſe
» faire inſtruire dans la Religion Chré-
» tienne par un Catéchiſte qu'elle nom-
» moit. Elle pria en même-temps les
» Peres de lui envoyer ce Catéchiſte.

» Une des veuves de *Sourniama* a reçu
» la même grace. Je ſuppléai les céré-
» monies de l'égliſe aux autres dames
» qui avoient été baptiſées par le Prince
» Paul. Tous ces ſeigneurs m'aſſiégeoient
» de tous côtés pour avoir des crucifix,
» des chapelets, des médailles, &c. Je
» n'avois pas dequoi leur en fournir à
» tous; mais j'apporte une liſte de ce
» qu'ils demandent avec le plus d'inſ-
» tance.

Voilà une partie de ce que me raconta le Pere Louis, qui finit ſon entretien en me diſant que le Prince Jean,

le Prince Paul, & le Prince François ſont des modeles de la plus haute vertu, & qu'ils ont un zèle & un talent admirable pour prêcher Jeſus-Chriſt, & toucher le cœur des Infideles.

Un mois ou environ après le retour du Pere Louis *Fan*, Thomas *Tem*, ce zélé Médecin dont je vous ai parlé dans ma derniere lettre, fit encore deux voyages à *Sin-pou-tſe*, pour porter au Prince Paul des ſecours qui ne pouvoient gueres ſe confier à d'autres. A ſon retour il ne manqua pas de venir me ſaluer de la part de ces Seigneurs & d'appuyer leur demande des plus vives ſollicitations. » Si vous ne faites » pas un effort pour contenter leur piété, » me diſoit-il, avec ſa franchiſe natu» relle, ils ſe plaindront de moi, ils » diront ou que je n'ai pas eu le talent » de perſuader, ou que mes ſollicita» tions ont été trop foibles ».

Voici quelques lettres de ces Princes que j'ai traduites, & dont je vous envoye les originaux, que vous pourrez conſerver comme des monumens de leur piété; je commence par celle que m'écrivit le Prince Paul.

» Vous êtes mon pere ſpirituel, & » je vous ſalue avec reſpect. C'eſt par

» un effet de la bonté divine, & de
» la charité que vous avez pour nous,
» que le Pere Louis *Fan* a daigné venir
» ici nous délivrer du fardeau énorme
» de nos péchés : je n'en ai caché aucun
» ſelon que la loi de Dieu me l'ordonne,
» & j'ai reçu deux fois le corps adora-
» ble de J. C. Si cependant, ou par
» oubli, ou faute d'avoir aſſez bien
» examiné ma conſcience, j'avois omis
» quelque péché que je n'euſſe pas
» connu, je vous prie de demander à
» Dieu au ſaint-ſacrifice de la meſſe,
» qu'il les pardonne à Paul, malheu-
» reux pécheur ; qu'il me faſſe la grace
» d'étouffer les mauvais deſirs qui s'é-
» levent dans mon cœur ; qu'il en dé-
» racine l'orgueil ; qu'il augmente en
» moi la foi, l'eſpérance & la charité ;
» qu'il me donne l'eſprit de componc-
» tion, & un vif ſentiment de douleur
» de mes fautes paſſées ; enfin qu'il me
» procure une ſainte vie, qui ſoit cou-
» ronnée d'une mort également ſainte,
» & qu'un jour il me faſſe jouir de ſes
» libérales récompenſes.

» J'ai une autre grace à vous deman-
» der, ne me la refuſez pas, je vous
» en conjure ; envoyez-moi un mor-
» ceau du bois précieux de la vraie
» croix,

» croix, quelques images de Jesus-Christ
» crucifié, de la très-sainte Trinité, de
» la très-sainte Vierge portant Jesus en-
» tre ses bras, de saint Joseph, de
» saint Antoine, &c ».

N'êtes-vous pas édifié, mon Révérend Pere, de voir que ces Princes, dans un pays où ils manquent de toutes choses, ne font nulle attention à ce qu'ils souffrent, pour ne penser qu'à ce qui peut entretenir leur piété? Le Prince Jean & le Prince François nous écrivirent aussi des lettres de remercimens, & nous envoyerent une liste des estampes de dévotion qu'ils demandoient, pour les distribuer aux nouveaux chrétiens. Je ramassai tout ce que j'avois pu tirer de nos Missionnaires exilés à Canton; entr'autres, j'envoyai au Prince Paul un reliquaire du feu Pere Cazier; un morceau de la vraie croix s'y trouvoit au milieu de plusieurs autres reliques; mais ce présent engagea le Prince François à me faire de nouvelles demandes qui m'embarrasserent. » Vous m'avez répondu
» plusieurs fois, m'écrivit-il, que le
» seul morceau de la vraie croix que
» vous aviez, étoit destiné à mon frere
» Paul; je ne me rebute point pour
» cela, & je continuerai toujours de

» vous renouveller mes instantes prieres;
» l'écriture m'apprend qu'il faut frapper
» jusqu'à ce qu'on ouvre ; je vous im-
» portunerai si souvent, que vous serez
» obligé d'en faire venir de près ou
» de loin pour contenter mes desirs ».

Le Révérend Pere d'Entrecolles, Supérieur de cette Maison, fut si touché des sentimens de ce Prince, qu'il se priva de son propre reliquaire pour le lui envoyer. François *Tcham*, domestique du Prince Jean, en fut le porteur, & à son retour à Peking, il me remit la réponse suivante.

« Quand François *Tcham* arriva ici
» avec le bois précieux de la sainte
» croix, & qu'il me rendit votre lettre
» remplie d'instructions si touchantes, je
» fus transporté de joie & de vénéra-
» tion ; je reçus à genoux ce sacré bois,
» & je l'arrosai de mes larmes, faisant
» réflexion qu'un aussi grand pécheur
» que moi ne méritoit pas de posséder un
» si grand trésor. Cependant, c'est pour
» les pécheurs que Jesus-Christ est mort
» sur cette croix, & c'est ce qui me
» console & ce qui ranime mon espé-
» rance. Je conserverai toute ma vie
» un souvenir respectueux de la charité
» que Dieu vous inspire pour nous ».

« La Princesse, ma belle-sœur (1), & » la Princesse mon épouse, envient mon » bonheur, & souhaitent ardemment que » vous leur procuriez la même consola- » tion. Elles me pressent de vous deman- » der cette grace ; j'ose vous dire que » ces deux dames méritent votre atten- » tion.

« Lorsque Jean *Tchao* s'en retourna à » Peking, je lui recommandai de vous » demander le livre qui contient une » instruction sur le sacrement de la pé- » nitence. Ne l'oubliez pas, je vous en » supplie.

» Vous vous recommandez à nos » prieres ; c'est un devoir des enfans à » l'égard de leurs peres spirituels. Mais, » qu'est-ce qu'une goutte d'eau peut » ajouter à la mer ? Nous le ferons ce- » pendant pour vous donner une légere » preuve de nos sentimens, pleins de la » plus vive reconnoissance. Ne laissez » passer, je vous prie, aucune occasion » sans nous faire sçavoir de vos nou- » velles, & de celles de tous les autres » Peres. Pour ce qui est de nous, la » grace de Dieu & la protection de sa » sainte Mere, nous maintiennent dans

(1) C'est l'épouse du Prince Louis.

» une paix & dans une tranquillité d'ef-
» prit que nous n'avons jamais goûtée ».

Je reçus par la même voie la lettre du Prince Paul ; c'eft ainfi qu'il s'explique :

« J'ai reçu à genoux, & les larmes
» aux yeux, le facré bois de la croix que
» vous avez eu la bonté de m'envoyer :
» depuis que j'ai embraffé la loi du vrai
» Dieu, j'ai honte de me voir fi dépour-
» vu de mérites. Bien plus, que de fautes
» n'ai-je pas fait, foit par orgueil, foit
» par légéreté, & par négligence ! A
» peine fus-je baptifé, que j'allai à la
» guerre, où j'offenfai fouvent le Sei-
» gneur, qui néanmoins a eu pitié de
» moi, & m'a délivré de plufieurs dan-
» gers. Je retournai à la Cour, où j'eus
» la liberté de me confeffer, d'entendre
» la fainte Meffe, & d'être favorifé d'une
» infinité de graces par la fréquentation
» des facremens. J'y reçus trente-deux
» fois le corps adorable de Jefus-Chrift.
» Cependant, mes vieilles habitudes fe
» réveillerent, je fis encore des fautes :
» depuis que nous fommes ici, j'en ai
» fait de nouvelles qui me couvrent de
» confufion. L'arrivée du Pere Louis m'a
» comblé de joie : elle m'a procuré le
» bonheur de me confeffer & de com-
» munier deux fois ».

« Dans le moment que je pleurois » mes péchés, qui s'accumulent chaque » jour, le bois ſacré eſt deſcendu juſqu'à » moi. En vérité, Paul pécheur ne peut » ſupporter la grandeur d'un tel bien- » fait; c'eſt le cœur qui vous parle; » oſerois-je uſer avec vous d'artifice & » de déguiſement? Comptez qu'il m'eſt » impoſſible de vous exprimer ce que » je ſens de joie & de reconnoiſſance » au fond du cœur.

» Vous nous faites entendre que le » Pere Louis *Fam* retournera encore ici: » faites en ſorte, je vous prie, que ce » ſoit au plutôt ».

Les autres Princes, & entr'autres le Prince Staniſlas, nouvellement baptiſé, m'écrivoient de ſemblables lettres; mais comme elles contiennent à peu-près les mêmes choſes, je ne veux pas vous fatiguer par des redites ennuyeuſes.

Au commencement du mois d'avril de cette année, l'Empereur donna un ordre qui faiſoit eſpérer qu'on alloit fixer l'état de ces illuſtres exilés; il dit au Préſident du tribunal des Princes, que puiſque *Sounou* leur pere étoit mort, il falloit délibérer ſur le traitement qu'on devoit faire à ſes enfans, & il ne s'expliqua pas davantage. C'eſt la coutume des Tribu-

naux de prononcer des ſentences ſéveres, afin de donner lieu à l'Empereur d'uſer de clémence. Le Préſident & ſes Aſſeſſeurs déciderent qu'il falloit envoyer ces Princes diſgraciés auprès de la quatrieme ſœur de Sa Majeſté, qui eſt mariée à un Prince *Kalka*, au Pays des Mongoux. L'Empereur, qui ne fut pas de cet avis, prononça qu'il falloit les diſtribuer parmi les huit Bannieres. Mais parce qu'il y a auſſi au *Fourdane* des ſoldats des huit Bannieres de Peking, le Tribunal propoſa de les y incorporer, & de leur donner des places de cavaliers à meſure qu'elles vaqueroient. Cette propoſition fut goûtée de l'Empereur, & l'ordre en fut envoyé au Général du *Fourdane*, qui eſt Prince lui-même ; car ſon prédéceſſeur a été rappellé à Peking pour un autre emploi. Ce Général fit auſſi-tôt ſignifier l'ordre aux Princes exilés à *Sin-pou-tſe*, & leur aſſigna dans les caſernes, qui ſont hors du *Fourdane*, autant de bâtiment qu'il étoit néceſſaire, pour loger commodément chaque chef de famille avec toute ſa maiſon.

Ce changement de fortune ne déplut point à ces infortunés Princes: ils crurent que la colere de l'Empereur commençoit à ſe radoucir, & d'ailleurs ils ſe voyoient

enfin dans un état fixe, & en quelque ſorte à l'abri de nouvelles diſgraces. Les Chrétiens en remercierent Dieu ; les Infideles ne parurent pas même être mécontens ; car bien que ce poſte ſoit beaucoup au-deſſous de leur naiſſance, ils ſe conſoloient en ſe diſant les uns aux autres, que tout *Mant-cheou* naît ſoldat ; & d'ailleurs ils avoient devant les yeux l'exemple aſſez récent des petits fils de l'Empereur *Canghi*, qui ayant eu le malheur de déplaire à Sa Majeſté, avoient été dégradés, & réduits à la condition de ſimples cavaliers.

Néanmoins leur état, qu'ils regardoient comme fixe & arrêté, ne fut que de peu de durée ; voici comment la choſe arriva. Au même-temps qu'on diſtribuoit les Princes exilés dans les différentes Bannieres, l'Empereur faiſoit faire le procès à quatre de ſes freres, au huitieme, au neuvieme, au dixieme & au quatorzieme. Cette affaire n'eſt pas encore finie, & je ne vous en dirai ici que ce qui a rapport à mon ſujet.

Comme la diſgrace des grands entraîne d'ordinaire celle de beaucoup d'autres perſonnes, *Tſiché*, beau-pere du neuvieme frere de l'Empereur, s'y trouva mêlé, ſans qu'on ſçache qu'il fût cou-

pable d'autre faute que de celle d'être allié à un Prince disgracié. Il fut exilé il y a deux ans avec sa fille, au même lieu où étoit le Prince son gendre; mais il mourut en chemin de maladie & de vieillesse.

Il y a environ deux mois qu'on donna ordre de déterrer ses os, de les brûler, & de les jetter au vent; on confisqua ses biens, on emprisonna ses enfans; & parce qu'il y en avoit deux qui avoient épousé les filles de *Sounou*, dont le nom honorable, comme je l'ai dit, est *Sourniama*, on prétendit que ce dernier avoit été lié d'une amitié étroite avec *Tsiché*, sur quoi il y eut ordre de lui faire aussi son procès, quoiqu'il fût déja mort.

Cela se passa au mois de juin, & la décision du Tribunal des Princes, fut que les os de *Sounou* seroient pareillement déterrés, brûlés & jettés au vent; que ses fils & ses petits fils, au-dessus de l'âge de quinze ans, seroient mis à mort, & que les autres qui n'avoient pas encore atteint l'âge de quinze ans, seroient dispersés dans les provinces, de même que les gens du peuple condamnés au bannissement.

L'Empereur confirma le premier article de la sentence. Pour ce qui est du

ſecond article, il prononça qu'il falloit en choiſir quelques-uns pour les mettre à mort, & diſperſer les autres dans les provinces.

Il fallut donc encore délibérer ſur le choix de ceux qu'on feroit mourir. Cependant on dépêcha un courier pour porter cet ordre de l'Empereur au Général du *Fourdane*, qui le reçut à l'entrée de la nuit, le cinquieme de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire le 4 de juillet. A l'inſtant, il envoya un Officier appeller ces Seigneurs qui étoient fort tranquilles dans les caſernes, & qui ne s'attendoient à rien de ſemblable. Néanmoins, ils ne s'inquiéteterent point, dans la perſuaſion où ils étoient, que quelque courier étoit venu de l'armée, & que le deſſein étoit de les y envoyer. Un moment après arriva un autre Officier de la part du Général, avec ordre de conduire au *Fourdane*, non-ſeulement les Princes, mais encore tous leurs enfans mâles, quand même ils ſeroient à la mammelle; ce fut pour lors qu'ils ne douterent point qu'on ne voulût éteindre leur famille.

Je vous laiſſe à penſer, mon Révérend Pere, quelle fut dans ce moment la déſolation des Princeſſes. Elle s'augmentoit à meſure qu'elles entendoient les cris de

leurs enfans, qu'on arrachoit de leur ſein. L'image que vous vous en formerez ſera ſans doute plus vive que tout ce que j'entreprendrois de vous dire.

L'ordre preſſoit, & il fallut partir bruſquement. Il n'y eut dans cette confuſion que quelques domeſtiques qui ſuivirent leurs maîtres juſqu'au Tribunal du Général. Ils n'y furent pas plutôt arrivés, au nombre de trente-ſix, qu'on leur fit mettre des chaînes, & parce qu'il n'y en avoit pas un nombre ſuffiſant pour en mettre neuf à chacun, deux ou trois furent attachés à la même chaîne; après quoi on les enferma tous dans un cabaret gardé par des ſoldats.

C'eſt à cette nouvelle épreuve que Dieu attendoit le ſecond fils de *Sourniama* : l'eſpérance chimérique de ſe voir rétabli dans ſa premiere ſplendeur, l'avoit empêché juſques-là d'embraſſer la foi. Quand il ſe vit chargé de fers, il alla ſe jetter aux pieds de ſon frere le Prince Paul, & lui demanda avec inſtance le baptême : le temps preſſe, mon cher frere, lui dit-il; ſi vous attendez à demain, il ſera trop tard. Il venoit d'apprendre le traitement qu'on devoit faire à leur pere, & il n'eſpéroit pas un meilleur ſort. Le Prince Paul, qui ſça-

voit que ſon frere étoit parfaitement inſtruit, lui fit faire des actes de contrition & le baptiſa. Le ſeptieme Prince & ſes deux fils ſuivirent cet exemple & reçurent la même grace. Ils paſſerent le reſte de la nuit en prieres, & comme ils récitoient leur chapelet à haute voix, les gardes les en reprirent, parce que, diſoient-ils, les voiſins pouvoient les entendre. « Y a-t-il quelqu'un, répon-
» dirent ces Seigneurs, qui ignore que
» nous ſommes Chrétiens, & doit-on
» être ſurpris que nous invoquions le
» Dieu que nous adorons. Plût à Dieu,
» ajouterent-ils, que ce fût-là la ſeule
» raiſon pour laquelle on nous traite ſi
» rudement, & que ce ne fût pas pour
» les fautes prétendues de notre pere »!

Les chaînes que le Général avoit commandé étant achevées, on en mit neuf à chacun de ces Princes, & même aux plus petits enfans, pour qui on en avoit de conformes à leur âge; comme on repréſentoit au Général qu'il pouvoit uſer de modération à leur égard, il répondit que la loi étoit préciſe, & qu'il falloit s'y ſoumettre.

Les domeſtiques des priſonniers, & les nourrices des enfans qu'on laiſſoit entrer dans la priſon deux fois le jour,

apporterent du linge & de la ſoie pour entourer les chaînes dans l'endroit du col & des bras qu'elles écorchoient. Un Chrétien, domeſtique du Prince François, ayant voulu lui rendre ce ſervice, le Prince le repouſſa, puis il ſe leva, & marchant aſſez vîte en traînant ſes fers, qui peſoient, dit-on, environ ſoixante-dix livres : « Quoi » donc, lui dit-il d'un ton ſévere, avez- » vous appris que la nuit de la paſſion » de Notre Seigneur on ſe fut mis en » devoir de deſſerrer les cordes dont il » étoit lié, & de mettre entr'elles & la » chair du linge ou des étoffes pour le » ſoulager ? C'étoit un homme Dieu, » ajouta-t-il : quelle grandeur ! quelle » majeſté ! quelle innocence ! Il ſouf- » froit pour nous qui ſommes pécheurs, » nous ne ſouffrons pas pour les autres, » mais pour nous-mêmes ».

Pendant que ces triſtes ſcènes ſe paſſoient au *Fourdane*, on délibéroit au tribunal des Princes ſur le choix de ceux qui devoient être punis de mort. On déſigna le ſecond Prince, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, le fils aîné du Prince Xavier, & à la tête de tous, les deux Princes qui ſont détenus dans la priſon de Pe-

king depuis plus d'un an, ſçavoir le Prince Joſeph & le Prince Louis. On ne fit aucune mention du troiſieme appellé le Prince Jean qui avoit été Comte : la raiſon eſt qu'avant la délibération, l'Empereur ayant demandé au Régulo qui préſide à ce tribunal, ce qu'il penſoit de ce Seigneur, & comment il ſe comportoit, le Préſident répondit, que c'étoit un homme d'une candeur & d'une ſimplicité admirable, d'un eſprit doux & paiſible, tout-à-fait incapable de remuer dans l'Etat, & que pendant ſa jeuneſſe il avoit ſervi avec zèle. Cette réponſe tranquilliſa l'Empereur. Lorſqu'on lui préſenta la liſte des huit Princes que le tribunal condamnoit à la mort, il répondit que le ſixieme & le douzieme, c'eſt-à-dire, les Princes Louis & Joſeph, attendroient dans leur priſon la ſentence, qu'on devoit porter contre le huitieme & le neuvieme Régulo, freres de Sa Majeſté, & qu'elle leur ſeroit commune ; que le ſecond Prince, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, & le fils aîné du Prince Xavier, ſeroient exilés dans les Provinces, & ſéparés les uns des autres & de leur famille ; que les Mandarins les feroient garder étroitement dans un coin de leurs

tribunaux ; que pour ce qui eſt des autres, ils reſteroient au *Fourdane* en qualité de ſimples cavaliers.

Le Général du *Fourdane* qui n'avoit pas encore reçu cet ordre, croyoit que la choſe tourneroit encore plus mal, & ſongeant bien plus à maintenir ſa fortune, & à ſe conſerver dans ſon poſte, qu'à ſecourir des parens malheureux ; il s'imagina qu'il ſe rendroit coupable, s'il ne les accuſoit pas à ſon tour. La difficulté étoit de trouver une accuſation ; car ces Princes vivoient de maniere à ne pas donner la moindre priſe. Enfin après avoir bien rêvé, il crut que la Religion Chrétienne qu'ils profeſſoient, étoit la principale cauſe de leur diſgrace ; il les accuſa donc d'avoir conſtruit une égliſe à *Sin pou tſe*, & de s'y aſſembler pluſieurs fois le jour pour y faire leurs prieres. L'Empereur lut ſon mémorial, ſans le communiquer au tribunal ſelon la coutume, ſoit parce qu'il avoit déja terminé cette affaire, ſoit qu'il ne voulût pas que le motif de la Religion parût y entrer.

Ainſi, pendant que le Général attendoit la réponſe de ſon accuſation, il reçut, le 16 juillet, le dernier ordre dont je viens de parler ; il fit ôter les

chaînes aux priſonniers qui étoient abſous, & les renvoya libres aux caſernes; à l'égard des autres, on leur laiſſa les chaînes, & on leur donna vingt-quatre heures de temps pour ſe diſpoſer à partir, & à ſe rendre aux priſons de Peking; d'où ils devoient être conduits au lieu de leur exil; cette peine parut à quelques-uns d'eux plus difficile à ſupporter qu'un arrêt de mort, lequel en terminant leur vie, eût mis fin à leurs diſgraces. Rien en effet n'étoit plus triſte pour ces Princes, que de ſe voir à jamais ſéparés de leurs femmes, de leurs enfans, & même de leurs domeſtiques; car on ne leur permit pas d'en prendre un ſeul avec eux. On les mit ſur de méchantes charrettes louées à leurs dépens, & deux Mandarins à la tête d'une troupe de ſoldats les accompagnerent.

Pour ſurcroît d'affliction, dès la ſeconde journée ils rencontrerent deux litieres qui venoient à eux; ils reconnurent que c'étoit leur ſeizieme ſœur, mariée à Peking au fils unique de *Tchabina*, *Tſongtou* de *Nanking*, dont j'ai parlé dans ma lettre précédente. Un ordre ſecret avoit fait répudier cette dame, & on la renvoyoit à ſes parens au *Fourdane*, bien qu'on n'eût à lui reprocher

d'autres fautes que celle d'être née d'un tel pere.

La triſteſſe fut grande de part & d'autre : elle ne s'expliqua que par les gémiſſemens & les larmes ; mais comme il n'étoit pas libre aux priſonniers de s'arrêter long-temps, le Prince Paul qui ſçavoit qu'un de ſes gens le ſuivoit de loin, le fit approcher & lui ordonna d'accompagner ſa ſœur juſqu'au *Fourdane ;* puis il continua ſa route avec ſes freres vers Peking.

Quand l'on apprit à Peking que ces Princes étoient ſur le point d'arriver, quelques-uns de leurs gens allerent au-devant d'eux : les Gardes firent difficulté de les laiſſer approcher ; mais après s'être aſſurés qu'il n'y avoit parmi eux que des domeſtiques, ils leur permirent de monter ſur les charrettes pour parler à leurs maîtres.

Les Princes Chrétiens me dépêcherent d'abord un de ces domeſtiques, avec une lettre qu'ils écrivoient au Pere Suarès & à moi, pour nous prier d'envoyer un Miſſionnaire au-devant d'eux dans un logis qu'ils indiquoient, afin que pendant la nuit ils puſſent ſe confeſſer : « Nous aurons, diſoient-ils, cette faci-» lité avec nos Gardes ; ils ferment les

» yeux ſur beaucoup de choſes, & ne
» cherchent point à nous chagriner ; il
» n'en ſera pas de même à Peking, où
» l'on nous traitera avec la derniere
» rigueur ».

Quand nous reçûmes cette lettre, nous eûmes une vraie douleur que le Pere Louis *Fan* ne fût pas encore de retour de la Miſſion du *Leao-Tong*, où il eſt allé depuis quatre mois ; il étoit le ſeul qui pût aller trouver ces Seigneurs ſans aucun riſque ; nous leur envoyâmes deux Chrétiens, dont l'un avoit été de leur porte : c'étoit François *Tcheou*, que j'ai fait aſſez connoître dans ma ſeconde lettre. Ils étoient chargés de témoigner à ces Seigneurs que le danger étoit trop grand, non pas par rapport à nos perſonnes, puiſque nous n'aurions pas abandonné notre patrie, ſi de ſemblables périls euſſent pu nous effrayer ; mais par rapport à toute la Chrétienté de la Chine, & ſur-tout à celle de Peking ; qu'au reſte lorſqu'ils ſortiroient de Peking, pour aller au lieu de leur exil, il leur falloit néceſſairement paſſer par un village, & devant la porte d'une égliſe de notre Compagnie ; qu'ils pouvoient y deſcendre ſous prétexte de prendre du thé ou de s'y délaſſer quelques mo-

mens, comme cela se pratique d'ordinaire, & qu'un Missionnaire les y attendroit.

Cette réponse ne les tranquillisa pas, le Prince Jean demandoit qu'un de nous allât lui suppléer les cérémonies du baptême, ou le rebaptiser sous condition, ainsi qu'il est prescrit par les Evêques, à l'égard de ceux qui ont été baptisés par des Chinois non Prêtres. Nous ne le jugeâmes pas nécessaire, parce que nous étions bien surs que le Prince Paul est parfaitement instruit de ce qu'il faut observer pour administrer le baptême.

Ils arriverent le 30 de juillet, veille de saint Ignace, aux prisons du tribunal des crimes, où l'on ne permit l'entrée qu'à Jean *Tchao*, domestique du Prince Paul, qui leur portoit à manger. Le lendemain matin François *Tcheou* s'alla présenter à la porte pour entrer : « A quoi » pensez-vous, lui dit le Mandarin de » garde ? Vous n'êtes plus dans la dépen» dance de ces Seigneurs ; êtes-vous » sage de venir de gayeté de cœur vous » jetter dans le précipice ? Que ne de» meurez-vous tranquille dans votre » nouveau poste » ? *Tcheou* lui répondit, que son pere & lui avoient reçu tant de graces de ces Princes, qu'ils étoient prêts à tout souffrir pour leur service.

Le Mandarin touché de cette réponse, lui permit d'entrer: François en profita pendant deux jours de suite, après quoi il vint me faire le récit de tout ce qui s'étoit passé au *Fourdane*, & de-là à Peking, comme il l'avoit appris du prince Paul & de ses autres freres. Thomas *Tem*, ce bon Médecin dont j'ai parlé, étoit allé à pied, & avec un habit tout en lambeaux au-devant du Prince Paul. On le prit pour un domestique, & en cette qualité il monta sur la charrette: à son retour il me confirma tout ce que François m'avoit rapporté.

Il y a tant de naïveté dans ce que François *Tcheou* continua de me dire, que vous serez bien aise de l'entendre parler lui même. « Comme j'étois dans » la prison avec ces Seigneurs, m'ajouta- » t-il, le neuvieme Prince & le fils aîné » du Prince Xavier, qui étoient encore » infideles, me demanderent comment » j'avois eu le courage de courir tant de » risques pour venir les voir, tandis que » ceux qui étoient encore à leur service » n'osoient le faire. Ils n'osent, lui ré- » pondis-je, parce qu'étant infideles à » Dieu, ils ne peuvent pas être fideles » aux hommes. Croyez-moi, si je n'étois » pas Chrétien, je ferois comme eux,

» & c'eſt ce qui doit vous convaincre » de l'excellence de la Religion chré» tienne, qui inſpire de ſi généreux ſen» timens.

» Tu nous prêches toujours, me » dirent-ils; mais c'eſt encore trop tôt, » nous nous reverrons bientôt dans un » état plus tranquille; je n'en ſçais rien, » leur répliquai-je, je m'apperçois de» puis long-temps que vous prenez plai» ſir à vous abuſer vous-mêmes par » trop de confiance.

» Le Prince Paul, qui étoit ravi que je » leur tins ce langage, appuya ma ré» ponſe, & y applaudit: mais comme » d'un diſcours à l'autre, ce Seigneur » vint de ſon côté à me dire qu'il auroit » ſouhaité qu'on l'eût fait mourir au » *Fourdane;* & vous-même, lui dis-je, » il me ſemble que vous voudriez tou» jours gagner avec Dieu, & en être » quitte au meilleur marché qu'il ſe pour» roit. Tu ne comprends point ma pen» ſée, répondit le Prince Paul; ce que » je veux dire, c'eſt que je fais conti» nuellement des fautes, & que je n'au» rai plus d'occaſion de me confeſſer.

» Voulez-vous, lui répliquai-je, que » je vous parle franchement? C'eſt ce » que juſqu'ici je n'ai jamais oſé faire;

» peut-être que nous ne nous reverrons
» plus en cette vie. Mon ami François,
» répondit le Prince, dis-moi hardiment
» tout ce qu'il te plaira, je t'écouterai
» avec plaisir.

» Hé bien, continuai-je, quand vous
» étiez libre dans votre hôtel, vous
» assistiez à la Messe, vous vous confes-
» siez, vous communiez; mais aussi il
» ne vous manquoit aucune des commo-
» dités de la vie, que celles que vous
» ne vouliez pas prendre; vous étiez
» bien logé, bien nourri, bien vêtu,
» bien monté; vous ne fréquentiez que
» de grands Seigneurs; une infinité de
» personnes venoient un genou en terre
» s'informer de l'état de votre santé, &
» recevoir vos ordres, vous traitant de
» *Ouang-Ye* (1) comme votre pere.
» Pour lors je disois en moi-même: voilà
» le chameau de l'Evangile qui aura de
» la peine à passer par le trou de l'ai-
» guille. A ce mot les Princes se mirent
» à sourire, parce qu'en effet le Prince
» Paul est fort replet. Je les laissai rire,
» & je poursuivis ainsi. Maintenant que
» vous êtes habillé de toile, chargé de
» chaînes, que vous n'avez d'autre ali-

(1) Régulo.

» ment que celui des pauvres, que per-
» ſonne ne fait de cas de vous, vous
» voilà dans le droit chemin du Ciel,
» où vous arriverez bientôt pour peu
» que cela dure.

» A ces mots le Prince Paul ſe frappant
» les bras de ſes chaînes: François, me
» dit-il, je hais ce corps depuis long-
» temps, & je ne m'embarraſſe pas de
» ce qui peut lui arriver; mais c'eſt
» l'état de mon ame qui m'inquiete. Si
» vous avez raiſon de craindre, repris-
» je, hélas! que deviendrai-je, moi,
» qui commets plus de péchés que vous,
» & dont les ſouffrances comparées aux
» vôtres ſont très-légeres ».

Charmé de la franchiſe de ce bon Néophyte, je ne pouvois me laſſer de l'entendre. Comme il ſongeoit à me quitter, je lui demandai ſi ces Seigneurs étoient ſi fort dépourvus de tout ſecours, & ſi on ne leur avoit pas permis de porter ce qui leur étoit néceſſaire pour ſe ſoulager dans la route? Preſque rien; me répondit-il, ils ont chacun un *Talien* (1), où ſont leurs habits & le petit

(1) C'eſt une longue & large beſace de groſſe toile forte, où le petit peuple, lorſqu'il eſt en voyage, met ſon lit & ſes habits.

lit qu'ils étendent ſur leur charrette, & qui leur ſert de matelas pour prendre leur repos. Le Prince Paul conſerve dans ſon ſein un petit paquet où eſt ſon crucifix, ſon reliquaire, le chapelet, un livre de prieres, & quelques images. Le Prince Jean & le Prince Staniſlas ont la même choſe : ils portent outre cela ſous leurs habits une ceinture, où ils ont ſerré de l'argent pour acheter en chemin ce qui leur eſt abſolument néceſſaire, & pour adoucir la ſévérité de leurs gardes.

Il me demanda enſuite différentes choſes qui feroient plaiſir à ces Seigneurs, & que je lui donnai, entr'autres une petite boîte de baume apoplectique. « Ce ſera, lui dis-je, une marque qui » les aſſurera que vous êtes venu me » voir de leur part; dites-leur que nous » ne ceſſons point de prier le Seigneur » qu'il les ſoutienne dans leurs afflic- » tions ».

Deux jours après François revint me voir; il me dit qu'on avoit eu beaucoup de peine à lui permettre de parler à ces Seigneurs; mais qu'enfin on s'étoit rendu à ſes importunités; qu'ils m'étoient infiniment obligés de mon ſouvenir; ſurtout que les deux Princes, qui ſont en-

core infideles, admiroient que j'eusse daigné penser à eux comme aux autres. « Je suis pressé, m'ajouta-t-il, il faut » me rendre auprès de mon Mandarin; » comme je ne parois pas depuis quelques » jours, on lui a dit malignement que » sans doute j'avois pris la fuite : il seroit » homme à envoyer mon nom au tribu- » nal, & l'on ne manqueroit pas de » m'arrêter comme déserteur : cepen- » dant je ne puis m'empêcher de vous » rapporter encore deux traits assez sin- » guliers.

» Le premier regarde le Prince Fran- » çois ; vous sçavez quel est son zele » pour gagner les infideles à Jesus-Christ. » Il a trouvé un bon moyen de le satis- » faire ; il s'est fait Médecin, & il passe » pour très-habile dans cette profession. » Comme sa surdité l'a séparé depuis » plusieurs années de tout commerce » avec les hommes, il s'est amusé à la » lecture des livres de Médecine. Il » essaya d'abord ses remedes sur ses do- » mestiques. Le succès qu'ils eurent le fit » bientôt connoître au dehors : on venoit » le consulter, & sa réputation augmen- » tant chaque jour, on l'invitoit de tous » côtés à venir visiter les malades. Les » soins qu'il en prenoit gratuitement

» l'ont

» l'ont encore plus accrédité. Il a ſçu » profiter de l'accès que cette profeſſion » lui donnoit dans toutes les maiſons au » *Fourdane*, pour exhorter les grands à » ſe convertir, & pour baptiſer les en- » fans qu'il trouvoit en danger de mort. » Ses occupations, auxquelles il ne pou- » voit ſuffire, n'ont été interrompues » que pendant le peu de jours qu'il a » été enchaîné avec les autres au *Four-* » *dane.*

» Le ſecond trait regarde le Prince » Jean : pendant qu'il étoit chargé de » chaînes dans ce cabaret, dont je vous » ai parlé, il eut la conſolation de voir » ſon fils unique le Prince Ignace guéri » tout à coup d'une maladie bien ex- » traordinaire.

» Il y a trois ans qu'il en fut attaqué, » & les plus habiles Médecins n'y pou- » voient rien connoître : elle fut ſuivie » d'une eſpece de ſtupidité qui lui faiſoit » garder un ſilence opiniâtre ; peu à peu » elle dégénéra en folie ; enſorte qu'on » eut beaucoup de peine à le conduire » juſqu'au lieu de l'exil : il devint dans la » ſuite tout-à-fait intraitable.

» Sa principale folie étoit de ne vou- » loir ni reſpecter, ni même voir aucun » de ceux qui étoient au-deſſus de lui, ſoit

» par la naissance, soit par l'âge & l'au-
» torité, tandis qu'en santé il étoit doux,
» honnête & affable à l'égard de tous les
» autres, & même de ses domestiques.

» Enfin au mois de juin, un peu avant
» que l'ordre vînt d'arrêter les Princes,
» le Général du *Fourdane* envoya un
» Mandarin de guerre pour examiner
» ceux qui étoient en état de porter les
» armes: le Prince Jean s'excusa de faire
» paroître son fils, à cause de sa maladie,
» qui le portoit à faire & à dire beau-
» coup de folies. Le Mandarin rejetta
» cette excuse, & voulut absolument
» qu'il parût en sa présence, afin de
» pouvoir rendre un compte plus exact
» de sa commission.

» Ignace parut, & accabla ce Manda-
» rin d'injures, le traitant de vil esclave,
» & se donnant à lui-même le titre de
» Seigneur: le Mandarin n'en demanda
» pas davantage, & se retira au plus
» vîte, en disant qu'il falloit avoir com-
» passion d'un malade: cependant dans
» le compte qu'il rendit au Général, il
» n'oublia pas les injures qu'Ignace lui
» avoit dites. Aussi-tôt il y eut ordre de
» se saisir de sa personne, de le garotter,
» de le frapper d'une maniere cruelle,
» & de le lier à la porte du Tribunal,

» Ce mauvais traitement ne fit point » plier Ignace, comme on le prétendoit : » cependant sa maladie devint sérieuse, » & le troisieme jour il fut réduit à l'ex- » trémité. Les Princes son pere & ses » oncles prièrent qu'on le remît entre » leurs mains pour le soigner, ce qui » leur fut accordé : mais peu après arriva » l'ordre du 4 juillet : Ignace fut chargé » de chaînes comme les autres, & sans » qu'on eût égard à sa maladie, on le » traita avec la même rigueur ».

Un jour qu'il étoit étendu par terre, & qu'on croyoit qu'il alloit expirer de foiblesse, il se mit tout à coup sur son séant, & ayant regardé tous ceux qui l'environnoient : « Par la miséricorde » de Dieu, dit-il, je suis guéri, graces » infinies lui en soient rendues : me voilà » dans un état où je puis désormais souf- » frir avec mérite. Ensuite il exhorta ses » freres à persévérer dans la foi, & à » supporter constamment des peines de » peu de durée, & qui devoient être » suivies d'une éternité de bonheur. Que » n'ai-je une meilleure mémoire, pour- » suivit *Tcheou !* je vous raconterois une » infinité de choses édifiantes d'Ignace » que je n'ai pu retenir ».

Je ne vous avois point parlé de ce

Seigneur dans les deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'attendois sa guérison, & je ne doutois pas que Dieu ne l'accordât enfin aux ferventes prieres d'un pere, d'une mere, & d'une épouse qui sollicitoient sans cesse le rétablissement de sa santé, avec une entiere confiance en la miséricorde du Seigneur. Ils avoient raison de s'intéresser si fort pour ce jeune Prince, c'étoit celui de tous les petits fils de *Sourniama* qui se distinguoit le plus par toutes les perfections de l'esprit & du corps. Son air doux & honnête, ses manieres aisées & prévenantes le rendoient aimable à tout le monde, & sur-tout au vieux Regulo son grand-pere, qui ne le prit en aversion que quand il sçut qu'il vouloit absolument embrasser la religion chrétienne; il eut le bonheur de recevoir le baptême environ le même temps que le Prince Jean son pere. On remarqua aussi-tôt en lui une exactitude scrupuleuse à remplir toutes les obligations du christianisme, une ferveur, une mortification & un recueillement extraordinaires, ne s'appliquant qu'à étudier la loi divine, & évitant avec soin tout frivole amusement, jusqu'aux conversations inutiles, qui ne le portoient point à Dieu. Digne

fils d'un pere qui étoit lui-même un modele de vertu, je ne doute point que Dieu ne l'ait conservé, pour être au *Fourdane* la consolation de tant de Princesses abandonnées par l'exil de leurs maris & de leurs freres.

Le seizieme de la septieme lune, c'est-à-dire le 13 du mois d'août, le département de nos prisonniers fut réglé, & on le leur signifia de la maniere suivante. Le Prince Jean fut exilé à *Tsi-nan-fou*, dans la province de *Chantong*; le neuvieme Prince à *Tai-yuen-fou*, dans la province de *Chansi*; le Prince Paul à *Nan-king*, le Prince Stanislas à *Sou-tcheou*, dans la province de *Kiangnan*; le fils aîné du Prince Xavier à *Hang-tcheou*, dans la province de *Tche-kiang*; & quand le quatrieme arrivera de la guerre, il doit aller à *Cai-fong-fou*, dans la province de *Honan*.

L'ordre donné aux Mandarins de ces provinces, porte qu'on les renferme avec leurs chaînes, sans leur permettre la moindre communication au-dehors. Le même jour on les mit en des charrettes dans le même équipage qu'ils étoient venus à Peking: il y eut ordre d'arrêter tous ceux de leurs anciens domestiques qui oseroient les approcher:

quatre cavaliers commandés par autant d'officiers, marchoient autour de chaque charrette.

Quelque soin qu'on eût d'observer les Princes chrétiens, ils trouverent le moyen de faire avertir le Pere Suarés qu'ils devoient passer immédiatement devant la porte de son église ; ils l'assuroient qu'ils s'étoient disposés à recevoir l'absolution, & que ne sçachant pas ce qui devoit leur arriver dans la route, ils le prioient de la leur donner au passage.

Il étoit près de cinq heures du soir ; ceux qui devoient accompagner ces Seigneurs jusqu'à la premiere poste, les pressoient fort, & vouloient qu'ils marchassent toute la nuit, afin d'être plutôt de retour ; quelque argent qu'on leur donna les rendit plus indulgens & plus traitables.

Il est à croire qu'à mesure qu'ils s'éloigneront de Peking ils seront traités avec moins de rigueur ; mais dès qu'ils seront arrivés au terme, si on observe la coutume, on ne manquera pas de leur donner la bastonnade avant que de les emprisonner ; on exécutera aussi au pied de la lettre les ordres donnés à leur sujet, sur-tout dans ces premiers commence-

mens ; mais dans la suite, à moins qu'il ne vienne de nouveaux ordres de la Cour, on se relâchera peu à peu de cette sévérité ; on en use d'ordinaire ainsi dans les provinces.

Il n'en est pas de même à Peking où les Princes Louis & Joseph qui furent mis en prison l'année derniere, y sont encore dans le même état que le premier jour qu'on les y enferma ; il n'a jamais été permis aux domestiques qui leur préparent à manger au-dehors, d'avoir avec eux le moindre entretien. Ainsi nous n'avons pu rien apprendre de l'état où ils se trouvent. Tout ce que j'ai pu sçavoir, c'est que le Prince Joseph dit une fois à ses gardes, qu'il falloit avertir le troisieme Regulo, frere de l'Empereur, qui est préposé à leur garde, qu'un anneau d'une des trois chaînes qu'il avoit au col étoit rompu. Le Regulo se mit à sourire, & sans faire d'autre réponse, il entra seul chez chacun de ses prisonniers. On n'a rien appris de ce qui s'étoit passé dans cette entrevue : on sçait seulement qu'il a permis aux domestiques de leur apporter des habits propres de la saison.

On a remarqué aussi qu'ils s'étoient trompés en supputant les jours de la

lune, & qu'ils n'avoient pu bien distinguer les jours de jeûne ou d'abstinence, d'avec ceux où il est permis de manger de la viande. Dès le commencement de leur prison, leurs domestiques ont eu soin de les servir tous les jours en gras & en maigre. Au bout de deux ou trois lunes, ils reconnurent par la desserte, que leurs maîtres faisoient maigre le dimanche, & gras le vendredi, & qu'ils avoient commencé le carême chacun dans des temps d'fférens.

Vous serez, peut-être, surpris de ne point voir reparoître sur la scene *Marc Ki*, ce zélé Néophyte, qui par pure charité, fit l'an passé trois voyages à Peking pour le service de ces illustres exilés; je l'ai été moi-même, & m'étant informé de ce qui le regarde, on m'a appris les choses suivantes. Quoiqu'il ait remis à son fils son emploi de soldat, il n'est pas pour cela rentré dans le rang du simple peuple, il demeure toujours sous la banniere où il est né, & est soumis à ceux qui la commandent.

Le Mandarin de qui il dépend immédiatement, & qui est Maure de religion, fut informé des fréquens voyages que *Marc* faisoit à Peking pour le soulagement des Princes exilés; il en craignit

les ſuites pour lui-même, car les Mandarins répondent de leurs gens; ſur quoi il fit appeller *Marc*, & après lui avoir fait donner quarante coups de bâton: » Ecoute, lui dit-il froidement, ce » n'eſt pas pour t'obliger à changer de » religion, ni à adorer les Idoles, que » je t'ai fait donner cet enſeignement, » mais c'eſt pour t'apprendre à ne te » pas ingérer dans les affaires qui ne te » regardent pas, comprends-le bien. » Hélas! répondit *Marc*, je l'aurois com» pris à merveille dès le premier coup » que vous m'avez fait donner, ſi vous » vous fuſſiez expliqué plutôt ».

Dès que Marc ne fut plus ſous les yeux du Mandarin, il dit aux Chrétiens qu'il trouva, que puiſqu'il y avoit aſſez de gens libres, & même de domeſtiques qui pouvoient aller & venir ſans aucun riſque, il ſe tiendroit déſormais en repos; mais que cependant, comme il étoit ſur l'âge, il ne vouloit pas laiſſer paſſer l'année ſans venir à Peking, pour s'y confeſſer & communier; qu'il retourneroit enſuite à ſon poſte, pour attendre tranquillement la mort dans ſa maiſon.

Un fervent Chrétien nommé Paul *Su*, eſt reſté à *Sin pou tſe* pour garder la cha-

pelle, & avoir ſoin de quelques domeſtiques qu'on y a laiſſés.

L'Empereur n'a pas fait confiſquer les maiſons ni les terres de ces Princes, mais, ce qui revient preſque au même, tous leurs biens ſont entre les mains de mauvais domeſtiques, qui les diſſipent ſous différens prétextes, ſans que les maîtres, dans le triſte état où ils ſont, oſent s'en plaindre : leurs parens qui pourroient y mettre ordre, ſe tiennent à l'écart, & évitent juſqu'au ſoupçon d'avoir la moindre liaiſon avec ces infortunés Princes; mais s'ils ſont abandonnés des hommes, Dieu ſans doute ſera leur appui & leur protecteur, & leur donnera la force de ſoutenir tant d'afflictions & de diſgraces. Je les recommande à vos ſaints ſacrifices, en vous ſuppliant de n'y pas oublier votre très-humble, &c.



LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 26 septembre 1727.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Voici la quatrieme lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au sujet des Princes Chrétiens de la Chine ; ils continuent à nous donner d'admirables exemples des vertus les plus sublimes, & sur-tout d'une constance à toute épreuve dans la foi. Les personnes de piété à qui vous en ferez part, en seront sans doute édifiées : & peut-être que sensibles à la seule consolation qui nous reste dans ce temps de trouble, elles nous aideront par leurs prieres à remercier le Pere des Miséricordes, de ce qu'il a bien voulu faire triompher la religion de Jesus-Christ au milieu d'une Cour,

où elle n'eſt connue que pour être proſcrite & perſécutée.

Quoique l'attachement de ces Princes à la religion chrétienne ait été la principale cauſe des mauvais traitemens qu'on leur a fait ſouffrir ; on n'avoit cependant apporté juſqu'ici d'autres motifs que les fautes prétendues du Prince *Sourniama* leur pere : mais aujourd'hui ce vain prétexte a diſparu ; on s'explique clairement, & on ne laiſſe plus ignorer que c'eſt uniquement de leur attachement à leur religion qu'il s'agit.

Dès le commencement de cette année, l'Empereur a mis tout en œuvre pour les faire renoncer publiquement à la foi ; mais ni ſon autorité, ni ſes ordres, auxquels il n'avoit jamais trouvé de réſiſtance, ni ſes raiſons qu'il croyoit invincibles, ni les députés des Grands qu'il leur envoya pour les ébranler, ni les plus cruels traitemens dont on uſa à leur égard, ne purent faire la moindre impreſſion ſur des cœurs véritablement animés de l'eſprit du Chriſtianiſme. C'eſt ce que je vais raconter par ordre, & dans un détail qui ne laiſſera rien à déſirer d'eſſentiel dans un ſujet auſſi intéreſſant que celui-ci.

Dans la lettre que je vous écrivis le

24 d'août de l'année derniere, je vous mandai que cinq des fils du vieux Régulo *Sourniama*, c'est-à-dire, le second, le quatrieme, le neuvieme, le dixieme, le treizieme, & un fils du Prince aîné avoient été transportés dans différentes provinces, pour y être gardés aussi étroitement que le sixieme & le douzieme Princes l'étoient à Peking; que les autres fils & petits fils étoient restés libres au *Fourdane*, pour y servir en qualité de soldats; qu'avant la conclusion de cette affaire, le Général du *Fourdane* avoit accusé ces illustres exilés d'avoir élevé une église à *Sin-pou-tze*, & que l'Empereur conserva son mémorial sans le donner à examiner aux Tribunaux, selon la coutume.

Il paroissoit que tout étoit terminé, du moins pour quelque temps; c'est ce que le silence de l'Empereur sur ce mémorial nous faisoit juger : mais nous nous trompions, ainsi que vous l'allez voir.

Pour vous mettre mieux au fait, il faut vous rappeller le souvenir de ce que je vous ai déja mandé touchant le zele du onzieme Prince nommé François *Cou*. Ce Seigneur qui a le cœur d'un

Apôtre, eſt parfaitement inſtruit des vérités de la religion : il parle également bien le Chinois & le Tartare ; & avec l'autorité que lui donnoit ſa naiſſance, même dans ſes malheurs, il étoit très-propre à annoncer Jeſus-Chriſt. Pour avoir occaſion d'exercer ce zèle, il avoit imaginé un expédient qui lui réuſſiſſoit : il avoit étudié pluſieurs livres de médecine, & il s'étoit ſi fort appliqué à cette ſcience, qu'il l'entendoit mieux que la plupart de ceux qui en font profeſſion.

Tout ce qu'il y avoit de malades dans les huit bannieres, l'invitoient à venir les voir : ils s'accommodoient fort d'un Médecin qui ne leur demandoit rien, ni pour ſes peines ni pour ſes drogues, & ils étoient comme forcés, du moins par politeſſe & par reconnoiſſance, de l'entendre parler des vérités chrétiennes, qu'ils voyoient d'ailleurs être le principal motif de ſa charité : pluſieurs profiterent de ſes inſtructions ; mais le fruit le plus ſolide qu'il retira, ce fut de mettre dans le ciel pluſieurs enfans moribonds, auxquels il conféra le baptême.

Ces actions de zèle ne purent ſe faire long-temps, que les Mandarins ſubalternes de ſa banniere ne s'en apperçuſ-

ſent : le *Thcam-in* (1) l'en reprit plusieurs fois, & le menaça même d'en porter ses plaintes au Général. Ces menaces ne produisirent aucun effet : le Prince François se croyoit obligé de faire connoître Jesus-Christ & sa sainte loi à tout le monde, & d'aller secourir ceux à qui ses services pourroient être utiles pour les besoins tant du corps que de l'ame. Il arriva en même temps que cet Officier tomba dans une maladie dangereuse : l'art des Médecins ordinaires ne put le soulager ; il se voyoit mourir, lorsque la pensée lui vint d'appeller celui-là même à qui il venoit de défendre d'exercer la médecine.

Le Prince François y alla volontiers, dans l'espérance de le guérir, & de ménager sa conversion. Il vint à bout de lui rendre la santé ; mais quelque touchantes que fussent ses exhortations, elles ne purent rien sur l'esprit d'un homme que la crainte de perdre sa charge touchoit presque autant que l'amour de la vie. Ce Mandarin donna cependant au Prince François des marques de sa reconnoissance, mais qui

(1) Centenier ou Capitaine d'un des corps qui composent une banniere.

furent bien différentes de celles qu'il attendoit. Il alla le remercier dans sa maison, & il l'exhorta à modérer son zèle, ou du moins à ne pas sortir de sa banniere, parce que tôt ou tard l'empressement avec lequel il parcouroit les différentes bannieres, lui attireroit quelque nouvelle disgrace: mais ayant vu que ses remontrances étoient inutiles, il prit le dessein de lui en faire parler par un ami commun, qui auroit plus de crédit sur son esprit. C'étoit pour lors son tour de venir rendre compte à Peking de l'état de la garnison, & des troupes qui composent les bannieres. Là il rendit visite à un Médecin chrétien nommé François *Ouei*, qu'il avoit connu avant que d'aller en garnison au *Fourdane*. Il sçavoit les liaisons d'amitié que ce Médecin avoit avec le Prince François, & qu'il avoit fait les fonctions de Médecin & de Catéchiste dans son palais & dans celui de ses freres.

Ce Mandarin commença par lui compter l'histoire de sa guérison, & la dure nécessité où il se trouvoit d'accuser son bienfaiteur, ou de perdre sa charge, & peut-être la liberté. « J'allai, dit-il, chez » lui pour le remercier de ses services: » mais au lieu de me recevoir dans la

» salle ordinaire, comme il se pratique
» avec les hôtes, il m'introduisit, pour
» me faire plus d'honneur, jusques dans
» l'intérieur de sa maison, & au milieu
» de toute sa famille.

» La premiere chose que j'apperçus,
» fut une grande chapelle ornée d'ima-
» ges, de croix, & de tout ce qui est
» à l'usage des Chrétiens. Je fus d'abord
» effrayé de cet appareil extérieur d'une
» Religion qui est proscrite. Je le priai
» de garder plus de mesures, & de va-
» quer plus secrétement & avec moins
» d'éclat aux exercices de sa Religion.
» Je lui ajoutai que je ne désapprouvois
» pas son attachement à la loi chré-
» tienne, pourvu qu'il en fît profession
» en son particulier & dans l'intérieur
» de sa famille. Enfin j'allai jusqu'à lui
» promettre de fermer les yeux sur sa
» conduite, s'il me promettoit à son
» tour de n'aller que chez les soldats
» dont je suis chargé, ou tout au plus
» chez ceux de la même banniere;
» qu'en cas de recherche, j'aurois de
» quoi me disculper; mais que s'il con-
» tinuoit de visiter indifféremment tout
» le monde, je ne pourrois pas me ré-
» soudre à courir un tel risque, & que
» je ne le sauverois pas en me perdant

» moi-même. Toutes mes remontrances
» furent vaines, & je ne pus rien ga-
» gner sur un homme entêté de ses
» idées. D'ailleurs, comme il est à moi-
» tié sourd, il ne pouvoit entendre
» qu'une partie de ce que je lui disois.
» C'est pourquoi je vous prie, vous qui
» êtes son ami, de lui faire connoître
» dans un grand détail toutes les raisons
» qui peuvent l'engager à suivre mes
» conseils : sa triste situation me tou-
» che; quoique maintenant il dépende
» de moi, & que j'aie droit de lui
» commander, je me souviens toujours
» du respect que je lui devois autrefois;
» & je n'oublie point qu'il ne m'étoit
» permis de paroître devant lui qu'en
» fléchissant le genou. Je serois au dé-
» sespoir qu'il lui arrivât quelque nou-
» veau malheur. Ecrivez-lui donc d'une
» maniere qui le persuade, & vous nous
» sauverez tous deux.

» C'est envain que je lui écrirois,
» répondit François *Ouei*; il faut, pour
» le retenir, une autorité qu'il respecte,
» comme celle de Dieu même; & il n'y
» a que ses Peres spirituels qui puissent
» régler ses démarches : je vais leur en
» parler ».

Il vint effectivement nous proposer;

au Pere Suarez & à moi, la peine de l'Officier, & nous crûmes devoir avertir le Prince François, que, dans l'exercice de son zele au-dehors, il devoit suivre aveuglement les conseils & la direction du Prince Jean, son frere aîné, dont la prudence nous étoit parfaitement connue : mais avant que nos lettres pussent arriver au *Fourdane*, & même avant que l'Officier partît de Peking, un évenement changea la face des choses, & contribua beaucoup à la persécution présente : le voici.

Lorsque les six Princes partirent de Peking pour leur exil dans les différentes provinces, il y eut des défenses expresses de permettre à leurs domestiques de les y accompagner : quelques-uns cependant les suivirent de loin, afin de ne manquer à rien de ce qu'ils regardoient comme leur devoir. Un d'entr'eux, encore infidele, nommé *Tong-leou*, eut le courage de se loger à *Tsi-nan-fou*, capitale de la province de *Chantong*, qui étoit le lieu de la prison de son maître : il étoit veuf, & il épousa une veuve. Il arriva qu'il y eut du tumulte à ses noces, & que la fête en fut troublée.

Les Mandarins en eurent bientôt connoissance ; & craignant que l'Empereur,

qui a par-tout des espions, n'apprît par quelque autre voie que le Prince prisonnier avoit été suivi de ses domestiques, ils les firent tous arrêter. On interrogea le nouveau marié, qui répondit qu'il étoit esclave du Prince.

Les autres assurerent qu'ils étoient domestiques à gages, & non sur le pied d'esclave, sur quoi ils furent mis en liberté. L'un d'eux, appellé Pierre *Yang*, fils d'un lettré qui avoit été précepteur chez ce second Prince, me vint voir à son retour, & me raconta cet évenement. L'esclave n'en fut pas quitte à si bon compte : les Mandarins le renvoyerent enchaîné à Peking, & le livrerent au Tribunal des crimes : ils en donnerent en même temps avis à l'Empereur ; & telle fut la source de tout le mal.

Sa Majesté ayant ordonné qu'on fît des informations, le Tribunal des crimes répondit que ces Princes coupables avoient été remis sans aucun domestique au Tribunal des troupes, pour être conduits aux termes de leur exil : ceux-ci rejetterent la faute sur l'ancien Général du *Fourdane*, qui étoit en place quand on y envoya le Prince *Sourniama* & sa famille. Il apportoit pour raison qu'on avoit déterminé que toute cette famille

n'auroit que cent trente domeſtiques, & que le Général nommé *Ou-ly-pou*, n'avoit point répondu par écrit au Tribunal des troupes touchant ce nombre de domeſtiques. Cet ancien Général étoit pour lors à Peking, où il exerçoit une autre charge: on le cita pour répondre à l'accuſation, & comme il ne pouvoit pas ſe rappeller le ſouvenir de ce qui s'étoit paſſé dans ce temps-là, il lui fallut interroger ſes officiers ſubalternes: il dépêcha courier ſur courier à la Fortereſſe, comme s'il ſe fût agi d'une affaire de la derniere importance. Ces couriers qui alloient & venoient ſans ceſſe, mirent l'allarme parmi les officiers, & leur firent prendre la réſolution d'accuſer ces Princes ſur leur religion, qu'ils regardoient comme l'unique cauſe de tous ces mouvemens, puiſque toutes les autres affaires étoient finies. Ils compoſerent un mémorial à ce ſujet, qu'ils préſenterent au Général qui commandoit actuellement dans la fortereſſe.

Ce nouveau Général, appellé *Chémoute*, eſt Prince du ſang, & par conſéquent de la famille des Princes accuſés: il ſçavoit que ces Princes étoient chrétiens, & il faiſoit ſemblant de l'ignorer: mais quand ils lui eurent été déférés

comme tels, il craignit de ſe rendre lui-même coupable, s'il ne ſe donnoit pas quelque mouvement ſur une accuſation ſi publique.

Il s'imagina que le moyen le plus court pour prévenir tout ſujet de reproche, étoit de les faire renoncer à leur religion, choſe à laquelle il ne voyoit nulle difficulté: il ſe flattoit même qu'il n'auroit qu'à parler pour être obéi, & que des gens qui depuis trois ans accablés de toutes ſortes de maux, voyoient à peine tomber leurs chaînes, que leurs freres portoient encore, ſeroient ravis de trouver en lui un protecteur qui pût mettre fin à leur miſere.

Mais, graces en ſoient rendues au Seigneur, il ſe trompa : n'ayant pu vaincre la réſiſtance de ces fervens chrétiens, il aſſembla ſon conſeil de guerre, en condamna deux à être décapités, & les autres à être empriſonnés. Il envoya enſuite un mémorial à l'Empereur, par lequel il le ſupplioit de ratifier la ſentence. Ce mémorial arriva à Peking le 8 de janvier de cette année.

Pour vous inſtruire en détail des demandes & des réponſes qui furent faites dans l'interrogatoire, je ne puis mieux faire que de traduire la relation qu'en

ſit le Prince Jean *Sou*, & qu'il nous envoya. La ſimplicité qui y regne porte un caractere de vérité qui ne laiſſe pas le moindre doute. Ce Prince, par eſprit d'humilité, parle de lui-même en troiſieme perſonne. Voici ſes paroles.

« Il faut vous informer d'une affaire » qui vient d'arriver : il n'y a perſonne » ici qui ignore que les Mandarins d'au» jourd'hui couvrent la recherche qu'ils » font des chrétiens, du ſpécieux pré» texte de connoître le nombre de nos » domeſtiques, comme ſi leurs prédéceſ» ſeurs, par égard pour nous, avoient » gardé le ſilence ſur cet article.

» Le 15, jour de la onzieme lune de » la quatrieme année de *Yong-Tching*, » (c'eſt le 18 décembre 1726) des dépu» tés en grand nombre, envoyés de tous » les *Niurou*, (1) vinrent nous déclarer, » de la part du Général, qu'il falloit » changer de loi. Nous répondîmes que » la loi chrétienne que nous profeſſions » étoit la ſeule véritable, qu'elle ne pou» voit être ni changée, ni réformée, & » qu'abſolument nous ne pouvions pas y » renoncer.

(1) Compagnie ou régiment qui compoſent les bannieres. Il y en a de 100 juſqu'à de 300 hommes.

» Comme ils s'apperçurent qu'ils ne
» gagneroient rien, soit par leurs pro-
» messes, soit par leurs menaces, l'un
» d'eux nous tira à part: pourquoi, nous
» dit-il, êtes-vous si opiniâtres & si in-
» flexibles? qui vous empêche de penser
» dans l'ame tout ce que vous voudrez?
» dites seulement de bouche que vous
» renoncez, cela nous suffit.

» Cela même, répondîmes-nous, nous
» ne le pouvons pas : le moindre men-
» songe est opposé à la loi de Dieu;
» comment permettroit-il une si hon-
» teuse dissimulation?

» Le septieme fils du Prince *Sourniama*,
» appellé Pierre *Lo*, étoit présent, de
» même que son fils aîné Paul. Ils n'a-
» voient reçu le baptême que depuis peu
» de temps, & n'étoient pas encore assez
» bien instruits des obligations du chris-
» tianisme. Le premier faisant attention
» à ce que disoit l'officier, crut pouvoir
» suivre l'avis qu'il proposoit, & il dit,
» je renonce. Et vous, dit l'Officier,
» s'adressant à Paul: n'imitez-vous pas
» votre pere? Paul sortit sans répondre;
» & l'on écrivit sur un registre les noms
» de ceux qui avoient confessé Jesus-
» Christ.

» Ce premier interrogatoire fini, on
» nous

» nous ordonna de nous rendre chez le
» *Cousaïta* (1), afin qu'il nous examinât
» lui-même. Pour lors Jean *Sou* prit la
» parole, & dit : nous autres Chrétiens,
» nous suivons une loi qui défend tout
» ce qui est mal, & qui n'ordonne rien
» que de bien. Elle enseigne la fidélité au
» Roi, l'obéissance aux parens, l'amour
» du prochain, en un mot tous les de-
» voirs, & elle défend tout ce qui n'est
» pas conforme à la raison. Vous voulez
» que nous renoncions à cette loi, dites-
» nous lequel de tous ces points vous
» voulez que nous abandonnions ?

» Point tant de discours, reprit le
» Tribun. Voulez-vous renoncer à la
» loi du Seigneur du Ciel, ou ne le
» voulez-vous pas ? Nous répondîmes
» tous, qu'il ne nous étoit pas possible
» d'y renoncer. Cette réponse fut aussi-
» tôt portée au Général & aux grands
» officiers.

» Le même jour, sur le soir, nos do-
» mestiques eurent ordre de se rendre
» au corps-de-garde : on les interrogea
» chacun en particulier, & on leur
» demanda s'ils étoient Chrétiens. Tous
» répondirent qu'ils faisoient gloire de

(1) Tribun ou Colonel.

» l'être : deux d'entr'eux, qui n'étoient
» encore que Catéchumenes, confesse-
» rent Jesus-Christ comme les autres,
» & la nuit suivante ils furent baptisés :
» l'un fut nommé Stanislas, & l'autre
» François. Neuf autres de leurs com-
» pagnons reçurent aussi le saint bap-
» tême.

» Le même jour, qui étoit le quin-
» zieme, & pendant une nuit très-
» obscure, nous fûmes appellés au même
» corps-de-garde, par ordre du général
» & des grands officiers. On nous de-
» manda comment nous avions connu
» la loi du Seigneur du Ciel, à quelle
» intention nous l'avions embrassée,
» & s'il y avoit parmi-nous des étran-
» gers.

» Les princes Jean & François répon-
» dirent qu'ils entendoient les caracteres
» Chinois ; qu'ils avoient lu plusieurs
» livres qui traitoient de la Religion
» Chrétienne, & qu'après avoir mûre-
» ment examiné cette Religion, ils
» avoient reconnu qu'elle étoit la seule
» véritable, & qu'ils l'avoient embrassée.
» Nous adorons, ajouterent-ils, un pre-
» mier Etre, qui a créé le ciel, la
» terre, les anges, les hommes & tou-
» tes choses, & qui en est le Seigneur

» universel. La loi que nous suivons, » nous oblige d'être fideles au Roi, » d'obéir à nos parens, d'observer les » cinq devoirs, de nous réformer nous- » mêmes, d'éviter toute sorte de mal, » & de pratiquer toute sorte de bien » pendant cette vie, afin de mériter » dans l'autre une éternelle félicité. » Telles sont nos vues & nos inten- » tions. Nous prions pour l'Empereur » & pour l'Empire, & nous demandons » à Dieu qu'il nous donne la force d'é- » viter le péché, & de pratiquer la » vertu; du reste il n'y a parmi-nous » aucun étranger.

» Les Mandarins nous ordonnerent » de mettre notre déposition par écrit » cette nuit-là même, & ils nous ren- » voyerent. Les Princes étant de retour » chez eux, firent sentir à Pierre & à » Paul toute l'énormité de la faute qu'ils » avoient commise. Vous avez renoncé » à Jesus-Christ, leur dirent-ils, vous » avez apostasié sa sainte loi. Ces deux » Néophytes rentrerent en eux-mêmes, » & sortant comme d'un profond som- » meil, ils comprirent qu'ils étoient » beaucoup plus coupables qu'ils ne se » l'étoient figuré. Leur douleur fut si » vive, que dès le lendemain ils alle-

» rent se présenter à l'officier, dont la
» feinte douceur les avoit séduits. Quand
» vous nous avez interrogés, s'écrierent-
» ils, nous étions Chrétiens, & nous
» le sommes encore : pourquoi chan-
» gerions-nous ? Nous ne changeons
» point, nous professons la loi chré-
» tienne.

» L'officier ne voulut point les écou-
» ter, & les renvoya au Tribun. Ils y
» allerent, & ils lui parlerent avec le
» même courage & avec la même fer-
» meté. Le Tribun ajouta leurs noms
» dans la liste de ceux qui s'étoient dit
» Chrétiens, & c'est ce qu'ils souhai-
» toient. Quelque-temps après nous
» allâmes chez le Tribun, pour lui lire
» notre déposition que nous avions écrite
» la nuit précédente : il la rejetta, parce
» que, disoit-il, elle étoit trop longue.
» Ainsi nous ne sçavons pas en quels
» termes il l'aura rapportée au Général
» & aux autres officiers.

» On nous laissa en repos jusqu'au
» second de la douzieme lune, c'est-à-
» dire, jusqu'à la veille de Noël : ce
» jour-là le Général assembla chez lui
» les Mandarins des Bannieres, & leur
» dit : j'ai résolu d'accuser à l'Empereur
» les Chrétiens de la famille de *Sour-*

» *niama. Sourghien* (c'eſt le nom Tartare du Prince Jean) eſt le chef de cette famille : qu'on l'arrête, & qu'on le garde dans un lieu public. L'ordre fut exécuté à l'inſtant. Auſſi-tôt le Prince François accourut ; & s'adreſſant aux Mandarins qui étoient chargés d'exécuter l'ordre du Général : l'Empereur eſt averti, lui dit-il, que mon dixieme frere & moi, ſommes Chrétiens, de même que *Sourghien* : mon dixieme frere eſt abſent : mais pourquoi ne m'arrêtez-vous pas avec *Sourghien*. François nomma le Prince Paul, ſon dixieme frere, parce qu'ils étoient convenus entr'eux, qu'en cas de perſécution, le premier qu'on attaqueroit ſur le Chriſtianiſme, déclareroit que l'autre étoit auſſi Chrétien. Votre dixieme frere eſt abſent, répondirent les Mandarins, ce n'eſt plus notre affaire : pour vous, attendez ; nous allons informer le Général de ce que vous venez de dire. Le Général ayant appris ce nouvel incident, fit pareillement arrêter François.

» Les dames & les filles Chrétiennes voyant qu'il s'agiſſoit de priſons, de chaînes, & peut-être de la mort pour Jeſus-Chriſt, voulurent avoir part au

» bonheur de souffrir pour la Religion.
» Cécile, épouse du Prince Jean, &
» cinq autres dames; sçavoir, Marie *Ly*,
» Catherine *Nan*, Marie *Cou*, Agnès *Pé*,
» Michelle *Pé*, étoient déja prêtes à
» partir pour aller se présenter aux Mandarins, lorsque Thérese, veuve du
» Prince Xavier, suivie de sa belle-fille,
» courut pour se joindre à cette troupe.
» Un des fils de Thérese, nommé Pierre
» *Y*, pria sa mere de rester, lui faisant
» entendre qu'elle n'étoit pas décemment vêtue pour sortir; qu'il étoit
» tard; & que si l'on attendoit davantage, toutes les autres dames voudroient les accompagner; & qu'avant
» qu'elles fussent prêtes, il seroit nuit;
» que d'ailleurs un trop grand nombre
» causeroit du tumulte, & mettroit de
» la confusion; que même on refuseroit
» de les écouter. Thérese se rendit; &
» se mettant à genoux devant Cecile,
» elle la pria de donner son nom aux
» Mandarins pour être inscrit dans la
» même liste. Plusieurs autres dames envoyerent prier Cecile de la même
» grace. Catherine *Sou* vouloit suivre
» sa mere; Cecile l'en détourna. Catherine *Hou* envoya un domestique à
» Cecile, pour la prier de se souvenir
» d'elle.

» Luce *Hoang*, Marie *Lou*, Agnès
» *Tchao*, Suzanne *Leou*, & une de leurs
» ſuivantes, nommée *Ly*, firent la même
» priere à Cecile.

» Françoiſe *Vang*, femme ſuivante,
» vouloit accompagner ſa maîtreſſe :
» mais comme l'on n'avoit point encore
» parlé des domeſtiques, elle eut ordre
» de ſe tenir tranquille. Il n'y eut donc
» que les ſix Dames que j'ai nommées,
» & qui avoient Cecile à leur tête, qui
» allerent trouver les Mandarins. Le
» Prince Pierre les conduiſit. Ils furent
» étrangement ſurpris à la vue de toutes
» ces Dames ; mais ils le furent bien
» davantage, quand ils apprirent la rai-
» ſon qui les amenoit. Cecile leur dé-
» clara que ſes cinq compagnes, & preſ-
» que toutes les autres Dames, femmes
» & filles, qui n'avoient pu venir,
» étoient Chrétiennes ; qu'elle prioit
» qu'on en informât le Général, &
» qu'on écrivît leurs noms dans l'accu-
» ſation qu'il devoit envoyer à l'Em-
» pereur. Marie *Ly*, épouſe du Prince
» Paul, l'une des compagnes de Cecile,
» dit que dès-le temps de *Cang-hi*, ſon
» époux auſſi-bien qu'elle, avoient em-
» braſſé la Religion chrétienne, &

» qu'elle prioit que leurs noms fussent
» écrits sur le registre ».

» Ces demandes embarrassoient les
» Mandarins, & ils gardoient un pro-
» fond silence. Les Dames les presserent
» avec autant de force que de modestie.
» Si c'est un crime à nos époux, dirent-
» elles, d'être Chrétiens, nous sommes
» aussi criminelles qu'eux. Nous som-
» mes prêtes, comme eux, à don-
» ner notre vie plutôt que d'abandon-
» ner notre Religion. Les Mandarins
» ayant enfin répondu qu'ils n'avoient
» point d'ordre d'interroger les Dames,
» & qu'ils ne pouvoient recevoir leur
» déposition; Cecile se mit à genoux;
» & les conjura, les larmes aux yeux,
» de ne pas lui refuser la grace qu'elle
» demandoit. Alors ils promirent d'en
» informer le Général. En même-temps
» ils donnerent ordre à Pierre *Y* de faire
» une liste de toutes les Dames & De-
» moiselles qui étoient Chrétiennes, &
» de n'écrire les noms que de celles qui
» le voudroient. Cette nuit-là même
» Pierre s'acquitta de sa commission: &
» le lendemain matin sur les sept heures,
» il entra dans la ville, & porta la liste
» aux Mandarins.

» Le Général à qui elle fut présentée,

» répondit que les femmes suivroient le
» sort de leurs maris, & qu'il ne falloit
» pas écrire leurs noms séparément.

» Dans le même temps, le bruit se
» répandit que les Mandarins trouvant
» le nombre des Chrétiens trop grand,
» avoient déclaré qu'ils ne compteroient
» pas parmi eux les enfans au-dessous de
» quinze ans.

» A cette nouvelle, cinq jeunes gens,
» sçavoir, Ignace *Cou*, âgé de dix-ans;
» Philippe *Té*, âgé de quatorze ans;
» Philippe *Mou*, âgé de onze ans; Mat-
» thieu *Sou*, âgé de neuf ans; Thomas
» *Sou*, âgé de huit ans, tous deux petits-
» fils de Jean *Sou*, coururent au Tribu-
» nal, & prierent les Mandarins de
» recevoir leurs noms, & de les ins-
» crire dans la liste des Chrétiens. Faut-
» il donc avoir quinze ans, disoient-ils,
» afin de pouvoir mourir pour Jesus-
» Christ. Les Mandarins renvoyerent ces
» jeunes gens, & ne parurent pas faire
» attention à leur demande. Mais que
» durent-ils penser d'une Religion qui
» inspire tant d'ardeur & de courage ?

» Ignace *Sou*, qu'une violente ma-
» ladie a fait tomber en démence, ré-
» pondit brusquement à l'interroga-
» toire, qu'il n'avoit pas embrassé la

» Loi chrétienne. Jean *Lo*, pour qui sa » mere avoit répondu qu'il étoit Chré- » tien, saisi tout-à-coup de frayeur, dit » qu'il ne vouloit plus l'être : la mere » en avoit fait informer le Mandarin, qui » prononça qu'il falloit s'en tenir à la » premiere réponse. Mais ce jeune en- » fant étant instruit, revint de sa pre- » miere frayeur ; & protesta que quand » il s'agiroit de répandre jusqu'à la der- » niere goutte de son sang, il étoit ré- » solu de persévérer dans la Loi chré- » tienne.

» Il nous est venu plusieurs doutes » sur lesquels nous vous demandons des » éclaircissemens. 1°. Nous avons plu- » sieurs enfans qui ont été baptisés : il y » en a d'autres qui, après avoir reçu le » baptême, tombent en démence : pou- » vons-nous répondre à leur place, & » dire qu'ils sont Chrétiens ? 2°. Le » quatrieme jour de la troisieme lune » de l'année derniere, l'ordre de l'Em- » pereur nous ayant été signifié pendant » la nuit, on nous appella chez le Tri- » bun, où nous apprîmes que cet ordre » étoit terrible. Comme nous étions en- » core hors de la porte de la ville, & » qu'on ne nous avoit pas enchaînés, » Paul *Chou* baptisa Paul *Tou*, François

» *Cou* baptisa Gabriel *Lo*, fils de notre » quatrieme frere. Quand nous fûmes » entrés dans la ville, & qu'on nous » eut chargé de chaînes, Jean *Sou* bap- » tisa trois personnes ; sçavoir, Jean » *Lou*, Gabriel *Lou* son fils, & Pierre » *Lo*.

» Paul *Chou* en baptisa cinq autres, à » qui il donna le nom de Paul. Le vingt- » troisieme jour de la septieme lune de » la même année, notre quatrieme frere » qu'on ramenoit de l'armée, pour le » conduire en exil, passa la nuit dans » une hôtellerie hors de la ville ; Jean » *Sou* l'alla visiter ; & après l'avoir ins- » truit des vérités de la Religion les » plus capitales, & l'avoir exhorté à la » contrition de ses péchés, il lui con- » féra le baptême qu'il demandoit avec » un extrême empressement. Quand le » temps nous le permet, nous ne bap- » tisons personne qu'après l'avoir bien » instruit en détail de ce qu'il doit croire » & pratiquer. Mais dans ce temps de » troubles & de persécution, ou à l'ar- » ticle de la mort, nous croyons pou- » voir en user autrement.

» Le quatrieme jour de la sixieme » lune, qui fut un jour de confusion & » de tumulte, trois femmes ; sçavoir,

» *Tchao*, *Leou* & *Ly*, arrêterent Joseph
» *Cai* par ses habits, lui demandant inf-
» tamment le baptême, & disant que
» bientôt il ne feroit plus temps. Joseph
» les baptisa, & donna à l'une le nom
» d'Agnès, à l'autre celui de Suzanne,
» & à la troisieme celui de Marie. Le
» même jour Cecile *Tou*, Marie *Ly* &
» Catherine *Nan* en baptiserent six au-
» tres, tant femmes que filles.

» Quelques-temps après Agnès *Tchao*
» qui avoit été baptisée au milieu du
» tulmulte causé par l'emprisonnement
» de tous les Chrétiens, tomba malade,
» & pria Jean *Sou* de suppléer à ce qui
» pourroit avoir été omis dans son bap-
» tême. Jean *Sou* après l'avoir instruite
» plus à loisir, & lui avoir fait faire un
» acte de contrition, la rebaptisa sous
» condition. Il en a souvent usé de mê-
» me : il demande s'il n'a rien fait en
» cela de contraire aux maximes de la
» sainte loi, & il vous prie de l'en instrui-
» re. Michel *Chou* souhaite fort d'avoir
» le livre qui contient les explications
» des saints Evangiles. Donnez-lui, je
» vous prie, cette satisfaction.

Voilà, mon Révérend Pere, ce que nous écrit le Prince Jean : ces faits nous ont été confirmés par des domestiques

& des Néophytes venus du *Fourdane*. Ils nous ont rapporté quelques autres circonstances, entr'autres, que le Prince Jean s'étoit fait admirer par son égalité d'esprit, par sa modestie, & par la force de ses raisonnemens; qu'un des Mandarins avoit dit au Tribun, qu'il eût fait plus sagement de se taire, que d'accuser des gens qu'on ne pouvoit convaincre d'aucune action mauvaise, & dont les réponses étoient sans replique; que ces Mandarins avoient été très-embarassés, lorsque les six dames vinrent se présenter pour faire inscrire leurs noms dans le registre; mais qu'ils avoient été interdits & saisis d'étonnement lorsqu'ils virent ces cinq jeunes enfans les prier de leur accorder la même grace; & que l'un d'eux leur demanda s'il étoit nécessaire d'avoir quinze ans accomplis, pour pouvoir confesser Jésus-Christ & répandre son sang en témoignage de sa Foi.

Je pourrois vous traduire les autres lettres que je reçus en même temps de quelques-autres de ces Princes; mais comme elles n'ajoutent rien à celle du Prince Jean, je me contente de vous rapporter le mémorial présenté à l'Empereur de la part du Général du *Four-*

dane. Il eſt bon de vous faire obſerver que quand on préſente des Mémoriaux à l'Empereur, on expoſe à la tête du mémorial le ſujet dont il s'agit.

Mémorial préſenté à l'Empereur par le Général du Fourdane, *pour faire mourir ceux qui ont embraſſé une fauſſe loi.*

» Nous, vos ſujets *Ché-moute*, &c.
» après avoir mûrement examiné toutes
» choſes, nous avons trouvé que *Sour-*
» *ghien*, troiſieme fils de (1) *Sou-nou* &
» *Courtchen* ſon onzieme fils avoient em-
» braſſé la loi du Seigneur du ciel, de
» même que leurs fils & leurs freres,
» auxquels ils ont appris à mépriſer
» les loix, à vivre à leur gré, ſans frein
» & ſans nulle retenue. Nous vos ſujets
» ayant ordonné ſéverement aux fils &
» petits-fils de *Sou-nou* d'abandonner
» cette fauſſe loi; *Sourghien* & *Courtchen*
» ont répondu qu'ils l'avoient embraſ-
» ſée depuis long-temps, & qu'ils mour-
» roient plutôt que de l'abandonner.

(*a*) Il eſt bon de ſe ſouvenir de ce qu'on a déja dit, que le grand nom du chef de la famille de ces Princes eſt *Sourniama*, & que le petit nom eſt *Sou-nou*.

» Nous vos sujets, nous avons con-
» sideré que les fils & petits-fils de
» *Sou-nou* étant déja coupables, ils eussent dû respecter les bienfaits de votre
» Majesté, & montrer leur reconoissance par une attention scrupuleuse à
» observer les loix : Mais, au contraire,
» ils sont entrés dans une loi fausse : ils
» vivent selon leur caprice sans discrétion & sans regle. Ils ont péché griévement contre les loix. Ainsi *Sourghien*
» & *Courtchen*, qui ont protesté qu'ils
» mourroient plutôt que d'abandonuer
» la loi du Seigneur du ciel, sont très-
» dignes de haine, & ont donné des
» preuves manifestes de leur opiniâtreté;
» ils ne méritent pas de vivre.

» C'est pourquoi nous jugeons que
» *Sourghien* & *Courtchen*, comme étant
» à la tête de ceux qui font profession de
» la loi Chrétienne, doivent être décapités, pour donner un exemple qui
» retienne tous les autres.

« Que l'autre fils de *Sou-nou* & ses
» petits-fils *Letay*, *Legen*, *J. Jamga*,
» *Loubequet*, *Oubequet*, *Tourtay*, *Chourtaz*,
» *&c.* qui ont embrassé la loi chrétienne, soient chargés de chaînes, enfermés dans une prison, & étroitement
» gardés.

» Pour ceux qui ne ſont pas Chré-
» tiens, qu'ils ſervent en qualité de
» ſoldats dans les bannieres, & qu'on
» les obſerve attentivement. S'il arrive
» que quelques-uns d'eux faſſe quelque
» choſe au mépris des loix, nous en
» informerons Votre Majeſté.

Il eſt à remarquer que les Princes Pierre & Paul, qui avoient cru pouvoir diſſimuler, & qui ſe rétracterent enſuite, ſont compris comme les autres dans cette accuſation du Général ſous leurs noms Tartares.

Cette accuſation arriva à Peking le 15 de la douzieme lune, c'eſt-à-dire le 8 de janvier 1727, & fut préſentée à l'Empereur. Le Général n'attribuoit à ces Princes aucun autre crime que celui de leur religion. Il condamnoit cependant les uns à avoir la tête tranchée, & les autres à être chargés de chaînes & empriſonnés, ce qui eſt contraire aux loix de la Chine, qui ne condamnent qu'à l'exil ceux qui profeſſent une fauſſe loi; mais cela même fait voir que le Général étoit bien inſtruit des intentions de la Cour.

L'Empereur renvoya cette accuſation à l'aſſemblée des Princes du ſang & à tous les Grands des neuf tribunaux,

comme une affaire d'une très-grande importance, afin de l'examiner, & de lui en faire leur rapport. Il est certain que, dès ce temps-là, l'Empereur prit la résolution d'obliger ces Princes à renoncer à leur religion. Les divers expédiens, & les différens biais qu'il employa pour y réussir, font assez voir que les raisons qu'il allégua dans la suite pour les condamner, étoient de purs prétextes, qui n'ont trompé que ceux qui ont bien voulu être trompés.

La délibération fut différée, & la réponse ne vint qu'un peu tard ; car les affaires s'expédient ici dans l'ordre qu'elles arrivent, & plusieurs autres plus anciennes devoient précéder celle-ci. Pendant ce temps-là, il arriva à Peking un courier avec un mémorial du Général d'armes de *Mougden*, ou autrement *Chin-yang*, capitale de la province du *Leao-tong*, autrefois la cour des Tartares Mantcheoux. Ce Général représentoit à l'Empereur, que les soldats de sa garnison n'avoient ni maison dans la ville, ni casernes au dehors, & qu'étant obligés de demeurer dans des villages aux environs, ils étoient trop éloignés, & que le service en souffroit.

L'Empereur n'ignoroit pas que ce nouveau Général se plaignoit d'une coutume aussi ancienne que l'établissement des Mantcheoux, & qui étoit même fondée en raison. Cependant il éclata contre les anciens commandans qui n'avoient pas donné cet avis. Les deux qui avoient précédé immédiatement celui-ci, sont encore à Peking pleins de vie. L'un s'appelle *Sunjou* (1), & l'autre *Tang-pao-chou*; en remontant plus haut, on trouvoit *Sourniama* qui étoit mort, & qui avoit en effet gouverné cette province pendant dix ans avec un applaudissement général. Aucun d'eux n'avoit averti que les soldats manquassent de logement; on ne s'en prit néanmoins qu'à *Sourniama*. L'ordre de l'Empereur portoit qu'on confisquât tous les biens de *Sounou*, & qu'ils fussent employés à bâtir des logemens pour les soldats de *Mougden*; que les deux commandans qui l'avoient suivi, sçavoir *Sunjou* & *Tampao-tchou* fussent chargés de l'exécution, & que s'ils ne trouvoient pas dans la confiscation l'argent qui étoit nécessaire, ils le fournissent du leur.

---

(1) *Sunjou* est aujourd'hui un des quatre Ministres d'Etat.

Ces deux Mandarins étoient trop intéressés dans cette affaire, pour ne pas agir avec la derniere rigueur. Ils se firent accompagner des Mandarins de la Banniere rouge, qui est celle de *Sourniama*, & ils allerent la nuit du 18 de la seconde lune, c'est-à-dire le 8 février, apposer les sceaux non-seulement dans l'hôtel de *Sourniama*, mais encore dans tous les hôtels des Princes ses enfans. Ces Princes avoient encore dans Peking des intendans & des domestiques, qui prenoient soin de leurs palais & de leurs biens. Plusieurs furent arrêtés, & n'eurent pas le loisir de rien mettre à couvert; un seul trouva le moyen de s'échapper, & d'emporter dans un pannier les vases d'or dont le Regulo se servoit aux cérémonies pour les ancêtres défunts. Comme il fuyoit, il fut arrêté par ceux qui battent les veilles; & pour se retirer de leurs mains, il leur abandonna le pannier, dont ils profiterent.

Cette nuit fut une nuit de confusion, de désordre & de pillage. Les Mandarins ne pouvant sceller tant de maisons à la fois dans différens quartiers de la ville, soupçonnerent les domestiques d'avoir mis beaucoup d'effets à l'écart.

Les terres & les maisons ne pouvoient pas disparoître. Il étoit plus aisé de cacher l'argent, les meubles, les bijoux, les obligations, les billets d'argent prêté ou mis à profit, & c'est de quoi les Mandarins vouloient s'assurer. C'est aussi ce qui donna lieu à la cruelle persécution qu'on suscita au Prince Joseph *Ourt chen*, douzieme fils de *Sourniama*, qui est prisonnier à Peking depuis trois ans, & dont le courage & la fermeté dans la foi ne le cédent gueres au courage & à la fermeté des premiers martyrs, comme vous le verrez dans la suite de cette lettre.

Ces visites & ces perquisitions tumultueuses avoient déja duré dix jours, lorsque les Regulos & les Grands présenterent à l'Empereur leur réponse sur l'accusation du Général *Che-moute*. Ils confirmoient la sentence qu'avoit porté ce Général contre *Sourghien* & *Courtchen*, ajoutant qu'il falloit les décapiter au *Fourdane*. Pour ce qui est des fils, des petits-fils de *Sounou*, & des autres qui ont, disoient-ils, embrassé une fausse loi; il est difficile de leur pardonner, il faut les punir & les livrer au Général, pour les faire étrangler en automne.

Le premier de la troisieme lune, c'est.

à-dire le 23 mars, l'Empereur fit sur cette délibération la réponse suivante.

Cette délibération des Régulos & des Grands s'est faite avec peu de soin & d'attention. » On s'en est tenu à l'ac-
» cusation du Général *Che-moute*, qui
» rapporte que *Sourghien* & *Courtchen*
» ont répondu qu'ils avoient embrassé
» cette loi depuis long-temps, & que
» quand il s'agiroit de perdre la vie, ils
» ne l'abandonneront jamais. On devoit
» me représenter qu'il étoit à propos
» d'envoyer au *Fourdane* un Regulo &
» des Grands, pour les interroger, &
» que si *Sourghien* & *Courtchen*, après
» avoir entendu mes ordres, continuent
» à dire qu'ils mourront plutôt que de
» changer, il faut les faire mourir.

» Il est vrai que dans un temps & dans
» des circonstances ordinaires, ils ont
» pu dire qu'ils ne changeront pas; mais
» maintenant, lorsque mes ordres leur
» seront signifiés, s'ils venoient à chan-
» ger, ce seroit autre chose, & il fau-
» droit conclure d'une autre maniere.
» Ils ont tous fait des fautes qui méri-
» toient la mort, je leur ai pardonné;
» il ne faut pas les faire mourir pour un
» mot dit au hazard, & qui n'est peut-
» être l'effet que d'un vain entêtement.

» Qu'on renvoie ce mémorial pour » délibérer une ſeconde fois, & qu'on » me faſſe le rapport de cette nouvelle » délibération ».

Tel fut le premier ordre de l'Empereur : il fait aſſez voir que le deſſein étoit d'obliger ces illuſtres Chrétiens d'abandonner leur religion, & que c'étoit-là le ſeul crime qu'on pût leur reprocher.

Les Regulos & les Grands ayant reçu l'ordre de l'Empereur, ſe raſſemblerent de nouveau, non pas pour délibérer, mais pour ſe conformer entiérement à ſa volonté, qui eſt l'unique regle qu'on oſe ſuivre. Ils prierent donc Sa Majeſté de nommer elle-même le Regulo & les Grands qu'elle reconnoîtroit les plus capables de cette commiſſion.

L'Empereur nomma le Prince *Tomorocongo* ſon cinquieme frere, & un chef de banniere. Ils ne partirent de Péking que le 22 de la troiſieme lune, c'eſt-à-dire, le 13 d'avril, qui étoit le ſaint jour de Pâques. On ne fut pas peu ſurpris de voir que l'Empereur envoyât ſon propre frere à des Princes dégradés, qu'il avoit mis au rang du ſimple peuple; mais il n'y eut perſonne qui ne jugeât que la vue de l'Empereur étoit

d'engager plus efficacement ces Seigneurs à abandonner leur religion.

Aussi-tôt que nous apprîmes qu'on persécutoit ouvertement les Princes chrétiens, nous ne nous contentâmes pas d'offrir tous les jours à Dieu nos vœux & nos sacrifices, pour leur obtenir les graces nécessaires dans une si rude épreuve; nous crûmes devoir encore les consoler & les fortifier par nos lettres. Il y avoit du risque dans un tel commerce de lettres, vu les circonstances où l'on se trouvoit; mais c'est dans de pareilles circonstances qu'il faut risquer. Nous fîmes donc partir un homme de confiance, à qui nous remîmes des lettres qui avertissoient ces Seigneurs de la confiscation de leurs biens, & de l'ordre donné au cinquieme frere de l'Empereur de se transporter au *Fourdane* pour les examiner. Nous le chargeâmes en même temps de les prévenir sur un petit secours d'argent que nous leur préparions pour subvenir à leurs nécessités présentes. Enfin, nous tâchâmes de les satisfaire en les éclaircissant sur les doutes qu'ils nous avoient proposés; & nous leur donnâmes les instructions les plus conformes aux tristes conjonctures où ils étoient. Cet exprès que

nous avions fait partir, s'appelle Pierre *Yang:* c'eſt un fervent chrétien & anciennement attaché à ces Princes; il fut très-peu de temps dans ſon voyage; il nous rapporta à ſon retour, que ces illuſtres Néophytes avoient reçu de ſi accablantes nouvelles, ſans faire paroître la moindre émotion; que la ſeule choſe qu'ils ſembloient craindre, c'étoit qu'à leur occaſion on ne nous fît de la peine; qu'ils nous recommandoient inſtamment de nous ſouvenir d'eux tous les jours au ſaint ſacrifice de la meſſe, & de demander à Dieu la rémiſſion de leurs péchés, & la force de ſouffrir conſtamment pour une cauſe ſi juſte. Il ajouta qu'il avoit été rempli de la plus douce conſolation en voyant que tous, grands & petits, les Princeſſes & leurs filles, & même juſqu'aux enfans de ſept à huit ans, ne reſpiroient que les ſouffrances, & ne parloient que du bonheur qu'il y a de donner ſa vie pour Jeſus-Chriſt.

« Quand je leur parlai, pourſuit-il, » du petit ſecours que je devois leur » apporter de votre part, ils allerent » en avertir le Prince Jean; car il ne » m'étoit pas permis d'entrer chez lui » de peur de donner de l'ombrage à » ſes gardes. Il me fit répondre en ces » termes:

» termes : Dites aux Peres que s'ils ju-
» gent qu'il n'y ait rien à risquer pour
» eux du côté de la Cour, nous rece-
» vrons volontiers leurs aumônes ; mais
» que s'ils prévoyent qu'il y ait le moin-
» dre risque, nous les supplions de s'en
» dispenser ; c'est-à-dire qu'ils eussent
» mieux aimé souffrir la faim, & être
» réduits à la plus extrême misere, que
» de nous exposer le moins du monde
» au ressentiment de l'Empereur ». On avoit ramassé, entre les Peres Portugais & les Peres François, la somme de deux cens taëls, qui valent environ mille francs de notre monnoie ; c'étoit bien peu de chose pour tant de personnes qui se trouvoient dans un extrême besoin ; mais c'étoit tout ce que notre pauvreté nous permettoit de faire.

Le même Pierre *Yang* fut le porteur de cette modique somme. Il ne lui arriva aucun accident durant le voyage ; mais à son retour ayant rencontré les fourriers du cinquieme Regulo, il fut obligé de se cacher un jour entier pour laisser passer ce Prince avec toute sa suite, dont il n'auroit pas manqué d'être reconnu.

Il arriva ici le 6 de la troisieme lune intercalaire, c'est-à-dire le 26 d'avril,

avec des lettres qui faisoient foi de l'exactitude avec laquelle il s'étoit acquitté de sa commission. Il nous dit que ce secours d'argent avoit été reçu avec de grands sentimens de reconnoissance, & que le Prince Jean l'avoit fait remettre à celui qui garde la chapelle commune, afin de le partager entre ceux qui s'adresseroient à lui.

Telle étoit la situation de ces Princes au *Fourdane*. Pendant ce temps-là *Sunjou*, Ministre d'Etat, l'un des deux intéressés à la confiscation des biens de ces Seigneurs, étoit continuellement occupé à questionner leurs domestiques, & à leur faire rendre compte des sommes qu'il prétendoit que leurs maîtres leur avoient laissées entre les mains.

Dans la visite qu'il fit de leurs hôtels, ayant vu des chapelles, des oratoires, & des images de piété ; il leur demanda si leurs maîtres étoient Chrétiens, & si eux-mêmes l'étoient aussi. Quatre répondirent qu'ils étoient Chrétiens. Le cinquieme, qui étoit infidele, & qui appartenoit au Prince Louis, avoit vu partir son maître pour l'exil sans recevoir le baptême. Il répondit qu'il n'étoit pas Chrétien, & qu'il ignoroit que son maître le fût. Louis en effet n'avoit reçu

le baptême qu'au lieu de ſon exil, & qu'après l'accuſation que le Général d'armée fit à l'Empereur contre lui & contre ſon frere Joſeph, compagnon de ſa diſgrace, ſur ce qu'ils avoient élevé une chapelle dans une ville de la frontiere. La lettre que je vous écrivis en l'année 1724, vous a appris comment ils furent conduits tous deux à Péking, & empriſonnés ſéparément. *Sunjou* crut intimider ces quatre domeſtiques chrétiens. Il leur fit de grandes menaces ſur ce qu'ils avoient embraſſé une religion proſcrite, & contre laquelle l'Empereur s'étoit ouvertement déclaré. Mais la concluſion étoit toujours qu'il lui falloit remettre ce qu'ils avoient retenu de l'argent, des papiers, & des meubles de leurs maîtres. Les Chrétiens répondirent qu'ils leur avoient remis tout ce qu'ils avoient; qu'au regard de leur religion, ils la croyoient la ſeule véritable. « Quoi ! » vous oſez parler ainſi, reprit *Sunjou*, » je vais vous livrer au Tribunal, & » vous accuſer à l'Empereur, remettez » moi tout ce que vous avez caché. Nous » n'avons rien caché, répondirent les » Chrétiens, vous pouvez nous accuſer » à l'Empereur, nous vous ſuivrons juſ» qu'à la porte du Palais, pour y atten-

» dre la réponſe de Sa Majeſté ». *Sunjou* les fit enchaîner tous quatre, & préſenta à l'Empereur l'accuſation ſuivante le 25 de la troiſieme lune, c'eſt-à-dire le 16 d'avril.

« Nous, vos ſujets, nous avons viſité » les maiſons de *Sounou*, & nous avons » trouvé que ſes fils *Sourghien*, *Tchourt-* » *chen*, *Courtchen*, *Ourtchen*, & ſes petits- » fils *Ijamga*, *Legen*, *&c.* avoient em- » braſſé la loi du Seigneur du Ciel, que » *Sourghien* & *Tchourtchen* avoient orné » dans leurs maiſons des endroits par- » ticuliers, pour y placer l'image du » Seigneur du ciel, & pour l'honorer.

» Ayant interrogé leurs domeſtiques » *Yo-ſe*, *San-pao*, *Oudanga*, *Tong-che-* » *ting*, ils ont répondu que leurs maîtres » étoient Chrétiens, & qu'ils l'étoient » pareillement. Les domeſtiques ont » ſuivi l'exemple de leurs maîtres; *Sour-* » *ghien* & les autres en ſuivant cette loi, » ont agi inconſidérement, & ont tenu » une conduite tout-à-fait inſenſée. Mais » puiſqu'un Regulo & un Grand ſont » partis pour le *Fourdane* afin de les ju- » ger, nous n'en dirons pas davantage.

» Pour ce qui eſt d'*Ourtchen*, qui eſt » actuellement à Péking, & de ces qua- » tre domeſtiques, qui ſont Chrétiens,

» nous demandons à Votre Majesté un » ordre pour les livrer au Tribunal des » crimes, afin qu'ils y soient jugés dans » la derniere rigueur. Il n'y a que les » châtimens qui puissent réduire ces es- » prits brouillons & indisciplinables : » nous attendons avec respect les ordres » de votre Majesté ».

La réponse de l'Empereur ne fut pas entiérement conforme aux desirs de *Sun-jou*. « Vous me demandez, dit Sa Ma- » jesté, de livrer au Tribunal les do- » mestiques d'*Ourtchen* & les autres fils » de *Sounou*, parce qu'ils suivent la loi » du Seigneur du ciel. En cela, les do- » mestiques n'ont fait que se conformer » à la conduite de leurs maîtres. Que » le Regulo *Ounenguy* (1), accompa- » gné des Grands de la même banniere, » aillent interroger *Ourtchen* (2), s'il » reconnoît sa faute & s'il s'en repent, » tout est fini; mais s'il ne veut pas chan- » ger, qu'on en délibere, & qu'on me fasse » le rapport de ce qu'on aura déterminé. » A l'égard des domestiques, qu'on les » mette en liberté, je leur pardonne ».

Je vous avoue, mon Révérend Pere,

(1) Troisieme frere de l'Empereur.
(2) Le Prince Joseph.

que lorſque nous apprîmes cet ordre de l'Empereur, nous craignîmes fort que le Prince Joſeph, qu'on n'avoit pas eu le temps d'inſtruire à fond de nos ſaintes vérités, & qui d'ailleurs étoit affoibli par une longue & dure priſon, ne ſe laiſſât ſurprendre ou embarraſſer par les artifices du troiſieme Regulo. Ce Prince avoit ordre de lui faire tout eſpérer de la Cour, pourvu qu'il eût la complaiſance de déférer aux volontés de l'Empereur, en quittant la religion qu'il avoit eu l'imprudence de ſuivre. Tout ce que nous pûmes faire, fut de redoubler nos vœux au Seigneur, & de le prier d'éclairer ce Prince de ſes lumieres, & de le fortifier par ſa ſainte grace.

Nous apprîmes bientôt que Dieu ne l'avoit pas abandonné dans les fers, & qu'il étoit deſcendu avec lui dans ſa priſon. Il eut à ſoutenir les plus fréquentes & les plus vives attaques. Promeſſes, menaces, reproches, tout fut mis en œuvre; mais il y fut inſenſible : & toute la réponſe qu'on put tirer de lui, c'eſt qu'il étoit chrétien, & qu'il continueroit de l'être juſqu'à l'effuſion de tout ſon ſang. C'eſt ce que vous verrez encore mieux par le compte que le Regulo en rendit à l'Empereur, le troiſieme de la

troisieme lune intercalaire, c'est-à-dire, le 23 d'avril.

« Nous, vos sujets, pour obéir respec-
» tueusement aux ordres de Votre Ma-
» jesté, nous sommes allés interroger
» *Ourtchen*, & nous lui avons fait les
» questions suivantes. On assure que vous
» & vos freres aînés *Sourghien*, *Tchour-*
» *tchen*, *Courtchen*, avez embrassé la loi
» chrétienne : dites-nous quelle raison
» vous a porté, vous qui êtes Mant-
» cheoux, à suivre cette fausse loi.

» *Ourtchen* a répondu : il est vrai que
» j'adore le Seigneur du ciel de même
» que je sers l'Empereur, je ne puis
» changer. Rebelle, m'écriai-je, oses tu
» désobéir à l'Empereur ton Maître?
» Ignores-tu que c'est par son ordre &
» de sa part que je t'interroge? tiens,
» lis-le cet ordre respectable, & fais-y
» attention : veux-tu changer, ou ne
» le veux-tu pas?

» *Ourtchen* ayant lu l'ordre de Votre
» Majesté, s'est mis à genoux, & a dit:
» j'offense l'Empereur, je dois mourir;
» mais je ne puis changer.

» Nous, vos sujets, nous considérons
» qu'*Ourtchen* étant *Mantcheou*, a suivi
» une fausse religion, & qu'il tient la
» conduite d'un insensé & d'un rebelle.

» *Sunjou* l'a déja accusé à Votre Majesté.
» Elle a bien voulu, par un effet de sa
» bonté singuliere, nous envoyer vers
» lui pour le faire rentrer en lui-même,
» & lui dire qu'il n'a qu'à avouer sa
» faute, & en témoigner du repentir,
» & que tout est fini. Mais *Ourtchen* est
» obstiné dans sa désobéissance : son
» parti est pris, & il ne changera jamais.
» Pendant que nous l'interrogions, il ne
» fit paroître nulle crainte, & ne donna
» aucun signe de repentir : au contraire
» il avouoit d'un air content, qu'il avoit
» embrassé cette loi; & il soutenoit
» avec opiniâtreté, qu'il avoit eu raison
» de le faire, & qu'il ne devoit pas chan-
» ger. Rien n'est plus digne de châtiment.
» C'est pourquoi nous jugeons que sur
» le champ *Ourtchen* doit être traité en
» rebelle, & être coupé en pieces. C'est
» le moyen de faire observer exactement
» les loix. Nous attendons avec respect
» les ordres de Votre Majesté ».

Il sembloit qu'on devoit perdre toute espérance d'ébranler ces illustres Néophytes. Cependant l'Empereur ne désespéra pas d'y réussir; & il se flatta que ses promesses ou ses menaces auroient enfin leur effet. Voici l'ordre qu'il donna le même jour.

« Que le Regulo & tous les Chefs des
» Bannieres *Mantcheoux*, & tous les
» Présidens des tribunaux aillent encore
» interroger *Ourtchen*, qu'ils délibérent
» sur ses réponses, & qu'ils m'en fassent
» le rapport ».

Aussi-tôt que cet ordre fut porté, le troisieme Regulo fixa au 5 de la même lune, c'est-à-dire, au 25 d'avril, le jour de l'assemblée générale qui devoit se tenir à *Yen-sse-keou*, lieu de la prison d'*Ourtchen*. On envoya des billets dans les différens quartiers de la ville, pour avertir tous ceux qui devoient assister à cette assemblée : & par ce moyen-là on fut bientôt informé dans tout Péking, du jour où l'on devoit juger ce Seigneur. Le concours du peuple autour de sa prison fut si grand, que les gardes eurent beaucoup de peine à écarter la foule. La curiosité y attiroit les uns : d'autres y venoient par de meilleurs motifs : plusieurs de ses domestiques y accoururent : l'un d'eux, quoiqu'infidele, ne doutant point que son maître ne dût avoir la tête tranchée ce jour-là même, avoit préparé une natte & un coussin, afin de recevoir son corps. D'autres qui étoient chrétiens, n'avoient en vue que de recueillir avec respect ce qu'ils pourroient s'approprier de ses reliques.

Un si grand nombre de juges ne pouvant entrer dans la prison du Prince, ils établirent leur tribunal dans un temple d'idoles, qui étoit proche, & y firent venir le prisonnier chargé de ses neuf chaînes. On lui ordonna d'abord de se mettre à genoux. On lui fit coup sur coup une infinité de questions, auxquelles on l'obligeoit de répondre promptement. Le dessein étoit de l'embarrasser, & de le forcer en quelque sorte à se couper lui-même en ses réponses. Mais Dieu ne permit pas que le mensonge & l'iniquité prévalussent sur la vérité & l'innocence. Ses juges furent bientôt convaincus qu'ils perdoient leur temps & leurs peines : & après environ une heure de combat, où le généreux chrétien se soutint toujours avec une admirable fermeté, ils le renvoyerent dans sa prison.

Les Juges rendirent compte à l'Empereur de ce qui s'étoit passé : mais le peu de succès qu'ils avoient eu, les empêcha sans doute de présenter un mémorial : du moins il n'est pas venu à ma connoissance.

Quand le Prince Joseph fut de retour dans sa prison, il raconta une partie de son interrogatoire à *Ma-siao-ell*, jeune

domestique qu'on avoit enfermé avec lui pour le servir, & qu'on a depuis mis en liberté. Je differe à vous en parler, pour ne pas interrompre les actes authentiques.

Cette seconde tentative faite avec tant d'éclat, ayant si peu réussi, de même que deux autres particulieres & plus secrettes, l'Empereur fut outré d'une résistance à laquelle il ne croyoit pas devoir s'attendre : situation dangereuse dans un Monarque peu accoutumé aux contradictions, & qui a tout pouvoir sur la vie de ses sujets. Il dissimula néanmoins son chagrin; & faisant semblant qu'on n'avoit pas compris sa pensée, il prit un autre biais, qui pourtant ne trompa personne. Vous en jugerez vous-même par l'exposition que je vais faire, en traduisant fidelement ses paroles.

Le treizieme jour de la troisieme lune, c'est-à-dire, le 10 mai, l'Empereur fit appeller *Ma-tsi*, premier Ministre d'Etat, les Présidens des neuf tribunaux, & les grands *Mantcheoux* des huit bannieres, & leur dit : « *Ourtchen* se mocque de » vous, & il a raison, parce que vous » l'avez mal interrogé, faute d'avoir » compris ma pensée : écoutez bien ce

» que je vais vous dire, & retournez lui
» porter mes ordres.

» Le Seigneur du Ciel, & le Ciel, c'est
» une même chose : toutes les Nations
» du monde honorent le Ciel, mais
» chacune a son rite particulier pour
» lui rendre ses honneurs. Le rite des
» Tartares *Mantcheoux* est le *Tiaochin*.
» (1) Il n'y a personne qui le premier
» jour de l'an ne brûle des odeurs & du
» papier, & cela pour honorer le Ciel.

» Nous autres *Mantcheoux*, nous avons
» nos rites particuliers ; les Mongous,
» les Chinois, les Moscovites, les Eu-
» ropéens, &c. ont aussi chacun le sien
» qui lui est propre. Quand on fait at-
» tention aux réponses d'*Ourtchen*, on
» voit qu'il se fâche, comme si l'on
» vouloit qu'il cessât d'honorer le Ciel.
» Ce n'est pas-là ce que j'ai prétendu
» lui défendre : mais j'ai dit que chacun
» avoit sa maniere de l'honorer, & que
» lui étant Mantcheou, il devoit suivre
» le rite des Mantcheoux. Or, non-
» seulement il refuse de s'y conformer,
» mais il l'abandonne pour suivre la

(1) Le *Tiaochin* est une cérémonie qui n'a rien de fixe ni d'arrêté ; chaque famille la fait à sa maniere.

» fausse loi des Européens, c'est un ren-
» versement total de conduite.

» *Ourtchen* ayant donc abandonné le rite de ses ancêtres, & soutenant, contre toute raison, que celui d'Europe qu'il a embrassé, est le seul véritable, imite la conduite insensée de son pere, qui abandonna son véritable Maître pour entrer dans la faction d'*Akina* & de *Se-sse-ke*. Voici sans doute quel est le raisonnement d'*Ourtchen* : c'est fait de moi, je dois mourir; si, en m'attachant opiniâtrement à la loi du Seigneur du Ciel, l'Empereur me condamne à la mort, je rendrai sa personne odieuse, & il aura la mauvaise réputation de m'avoir fait mourir, parce que j'honore le Seigneur du Ciel. Son pere & lui ont commis des fautes énormes, qui méritoient la mort: vous autres Grands, vous me présentâtes un mémorial par lequel vous me suppliez de les traiter en rebelles; je n'ai pas encore répondu à ce mémorial. Si je voulois le faire mourir, ce feroit pour les crimes de rébellion, dont son pere & lui sont coupables, & non pas parce qu'il honore le Seigneur du Ciel. Vous sçavez que les Grands m'ayant pré-

» senté une requête contre les quatre » domestiques qui s'étoient fait chré- » tiens, afin qu'on les jugeât sévére- » ment ; je répondis que c'étoit une » canaille ignorante, & qu'il falloit leur » pardonner. Je n'ignore pas que plu- » sieurs autres sont aussi profession de » cette loi : mais il n'y a nul inconvé- » nient par rapport à l'Empire ; car s'il » y en avoit réellement, est-ce que » l'Empereur mon pere eût souffert les » Européens à la Cour ? & moi-même » ne l'aurois-je pas défendu dès le com- » mencement de mon regne ? (1) mais » parce qu'*Ourtchen*, qui est Mantcheou, » & qui étoit ci-devant du sang royal, » a préféré la loi chrétienne aux rites de » ses ancêtres ; il a non-seulement violé » les loix de l'Empire, il a encore of- » fensé le Ciel même, & c'est pourquoi » j'avois ordonné qu'il abandonnât cette » loi ».

Au sortir de cette audience, les Grands mirent par écrit les paroles de

---

(1) Quand l'Empereur parle en particulier, & non pas par la voie du Tribunal des Rites, il dit toujours qu'il n'a pas proscrit la loi de l'Europe ; mais qu'il a seulement défendu que les Européens demeurassent dans les provinces,

l'Empereur, & avec ces nouvelles armes ils allerent pour la troiſieme fois attaquer le généreux Néophyte. Ils redoublerent leurs efforts; ils lui répéterent tout ce que l'Empereur leur avoit dit, & ils y ajouterent d'eux-mêmes tout ce qu'ils crurent de plus convaincant & de plus capable de le gagner; ils le flatterent, ils lui firent les plus belles promeſſes; ils en vinrent aux reproches, aux menaces, aux invectives. Tous ces efforts furent inutiles; Joſeph fut inébranlable, & finiſſoit toujours par dire, je ne puis changer. Les Juges ſe retirerent interdits & confus: pour ſe diſculper eux-mêmes, & pour faire voir à l'Empereur qu'ils ne s'étoient pas écartés de ſes vues, ils mirent par écrit & leurs interrogations, & quelques-unes des réponſes d'*Ourtchen*, qu'ils préſenterent à Sa Majeſté. Quoiqu'on répete dans cet écrit pluſieurs choſes que j'ai déja dites, je ne laiſſerai pas de le rapporter tout entier, parce que c'eſt un acte authentique qui ne doit pas s'omettre. Le voici fidélement traduit du Tartare.

« Nous, vos ſujets, nous nous ſommes
» tranſportés dans la priſon d'*Ourtchen*,
» & nous lui avons dit : Le Seigneur du
» Ciel & le Ciel, c'eſt la même choſe;

» il n'y a point de Nation ſur la terre
» qui n'honore le Ciel ; les Mantcheoux
» ont dans leur maiſon le *Tiao-chin* pour
» l'honorer. Vous qui êtes Mantcheou,
» vous ſuivez la loi des Européens ; &
» vous vous êtes ſenti porté à l'embraſ-
» ſer, dites-vous, à cauſe des dix com-
» mandemens qu'elle propoſe, & qui
» ſont autant d'articles de cette loi.
» Apprenez-nous ce qu'ils preſcrivent.

» *Ourtchen* a répondu : Le premier
» nous ordonne d'honorer & d'aimer
» le Seigneur du Ciel ſur toutes choſes ;
» le ſecond défend de jurer par le nom
» du Seigneur du Ciel ; le troiſieme veut
» qu'on ſanctifie les jours de fêtes, en
» récitant des prieres, & en faiſant les
» cérémonies pour honorer le Seigneur
» du Ciel ; le quatrieme commande
» d'honorer le Roi, ſes peres & meres,
» les anciens, les Grands, & tous ceux
» qui ont autorité ſur nous ; le cin-
» quieme défend l'homicide, & même
» la penſée de nuire aux autres ; le
» ſixieme oblige à être chaſtes & mo-
» deſtes, & défend juſqu'aux penſées &
» aux affections contraires à la pureté ;
» le ſeptieme défend de ravir le bien
» d'autrui, & la penſée même de l'uſur-
» per injuſtement ; le huitieme défend

» le mensonge, la médisance, les inju-
» res ; le neuvieme & le dixieme défen-
» dent de desirer la femme d'autrui.
» Tels sont les articles de la loi à la-
» quelle j'obéis. Je ne puis changer.

» Nous avons dit : Ces dix comman-
» demens se trouvent dans tous nos
» livres, & il n'est personne qui ne les
» observe, ou si quelqu'un les trans-
» gresse, on le punit de la maniere que
» la loi le prescrit. Ce ne sont pas les
» seuls Européens qui les mettent en
» pratique. Mais comment pouvez-vous
» dire que cette loi commande d'hono-
» rer le Roi, les peres & meres, &c.
» tandis que vous abandonnez les rites
» du *Tiao-chin* de vos ancêtres? Est-ce
» ainsi que vous leur obéissez? Et n'est-
» il pas vrai de dire que vous violez
» cet article de votre loi? Vous êtes
» *Mantcheou*, vous avez été du sang
» royal, & malgré cela vous renoncez
» aux coutumes de vos peres, pour
» suivre une loi étrangere? N'est-ce pas
» imiter la conduite insensée de votre
» pere, qui abandonnant son véritable
» maître, s'attacha à la faction d'*Akina*
» & de *Se-sse-ke*? Qu'a-t-il gagné? Ses
» os réduits en cendres ont été jettés
» au vent. Quoi! vous manquez de

» fidélité à votre légitime maître, vous
» désobéissez à vos parens, vous péchez
» contre le Ciel, & vous dites que vous
» l'honorez?

« *Ourtchen* a répondu que la loi chré-
» tienne lui apprenoit que le Seigneur
» du Ciel descendit sur la terre il y a
» plus de dix-sept cens ans, & qu'il
» enseigna lui-même le culte dont il
» doit être honoré; que quand une fois
» on a suivi cette loi, on ne la doit plus
» abandonner, & que quiconque l'aban-
» donne, se révolte contre le Ciel; que
» cette loi ne permet pas de pratiquer
» le rite du *Tiao-chin*, & qu'ainsi il ne
» peut pas changer.

» De plus, il a dit que la loi d'Europe
» regle parfaitement l'esprit & le cœur,
» qu'elle prescrit des abstinences conve-
» nables, qu'elle reprouve les fautes les
» plus intérieures & jusqu'à la pensée
» du mal, & que toute autre loi n'est
» pas véritable.

» Nous l'avons pressé encore davan-
» tage, & nous lui avons dit : La loi
» d'Europe n'est suivie que des Euro-
» péens, & vous prétendez que qui-
» conque l'abandonne se révolte contre
» le Ciel? Quoi! l'Empereur notre maî-
» tre n'est-il pas maître & Seigneur par

» l'ordre du Ciel, & vous refusez de lui » obéir ? Pouvez-vous disconvenir » que vous soyez un rebelle, & que » vous n'offensiez le Ciel ? Répondez » nettement.

» Ourtchen a paru embarrassé, & ne » sçachant que répondre, il a frappé la » terre du front, & a dit : Je ne puis » soutenir le reproche qu'on me fait, de » ne pas obéir à l'Empereur ; il est vrai » pourtant que je ne puis changer.

» Nous lui avons fait de nouvelles » instances : Vous assurez, lui avons-» nous dit, que la loi d'Europe regle » l'esprit & le cœur. Est-ce que dans les » livres de nos anciens sages on n'ap-» prend pas à regler l'un & l'autre ? Ne » trouve-t-on pas à chaque page de ces » livres les maximes suivantes ? Ne vous » trompez pas vous-même, ayez l'esprit » droit, rectifiez votre cœur, & tant » d'autres semblables ; qu'avez-vous à » répondre ? Vous dites encore que le » Seigneur du Ciel est descendu du ciel » en terre. Est-ce qu'il a un corps, est-» ce que vous l'avez vu ? Vous ajoutez » qu'il y a plus de dix-sept cens ans qu'il » a pris naissance parmi les hommes pour » leur salut ; mais bien avant ce temps-» là, sous le regne de *Yao* & de *Chun*,

» la loi d'Europe n'exiſtoit pas, & ce-
» pendant le culte du Ciel ſubſiſtoit : le
» nierez-vous ? vous ſeriez le ſeul. Que
» prétendez-vous donc, lorſque vous
» vous attachez avec tant d'opiniâtreté à
» la loi des Européens ? Voudriez-vous
» dire que la doctrine de nos anciens
» ſages eſt fauſſe, & que celle d'Europe
» eſt la ſeule véritable ?

» A tout cela *Ourtchen* a fait des ré-
» ponſes peu intelligibles, & qui mar-
» quoient l'embarras où il ſe trouvoit.
» Il nous a parlé d'une loi ancienne &
» nouvelle, il nous a dit qu'il n'étoit
» pas néceſſaire de voir pour croire des
» vérités, telles que la deſcente du Sei-
» gneur du Ciel en terre : & après beau-
» coup de paroles auxquelles on ne
» comprenoit rien, il a perſiſté à dire
» qu'il ne pouvoit pas changer.

» Fatigués de tant de diſcours peu
» ſenſés, nous lui avons dit : Jeune
» homme, non content du crime de
» rebellion dont vous vous êtes rendu
» coupable, vous avez encore ſuivi une
» fauſſe loi que vous ne voulez pas
» abandonner. Cela ſeul mériteroit qu'on
» vous fît mourir à l'heure même ;
» mais notre incomparable maître, par
» une bonté ſinguliere, ſuſpend les effets

» de sa justice. Il a envoyé des Grands
» pour vous instruire, pour vous faire
» rentrer en vous-même, & vous dire
» que si vous voulez vous corriger en
» quittant votre fausse loi, & reprenant
» les pratiques des *Mantcheoux* touchant
» le culte du Ciel, tout est fini; mais
» que si au contraire vous persistez dans
» votre opiniâtreté, c'est à l'ordre de
» l'Empereur même que vous résistez:
» prenez votre parti & répondez.

» *Ourtchen* frappant la terre du front,
» a répondu: Les bienfaits de l'Empereur
» mon maître sont très-grands, son
» amour pour moi est parvenu à son
» comble, je ne puis soutenir le repro-
» che que vous me faites de ne lui pas
» obéir. Quoi! lui avons-nous repliqué,
» n'êtes-vous pas entré, vous & votre
» pere, dans la faction d'*Akına* & de *Se-*
» *sse-ke*? N'avez-vous pas commis des
» crimes de toutes les sortes? Combien
» de fois n'avez-vous pas mérité la
» mort? Le mémorial que les Grands
» ont présenté à l'Empereur, pour faire
» mourir selon les loix votre pere & ses
» enfans, subsiste encore, il est devant
» l'Empereur; il n'a qu'à y répondre,
» & votre mort est certaine. Pour nous
» qui sommes témoins de votre opiniâ-

» treté à ne pas quitter cette fausse loi;
» il nous est clair que vous raisonnez
» ainsi : J'ai mérité la mort, si mainte-
» nant l'on me fait mourir, parce que
» j'ai embrassé la loi chretienne & que
» j'honore le Ciel, à la bonne heure,
» qu'on le fasse.

» Nous avons eu beau presser *Ourt-*
» *chen*, comme il paroît par le compte
» que nous en rendons à Votre Majesté,
» il n'a pas été possible de vaincre son
» opiniâtreté, ses réponses ont toujours
» été les mêmes. La loi que j'ai em-
» brassée, je ne la puis quitter qu'avec
» la vie, je ne la changerai jamais; si
» l'on me fait mourir pour cette cause,
» je mourrai avec joie.

» Tout bien considéré, *Ourtchen* &
» son pere s'étant attachés à la faction
» d'*Akina* & de *Se-sse ke*, ont fait des
» crimes de toutes les sortes, pour les-
» quels les os de *Sou-nou* ont été dis-
» persés. Les Grands après avoir déli-
» béré, ont supplié Votre Majesté de le
» condamner à la mort lui & ses en-
» fans. *Ourtchen* ayant embrassé une
» fausse loi, Votre Majesté lui a donné
» plusieurs ordres consécutifs, & lui a
» fait dire qu'étant *Mantcheou* & ayant
» même été du sang royal, il devoit

» ſuivre les coutumes de ſa Nation dans
» le culte qu'elle rend au Ciel. *Ourtchen*
» n'eut-il pas dû porter dans le cœur,
» élever reſpectueuſement ſur ſa tête
» les bienfaits de Votre Majeſté, &
» changer à l'inſtant? Mais au lieu d'o-
» béir à des ordres ſi reſpectables, il
» s'eſt entêté de folles idées, & a ré-
» pondu conſtamment, que puiſqu'il
» avoit embraſſé la Religion chrétienne,
» il ne la quitteroit pas.

» Les réponſes d'*Ourtchen* prouvent
» évidemment qu'il a pris ſon parti, &
» qu'il raiſonne de cette maniere : je ne
» puis éviter la mort que méritent mes
» crimes & ceux de mon pere; ſelon
» les loix de l'Empire on ne peut les
» pardonner. Si maintenant l'on me fait
» mourir, parce que je fais profeſſion
» de la loi chrétienne, & que j'honore
» le Seigneur du ciel, à la bonne heure,
» je mourrai content. C'eſt ce qui n'a
» pas échappé aux lumieres & à la pé-
» nétration de Votre Majeſté. Si donc
» on le faiſoit mourir, parce qu'il a
» ſuivi une fauſſe loi, on ne feroit que
» ce qu'il ſouhaite. Il eſt plus à propos,
» conformément à la délibération des
» Grands, préſentée à Votre Majeſté,
» de le traiter en rebelle & de l'exécu-

» ter à mort ſans aucun délai. C'eſt » pour cela que nous offrons avec reſ» pect ce mémorial à Votre Majeſté.

Il eſt aiſé de voir que les Grands en mettant par écrit cette dépoſition, n'ont rien compris à pluſieurs réponſes du Prince Joſeph, ſur-tout à celles qui regardent l'ancienne & la nouvelle loi & l'incarnation du Verbe. Ces vérités ſont expliquées dans pluſieurs livres que ce Seigneur avoit lus, & qu'il avoit même appris par cœur.

Les Juges furent quelque temps ſans faire leur rapport, du moins l'Empereur ne parla de cette affaire que le 21 de mai; c'étoit le jour auquel il faiſoit la cérémonie tartare du *Tiao-chin*. A cette occaſion il dit aux Regulos & aux grands *Mantcheoux*, que les fils de *Sou-nou* étoient des rebelles; que c'étoient des eſprits brouillons & déſobéiſſans, & qu'on ne devoit pas les laiſſer vivre.

Quelque temps après, le Gouverneur général de Peking ſe tranſporta dans la priſon de Joſeph, ſuivi de Maçons, de Charpentiers & d'autres Ouvriers. Il examina attentivement le logement & la cour, & dit au Prince : » *Ago*, (1)

(1) Tous les fils de l'Empereur & des Princes s'appellent *Ago*.

» ce

» ce lieu-ci eſt trop vaſte pour vous, il
» vous faut un lieu plus étroit, & plus
» propre à vous maintenir dans le re-
» cueillement, pour avoir moins de
» diſtraction dans vos prieres. Cela eſt
» vrai, répondit Joſeph, le plus petit
» eſpace me ſuffit. Quel âge avez-vous,
» dit le Gouverneur? J'ai trente-trois
» ans, dit Joſeph. Que fait ici ce valet,
» reprit le Gouverneur? il faut qu'il
» ſorte. Joſeph répondit, on le fit en-
» trer avec moi, pour m'aider de temps
» en temps à ſoulever mes chaînes : je
» n'en ai pas beſoin, d'ailleurs il n'a
» point fait de faute qui mérite la priſon.
» Je le ferai ſortir, dit le Gouverneur,
» mais auparavant il faut vous conſ-
» truire un petit hermitage ».

Au même inſtant il fit approcher ſes ouvriers; la priſon conſiſtoit en trois petites chambres de plein pied. Il en prit une qu'il partagea en deux, ne laiſſant qu'un eſpace de ſix pieds en large ſur dix de profondeur : on pratiqua une petite porte ſur le devant, & à côté une fenêtre. Devant la porte à la diſtance de cinq pieds, il fit élever un mur auſſi haut que le toît, où l'on plaça un tour pour faire paſſer la nourriture, puis il fit ſortir le domeſtique avant

que la clôture fut entiérement achevée.

Ce domestique âgé de dix-huit ans, nommé *Masia-oell*, avoit été baptisé le jour de la Commémoration de saint Paul dont il porte le nom; & c'est pourquoi je l'appellerai dans la suite Paul *Ma*. Il vint me voir le 16 de juin, & me raconta ce que je viens de dire. Je lui fis plusieurs questions auxquelles il me répondit avec beaucoup d'ingénuité, ainsi que vous le verrez par le précis que je vais en faire.

» J'ai été enfermé, me dit-il, avec le » Prince Joseph deux ans & quarante-» un jours. On m'avoit promis de ne » me retenir que deux mois dans la pri-» son, & qu'au bout de ce temps-là un » autre prendroit ma place. Ce terme » étant expiré, & voyant qu'on ne pen-» soit pas à moi, l'ennui me prit de » telle sorte, que j'en pensai mourir. » Mon maître en étoit affligé lui-même, » & imaginoit toutes sortes de moyens » de me consoler. Il attribuoit mon cha-» grin au malheur que j'avois de n'être » pas chrétien; il m'instruisoit chaque » jour; j'appris les prieres, & je me » trouvai peu après dans une situation » tranquille; la prison ne m'étoit plus » à charge; la pensée même ne me ve-

» noit pas d'en ſortir. Voici l'ordre du
» jour que mon maître s'étoit preſcrit,
» & qu'il obſervoit exactement. Il ſe
» levoit de grand matin, & récitoit le
» gros livre de prieres qu'il ſçait par
» cœur. Il avoit trois livres qui traitent
» de la Religion, il les liſoit chaque
» jour pendant quelque temps, il les
» ſçait de même par cœur.

» Après le dîner il s'occupoit à des
» exercices corporels, & creuſoit la
» terre dans la cour. Quand un trou
» étoit achevé, il en faiſoit un autre
» pour combler le premier. Je l'aidois
» à un ouvrage ſi inutile ; nous n'avions
» point d'outils de fer ; nous nous ſer-
» vions du bois le plur dur, qu'on nous
» donnoit pour brûler.

» Le *Cang* ou l'eſtrade de maçonne-
» rie ſur laquelle nous couchions, étoit
» endommagée ; & au-deſſous l'on ne
» pouvoit brûler que du charbon de
» pierre, dont la vapeur cauſoit à mon
» maître des étourdiſſemens ; ainſi nous
» paſſions l'hiver ſans feu. Il s'aviſa de
» faire de petits fourneaux de la terre
» qu'il avoit tirée de la cour, & de l'eau
» qu'on nous fourniſſoit, afin de pou-
» voir allumer dans la cour du charbon
» de pierre. J'avois beau lui dire que

» je sçavois par expérience, qu'on ne
» pouvoit allumer que du charbon de
» bois dans de pareils fourneaux. Fais
» toujours, me disoit-il, & ne te mets
» pas en peine du reste. Il arriva en
» effet, que le charbon de pierre s'y
» alluma aisément, c'est ce que jusques-
» là je n'avois jamais vu.

» Quand l'heure destinée au travail,
» étoit venue, il jettoit sur ses épaules
» les chaînes qu'il avoit au bras & au
» col, & il traînoit celles qu'il avoit
» aux pieds. Il ne m'a jamais dit de l'ai-
» der à les supporter, si ce n'est quand
» il vouloit changer d'habit. Un jour
» qu'un anneau d'une de ses chaînes
» s'étoit rompu, il en fit avertir les
» Gardes afin qu'on y remédiât.
» Après le souper il récitoit toutes les
» prieres du soir. Pour ce qui est des
» jours d'abstinence, il n'étoit pas né-
» cessaire de l'en avertir; depuis qu'il
» a été arrêté au *Fourdane*, il n'a jamais
» fait gras, dans la crainte où il étoit
» de ne pas garder les jours d'absti-
» nence, faute de les connoître. Il n'y
» avoit que moi qui mangeois de la
» viande. Pour lui il disoit qu'il étoit
» un grand pécheur, & qu'il devoi
» faire pénitence. La rigueur de sa pri

» ſon, la peſanteur de ſes chaînes, &
» ſa continuelle abſtinence, ne l'empê-
» choient pas de macérer ſon corps par
» pluſieurs autres auſtérités. Le bruit
» des inſtrumens qu'un voiſin faiſoit
» devant ſes idoles à la pointe du jour,
» nous annonçoit le premier jour de la
» lune; & nous apprenions le quin-
» zieme par le bruit d'une poulie, dont
» on ſe ſert pour élever devant le tem-
» ple voiſin la banniere au-deſſus du
» mât dreſſé à cet uſage. Son eſprit in-
» ventif lui faiſoit trouver cent moyens
» de varier ſes exercices : une fois en-
» tr'autres il me fit tirer quelques tuiles
» du toît, & peu à peu nous les fen-
» dîmes avec de petites pierres plattes
» ou avec de petits os; ayant enſuite
» trouvé, en creuſant dans un endroit,
» du marbre blanc, & d'autre marbre
» qui étoit noir, nous nous mîmes à
» le tailler & à le polir avec d'autres
» pierres; & peu à peu nous achevâ-
» mes un jeu de Dames complet : c'eſt
» ainſi qu'il s'occupoit hors des temps
» deſtinés à la lecture & à la priere.

» Vinrent enſuite les interrogatoires.
» Le troiſieme Regulo entra dans notre
» priſon avec le Chef de la banniere
» *Pou-ta-che*, & grand nombre d'autres

» Mandarins. Il n'y a point de repro-
» ches qu'ils n'aient fait à mon maître,
» ſur ce qu'il avoit abandonné le rite
» de ſes ancêtres pour ſuivre la religion
» des Européens. Ces reproches étoient
» ſuivis de belles promeſſes : quittez
» cette loi, lui diſoient-ils, l'Empereur
» oubliera vos fautes, & vous rétablira
» dans vos charges, &c. Mais mon
» maître répondoit toujours que la re-
» ligion qu'il ſuivoit, étoit la ſeule vé-
» ritable, & qu'il aimoit mieux mourir
» que d'y renoncer. Voilà l'ordre de
» l'Empereur, pourſuivoient-ils, liſez-le.
» Mon maître l'ayant lu, frappoit la
» terre du front, & répondoit toujours
» qu'il ne pouvoit pas changer. Ces
» Meſſieurs parloient tantôt Tartare &
» tantôt Chinois; & je ne comprenois
» pas tout ce qu'ils diſoient, mais je vis
» bien qu'ils étoient en groſſe colere,
» & qu'en ſe retirant ils lançoient ſur
» lui des regards menaçans, & le char-
» geoient d'invectives.

» Une autre troupe de Mandarins
» vint encore dans ſa priſon, & l'acca-
» bla d'injures. Quelques-uns lui de-
» manderent en ſe moquant, s'il étoit
» fils des Européens ou des *Mantcheoux*.
» Eſt-ce que les jeunes gens, leur ré-

» pondoit mon maître, qui vont aux » écoles de *Cont-tse* (1), sont pour cela » les enfans de *Cong-tse*? Ils apprennent » sa doctrine, & c'est tout.

» Un de ces Mandarins qui a épousé » la sœur de mon maître, & qui pour » cette raison a été dépouillé de sa di- » gnité, sans cependant perdre sa char- » ge, lui a fait la même question par » maniere d'insulte. Mon maître lui de- » manda à son tour s'il étoit fils de *Koen-* » *lao-ye* (2) qu'il honoroit à deux ge- » noux avec tant de dévotion? Taisez- » vous, lui dirent les autres, c'est par » ordre de l'Empereur que votre beau- » frere vous parle ainsi: pour lors il se » tût, & s'excusa sur ce qu'il ignoroit » cet ordre.

» Enfin on tira mon maître de sa » prison, pour lui faire subir un troi- » sieme interrogatoire. Je ne le suivis » pas; mais il me dit à son retour que

---

(1) Confucius.

(2) Ce *Koen-lao-ye* qui s'appelloit *Koen-yun-tcham*, après avoir mené la brouette, & fait le métier de voleur, devint fameux Général. Après sa mort on lui éleva un temple; & les *Mantcheoux* qui croyent qu'il les a aidés à faire la conquête de l'Empire, l'honorent d'une façon particuliere.

» quand on doit comparoître devant les » Tribunaux pour rendre compte de sa » foi, il n'est pas nécessaire de préparer » ses réponses, & que Dieu inspire alors » ce qu'il faut dire. Ils me reprochent, » ajouta-t-il, que je suis un rebelle, » que je viole les ordres de l'Empereur; » & puis-je lui obéir, quand il me com- » mande de me révolter contre Dieu » même? Je vois bien qu'on va confis- » quer mes biens, je m'en mets peu en » peine; qu'ensuite on me fera mourir, » c'est le plus grand avantage que je » puisse desirer. Pour toi, poursuivit-il, » on te laissera tranquille, mais songe » sérieusement à te faire bien instruire, » & à vivre en parfait chrétien. Si cette » loi n'étoit pas véritable, je ne porte- » rois pas ces chaînes que tu vois, ou » elles seroient déja tombées depuis » long-temps.

» Enfin, ajouta Paul *Ma*, on vint » resserrer mon maître, il fut mis dans » un cachot, comme je vous l'ai ra- » conté, & l'on me donna la liberté. Il » me chargea de recommander à tous » ses amis de prier Dieu pour lui, & » de leur dire qu'il se portoit bien, & » qu'il étoit content. Il me fit mettre » dans mon paquet une vieille veste de

» soie blanche, ses bas & ses anciennes » bottes ; c'est tout ce qu'il avoit à me » donner (1). Il n'est pas possible de » trouver un meilleur maître ; je ne » l'ai jamais entendu se plaindre, ni » donner le moindre signe d'impatience ; » je n'ai eu avec lui d'autre peine que » celle de le quitter ». Paul *Ma* a rendu le même témoignage à tous ceux qui l'ont interrogé, & en particulier à M. le Docteur Antoine Rua, Proto-Notaire Apostolique & Secrétaire de M. l'Ambassadeur de Portugal, qui a reçu ses dépositions par le canal de l'Interprete de son Excellence.

Pendant que ces choses se passoient à Peking, le cinquieme Regulo envoyé au *Fourdane* pour interroger les autres Princes chrétiens qui y étoient arrêtés, dépêcha un de ses Eunuques à la Cour ; l'Empereur le fit attendre à la porte du palais plus de dix jours, sans lui donner de réponse, ce qui marquoit que les nouvelles que cet Eunuque avoit apportées, ne plaisoient pas à Sa Majesté.

Le 25 de mai, Pierre *Yang* m'amena

(1) Je garde précieusement ces hardes, que Paul *Ma* m'a apportées : je lui en ai donné de neuves en échange.

un chrétien nommé Louis *Vang*, arrivé tout récemment du *Fourdane*, & envoyé par la famille du Prince Staniſlas. Ce chrétien me dit que le cinquieme Regulo, Prince d'un génie doux & naturellement équitable, avoit interrogé pluſieurs fois les Princes Jean & François, en préſence du Général des armes; que bien qu'il eût ordre de faire mourir les chrétiens qui refuſeroient de renoncer à Jeſus-Chriſt, il avoit été frappé de leurs réponſes, & qu'il n'avoit pu ſe réſoudre à condamner à la mort des gens qu'il ne trouvoit coupables d'aucun crime; qu'il avoit pris le parti de recevoir par écrit leurs dépoſitions, & tous leurs moyens de défenſe, avec les livres de la ſainte Loi, qu'ils lui préſenterent; qu'il avoit envoyé le tout par un courier à l'Empereur; & que Sa Majeſté, après avoir été long-temps ſans faire de réponſe, avoit donné l'ordre ſuivant: « ces gens-là veulent diſputer; » eh bien! qu'on les amene chargés de » chaînes pour diſputer à Peking ». Que cet ordre ne fut pas plutôt arrivé au *Fourdane*, qu'on fit monter les Princes Jean & François, chacun ſur une charrette; que le Général du *Fourdane* fit arrêter en même-temps tous les autres

chrétiens, & les fit étroitement garder jusqu'à ce qu'il fût informé des dernieres résolutions de la Cour. Il m'ajoûta qu'il partit deux jours après eux; qu'ils venoient assez lentement; que le cinquieme Regulo les faisoit conduire par une escorte de soldats, les Officiers à leur tête, & qu'il les suivoit de loin. C'est tout ce que je pus apprendre de ce bon Néophyte.

Les deux prisonniers arriverent le 27, & coucherent hors de la ville.

Le 28 au matin, le cinquieme Regulo se rendit au Palais pour faire son rapport à l'Empereur. Il ne sçavoit pas que tout s'y disposoit pour l'audience que Sa Majesté devoit donner ce jour-là à l'Ambassadeur de Portugal. Deux Princes, freres de l'Empereur, qui le virent entrer, l'avertirent de ce contre-temps. Sur l'heure il retourna sur ses pas, & alla au-devant de ses prisonniers, qui étoient déjà entrés dans la ville : il les en fit sortir pour retourner à l'endroit où ils avoient couché.

L'Ambassadeur eut donc ce matin-là son audience ; & au sujet de cette audience, il donna par écrit, ce jour-là même, à tous les Grands, une espece de déclaration, où il marquoit ses sentimens

& ses vues sur les différentes Religions.

Le 29, le cinquieme Regulo fit son rapport à l'Empereur ; & le même jour il conduisit les deux prisonniers au quartier oriental de la ville, où ils furent enfermés dans deux prisons séparées, & gardés chacun par vingt soldats.

Le 30, le même Regulo, accompagné des grands Mandarins, fut envoyé vers les Princes pour les interroger. Tel fut le rapport qu'ils firent de leur interrogatoire.

Nous nous sommes d'abord adressés à *Sourghien*, & nous lui avons dit : « vous » êtes infidele à l'Empereur ; vous man» quez de respect pour vos ancêtres ; » vous avez abandonné la religion de » vos peres, pour vous livrer à une loi » funeste & proscrite ».

Sourghien a répondu : « la loi que je » suis, ordonne d'honorer en premier » lieu le Seigneur du ciel, en second » lieu le Roi, ensuite les peres & meres ; » mais elle n'honore point *Fo* (1). J'ai de » la reconnoissance pour les bienfaits » de l'Empereur ; je lui suis fidele ; je » ne sers point deux maîtres.

(1) C'est le nom d'une Idole honorée par un grand nombre de Chinois.

« Vous ne reconnoissez pas deux
» maîtres, avons-nous dit, comment
» l'entendez-vous ? L'Empereur vous
» ordonne de renoncer à la loi chré-
» tienne ; & vous résistez opiniâtré-
» ment à ses ordres ; n'est-ce pas recon-
» noître un autre maître que lui ?

« J'ai examiné, a dit *Sourghien*, pen-
» dant plus de vingt ans, avec beaucoup
» d'application & d'exactitude, la doc-
» trine chrétienne, pour m'en instruire
» & la pratiquer : j'ai reconnu qu'elle est
» très-subtile & très-profonde.

« Vous prétendez, avons-nous repris,
» que cette doctrine est profonde &
» subtile ; dites-nous quelque chose qui
» ne se trouve pas dans nos livres ?

« *Sourghien* a eu de la peine à ré-
» pondre : après avoir rêvé un peu de
» temps, il a dit : sous la dynastie des
» *Han* (1), le Seigneur du ciel se fit
» homme, descendit sur la terre, fut
» crucifié, & mourut pour porter lui
» seul les péchés de tous les hommes.
» Ce point n'est pas dans les livres de la
» Chine ; il est néanmoins très-certain.
» Les Docteurs Européens qui nous le

(1) C'est la famille qui régnoit lors de la naissance de Jesus-Christ.

» prêchent viendroient-ils de neuf mille
» lieues, pour mentir & nous trom-
» per ?

» Sur quoi nous avons dit à *Sourghien* :
» ce que vous avez avancé d'un homme
» qui a porté les péchés de tous les
» hommes, est incompréhensible. Ce
» sont là des contes, dont on cherche à
» amuser le peuple. Notre admirable
» maître a fort bien dit que vous vous
» laissiez tromper par quelque imbécille
» d'Européen. Vous devriez bien le
» comprendre & changer; faites-y ré-
» flexion un moment avant que de nous
» répondre.

» La Religion chrétienne, répondit
» *Sourghien*, enseigne des choses véri-
» tablement merveilleuses. Si l'on veut
» que j'en parle, je prie le Prince &
» les Grands de m'introduire en présence
» de l'Empereur, afin de lui expliquer la
» loi du Seigneur du ciel; rien ne sera
» plus utile à Sa Majesté.

» Comment osez-vous parler de la
» sorte, nous écriâmes-nous? L'Empe-
» reur n'a-t-il pas lû tous les livres
» d'Europe? N'en a-t-il pas pénétré le
» sens le plus caché? Il veut bien vous
» instruite, & vous ne comprenez pas
» encore? En parlant comme vous venez

» de faire, vous vous rendrez coupable
» d'un crime plus grand que celui de
» rébellion. Ne vous avisez jamais de
» rien dire de semblable ; mais répon-
» dez-nous nettement ; voulez-vous
» changer, ne le voulez-vous pas ?
Sourghien a répondu : « si je dis de
» bouche que je change, & que dans
» le cœur je ne change pas, je trompe
» l'Empereur. C'est-à-dire, reprîmes-
» nous, que vous ne voulez pas chan-
» ger. Pour lors *Sourghien* a déclaré net-
» tement qu'il persévérera jusqu'à la
» mort dans la Religion qu'il a em-
» brassée. Nous interrogeâmes ensuite
» *Court-chen* (1), il nous a fait à peu
» près les mêmes réponses que son frere,
» & avec une égale opiniâtreté.

» Sur quoi nous jugeons qu'il faut
» traiter l'un & l'autre comme on a
» traité *Ourtchen* & leur faire leur procès
» pour d'autres crimes que celui de leur
» Religion. Telles sont leurs réponses
» que nous présentons avec respect à
» Votre Majesté ».

Après des démarches si éclatantes & si inutiles, on disoit publiquement que les Princes, les Grands & les Tribunaux

(1) Le Prince François.

avoient honteusement échoué en attaquant le christianisme dans la personne de ces Princes, qui n'étoient chrétiens que depuis quelques années. L'Empereur ne put dissimuler son chagrin : il le témoigna d'abord par paroles, & ensuite par des effets de sa colere. Dès le 21 de mai, au sortir d'une cérémonie de Religion, qui est propre des *Mant cheoux*, il arrêta tous les Princes & les Grands qui y avoient assisté, & leur dit : les enfans de *Sourniama* sont infideles à leur Roi, & manquent de respect pour leurs ancêtres : ce sont des brouillons & des insensés qu'on ne doit pas laisser vivre. Ce qu'il dit ce jour-là, il le répéta le 28 du même mois dans un écrit adressé à tous les Grands de l'Empire & que la gazette a publié. Il composa cet écrit à l'occasion de la premiere audience qu'il donna à l'Ambassadeur de Portugal. « Il » est assez plaisant, dit-il, que le jour » même de la naissance de *Foë*, j'aie vu » aux pieds de mon Trône un Ambassa- » deur d'Europe ». Il se met ensuite à dogmatiser ; & s'érigeant en Juge souverain de toutes les Religions, il se moque de la secte de *Foë*, & prétend réfuter certains points du christianisme. Il retombe ensuite sur les fils de *Sournia-*

ma, qu'il accable d'injures, & qu'il traite d'insensés pour s'être faits chrétiens. « Le » comble de leur folie, ajoute l'Empe» reur, est de dire qu'ils sont prêts à » verser tout leur sang pour une telle » cause ». C'est ainsi que, sans le vouloir, ce Prince fait le plus magnifique éloge de ceux dont il prétend censurer la conduite. Les Juges ne doutoient pas que dès qu'ils auroient rapporté cette affaire, les Princes ne fussent exécutés à mort le même jour. C'est pourquoi, comme ils devoient la rapporter le 8 de juin, jour de la Très-sainte Trinité, dès le matin, ils firent préparer ce qui étoit nécessaire pour cette exécution ; on dressa les poteaux dans le *Tsaiche*, c'est-à-dire dans la place publique : les soldats avec leurs officiers furent postés dans la place & dans les rues où devoient passer les prétendus criminels. Tout ce fracas remua le peuple ; chacun s'arrêtoit & demandoit de quoi il s'agissoit ? les soldats répondoient qu'on alloit couper en piéces les fils de *Sounou*, parce qu'ils étoient chrétiens. L'église des Peres Portugais étant sur la rue où passent ceux qu'on conduit au supplice, ils furent informés des premiers de cette nouvelle par le bruit & le mouvement du peuple.

Deux de ces Peres en allerent aussitôt faire part à M. l'Ambassadeur de Portugal, chez qui j'arrivai un moment après eux. Il nous répondit qu'il comptoit parmi les plus beaux jours de sa vie, celui de s'être trouvé à Peking au triomphe de ces héros du christianisme.

M. le Comte Sava Ouladislavisek, Plénipotentiaire de Sa Majesté Czarienne en cette Cour, n'avoit d'autre regret en la quittant, que de ne pouvoir être le témoin de la fin glorieuse de ces illustres Confesseurs de Jesus-Christ. Il me pria instamment de l'en instruire, & il ajouta qu'il demanderoit sans cesse au Seigneur leur persévérance dans la foi. Plus de vingt catholiques qui étoient à la suite de cet Ambassadeur, faisoient les mêmes vœux, & ne doutoient pas qu'après un si long exil & tant de peines souffertes pour la foi, ces Seigneurs ne consommassent enfin leur sacrifice par une mort précieuse.

Le plus illustre de ces Messieurs étoit M. l'Abbé Crussala, Prêtre Dalmatien, historiographe de la Cour Russienne; il se faisoit sans cesse raconter dans le plus grand détail l'histoire de ces Princes, & toutes les circonstances de leur persécution, pour en faire part dans la suite aux catholiques de sa nation.

Cependant les domeftiques & les efclaves de ces Seigneurs, hommes & femmes, ceux mêmes qui étoient encore infideles, accoururent & environnerent les portes de leurs prifons, pour leur rendre les derniers devoirs. Grand nombre de chrétiens fe préparoient à voir ce qu'ils avoient fouvent admiré en lifant la vie des anciens Martyrs: mais on fut trompé.

L'Empereur ne ratifia pas la Sentence: mais il donna des ordres au Gouverneur de Peking qui prouvent affez qu'on ne leur laiffoit la vie que pour les faire fouffrir plus long-temps.

Le Gouverneur feconda parfaitement les intentions de fon maître: il fit préparer près d'une des portes feptentrionales de la ville deux prifons de fix pieds de large fur dix de profondeur, n'y laiffant d'ouverture que la porte & une petite fenêtre à côté. Il fit élever une muraille à la hauteur du toît, où l'on plaça un tour, pour faire paffer le boire & le manger. Tout étant prêt, il alla tirer les Princes Jean & François des premieres prifons où ils étoient, & les ayant fait monter fur une méchante charrette, fans leur dire où il les menoit, il les renferma dans ces fombres

cachots pour y paſſer l'été brûlant de ce pays-ci : il preſcrivit même ce qu'on leur donneroit chaque jour ; ſçavoir qu'on leur apporteroit la troiſieme partie de ce qu'un homme mange communément de riz, vingt deniers pour des herbes, & de l'eau à diſcrétion. Quarante ſoldats avec leurs Officiers furent mis en faction, pour garder jour & nuit les priſonniers (car leurs priſons ſont iſolées), & pour empêcher que perſonne n'en approchât. Il paroît bien qu'on ne vouloit pas leur laiſſer une longue vie.

Il y en a qui prétendent que l'Empereur avoit dit qu'ils ne ſeroient pas là huit jours ſans changer de ton : mais j'ai peine à le croire. Ce Prince étoit trop bien inſtruit de leur inébranlable fermeté, pour ſe perſuader que les plus mauvais traitemens puſſent affoiblir leur conſtance. Quoi qu'il en ſoit, les voilà enſevelis tous vivans, juſqu'à ce qu'il plaiſe au Seigneur de couronner une perſévérance qui a été miſe à de ſi rudes & de ſi longues épreuves.

La ſuite des actes que je n'ai pas voulu interrompre, m'a fait omettre pluſieurs particularités édifiantes, que je ne dois pas vous laiſſer ignorer, non plus que

les lettres que je reçus de ces Seigneurs avant qu'ils partissent du *Fourdane*, pour être conduits prisonniers à Peking. Les moindres actions de ces généreux Confesseurs de Jesus-Christ ont de quoi toucher & instruire.

Quand l'ordre fut arrivé au *Fourdane* de conduire à Peking les Princes prisonniers, comme ils étoient sur le point de monter sur leurs charrettes, la Princesse Cécile fit prier le Général de lui permettre de dire le dernier adieu au Prince Jean son époux. Cette permission lui fut refusée. Elle jugea que la nature lui donnoit ce droit : elle se mit en chemin, & s'étant présentée à la porte de la prison où étoit le Prince, elle entra sans écouter ce que lui dirent les gardes, qui n'oserent par respect user de violence pour l'arrêter.

Aussi-tôt qu'elle apperçut son mari, elle se mit à genoux ; & d'un air modeste & tranquille, elle lui demanda quel ordre il lui laissoit : « gardez, dit le » Prince, les commandemens du Sei- » gneur du ciel. Ayez soin de bien ins- » truire votre famille, & ne vous mettez » nullement en peine de ce qui me re- » garde ; je ne suis point à plaindre : » après ce peu de mots la Princesse se retira.

Ces Seigneurs étant arrivés le 27 de mai au fauxbourg de Peking, on les enferma dans une hôtellerie, dont on avoit fait ſortir tout le monde, juſqu'au maître de la maiſon. Ce lieu devint inabordable : la porte étoit continuellement gardée par ſix ſoldats & un officier qui les commandoit. Il n'étoit permis qu'aux deux chartiers qui avoient amené les priſonniers, de ſortir & d'aller acheter au dehors ce qui étoit néceſſaire pour la nourriture de leurs chevaux ; encore avoit-on grand ſoin de les fouiller lorſqu'ils rentroient.

Quelques chrétiens, domeſtiques de ces deux Princes, étoient allés au-devant d'eux : mais ils ne purent les voir ni en chemin ni dans l'hôtellerie, où leurs maîtres étoient gardés avec une telle rigueur, qu'ils n'oſoient en approcher. Ils ſe contentoient d'obſerver de loin ce qui ſe paſſoit ; & après avoir attendu long-temps, ils virent un des chartiers qui ſortoit avec un ſac ſur l'épaule, & alloit acheter de la paille & des féves pour ſes chevaux. Deux le ſuivirent dans la boutique où il devoit faire la proviſion. Ils prirent leur temps, & lui découvrirent franchement qu'ils appartenoient aux priſonniers. Le chartier de

ſon côté leur dit qu'il avoit amené le Prince François ; mais qu'il n'oſoit lui rien porter, parce qu'en rentrant dans le logis il ne manqueroit pas d'être viſité avec la derniere rigueur. « Il n'eſt pas » néceſſaire, lui dirent-ils, que tu lui » portes rien, il ſuffit que tu lui diſes » que nous ſommes ici. Mais parce que » tu aurois de la peine à retenir nos » noms, nous allons les écrire dans la » main dont tu tiens l'ouverture de ton » ſac : préſentes-les au Prince, c'eſt » tout ce que nous voulons ». Ils le menerent à un petit cabaret ; deux coups de vin & quelques centaines de deniers diſſiperent ſes craintes : il prit même la précaution de n'acheter que la moitié de ce qui lui étoit néceſſaire, afin d'avoir occaſion de ſortir une ſeconde fois, & d'apporter une réponſe qui lui vaudroit une nouvelle récompenſe.

Il ne fut pas long-temps ſans reparoître, non pas la tête nue, comme la premiere fois, mais avec un bonnet où il avoit caché une lettre du Prince François. C'étoit un mémoire que ce Seigneur avoit écrit en chemin ſur du papier de Corée, & qu'il avoit plié en forme de petites tablettes, pour être plus facilement remis à des domeſtiques dans une pareille occaſion.

Ce mémoire contenoit une instruction qui devoit diriger ses domestiques, soit qu'on le fît mourir au plutôt, soit qu'on le retînt long-temps en prison. Le voici tel que je l'ai traduit de l'original que je conserve précieusement.

« Dans le cas d'une longue prison, si » l'on me permet d'allumer du feu, » procurez-moi les petits meubles de » cuisine dont se servent les pauvres » pour cuire du riz, pour faire chauffer » de l'eau, &c. Si l'on ne me permet pas » d'allumer du feu, faites-moi apporter quelques petits pains, des herbes » salées & du thé; cela suffit pour les » jours ouvriers.

» Le dimanche vous me ferez donner » du thé au lait, & des petits pains far- » cis de viande (1).

» Les jours de fêtes ordinaires, des » gallettes de farine sans levain, & du » thé Tartare.

» Le jour de Noël, une livre de » viande & du thé Tartare.

» S'il y a des nouvelles favorables à

(1) Ce sont de petits pâtés de farine noire farcis avec de la chair de bœuf, le plus souvent de bêtes mortes de maladie, qu'on vend aux manœuvres & aux pauvres gens.

» la

» la Religion, envoyez-moi un paquet
» de *Long-yuen*; (c'est un fruit qui est
» doux & agréable au goût). Si elles
» sont mauvaises, vous m'envoyerez
» un paquet de Nymphea *Lientse*; (c'est
» un fruit amer & insipide). Si l'on me
» permet de changer d'habits aux quatre
» saisons, il faut les faire faire de toile
» grossiere pour l'été, & pour l'hiver
» de grosses peaux de moutons & de
» chevres.

» Tâchez, autant que vous le pourrez,
» d'envoyer chaque année quelques
» secours au *Fourdane*.

» En cas qu'on me fasse mourir pour
» la Religion, il ne faudra pas rejoindre
» ma tête à mon corps, ni le changer
» d'habit, mais le laisser avec ceux dont
» il se trouvera pour lors revêtu; qu'on
» le mette dans un cercueil des plus
» communs, & qui ne coûte tout au
» plus que deux ou trois taëls; qu'on le
» transporte sans fracas à *Yang-fang-*
» *tien*, hors de l'enceinte de la sépulture
» de mes ancêtres du côté de l'orient,
» & qu'on l'enterre simplement & sans
» orner le tombeau, jusqu'à ce que la
» mémoire de mon pere soit rétablie.
» Si cela arrive, vous pourrez alors
» faire quelque ornement à ma sépul-

» ture. Si les Peres souhaitent qu'on dis-
» pose autrement de mon corps, faites
» ce qu'ils vous ordonneront.

» En cas que vous n'ayez pas de quoi
» fournir à ces dépenses, je prie *Hiu*,
» *Tchang*, *Tong*, *Hong*; (ce sont quatre
» anciens domestiques de son pere),
» d'avoir pitié de moi. Commencez par
» donner 500 deniers à ce chartier. Je
» n'ai rien apporté du *Fourdane* ».

Le Prince avoit mis à la fin de ce mémoire sept points noirs traversés de deux lignes paralleles. Personne n'a pu comprendre ce qu'il vouloit dire; c'est une énigme qui suppose des connoissances que nous n'avons pas.

Le jour qu'on interrogea à Peking le Prince Jean, un Mandarin du tribunal des crimes, qui avoit assisté à l'interrogatoire, en fut si touché, que le soir même il alla frapper à la porte d'un Mandarin chrétien de ses amis, nommé Laurent *Tchao*, pour le prier de lui donner des livres de la Religion chrétienne, disant qu'il vouloit les lire cette nuit-là même.

Laurent surpris de cet empressement, dans un homme qui jusqu'alors avoit eu tant d'éloignement du christianisme, lui en demanda la cause. « J'ai assisté, ré-

» pondit-il, à l'interrogatoire de *Sour-*
» *ghien* (1) : je n'ai jamais vu de crimi-
» nel parler avec tant de fermeté & de
» constance. Les autres, à la vue de
» leurs Juges, pâlissent & sont saisis de
» frayeur : à peine peuvent-ils dire
» deux paroles de suite : ils tombent
» souvent par terre de crainte & de
» foiblesse. Celui-ci a paru avec un air
» modeste à la vérité, mais tranquille
» & même gai. Il a subi les interroga-
» toires sans se troubler, sans s'étonner :
» il a soutenu les disputes, les repro-
» ches, les invectives, d'un ton de
» conversation : inébranlable sur la Re-
» ligion, lors même qu'on lui déclaroit
» que l'ordre de l'Empereur étoit qu'il
» y renonçât ; paroissant insensible à la
» vue des supplices & de la mort, dont
» sa résistance doit être suivie. Où pui-
» sez-vous, vous autres chrétiens, tant
» de générosité ? Sont-ce vos livres
» qui vous l'inspirent ? Votre Religion
» a-t-elle la force de dissiper toute
» crainte ? » Son ami lui dit sur le champ
ce qu'il y avoit de meilleur dans les cir-
constances, & lui promit de lui donner
le lendemain des livres.

(1) Le Prince Jean.

De ſi beaux commencemens auront-ils une ſuite heureuſe ? Je n'ai pas encore ouï dire que ce Mandarin ait demandé le baptême : il eſt vrai qu'il faut du temps pour l'inſtruire. Des exemples ſemblables à ceux dont nous avons été témoins, auroient été autrefois en Europe une ſource féconde qui eut produit une multitude de chrétiens. On peut dire auſſi qu'un pareil procès n'y eût pas duré ſi long-temps, & qu'on auroit déja vu nos invincibles Néophytes ſur des échafauds : le génie Chinois eſt plus tempéré, & par-là moins diſpoſé à prendre une réſolution qui demande de la vigueur.

Pour ce qui eſt des chrétiens, cette perſécution a eu parmi eux l'effet qu'elle a communément, ſelon les différentes diſpoſitions de chacun : les uns plus timides ont appréhendé qu'elle ne s'étendît juſqu'à eux : les autres, & en grand nombre, beaucoup plus généreux, n'ont témoigné aucune crainte : pluſieurs, & même ceux qui étoient nouvellement baptiſés, ont fait paroître un courage qui conſoloit infiniment les Miſſionnaires. Il y en a eu qui alloient juſqu'à ſouhaiter ardemment de ſe trouver aux priſes avec les ennemis de Jeſus-Chriſt.

Un grand nombre de Catéchumenes ont allégué le danger présent, pour obtenir au plutôt la grace du baptême. Quelques autres ont pris delà occasion de s'éloigner pour un temps. Des Princes de la maison Impériale, d'une autre branche que ceux qu'on persécute, qui avoient reçu beaucoup d'instructions, & qui paroissoient très-bien disposés, se sont arrêtés tout-à-coup. Ils veulent sans doute attendre que cette tempête soit passée. Dieu veuille qu'ils n'attendent pas trop long-temps.

Le lendemain, jour que le Prince Jean eût subi l'interrogatoire, un soldat chrétien qui étoit en sentinelle, fut chargé, par l'Officier de garde, de porter quelques petits pains au prisonnier. Le soldat étant entré dans sa chambre, lui déclara qu'il étoit chrétien, & lui présenta son chapelet. « Que vous êtes heureux, ré» pondit le prince ! Mais souvenez-vous » qu'il ne suffit pas de porter un si beau » nom, il faut encore en remplir les » devoirs. Il y a des difficultés à sur» monter : mais comptez sur la bonté » de Dieu, & priez-le avec confiance ». L'exhortation, au rapport du soldat, fut assez longue & pleine d'une onction qui l'avoit charmé. En le quittant, le

Prince lui dit qu'il avoit rompu ses lunettes, sans lesquelles il ne pouvoit lire, & qu'il le prioit d'avertir quelqu'un de ses Domestiques de lui en procurer d'autres.

Le soldat s'acquitta de sa commission. Le domestique averti s'adressa à moi : & outre les lunettes, je lui remis encore quelqu'argent pour le lui faire tenir s'il étoit possible. L'Officier qui commandoit alors, se laissa toucher ; &, après avoir ouvert l'étui pour examiner s'il ne renfermoit point quelque billet, il le fit tenir au Prince. Il ne trouva pas même mauvais qu'on remît de l'argent à quelques-uns des gardes pour les besoins des prisonniers.

Ce même domestique, en se retirant, examina les gardes du Prince François ; ils étoient tous Infideles. L'un d'eux, qu'il connoissoit, lui dit que l'état de ce Seigneur étoit digne de compassion ; qu'il ne vivoit que de riz clair & de quelques petits pains noirs ; qu'il étoit encore vêtu des habits de peaux qu'il portoit au mois de décembre, lorsqu'il fut arrêté au *Fourdane* : il eut recours à moi, & je lui donnai aussi-tôt de quoi acheter un habit propre de la saison. Le soldat qui avoit donné l'avis, se char-

gea, tout Infidele qu'il étoit, de faire passer cet habit au Prince François, auquel il demanda un témoignage de sa fidélité, qu'il fit voir ensuite au domestique.

Cette légere condescendance dont on usoit, ne dura pas long-temps: les gardes furent changés, & l'on devint plus rigide que jamais à ne laisser approcher personne de leurs prisons. On publia que si quelqu'un de leurs domestiques venoit à paroître, il seroit arrêté à l'instant: on ne voulut plus même recevoir du dehors ce qui étoit nécessaire pour leur nourriture, de crainte que, par une charité mal entendue, & pour leur épargner la rigueur des supplices, on n'empoisonnât leurs mets.

Telle est la situation de ces Princes: leur courage & leur patience sont encore plus grands que l'animosité de leurs persécuteurs. Je ne puis mieux vous faire connoître leurs sentimens, qu'en vous rapportant les lettres qu'ils m'écrivirent avant que de partir du *Fourdane*. La premiere est du Prince Jean.

« Jean *Sou* offre cette lettre avec respect au Pere Parennin, pour s'informer de sa santé & de celle des autres Peres.

» Le Pere Suarez vous apprendra tout
» ce qui nous eſt arrivé : je lui en fais
» le détail. Nous autres pécheurs, nous
» vous prions inſtamment de ne nous
» pas oublier au ſaint ſacrifice de la
» meſſe, & de demander au Seigneur
» qu'il nous donne la grace de l'aimer
» de tout notre cœur ; qu'il augmente
» nos forces ſpirituelles pour ſoutenir
» le poids de nos ſouffrances, & nous
» corriger de nos défauts, afin que nous
» puiſſions obtenir une ſainte mort....
» Je voudrois bien avoir le livre de la
» conſolation dans les ſouffrances, &
» les regles de votre Compagnie. Mon
» fils Ignace eſt guéri en partie. Il y a
» beaucoup de choſes ſur leſquelles il
» raiſonne juſte. Ce n'eſt que quand il
» s'agit de ceux qui ſont au-deſſus de
» lui, qu'il extravague. Croyez-vous
» que ſa maladie ſoit incurable, & qu'il
» n'y ait nulle eſpérance de guériſon ?
» Quand Pierre *Yang*, que vous nous
» avez envoyé, retournera au *Fourdane*,
» ne me refuſez pas la conſolation de
» recevoir de vos lettres, & ſouvenez-
» vous de m'envoyer des livres, &
» tout ce qui eſt capable de nous entre-
» tenir dans la piété ».

Le Prince François m'écrivit pareil-

lement ; & après la formule ordinaire, il me dit que la décision de leur affaire a été renvoyée à l'Empereur, & qu'il n'en a nulle inquiétude ; qu'il nous prie seulement de continuer pour eux nos prieres, & de demander à Dieu la grace de persévérer jusqu'à la fin dans son service. Il me parle ensuite des nouveaux chrétiens ; & il dit qu'ils se plaignent de ce qu'il ne leur a pas encore procuré des chapelets, des croix, des images, des reliques, &c. ; qu'il a cependant écrit plusieurs fois sur ce sujet. Sur quoi il me prie instamment de le mettre en état de satisfaire leur piété, & surtout de ne pas manquer de lui envoyer deux exemplaires du gros recueil des prieres ; & parce que sa charité pour le prochain le fait penser à tout ce qui peut le soulager ; il me prie encore de lui envoyer quelques pierres quarrées des Indes, qu'on dit être propres à arrêter le vomissement, qui est fréquent dans une maladie populaire, dont on est affligé au *Fourdane*.

Je reçus en même-temps des lettres de trois des petits-fils du vieux Regulo. Ils m'écrivoient les uns en Tartare, & les autres en Chinois, & me faisoient des demandes particulieres. Aucun d'eux

ne se plaint de la confiscation générale de leurs biens, ni ne demande du secours, quoique plusieurs manquent du pur nécessaire : ils paroissent même appréhender qu'on ne soit plus touché qu'eux de leurs miseres.

Le domestique dont je viens de parler, étant retourné au *Fourdane*, me rapporta la réponse suivante que me faisoit le Prince Jean.

« C'est par la grace de Dieu, & par » un bienfait singulier de sa sainte mere, » que nous nous soutenons dans cette » longue épreuve. La seule inquiétude » que nous ayons, c'est qu'étant aussi » grands pécheurs & aussi foibles que » nous le sommes, il ne nous échappe » bien des fautes. L'assurance que vous » nous donnez de vos continuelles prie» res pour nous, nous pénétre de la plus » vive reconnoissance ; nous vous en » rendons de très-humbles actions de » graces, en vous suppliant de nous » continuer cette faveur. Nous nous sou» viendrons toute notre vie des ins» tructions que vous avez eu la bonté » de nous envoyer : nous les avons re» çues avec respect ; mais nous n'avons » pu goûter les éloges que vous nous » donnez : tout ce qu'il y a de bien en

» nous est dû à Dieu, à la protection
» de sa sainte mere, & aux soins que
» tous les Peres ont pris de nous ins-
» truire : leur charité les porte à s'in-
» commoder eux-mêmes pour nous se-
» courir, & remédier au désordre de
» nos affaires domestiques. Nous avons
» reçu ce secours, la honte sur le visage
» & la reconnoissance dans le cœur.
» François *Cou* en a pris cinquante
» taëls (1) ; on disposera du reste sui-
» vant les divers besoins. Les Peres ont
» un grand nombre de personnes à assis-
» ter ; & il ne falloit pas nous partager
» si libéralement.

» J'ai lu avec plaisir l'abrégé des ac-
» tions de quelques saints pénitens que
» vous m'avez envoyé écrit en Tartare:
» Je voudrois qu'on en fit une traduc-
» tion en langue Chinoise : je souhai-
» terois aussi que vous voulussiez pren-
» dre la peine d'écrire la vie de saint
» Louis, Roi de France, que vous
» m'avez racontée autrefois, & qui m'a
» extrêmement touché. Ces deux ou-
» vrages contribueroient beaucoup à la
» sanctification de ceux qui les liroient,

(1) Le taël vaut à environ cinq livres de notre monnoie.

Vous ferez également ſurpris & édifié, mon Révérend Pere, de l'uſage que le Prince François fit de ces cinquante taëls, dont il me parle dans ſa lettre. Il y avoit chez lui & chez ſes freres trois filles chrétiennes, qu'ils avoient achetées, & qui étoient leurs eſclaves. Du conſentement de leurs maîtres & de leurs maîtreſſes, elles avoient fait vœu de chaſteté perpétuelle. Le Prince François voyant que les Mandarins qui avoient confiſqué leurs biens, ne manqueroient pas de vendre ces jeunes eſclaves à ceux qui leur en donneroient le prix, jugea qu'il étoit plus important de leur donner de quoi ſe racheter, que de ſe pourvoir, lui & ſa famille, de riz & d'habits dont il manquoit. Il employa donc les cinquante taëls à une œuvre ſi charitable. C'eſt par ces éminentes vertus, que ces illuſtres confeſſeurs de Jeſus-Chriſt ſe diſpoſoient à recevoir la couronne de gloire.

Depuis le 10 de juin qu'ils furent plus étroitement reſerrés, leur vie a véritablement été une vie cachée en Jeſus-Chriſt qui étoit preſque le ſeul témoin de leurs ſouffrances. Ils ſont ſi ſévérement gardés que nous avons paſſé plus de deux mois ſans en apprendre de nou-

velle. Il arriva néanmoins qu'à la seconde ou troisieme fois qu'on changea leur garde, il s'y trouva un soldat chrétien nommé Ignace *Cao*, que l'officier avoit chargé de porter à manger aux prisonniers. Toute la préparation de leur repas consistoit en une poignée de riz qu'on faisoit cuire, en quelques herbes salées, du thé & de l'eau.

Un jour qu'Ignace accompagné d'un infidele faisoit passer ces mets par le tour, ayant apperçu par une fente le Prince Jean qui le voyoit aussi, il fit le signe de la croix, pour lui faire connoître qu'il étoit chrétien. Le Prince sourit pour lui marquer sa joie, & lui demanda de quelle part on apportoit ces alimens. Ignace répondit que tout se faisoit par l'ordre du Gouverneur de Péking. « N'y a-t-il aucun de mes domes-» tiques dans la rue, reprit le Prince » ? L'officier de garde qui entendit ces mots, s'avança vers le tour, écarta Ignace, & répondit lui-même que s'il paroissoit quelqu'un de ses gens, il le livreroit au Gouverneur général. Le soldat infidele fut indigné de voir qu'un petit officier, qui avoit été autrefois à la porte du Prince en qualité de domestique, traitât ainsi son ancien maître; & il ne

put s'empêcher de lui en faire des reproches.

Un autre jour, à ce que me dit Ignace, le Prince Jean ayant prié les gardes de faire passer à son frere, le Prince François, quelques habits de toile qu'il croyoit lui manquer durant les chaleurs, l'officier, à qui on en parla, en refusa durement la permission. Le même soldat ajouta que les prisonniers récitoient des prieres une grande partie du jour, & même bien avant dans la nuit; qu'ils les récitoient si haut qu'on les entendoit de la rue, qu'ils avoient attaché des images aux murs de leurs cachots, que les infideles prenoient pour des portraits d'Européens; que le Prince François au fort de l'été demanda un jour au soldat qui lui portoit à manger, si dehors il faisoit chaud; que le soldat ayant répondu que la chaleur étoit excessive: « Eh bien, » répliqua le prisonnier, je vous avertis » que l'air est ici fort frais, & que je » me porte à merveille. C'est parce que » je mets toute ma confiance en Dieu ».

La prison & les souffrances continuelles de ces illustres chrétiens, ne parurent pas une peine suffisante; l'Empereur résolut dans un moment de chagrin la perte entiere de la famille de *Sourniama*,

Il falloit pour cela un prétexte : il fut bientôt trouvé : les prétextes ne manquent pas, quand on a en main le pouvoir & l'autorité. *Sourniama* avoit été, comme je l'ai dit dans ma premiere lettre, chef de banniere. C'est l'usage à la Chine que ces chefs, de même que les grands Mandarins, offrent de temps en temps des mémoriaux sur les affaires qui concernent leur charge. L'Empereur écrit sa réponse à la fin du mémorial, & quelquefois en caracteres rouges, & le fait rendre à celui qui l'a présenté. Un Secrétaire y ajoute l'année, le mois, le jour que l'ordre a été porté, & ce papier se garde sous la clef dans le Tribunal.

Au commencement de son regne, il y eut ordre de tirer des archives de chaque Tribunal & de porter au Palais tout ce que le feu Empereur *Canghi* avoit écrit en caracteres rouges.

Sur la fin de juillet l'Empereur se fit apporter quelques-uns de ces anciens mémoriaux, & tomba, par hasard ou autrement, sur un de ceux qui avoit été présenté par *Sourniama*. L'Empereur s'étant apperçu qu'à côté des caracteres rouges, écrits de la main de son pere, la date étoit en caracteres noirs. « Voyez,

» s'écria-t-il, l'insolence de *Sounou :* ne » vous avois-je pas bien dit que c'étoit » un scélérat ? Voyez le peu de respect » qu'il avoit pour mon pere ; il a osé » écrire dans ce mémorial des caracte- » res à côté de ceux de l'Empereur mon » pere ; encore n'est-ce qu'un pur grif- » fonnage : qu'on porte au plutôt ce » mémorial au Tribunal, & qu'on lui » fasse son procès ».

Le dix-septieme frere de l'Empereur étoit présent : soit qu'on lui eût fait sa leçon, ou qu'il parlât de lui-même, il dit que *Sourniama* étant mort il n'en falloit plus parler, mais que son crime devoit être rejetté sur ses enfans, & sur toute sa postérité masculine. « C'est » bien dit, reprit l'Empereur ; mais il » faut auparavant rappeller *Se-ke*, qui est » pareillement coupable, puisqu'ayant » succédé à *Sourniama*, il ne l'a pas » accusé ».

Sur cet ordre, tous les Regulos, tous les grands Mandarins d'armes & de lettres Tartares & Chinois s'assemblerent, & sans autre délibération, sur la seule parole de l'Empereur, sans même faire mention de *Se-ke*, ils condamnerent à mort tous les descendans de *Sourniama* jusqu'aux arrieres-petits-fils, comme

coupables du crime de rébellion, &c.

Ils préſenterent cette Sentence le 16 de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire le 3 d'août par la voie ordinaire. L'Empereur l'ayant lue, les appella tous en ſa préſence, & leur fit un long diſcours, auquel ils ne s'attendoient pas, & qu'ils furent obligés d'écrire auſſitôt en Tartare. Le voici.

« Quoiqu'on ait ôté la ceinture jaune » à *Sou-nou*, dit l'Empereur, & qu'on » l'ait dégradé, il eſt toujours vrai qu'il » a été de la famille Impériale. Maintenant vous vous êtes aſſemblés, & » vous me priez d'éteindre toute ſa race » à cauſe du crime de rébellion. Suivant » votre rapport, il eſt donc juſte & » même néceſſaire que je les faſſe mourir » comme la loi l'ordonne. Cette affaire » cependant eſt de conſéquence: faites-» y bien réflexion; ſi la juſtice ſe trouve » bleſſée dans cette exécution, le crime » vous ſera commun à vous & à moi. » Il ſe peut faire que quelques-uns ayent » ſigné cet Arrêt contre leurs véritables » ſentimens. C'eſt pour cela que je vous » ai fait tous venir en ma préſence, » pour vous interroger à la face du » ciel, de la terre, & des ancêtres, & » vous donner lieu de dire ce que vous » penſez. Que ſi quelqu'un cache dans

» son ame ses véritables sentimens, sans » vouloir les faire connoître, il sera » puni dans la suite avec la même sé- » vérité que *Sou-nou*, ou s'il n'est plus » en état de recevoir le châtiment qu'il » mérite, sa postérité aura le même sort » que les fils & petits-fils de *Sou-nou*. » Ainsi faites y de sérieuses attentions ».

L'Assemblée comprit bien que c'étoit là un artifice de l'Empereur, pour découvrir si les Princes avoient encore des amis. Tous répondirent que les fautes de *Sou-nou* étoient énormes, que sa malice étoit parvenue au comble; & que ses enfans méritoient le supplice dont on punit les rébelles.

Après cette réponse, l'Empereur s'adressant en particulier à *Mandòho* & à *Tchabina*, leur demanda ce qu'ils pensoient. Ils répondirent tous deux que les descendans de *Sourniama* méritoient la mort. « Il paroît, reprit l'Empereur, » qu'aujourd'hui *Mandoho* parle comme » il pense; mais pour ce qui est de » *Tchabina*, il me semble que ses vues se » portent plus loin. Tous ceux qui sont » ici, en donnant leurs avis, n'ont suivi » que ce que prescrit la loi: *Tchabina* n'a » égard qu'à ses intérêts particuliers: il » a toujours été fort attaché à *Sou-nou*;

» il étoit son ami intime, il craint de se
» voir mêlé dans ses affaires ; il souhaite
» l'extinction totale de sa race, pour
» n'avoir plus de malheur à craindre ;
» c'est ce que son air & sa contenance
» font assez connoître : ce n'est pas d'au-
» jourd'hui qu'on voit les gens de parti
» s'accuser réciproquement les uns les
» autres, aussi-tôt que leurs secrets com-
» plots se découvrent ; ç'a été de tout
» temps la conduite des ames viles ».

Ensuite l'Empereur se jettant sur l'histoire ancienne, étala son érudition sur les diverses révolutions & sur les partis qui se sont formés dans l'Empire, & il fit voir que ces entreprises ont toujours été funestes à leurs Chefs, voulant faire entendre qu'il s'agissoit ici d'un parti réel & véritable qu'il falloit dissiper ; après quoi il exhorta tous les Grands à concevoir l'horreur qu'ils devoient de la méchante conduite de *Mandoho* & de *Tchabina*, & il conclut enfin en ces termes.

« Que ce mémorial signé par tous les
» Regulos & par tous les Grands, soit
» remis au *San-fa-sse* (1) ; qu'on y déter-

(1) C'est un assemblage de trois Tribunaux ;

» mine le genre de mort dont on doit
» punir les descendans de *Sou-nou*, &
» qu'on m'en fasse le rapport.

Deux jours après je vis un papier du tribunal des crimes, par lequel il demandoit aux Mandarins de la banniere de ces Princes, s'il y avoit d'autres descendans de *Sou-nou* que les trente-huit qui étoient marqués sur la liste. Il leur ordonnoit d'en faire une exacte recherche, & d'examiner aussi si ce qui concernoit leurs maisons, leurs terres & leurs domestiques, soit à Peking, soit au *Fourdane*, étoit enfin terminé. Les prétendus criminels étoient en grand nombre, & plusieurs fort éloignés, il falloit parler exactement sur chacun d'eux : c'est ce qui demanda un nouvel examen qui ne fut pas si-tôt fait.

Pendant qu'on faisoit ces recherches, les dames chrétiennes étoient au *Fourdane* dans une extrême inquiétude de ce qui se passoit à Peking. Elles attendoient de jour en jour la détermination de leur sort. Les Princes étoient aux fers : & les Princesses ainsi abandonnées se

---

de celui des Crimes, de celui des Censeurs, & de celui des Reviseurs. Tous ces Juges n'opinent aujourd'hui que du bonnet.

trouvoient dans la situation la plus triste. On leur donnoit de temps-en-temps des nouvelles de Peking ; mais il étoit bien naturel que dans de pareilles circonstances, elles souhaitassent d'être plus souvent informées de la maniere dont étoient traitées des personnes qui leur étoient si cheres.

La Princesse Cecile profitant des bons intervalles que la maladie laissoit à son fils Ignace, lui dicta deux lettres, l'une pour le Pere Suarez & l'autre pour moi. La difficulté étoit de faire partir ces lettres. Tous leurs anciens domestiques avoient été renvoyés à Peking ; on n'avoit laissé pour les servir que quelques gens qu'on devoit leur ôter au premier jour. On ne les laissoit point sortir sans garde, & toutes les avenues étoient exactement gardées.

Un bon vieillard, parent d'une des suivantes de la Princesse Cecile, ayant appris l'embarras où l'on étoit, se chargea de la commission, & trouva le moyen d'entrer ; il quitta ses habits & se couvrit de vieux haillons ; il prit sur ses épaules un fagot de bois, & se présenta à la porte faisant semblant d'entrer sans en demander la permission. Les soldats l'arrêterent ; mais lui sans s'étonner,

& contrefaisant l'homme en colere, jetta par terre son fagot, & dit qu'il vouloit être payé de ses premiers fagots, & que son extrême pauvreté ne lui permettoit pas d'attendre plus long-temps ce qui lui étoit dû. A ce bruit l'Officier de garde s'avança, & après avoir écouté les raisons du vieillard, il jugea qu'il n'y avoit nul inconvénient à le laisser passer. On lui remit les deux lettres, qu'il eut la précaution de bien coudre dans ses habits déchirés. Il partit ensuite pour Peking, où il arriva le 8 d'août. Il m'apporta la lettre que m'écrivoit la Princesse Cecile, dont voici la traduction.

« Je vous écris pour vous prier d'avoir
» soin de mon mari & de mon beau-
» frere. Demandez à Dieu, par l'inter-
» cession de sa sainte mere, qu'il les
» soutienne par sa grace, & qu'il aug-
» mente leur force & leur courage. Je
» sçais que mon mari vous avoit de-
» mandé avec beaucoup d'empresse-
» ment du bois sacré de la croix de
» Jesus-Christ, & qu'il espéroit de l'ob-
» tenir. Si vous lui accordiez mainte-
» nant ce qu'il a si ardemment souhaité,
» ce seroit un double bienfait qui lui
» inspireroit une nouvelle ferveur. Ce-
» cile ose aussi vous prier de lui accor-
» der la même grace.

» Je ne sçais si l'un & l'autre ont eu
» occasion de se confesser & de rece-
» voir la sainte communion. Que s'est-il
» passé depuis qu'ils sont à Peking ? où
» en est leur affaire ? est-elle terminée ?
» de quelle maniere sont-ils emprison-
» nés & en quel endroit ? qui leur donne
» à manger ? se portent ils bien, ou plu-
» tôt vivent-ils encore ? Mon mari a
» une foible santé ; il est âgé de près de
» soixante ans ; il est chargé de neuf
» chaînes ; il est dépourvu de tout se-
» cours. Aura-t-il pu souffrir tant de
» maux sans y succomber ? C'est-là pour
» moi un sujet continuel d'inquiétude &
» d'affliction. Je ne sçais si en cela j'of-
» fense Dieu.

» Il y a plus d'un an que je n'ai pu
» me confesser ; les affaires & les em-
» barras qui se sont succédés les uns aux
» autres, m'ont tellement dérangée,
» que sans doute j'ai commis beaucoup
» de fautes. Il ne me reste que des fem-
» mes & des enfans. De plus, on m'a
» choisie pour présider à l'assemblée des
» femmes ; c'est une autre source de
» péchés, je ne puis les rassembler toutes
» à la chapelle pour les prieres, il en
» manque toujours quelques-unes que
» la crainte & les circonstances présentes

» retiennent à la maiſon; mais on ne
» peut que ſe louer de la ferveur & de
» l'aſſiduité du plus grand nombre.
» Si j'entreprenois d'écrire en détail
» tous mes péchés, tant de paroles que
» de penſée & d'omiſſion; je ne finirois
» point; priez le Seigneur qu'il me les
» pardonne.
» Je vous avois fait demander du bois
» ſacré de la ſainte croix; faites-moi ce
» plaiſir. Nous aurions beſoin de deux
» exemplaires, l'un Tartare l'autre Chi-
» nois, du recueil général de toutes les
» prieres.
» Je vous prie encore une fois de m'ap-
» prendre des nouvelles certaines de
» l'état où ſe trouve mon mari: donnez-
» moi, je vous en conjure, cette con-
» ſolation ».

Elle écrit à-peu-près la même choſe au Pere Suarez, & elle lui recommande trois filles chrétiennes & eſclaves, qui doivent être conduites à Peking.

Lorſque la Princeſſe Cecile nous écrivoit ces lettres, ni elle ni les autres dames n'avoient pas encore de connoiſſances du dernier ordre de l'Empereur. On jugea à propos de leur envoyer un Miſſionnaire, qui, en leur apprenant ces triſtes nouvelles, les animât par ſa pré-

ſence

ſence & par la participation des ſacremens, s'il étoit poſſible. On ne pouvoit y envoyer un Européen, ſa phyſionomie l'auroit auſſi-tôt fait connoître. Mais il ſemble que la Providence eût conduit exprès à Peking le Pere Roſario, Jeſuite Chinois, qui a été long-temps compagnon & enſuite ſucceſſeur du feu Pere Provana, & qui retournoit dans ſa Miſſion de *Chenſi*. On propoſa à ce Pere d'aller au *Fourdane* : il accepta volontiers cette commiſſion, & il s'en acquitta avec zèle & avec ſageſſe. Le voyage étoit pénible, & dans les circonſtances très-dangereux; mais beaucoup moins pour un Chinois que pour un Européen. Il partit le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, accompagné d'un fervent chrétien, avec quelques ſecours d'argent que nous lui avions fourni, pour ſoulager du moins les pauvres femmes chrétiennes, qui ſouffroient davantage.

Le douzieme août nous apprîmes qu'on avoit ôté au Prince Louis le domeſtique qui le ſervoit dans la priſon. C'étoit un fort mauvais augure, & pluſieurs appréhendoient qu'on n'eût pris le deſſein de le faire mourir ſans témoin.

Ce domeſtique vint auſſi-tôt me voir;

c'eſt un jeune homme âgé de vingt ans, nommé *Chouang-ting* qui eſt encore infidele ; voici ce qu'il me rapporta. « Le » 23 de la ſixieme lune, c'eſt-à-dire, » le 10 d'août, nous entendîmes ouvrir » bruſquement la porte de la priſon, & » nous jugeâmes qu'il s'agiſſoit de quel- » que événement extraordinaire. Nous » vîmes entrer le fils du troiſieme frere » de l'Empereur, qui s'adreſſant à mon » maître lui dit : l'Empereur ordonne » qu'on faſſe ſortir ce valet. Mon maître » ſe mit à genoux & répondit : qu'il » ſorte, à la bonne heure.

» Le Regulo, ſans rien dire autre » choſe, me fit plier mon paquet, & » m'ordonna de retourner chez mon » pere. Il ſortit en même temps lui- » même, & fit refermer la porte comme » auparavant. Mon maître a quarante- » neuf ans ; il eſt tout décharné, quoi- » qu'il paroiſſe avoir encore aſſez de » vigueur. Il prie cinq fois le jour ; on » ne lui a laiſſé aucun livre, mais il ſçait » une infinité de prieres par cœur : il » porte toujours ſur lui le reliquaire du » bois de la croix que vous lui envoyâtes » au *Fourdane* : il a des médailles & » pluſieurs chapelets ; il n'a d'autre amu- » ſement que celui d'examiner le travail

» des guespes & des araignées ; il me » faisoit remarquer un jour comment » Dieu avoit instruit ces animaux à faire » des ouvrages où l'industrie des hommes » ne pourra jamais parvenir : il m'expli- » quoit la doctrine chrétienne, & il » m'apprenoit les prieres.

» Je souhaite fort d'être chrétien ; » mais mon pere & mes deux freres sont » infideles : on ne sçait pas encore à » quel maître nous serons livrés, ni » quelle liberté on nous laissera ». C'est tout ce que je pus tirer de ce jeune homme, qui est naturellement mélancolique & taciturne.

Le jour de l'Assomption, Paul *Ma*, valet du Prince Joseph, accourut de grand matin à notre église, & vint nous dire en pleurant, que Dieu venoit d'appeller à lui son bon maître, qu'il étoit mort d'un flux de sang ; que les gardes assuroient que depuis trois jours il ne venoit plus recevoir au tour ce qu'on lui portoit à manger, & que le 14 au matin ils l'avoient vu couché à la porte de son cachot demi-nud, & sans mouvement, qu'un officier en alla aussi-tôt donner avis au troisieme frere de l'Empereur. Heureux moment, qui délivra le Confesseur de Jesus-Christ des mortels

ennuis d'une si malheureuse vie, & qui le fit entrer dans la joie de son Seigneur! le tranchant d'une épée lui auroit sans doute épargné bien de cruelles langueurs; mais plus ses souffrances ont été longues & dures, plus sa couronne est brillante.

Je fis aussi-tôt sçavoir cette nouvelle à nos Peres de Peking, & tous ensemble nous remerçiâmes Dieu d'avoir terminé les combats & les souffrances de son serviteur, ne doutant point qu'il ne devienne dans le Ciel le protecteur de la Mission & de sa patrie.

Dès le commencement du mois de mai il confessa le saint nom de Jesus-Christ pour la cinquieme fois au milieu des Tribunaux, & en présence de tous les Grands de l'Empire : il se préparoit à sceller de son sang les vérités de la foi; & ses vœux eussent été exaucés, si l'Empereur eût ratifié la sentence qui avoit été portée contre lui.

Le troisieme Regulo avertit l'Empereur de cette mort, & l'ordre fut donné aux Mandarins d'aller visiter le corps. Un Chef de banniere avec le Gouverneur de Peking, à la tête d'une troupe de soldats, faisoient écarter la foule avant l'ouverture de la prison. Quarante archers couroient çà & là, pour arrêter

les domeſtiques de la maiſon de *Sourniama* qui oſeroient paroître.

Il y en avoit un grand nombre : Paul *Ma*, François *Tcheou* & quelques autres auroient été pris, ſi les archers qui les apperçurent, n'euſſent mieux aimé les diſſiper que de les arrêter : & ſi dans cette vue ils n'euſſent crié, *où ſont les domeſtiques de Sourniama ? De quel côté ont-ils fui ?* Il n'en fallut pas davantage pour les faire évader au plus vîte. Le 17 du même mois, les mêmes Mandarins firent mettre le corps du Prince Joſeph dans un méchant cercueil, ſans lui ôter ſes chaînes, & le firent porter par quatre hommes : une troupe de ſoldats marchoit devant, & une autre ſuivoit qui écartoit le peuple. On fit fermer les boutiques du fauxbourg de la porte occidentale par où ils ſortirent ; & l'on ſuivit le grand chemin pendant une demie lieue juſqu'à un endroit nommé *SSe-ly-yuen*, où ce chemin eſt coupé par un autre auſſi grand qui va du nord au ſud. Là ils s'arrêterent, & poſerent le cercueil ſur deux bancs. Ils mirent enſuite le feu ſous le cercueil pour brûler le corps. Quand tout fut à peu près conſumé, ils briſerent les reſtes, les jetterent dans la boue ; & pour les

y enfoncer, firent paſſer pardeſſus les charettes & les mulets qu'on avoit arrêtés pendant l'exécution.

Les chaînes furent retirées du feu, & rapportées ſur une charrette au tribunal des crimes. Le Gouverneur de Peking ordonna aux ſoldats Chinois, qui veillent à la garde des chemins, de faire ſouvent la ronde en cet endroit, & de ne permettre à perſonne de s'y arrêter. On eſpere bien avec le temps, ou tromper la vigilance des gardes, ou les gagner par argent.

Un de nos Catéchiſtes y fut envoyé, & s'arrêta à un petit cabaret, qui eſt dans ce chemin croiſé. Il demanda à l'hôte d'où venoit ce fracas, & ce que ſignifioit cette multitude de gens qui retournoit à la Ville? » C'eſt, répondit-il, » qu'on vient de brûler un chrétien: » on aſſure que ce ne ſera pas le ſeul ». D'autres chrétiens qui ſuivoient de loin cette populace, entendoient les uns qui diſoient: » des Princes ſe faire chré- » tiens! avoient-ils perdu l'eſprit? Et » d'autres qui répondoient: deux mots » auroient tiré celui-ci d'affaire, & il » a été aſſez fol pour ne vouloir pas les » dire; ſans doute que les gens qui ſont » long-temps renfermés, deviennent

» ſtupides & s'ennuyent de vivre ».
C'eſt ainſi que raiſonnoient les infidelles qui ont de la peine à comprendre qu'on ne puiſſe pas diſſimuler ſa religion, lorſqu'il s'agit de la vie.

L'exemple de ces illuſtres Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt n'a pas été ſtérile. Un chrétien baptiſé récemment, n'a pas rougi non plus qu'eux, de confeſſer ſa foi en préſence même de l'Empereur. Son hiſtoire vous édifiera. Un jeune Bachelier, nommé *Van*, du diſtrict de la ville de *Fon-yang* dans la province du *Kiang-nan*, s'étant fait Médecin, quitta ſon pays, & alla à *Geho* pour y exercer ſa profeſſion. Il y trouva un autre Médecin de ſa province qui étoit Chrétien. Celui-ci tacha de gagner le nouveau venu à Jeſus-Chriſt, & il me l'amena pour l'inſtruire : il n'avoit jamais entendu parler de la Religion chrétienne, & il n'avoit l'eſprit rempli que des connoiſſances propres de ſon état : peu à peu il ouvrit les yeux à la lumiere, ou plutôt Dieu lui toucha le cœur, & il reçut le ſaint baptême & le nom de Mathieu.

Quand il fut de retour à Peking, il tâcha de s'introduire en qualité d'aſſocié dans le tribunal des Médecins, afin de

pouvoir ſervir dans l'armée qu'on avoit envoyée en Tartarie contre *Tſe-van-raptan* à 600 lieues d'ici. Mathieu s'y comporta bien : le grand Général à qui je l'avois recommandé, fut ſatisfait de ſes ſervices, & loua le zele avec lequel il traitoit les malades. Après avoir achevé ſon temps, on le renvoya avec une bonne récompenſe, & il rentra dans le même tribunal en qualité de Mandarin.

Au mois de mars dernier, il vaqua dans ce tribunal une charge conſidérable. L'Empereur ordonna aux Préſidens de lui préſenter quatre ſujets propres à la remplir. Mathieu fut du nombre des propoſés : il ſe flattoit d'être préféré aux autres, parce qu'il étoit connu de l'Empereur, & qu'il avoit eu l'honneur de paroître en ſa préſence. Auſſi-tôt qu'ils ſe furent mis tous quatre à genoux, l'Empereur s'adreſſant à Mathieu, l'interrogea ſur ſon âge, ſur ſon pays, & ſur ſes ſervices. Mathieu qui eſt bien fait de ſa perſonne, & qui a le talent de la parole, répondit avec une grande préſence d'eſprit. Mais l'Empereur changeant tout à coup de ton, & prenant un air ſévere : » J'ai appris, lui dit-il, » que tu es chrétien : cela eſt-il vrai ? » Mathieu répondit ſans héſiter qu'il

» étoit chrétien. Tu as perdu l'esprit, » reprit l'Empereur, tu ne sçais ce que » tu fais. Cette loi est sainte, dit Ma» thieu : elle nous enseigne la fidélité, » l'obéissance, & la pratique de toutes » les vertus ». L'Empereur jetta quelque temps un regard fixe sur Mathieu, comme s'il eût eu encore quelque question à lui faire ; puis, sans rien dire davantage, il les congédia tous quatre.

Au sortir de là, les Eunuques de la présence qui étoient amis de Mathieu, lui firent de grands reproches, en lui disant que la tête lui avoit tourné, & qu'il venoit de perdre sa fortune. » Si » je ne passe aucun jour, répondit le » Médecin, sans vous presser d'embrasser » le christianisme, comment aurois-je » pu déguiser mes sentimens, & nier » à l'Empereur que je suis chrétien » ?

Le lendemain Mathieu ne laissa pas d'aller au tribunal, quoiqu'il s'attendît à être exclus du poste auquel il aspiroit : mais il fut agréablement surpris, lorsqu'en en entrant dans la salle, le Président vint le féliciter, & lui dire que l'Empereur l'avoit nommé, & qu'il pourroit prendre possession de sa charge quand il lui plairoit. » Ne vous l'avois» je pas bien dit, répondit le Médecin,

» que le Seigneur du Ciel me protége-
» roit, & vous ne voulez pas me croire,
» lorſque je vous exhorte à embraſſer
» ſa loi »?

On dira peut-être qu'il n'y a rien en cela d'extraordinaire, & que ce chrétien n'a fait que ſon devoir : je l'avoue, mais c'eſt juſtement en quoi conſiſte la difficulté. L'enfer n'eſt rempli que de gens qui n'ont pas fait leur devoir, & le Ciel n'eſt plein que de ceux qui ont ſatisfait à leurs obligations. Il faudroit ſçavoir combien un Chinois eſt petit, lorſqu'il ſe trouve à genoux en préſence de l'Empereur, pour connoître ce qu'il y a d'héroïque dans l'action de ce généreux Néophyte.

J'ai parlé plus haut des deux Mandarins *Sunjou* & *Tang-pao-tchou*, qui, en confiſquant les biens de *Sourniama*, accuſerent le Prince Joſeph & ſes quatre domeſtiques d'être chrétiens. Dans la crainte qu'ils eurent d'être obligés de conſtruire à leurs frais les cazernes des ſoldats, ils avoient fait les recherches les plus rigoureuſes des biens appartenans aux Princes, & les avoient ſaiſis avec violence, ſans nulle compaſſion de l'extrême miſere où ces Seigneurs étoient réduits : mais leurs meſures fu-

rent déconcertées d'une maniere, qui apprêta à rire à toute la Ville.

Dans le rapport qu'ils firent à l'Empereur, ils assurerent que tous les biens qui restoient de ces Princes, en y comprenant leurs terres, leurs maisons & leurs meubles, avoient été estimés par les experts vingt-van de taëls (c'est un million deux cens mille livres) les seules terres labourables valoient cette somme & au-delà. L'Empereur qui en étoit instruit, dissimula, & leur donna ordre de partir incessamment pour faire commencer les bâtimens. Après leur départ, il changea les hôtels de ces Princes en autant de prisons, pour renfermer les criminels des huit Bannieres. Pour ce qui est des terres, il les réunit à son domaine, de maniere que la plus grosse partie des frais pour la construction de ces cazernes, retombera sur les deux Mandarins; car ils ne retireront gueres que ce qui proviendra de la vente des meubles. *Sunjou* ne survécut pas longtemps à cette disgrace. Il mourut peu de temps après le Prince Joseph, & il aura trouvé dans l'autre monde pour Juge, celui dont il s'étoit fait l'accusateur en celui-ci.

Le 6 de septembre, nous apprîmes

que le *San-fa-sse* avoit présenté sa délibération à l'Empereur. Elle portoit que tous les descendans de *Sourniama*, au nombre de 39, seroient décapités ; que leurs femmes & leurs filles seroient mises au nombre des esclaves, qu'on occupe aux plus vils emplois au-dedans & au-dehors du palais.

L'Empereur répondit que tous méritoient la mort. Cependant il fut détourné de ratifier la sentence de ce tribunal, par la crainte que l'effusion de tant de sang ne donnât atteinte à sa réputation. Nous n'avons pas vu par écrit l'ordre qu'il porta alors : mais on en peut juger par ce qui s'est passé depuis.

Le 8 de septembre, un chrétien qui retournoit dans sa maison au sortir de notre église, rencontra en chemin les deux Princes Jean & François qu'on avoit tirés de leurs prisons, pour les transférer dans celle où le Prince Joseph est mort. Ils étoient chacun sur une charrette & chargés de neuf chaînes.

Le troisieme Regulo qui n'avoit pas prévu qu'on lui envoyeroit ces prisonniers, avoit rétabli la prison dans son premier état, & y avoit logé une bande de ses comédiens. Il fallut les faire sortir

à l'inſtant, & travailler toute la nuit à conſtruire deux priſons, & à élever des murs devant les fenêtres. Ainſi les deux priſonniers paſſerent la nuit dans la cour, gardés par des ſoldats.

Le lendemain le troiſieme Regulo, le Préſident du tribunal des Regulos, & deux Comtes du ſang royal, ſe tranſporterent dans la priſon, & firent venir le Prince Louis de la priſon voiſine où il étoit renfermé. Deux hommes le ſoutenoient, parce qu'il ne pouvoit porter le poids de ſes chaînes. Il fut bien ſurpris de voir deux de ſes freres, & quatre autres Princes de ſa connoiſſance.

Ces quatre Envoyés de l'Empereur déclarerent aux priſonniers, que, quoiqu'ils méritaſſent la mort, Sa Majeſté vouloit bien leur accorder la vie, & qu'elle ſe contentoit de les punir par une priſon perpétuelle.

On remena enſuite le Prince Louis dans ſa priſon, & les deux autres attendirent que la leur fût prête : après quoi on les y enferma ſans leur ôter leurs chaînes : ils y ſont encore plus reſſerrés que dans la premiere. Ainſi la prétendue clémence de l'Empereur ne ſervira qu'à prolonger les ſouffrances de ces héros chrétiens, & à rendre leur

martyre plus lent & plus difficile à supporter.

Ce fut le même jour que le Pere Rosario revint à Peking sur les cinq heures du soir. Il nous rapporta qu'à son arrivée au *Fourdane*, il avoit trouvé les barrieres qui environnoient les maisons des Princes si exactement gardées, qu'il perdit toute espérance d'en voir aucun ; que tout ce qu'il put faire, fut de parler à un de leurs domestiques, ami des gardes, par lequel il fit avertir toute cette famille de ce qui se passoit à Peking ; que les Princes reçurent avec joie la nouvelle de leur mort prochaine, dont ils voyoient bien le véritable motif ; que les Princesses portoient envie à leurs maris, à leurs freres & à leurs enfans ; mais que ce qui les chagrinoit extrêmement, c'étoit la vue de l'avenir, & la crainte d'être livrées à des infideles, d'être données pour esclaves à des Mongoux, & de se voir dans un danger continuel de perdre leur honneur ; que les meres auroient souhaité de voir plutôt leurs filles condamnées à la mort, & que les filles auroient préféré mille fois la mort à une vie si misérable ; qu'accablées de tristesse & de douleur, elles imaginerent un expédient que de con-

cert elles lui firent propoſer. « Nous
» ſçavons bien, diſoient-elles que la loi
» de Dieu nous défend d'attenter à nos
» vies dont il eſt le maître : mais ne nous
» feroit-il pas permis de nous eſtropier,
» de nous mutiler, de nous couper le
» nez, les oreilles, pour ſauver notre
» pudeur ».

Cette occaſion fit découvrir parmi ces dames & leurs ſuivantes une vertu toute nouvelle à la Chine. Outre pluſieurs filles qui avoient fait vœu de chaſteté, il ſe trouva des femmes, qui, du conſentement de leurs maris, avoient fait celui de continence perpétuelle. Elles crurent alors devoir en avertir le Miſſionnaire. Thérefe en particulier, veuve du Prince Joſeph, mort tout récemment dans les fers à Peking, lui envoya dire que quand le Prince ſon époux revint de la guerre pour prendre le deuil du vieux Prince *Sourniama* ſon pere, tous deux s'étoient mis à genoux devant l'image de la ſainte Vierge, & d'un conſentement réciproque, avoient promis à Dieu une perpétuelle continence. Il eſt à remarquer que le Prince n'avoit alors que trente ans, & étoit ſans poſtérité. La Princeſſe ajoutoit qu'ayant eu le bonheur d'être l'épouſe d'un confeſſeur de Jeſus-Chriſt,

elle étoit prête à tout ſouffrir, plutôt que d'être engagée à aucun autre mortel. Le Pere répondit avec ſageſſe à leurs queſtions, leur donna les inſtructions convenables, les affermit & les conſola le mieux qu'il put, & ne différa pas à ſortir de la forteresse, parce que les chrétiens l'avertirent qu'il n'étoit pas sûr pour lui d'y reſter davantage.

Peu de jours après que le Miſſionnaire fut parti du *Fourdane*, le Général des troupes reçut ordre de la Cour de renvoyer à Peking tous les domeſtiques de la famille de *Sourniama*, pour être donnés à divers autres Princes : ils étoient au nombre de cent quatre-vingt-quatorze, preſque tous chrétiens. Cet ordre qui arriva le ſecond jour de ſeptembre, ne ſurprit pas ces dames. Elles s'y attendoient : mais faiſant réflexion que parmi leurs eſclaves il y avoit ſept ou huit jeunes filles chrétiennes, qui, changeant de maîtres, ſeroient infailliblement données en mariage à des infideles, avec leſquels elles courroient riſque de ſe pervertir; ces illuſtres dames les firent marier au plutôt avec de jeunes chrétiens du nombre de leurs domeſtiques. A l'égard de celles qui avoient fait vœu de chaſteté, elles les renvoyerent aux conſeils

& à la direction des Missionnaires. Le Général fit enchaîner toute cette troupe, de peur que quelqu'un d'eux ne se sauvât en chemin ; on les mit sur quarante charrettes, & ils furent escortés par cent soldats & six officiers.

Ce fut le 19 du même mois qu'ils arriverent à Peking. Après avoir été distribués à leurs nouveaux maîtres, ils ne manquerent pas de venir à nos églises pour participer aux divins mysteres, & nous apprendre ce qui venoit de se passer au *Fourdane*. Ils nous rapporterent que les Princes sont toujours dans les fers, & que les Princesses n'ont plus personne à leur service ; qu'aussi-tôt après que les domestiques furent sortis des casernes, on ferma la barriere, & qu'on y laissa la même garde ; que le second ou le troisieme jour après leur départ ils avoient appris que le Gouverneur leur avoit envoyé cinq jeunes enfans de dix ou douze ans, pour leur porter de l'eau, & leur acheter les choses nécessaires à la vie, sans se mettre en peine si elles avoient de quoi les acheter. Voilà des épreuves bien rudes, & une conduite bien éloignée de nos idées d'Europe. Il faut en changer absolument, quand on est en ce pays-ci, & l'on n'y est pas

long-temps ſans apprendre à eſtimer beaucoup le bonheur qu'il y a, même pour ce monde, d'être né & de vivre dans un empire chrétien.

C'étoit le 4ᵉ ou le 5ᵉ de ſeptembre que toutes ces choſes ſe paſſoient au *Fourdane*. Alors le Général ne pouvoit pas ſçavoir ce qui n'arriva ici que le 9 du même mois. C'eſt pourquoi cet Officier ne doutoit point que les Princeſſes ne duſſent bientôt éprouver le même ſort que leurs eſclaves, & il regardoit les enfans qu'elles portoient entre leurs bras, comme des victimes deſtinées à une mort prochaine.

Quand on fait réflexion à ce que cette illuſtre famille a ſouffert depuis quatre ans, il eſt difficile d'imaginer une plus rude épreuve, ni qui ait été ſoutenue avec une généroſité plus chrétienne. Des Princeſſes du ſang royal, qui avoient toujours vécu dans l'éclat & l'abondance, ſe voir tomber comme par degrés dans la plus affreuſe indigence ; n'avoir plus ni maris qui les ſoutiennent, ni parens qui les ſecourent, ni amis qui les conſolent; n'avoir devant les yeux que des fils enchaînés, deſtinés à la mort, & de jeunes demoiſelles plus malheureuſes encore, & dont le ſort étoit plus acca-

blant que la mort même; sçavoir qu'un Missionnaire est venu de si loin pour elles, & ne pouvoir l'entretenir, ni participer aux sacremens, seule consolation qu'elles pouvoient recevoir dans le triste état où elles se trouvoient; éprouver tous ces malheurs, sans néanmoins que ce déluge de maux ait été capable d'ébranler la foi de ces nouvelles chrétiennes, ni même d'arracher de leur bouche un seul mot de plainte; ne m'avouerez-vous pas, mon Révérend Pere, qu'il y a dans cette fermeté quelque chose d'aussi admirable & d'aussi héroïque, que ce que nous lisons de la constance des héros chrétiens des premiers siecles de l'église?

Voilà ce que nous avons pu apprendre des glorieux combats de nos illustres Néophytes. L'Empereur n'avoit jamais cru devoir trouver en eux tant de courage & de fermeté. Après avoir arrêté le cours de la prédication de l'évangile dans tout son Empire, il vouloit enlever à la religion chrétienne l'honneur qu'elle avoit de compter tant de Princes parmi ses enfans; mais jamais le christianisme n'a reçu plus d'honneur à la Chine que par le moyen dont on s'est servi pour l'y déshonorer.

Ce qui est surprenant, & qu'on doit attribuer à une providence particuliere de Dieu, c'est que l'Empereur, en déchirant les Ouailles, n'inquiete point les Pasteurs, & les laisse tranquilles au milieu de sa capitale; qu'il leur donne quelquefois audience, & les honore de présens. Au commencement de cette année, qui est un temps de réjouissance, où l'Empereur fait des largesses aux grands & aux gens de sa Maison, il nous fit tous appeller au palais, & nous admit en sa présence au nombre de vingt, c'est-à-dire, autant que les deux côtés de la salle où il étoit sur son trône en pouvoient contenir. Il s'entretint sur différens sujets; il parla de la religion, quoique fort superficiellement; il nous fit même un honneur que l'Empereur *Cang-hi*, tout protecteur des Européens qu'il étoit ne leur a jamais fait. Durant son repas il nous fit servir par les premiers Eunuques, des tables couvertes de toutes sortes de mets, questionnant tantôt l'un, tantôt l'autre; & avant que de nous retirer, il nous fit donner à chacun deux peaux de Zibeline, & deux bourses fort propres, telles que les Chinois les portent à la ceinture. Il nous fit ensuite accompagner au sortir des ap-

partemens intérieurs par des Eunuques chargés de corbeilles remplies de très-beaux fruits; & cela à la vue de tout ce qu'il y avoit de Princes & de Mandarins au palais.

Il n'y a personne de nous à qui il ne vint alors cette pensée : ah! moins de graces aux Missionnaires, & plus de justice à la religion qu'ils prêchent. C'est à Dieu qui tient entre ses mains le cœur des Rois, de changer celui d'*Yong-tching*. Durant le cours de l'année, nous allons de temps en temps nous informer en cérémonie de sa santé. Notre placet ne manque point de lui être porté. Quelquefois il fait venir les Peres qui l'ont présenté; il leur parle avec bonté, & ne les congédie point sans quelque petit présent.

C'est de ces sortes d'occasions que nous tâchons de profiter pour parler au Monarque en faveur du christianisme. Souvent nous les avons fait naître lorsqu'elles ne se présentoient pas; souvent nous avons supplié, insisté & présenté des mémoriaux forts & pressans pour la défense de la religion, & capables de le persuader de son excellence & de sa vérité; & en cela nous avons toujours plus consulté notre confiance en la protection divi-

ne, que certaines regles de prudence, qui sembloient demander plus de ménagemens. Triste & étrange situation d'avoir affaire à un Prince infidele, puissant, absolu, qui se croit habile, & qui veut avoir raison! Prince d'ailleurs que le respect & l'autorité despotique & absolue, qu'il a dans son empire, empêche d'interrompre, quoi qu'il puisse dire, & qui n'attend pas qu'on lui réponde; qui, lorsqu'il se sent pressé, change de discours, sans qu'il soit permis de l'y ramener; & qui enfin ne manque ni d'esprit ni d'adresse pour éluder ce qu'on peut lui dire de plus convainquant. Un moment d'attention sur les tempéramens qu'on est obligé de prendre en Europe avec des Princes chrétiens, tout religieux qu'ils sont, peut donner quelque idée de l'extrême embarras où se trouvent les Missionnaires en présence de l'Empereur de la Chine. Nous avons grand besoin de vos prieres, & de celles de tant de personnes qui ont du zele pour la propagation de la foi. Je les demande instamment, & suis, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 15 septembre 1728.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

La derniere lettre que j'eus l'honneur de vous écrire le 26 septembre de l'année 1727, vous informoit dans un grand détail de l'héroïque fermeté des Princes du sang Impérial de la Chine, dont la foi n'a pu être ébranlée, ni par la dégradation de leur rang, ni par la confiscation de tous leurs biens, ni par les rigueurs d'une dure prison, ni par les menaces d'une mort infâme & cruelle. Peu de temps après ma lettre écrite, il me vint des nouvelles du Prince Jean *Lou*; elles m'apprenoient qu'il étoit mort le 16 de septembre dans sa prison de *Tci-nan-fou*, capitale de la province de *Chantong*, qui étoit le lieu

de ſon banniſſement. Le Prince Jean *Sou*, qui étoit priſonnier à Peking, ſe trouvoit alors dangereuſement malade, & il mourut le 13 novembre. Je ne dois pas vous laiſſer ignorer les circonſtances d'une mort ſi glorieuſe, qui eſt le fruit d'une longue ſuite de mauvais traitemens, que ſon attachement au chriſtianiſme lui a procuré.

Depuis le 8 ſeptembre qu'on le transféra de ſa priſon dans celle où étoit mort le Prince Joſeph, ainſi que je vous le racontois dans mes dernieres lettres, on n'a pu rien apprendre de l'état où il ſe trouvoit. Nul domeſtique ne pouvoit approcher des priſons, les ſoldats même qui faiſoient la garde n'oſoient parler aux priſonniers, & il ne leur étoit permis que de répondre quand ils étoient appellés, ou de faire paſſer par le tour ce qu'on accordoit chaque jour pour leur ſubſiſtance.

Mais deux mois après, c'eſt-à-dire le 8 novembre, Paul *Sa* vint m'avertir que le Prince Jean étoit malade à l'extrémité, qu'il ne prenoit plus que du riz clair, & qu'il avoit beaucoup de peine à ſe traîner juſqu'au tour pour le recevoir. Le troiſieme Regulo, que l'Empereur avoit chargé de tout ce qui concernoit

ces

ces illustres prisonniers, ne fut pas plutôt informé du danger où étoit le Prince, qu'il ordonna à ses gens d'ouvrir la prison, & de porter au malade tout ce qu'il souhaiteroit. Le Prince répondit d'une voix mourante, que désormais il n'avoit plus besoin de rien, & qu'il ne pensoit plus qu'à se préparer à la mort.

Aussi-tôt le Regulo fit appeller *Pou-ta-che*, (c'est le chef de banniere dont j'ai déja parlé) & il lui dit que *Sourghien*, (c'est le nom tartare du Prince Jean,) étant sur le point de mourir dans un temps où l'on célébroit la naissance de l'Empereur, il n'étoit pas possible de prendre les ordres de Sa Majesté; qu'il falloit attendre que la fête fût passée, & que cependant il croyoit qu'on devoit renfermer le corps dans un cercueil, & le déposer dans un lieu convenable.

« Qu'est-il besoin d'attendre l'ordre » de l'Empereur, répondit brusquement » *Pou-ta-che!* croyez-vous que *Sourghien* » doive être traité plus favorablement » que son frere, dont les cendres ont été » jettées dans la boue, & foulés aux » pieds? » Le Regulo plus humain, ne fut pas de cet avis.

Le 13 du même mois, on vint lui dire que le malade venoit d'expirer: il or-

donna qu'on mît ſon corps dans un cercueil, & qu'on le tranſportât dans un pagode hors la porte occidentale, où il ſeroit gardé par un officier & quelques ſoldats, juſqu'à ce qu'on pût être informé des volontés de l'Empereur ; cet ordre fut exécuté, & le corps du Prince fut mis dans un méchant cercueil avec ſes chaînes, qu'on ne lui ôta pas même après ſa mort.

Cependant on étoit au *Fourdane* dans une extrême inquiétude ; Marc *Ki* m'apporta alors une lettre de la Princeſſe Cécile, épouſe du Prince Jean : elle me mandoit que les Princeſſes & leurs enfans étoient de jour en jour plus reſſerrés ; que depuis le départ de ſon mari & de ſon beau-frere, leurs familles manquoient abſolument de toutes choſes, & qu'elle avoit bien de la peine à défendre de la faim & du froid ſes deux petits-fils, le Prince Thomas & le Prince Matthieu : « Je vous expoſe nos beſoins, ajoutoit-» t-elle, ſi ſans vous incommoder vous » pouvez nous procurer quelques légers » ſecours, à la bonne heure ; ſi vous ne » le pouvez pas, n'ayez nul égard à nos » ſouffrances ».

Elle écrivoit auſſi à-peu-près dans les mêmes termes au Pere Suarez : « ce qui

» m'inquiéte davantage, lui disoit-elle,
» & ce que j'appréhende plus que la
» mort, c'est que nonobstant la fidélité
» de nos Princes à observer les jeûnes
» prescrits, & à réciter les prieres ac-
» coutumées, quelques-uns d'eux ne
» viennent à succomber sous le poids
» accablant de tant de disgraces, ou que
» se repaissant d'une vaine espérance, il
» ne se flatte du retour des bontés de
» l'Empereur. On me presse de retirer
» de la chapelle les saintes images, de
» crainte que quelque ordre subit & im-
» prévu de la Cour ne les expose à la
» profanation des infideles; on veut
» même qu'on cesse de tenir les assem-
» blées ordinaires, & de faire les prieres
» en commun: la prudence, dit-on, de-
» mande que chacun les fasse en son
» particulier, pour ne point fournir de
» prétexte à de nouvelles vexations. J'ai
» cru devoir me rendre à ces instances,
» mais si vous jugez que j'aie commis en
» cela quelque faute, j'en demande par-
» don à Dieu, & je vous prie de me
» donner là-dessus les éclaircissemens
» nécessaires. Depuis le départ des chefs
» de famille, nous n'avons plus personne
» qui puisse nous guider, résoudre nos
» doutes, & nous fixer au parti qu'il

» convient de prendre : je m'apperçois
» même que la pauvreté extrême où
» l'on se voit réduit, réfroidit la charité
» dans plusieurs, & altere un peu l'union
» qui régnoit auparavant parmi nous ; il
» y en a qui craignent que partageant
» ce qui leur reste avec les autres, ils
» ne tombent bien-tôt eux-mêmes dans
» le même état d'indigence. Ce que je
» vous écris ici naïvement, ne doit pas
» passer au-dehors, j'ai même quelque
» scrupule de vous en faire part, j'en
» aurois pareillement de vous le dissi-
» muler : je ne sçais pas bien démêler ce
» que je dois dire d'avec ce que je dois
» taire. Quand on nous retira de *Sin-*
» *pou-tse*, mon mari fit démolir la cha-
» pelle, pour la rebâtir dans le lieu où
» nous sommes maintenant : il se répand
» un bruit sourd qu'on nous fera bien-
» tôt changer de demeure : que dois-je
» faire de la chapelle ? j'attens sur cela
» votre réponse ». Enfin elle finit sa lettre
en priant le Pere Suarez de lui donner
des nouvelles du Prince Jean son mari,
parce qu'elle ne peut compter sur tout
ce qu'elle apprend par d'autres voies.

Je fus chargé de faire une réponse
commune à cette Dame, & de lui ap-
prendre la précieuse mort de son mari.

Je confiai ma lettre à Marc *Ki*, avec une petite ſomme conforme à l'état de pauvreté où nous ſommes nous-mêmes, pour le ſoulagement de ceux dont les beſoins étoient les plus preſſans. Les aumônes venues de France par votre canal, mon Révérend Pere, quelques légeres qu'elles ſoient, feront d'un grand ſecours à cette nombreuſe & illuſtre famille dépouillée de ſes biens, & conſtamment perſécutée pour ſon attachement à la foi.

Le 13 de décembre, le Regulo fit appeller les domeſtiques du Prince nouvellement décédé, c'eſt-à-dire, ceux qui avoient été autrefois à ſon ſervice, & leur permit de tranſporter le corps de leur ancien maître à la ſépulture de ſes ancêtres, & de l'y enterrer auprès de celui de ſa femme (le Prince Jean avoit eu une premiere femme, qui étoit morte aſſez jeune, & il avoit épouſé enſuite la Princeſſe Cecile). Les domeſtiques étoient extrêmement pauvres depuis la confiſcation générale des biens de leurs maîtres : ils ne laiſſerent pas néanmoins de prendre des habits de deuil, & de diſpoſer toutes choſes pour les obſeques du Prince, qui furent finies au 29 du même mois.

L'enterrement ſe fait de deux manieres parmi les Tartares Mantcheoux : chez les uns, on enterre le corps avec le cercueil ; les autres brulent l'un & l'autre, ramaſſent les cendres, & les renferment dans une urne qu'ils mettent en terre, & ils élevent enſuite au-deſſus un monument : c'eſt cette derniere maniere qui eſt en uſage dans la famille du Prince Jean.

Sebaſtien *Ly* & François *Tcheou*, tous deux chrétiens, & anciens domeſtiques du Prince, avoient une extrême envie de voir le corps de leur maître, & de retirer les ſaintes reliques qu'il portoit toujours ſur lui : ils prirent le temps le plus propre à ouvrir le cercueil ſans être appercus ; mais leur pieuſe curioſité leur coûta cher. Le garde de la ſépulture, qui étoit infidele, ſe doutant de leur deſſein, obſervoit attentivement leurs démarches ; & les ayant ſurpris, il fit grand bruit, & les menaça de les déférer aux Mandarins, & de les accuſer d'avoir violé le cercueil, pour ſatisfaire à leur avarice, ce qui eſt à la Chine un crime digne de mort. Ils ne purent l'appaiſer qu'à force d'argent, & avec promeſſe de remettre dans le cercueil ce qu'ils en avoient tiré : ils eurent néanmoins

l'adresse de se réserver plusieurs choses à l'insçu du garde ; après quoi on mit le feu au cercueil.

Parmi ceux qui se trouverent à cette cérémonie, il y eut des infideles qui vouloient que tout généralement fût réduit en cendres selon la coutume. Les chrétiens tâcherent de sauver quelques ossemens ; & comme la piété est industrieuse, ils y réussirent. Ils se saisirent aussi des chaînes, qu'ils retirerent des cendres : mais ils trouverent de nouvelles oppositions de la part du garde. Sa raison étoit que les chaînes du Prince Joseph ayant été portées au Tribunal, on ne manqueroit pas de lui demander celles du Prince Jean, dont, en qualité de garde de la sépulture, il devoit répondre. Sébastien lui promit de les lui représenter, s'il étoit nécessaire ; les autres chrétiens se firent sa caution. On ne put rien gagner sur cet esprit intéressé ; & il ne se laissa enfin fléchir qu'à la promesse qu'on lui fit de lui donner une nouvelle somme d'argent, encore suivit-il les chrétiens qui emportoient ces chaînes, jusqu'au lieu où elles devoient être déposées.

Comme le chemin le plus court pour retourner à Peking, étoit de passer par

devant l'Eglise des Jésuites Portugais, ils les remirent au Pere Suarez, en présence du garde qui reçut alors l'argent dont on étoit convenu avec lui. Les chrétiens vinrent ensuite me trouver pour me rendre compte de ce qui s'étoit passé à l'ouverture du cercueil. Ils m'assurerent qu'ils n'avoient pas trouvé le moindre vestige de corruption ni de mauvaise odeur; qu'on eût dit que le Prince ne faisoit que d'expirer: ce qui ne pouvoit pas s'attribuer à la rigueur de la saison, puisque les mains & le col étoient souples & maniables, comme ils l'avoient éprouvé plusieurs fois en retirant les reliquaires; que son visage même n'avoit pas changé de couleur, & qu'il étoit seulement un peu couvert de la poussiere qui s'étoit insinuée par les fentes du cercueil; c'est-là tout ce que je pus apprendre au sujet de la mort & de la sépulture de ce Prince. Quoiqu'il soit déja assez connu par ce que j'en ai écrit les années précédentes, il le sera encore mieux par le caractere qu'en fait la Princesse Cécile son épouse, dans deux lettres qu'elle écrivit le 29 janvier de cette année. L'une s'adressoit à moi, & c'est ainsi qu'elle s'exprimoit.

« Marc *Ki*, me dit-elle, arriva ici le

» second de la onzieme lune. La lettre » qu'il me rendit de votre part m'appre- » noit que je n'avois plus de mari. J'ai » toujours présent à l'esprit les grands » motifs de consolation que vous me » donnez au sujet de cette perte, la plus » grande que je pouvois faire. Mais enfin » quand je fais réflexion à tous les bien- » faits que j'ai reçu de lui ; quand je con- » sidere combien d'années il m'a main- » tenue dans la splendeur & l'abondance, » dans quelle inquiétude il étoit de mon » salut, quelles peines il s'est donné pour » m'instruire des mysteres de la religion, » & me disposer au saint baptême ; quand, » dis-je, je pense à tout cela, je me re- » garde comme la plus malheureuse de » toutes les femmes, de n'avoir pu re- » cueillir ses derniers soupirs, & remplir » à son égard les devoirs d'une tendre & » fidele épouse.

» La mort vient de terminer ses mal- » heurs, & le Dieu de miséricorde, » comme j'ai grand sujet de le croire, » l'a placé dans le lieu du repos : cette » pensée me console ; mais quand sa per- » sonne & ses aimables qualités se pré- » sentent à mon esprit, ma douleur se » renouvelle, & je vous avoue que j'ai » bien de la peine à la supporter. Il n'est

» donc plus, ce Prince qui m'étoit uni
» par des liens si forts, & que j'aimois
» si tendrement? Mais qu'est devenu son
» corps? est-il toujours dans ce pagode
» où on l'a transporté? l'a-t-on enterré,
» & en quel endroit? je ne puis en être
» sûrement informée que par vous : en
» quelque lieu qu'on l'ait mis je vous le
» recommande : s'il a eu le même sort
» que son frere ne me le laissez pas igno-
» rer. Quoi qu'il en soit, je sçai que rien
» ne s'est fait que par la disposition de la
» Providence : pardonnez, je vous prie,
» cette inquiétude d'esprit à la vivacité
» de ma douleur.

» Vous dites dans votre lettre qu'une
» pareille mort est la fin de tous les maux,
» & le commencement de tous les biens,
» & c'est cela même qui me la fait sou-
» haiter. Lorsque je reçus le saint bap-
» tême, j'avois sans cesse les yeux sur
» Jesus-Christ attaché à la croix ; les
» cinq plaies par où son sang coula jus-
» qu'à la mort pour nous délivrer de la
» servitude du péché, & nous donner
» le droit à l'héritage céleste, me péné-
» trerent de la plus vive reconnoissance :
» ce fut avec ces sentimens que je me
» vis régénérée dans les eaux salutaires ;
» & depuis ce temps-là, fortifiée par la

» grace de Dieu, & par la protection de » sa sainte Mere, j'ai persévéré jusqu'à » présent dans la foi.

» Une autre réflexion me soutient en» core, c'est le souvenir que j'ai du con» tentement & de la joie que mon mari » faisoit paroître toutes les fois qu'il sur» venoît une nouvelle disgrace, sur-tout » les trois dernieres années de sa vie; » je fus autant surprise qu'édifiée de son » attention continuelle à n'agir que par » l'esprit de Dieu: il n'entreprenoit rien, » il ne faisoit rien qu'après avoir imploré » le secours du ciel: une grande pureté » de cœur & une profonde humilité ani» moient toutes ses actions. Il est heu» reusement au bout de sa carriere, Dieu » l'a appellé de ce monde, & je vis en» core, malheureuse pécheresse que je » suis. Il y a trois ans que je n'ai pu me » confesser, je crains tout de ma foi» blesse; si vous y joignez ce que j'ai à » souffrir de ceux-là même de qui je » devois attendre quelques secours, n'ai» je pas lieu d'appréhender que je n'ou» blie enfin les bienfaits de Dieu, que je » ne déshonore le nom & la mémoire » de mon époux, & que je ne tombe » dans des péchés griefs qui me condui» roient à une mort éternelle? c'est pour

» quoi je vous prie à genoux, & je vous
» conjure les larmes aux yeux, de de-
» mander à Dieu, par les mérites de sa
» passion, qu'il me retire au plutôt de ce
» misérable monde, j'espére que vous
» m'accorderez cette grace, telle est ma
» disposition présente, & il suffit que
» vous la connoissiez.

» La lettre que vous m'avez écrite a
» été lue publiquement, & l'aumône
» que vous m'avez envoyée s'est distri-
» buée selon vos intentions : il est très-
» difficile de trouver quelqu'un qui puisse
» vous porter nos lettres; on nous garde
» à vue, & l'on ne permet à qui que ce
» soit de nous voir : c'est par la charité
» & l'adresse d'un petit Officier de ban-
» niere que le porteur de mes lettres a
» eu entrée chez nous; c'est un homme
» sûr, en qui vous pouvez prendre con-
» fiance ».

L'autre lettre de la Princesse étoit adressée au Pere Suarez. Après les complimens ordinaires, elle lui parle ainsi. « J'ai lû votre lettte, comme si je
» vous entretenois vous-même ; vous
» m'apprenez que Dieu a recueilli mon
» mari dans son sein, & qu'il est enfin
» délivré des miseres de cette malheu-
» reuse vie. J'envie son bonheur : il

» ſouhaitoit depuis long-temps de ſcel-
» ler de ſon ſang les vérités de la Foi,
» & de mourir pour Jeſus-Chriſt. Dieu,
» par un bienfait ſingulier de ſa miſéri-
» corde, a rempli ſes deſirs & ſes eſpé-
» rances ; je le crois maintenant au
» nombre des Saints. Cette penſée ſi
» conſolante devroit me ſoutenir : je
» vous avoue néanmoins que je ſuis
» preſque accablée ſous le poids de ma
» douleur : je reſſens dans le cœur un
» chagrin & une amertume qu'il ne
» m'eſt pas aiſé de diſſiper, quoique
» ſans ceſſe je faſſe réflexion à la grace
» peu commune que Dieu lui a faite de
» l'attirer au Ciel par la voie du mar-
» tyre. C'eſt à vous après Dieu, mon
» Pere, c'eſt à votre charité, à votre
» zele & à votre amour pour le pro-
» chain, que lui, toute ſa famille &
» moi, ſommes redevables du bonheur
» que nous avons eu d'embraſſer la Foi.
» Ce ſont vos ſoins, vos conſeils, vos
» exhortations, qui ont ouvert le Ciel
» à mon époux : comment puis-je, dans
» l'éloignement où je ſuis, vous en
» témoigner ma juſte reconnoiſſance :
» c'eſt à genoux, & en frappant la terre
» du front, que je vous rends graces
» d'un ſi grand bienfait : car enfin c'eſt

» vous qui avez jetté dans son cœur les
» semences de tant de vertus, dont il
» reçoit maintenant la récompense : j'en
» ai été témoin, & elles sont continuel-
» lement présentes à mon esprit.

» Vous sçavez que dès l'enfance ses
» inclinations le portoient à la vertu : à
» vingt ans il honoroit le souverain
» maître du Ciel, il aimoit le prochain,
» & faisoit des œuvres de charité. En-
» viron à quarante ans il lut les livres
» qui traitent de la Religion chrétienne :
» il les goûta ; il ne pouvoit se lasser de
» vous entretenir, & il recevoit vos
» instructions avec une avidité & une
» docilité que j'admirois : mais comme
» la grace du baptême lui fut alors dif-
» férée pour des raisons qui vous sont
» connues, vous ne sçauriez vous ima-
» giner quelles furent ses agitations &
» son inquiétude : il soupiroit jour &
» nuit, sans pouvoir prendre aucun
» moment de repos. C'est de quoi j'ai
» été témoin. A peine eut-il reçu le
» saint baptême, qu'il me sembla revêtu
» d'une force toute extraordinaire ; les
» continuelles disgraces dont sa vie fut
» traversée, le combloient de la plus
» douce joie : il n'avoit point d'autre
» volonté que celle de Dieu, & tout

» son plaisir étoit de s'y conformer. A » toutes les fêtes qu'on s'assembloit » pour faire les prieres en commun, il » nous faisoit les exhortations les plus » pathétiques, pour faire entrer dans » nos cœurs les mêmes sentimens dont » il étoit pénétré. Dans la maison, il » assembloit souvent ses petits-fils, les » domestiques & les esclaves : il leur » lisoit les livres saints ; il leur expli- » quoit l'histoire de la création du » monde, l'Incarnation du Fils de Dieu, » les douleurs de sa Passion, son Ascen- » sion glorieuse dans le Ciel, & ses » autres Mysteres ; la Vie de la sainte » Vierge, celle des Saints, les huit Béa- » titudes, les Commandemens de Dieu, » & enfin il leur enseignoit tout ce » qu'ils étoient obligés de croire & de » pratiquer. Au milieu des fers & dans » sa prison il vaquoit encore à ces fonc- » tions de zele.

» Lorsqu'on le retira d'ici pour le » conduire à Peking, il me laissa une » instruction par écrit avec cette suf- » cription : *Jean Sou à sa sage épouse. Vous êtes d'une santé foible*, me dit-il, *ayez soin de vous conserver pour le bien de ma famille : ne laissez passer aucun jour sans instruire mes enfans & mes domestiques*

de leurs obligations. Toutes nos actions doivent ſe faire, comme ſi nous étions devant le trône de Dieu même, c'eſt-à-dire, que nous ne devons en commencer aucune, qu'après nous être mis en ſa préſence : implorez ſouvent l'aſſiſtance divine, ſans laquelle nous ne pouvons rien : invoquez la très-ſainte Vierge, afin d'obtenir par ſon interceſſion les graces néceſſaires pour perſévérer dans l'exacte obſervation des Commandemens de Dieu : auſſi tôt que vous vous appercevez qu'il y a du mal à faire une choſe, omettez la ſur le champ ; ſi vous avez le malheur de tomber dans quelques fautes, qu'elles ſoient ſuivies d'un prompt repentir. Veillez ſans ceſſe ſur vous-même, & corrigez-vous de vos défauts. La pureté de cœur & l'humilité ſont deux vertus eſſentielles : Jeſus-Chriſt & ſa ſainte Mere nous en ont donné de grands exemples ; efforcez-vous de les imiter. S'il ſurvient quelque affaire difficile, prenez conſeil de votre belle-ſœur l'aînée, & vivez l'une & l'autre dans une parfaite intelligence. Il ne faut pas croire que les choſes réuſſiſſent toujours au gré de vos deſirs : abandonnez-vous à la conduite de Dieu, ce qu'il ordonnera ſera toujours ce qu'il y a de meilleur ; faites ſouvent des actes de foi, d'eſpérance & de charité : ces trois vertus ſont néceſſaires en

tout temps mais sur-tout à l'heure de la mort.
» Dans cet endroit mon mari me re-
» commande de répéter sans cesse ce
» qu'il me marque à ses enfans, à ses
» petits-fils & à ses domestiques ; puis il
adresse ce qui suit à sa bru : *Vous êtes valétudinaire ; ne faites rien sans consulter votre mere ; obéissez-lui ; respectez-la ; vivez dans une union parfaite avec toute la famille ; appliquez-vous à diminuer le nombre de vos défauts ; fixez-vous dans la pratique de la vertu, & persévérez-y jusqu'au moment qu'il plaira à Dieu de vous retirer de ce monde.*

Ensuite m'adressant la parole : *Pour ce qui regarde la maladie de mon fils*, poursuit-il, *n'en prenez point d'inquiétude, soumettez-vous aux volontés du Seigneur, & attendez tout de sa miséricorde : ayez grand soin de bien instruire des vérités chrétiennes tous nos enfans & leur postérité, afin que le christianisme se perpétue dans notre famille. Demandez sans cesse à Dieu cette grace par l'intercession de sa sainte Mere, dont vous ne devez jamais abandonner le culte ; c'est ce que je ne puis assez vous recommander. Pour ce qui est de moi, je reconnois que je suis un grand pécheur, la foiblesse même, & dénué de toute vertu : cependant Dieu me comble de*

graces, & il n'y a point de jour que je ne ressente des effets de sa protection : que j'ai mal répondu aux desseins de miséricorde qu'il a eu sur moi ! car enfin je sens que je tiens encore au monde & à la chair, & que je fais deshonneur à sa sainte loi. J'en ai la plus vive douleur, & toute ma ressource est dans sa bonté infinie, à laquelle je m'abandonne sans réserve avec un cœur véritablement contrit. Ne vous inquiétez point de ma situation présente, & ne pensez point à vous informer dans la suite de ce qui regarde ma personne : nous sommes entre les mains de Dieu, abandonnons-nous à son amour & à la protection de sa sainte Mere, cela suffit. Recevez cette lettre, sage épouse, & observez bien ce qu'elle contient. Fait l'an cinquieme de Yong-tching, le vingtieme de la troisieme lune intercalaire, c'est-à-dire le 10 de mai 1726. » Tel est le testament que le Prince » Jean a laissé à la pécheresse Cécile » son épouse. Il y a encore quelques » articles que j'ai omis, parce que le » temps me presse, & que j'écris bien » avant dans la nuit. Je lis & relis sans » cesse cette lettre, que je regarde » comme une marque certaine & de » son amitié & de sa vertu. Depuis le » moment qu'on l'arrêta ici, je n'ai pas

» cessé de jeûner tous les jours, à la ré-
» serve du dimanche, pour demander à
» Dieu qu'il lui donnât la force de se
» soutenir au milieu de tant de tribu-
» lations. Je continue encore ce jeûne,
» pour le prier d'augmenter sa gloire
» dans le Ciel. Fais-je bien en cela? Je
» vous prie de m'instruire. Il y a trois
» ans que je n'ai pu me confesser; je
» suis foible, & mes afflictions s'ac-
» croissent de jour en jour. Je perds un
» époux que j'aimois plus que moi-
» même : j'ai un fils dont l'esprit est
» affoibli, des petits-fils qui sont encore
» jeunes; je manque de tout & je n'ai
» nulle ressource : je crains bien de suc-
» comber à tant de disgraces; j'ai grand
» besoin du secours de vos prieres: in-
» tercédez donc pour moi, je vous
» prie, auprès de Dieu, afin qu'il me
» pardonne mes péchés, & qu'il me
» donne la force de supporter avec pa-
» tience tant de diverses tribulations,
» ou qu'il me retire au plutôt de ce
» monde.

» Oserois-je vous demander encore
» s'il m'est permis de donner à mon
» mari le nom de Saint? Ses souffrances
» & sa mort sont l'effet de son zele à
» défendre la Religion, & de sa cons-

» tance à y persévérer : n'est-ce pas là
» un vrai martyre ? J'apprends que trois
» jours avant que de mourir, il ne pou-
» voit plus prendre de nourriture, &
» que cependant il faisoit ses prieres à
» genoux ; que foible comme il étoit,
» & qu'après une prison de sept mois,
» il ait pu, la mort sur les levres, se
» prosterner ainsi devant le Seigneur ;
» c'est ce qui me comble de joie & de
» consolation. Je remercie Dieu de
» nous avoir donné un si parfait modele
» d'une sainte mort ».

Le reste de sa lettre ne contient que des demandes particulieres, qu'il est inutile de rapporter. Elle m'écrivit encore une petite lettre que je reçus au commencement de mai de la même année, où elle dit que les Mandarins les ont tous fait sortir de l'endroit où ils étoient, pour les renfermer dans un autre beaucoup plus étroit, sous prétexte qu'il sera plus aisé de veiller à leur sûreté, & d'empêcher que pendant la nuit on ne leur fasse quelque insulte.

« Nous voilà, dit-elle, au nombre de
» soixante-trois personnes resserrées
» dans dix-huit *Kien* ; (un *Kien* n'a
» que dix pieds de largeur sur douze
» de profondeur). C'est vainement que

» nous avons représenté aux Manda-
» rins, qu'un si petit espace ne suffisoit
» pas pour loger tant de monde : ils
» nous ont répondu que nous pouvions
» bâtir dans la cour à nos dépens de
» petites maisons de terre, ou faire
» transporter celles que nous avions
» ajoutées aux casernes dont on nous
» retiroit : mais n'ayant pas de quoi
» vivre, comment aurions-nous le
» moyen de bâtir? Nous demandâmes
» ensuite, que du moins on nous don-
» nât la même quantité de riz qu'on ac-
» corde dans tout l'Empire aux prison-
» niers. La réponse des Mandarins fut
» que cela passoit leurs pouvoirs, &
» qu'il ne leur étoit pas permis de por-
» ter nos représentations au Général;
» parce que leurs ordres se bornoient à
» nous faire changer de logement. Au
» milieu de tant de maux, ce qui m'af-
» flige le plus, c'est que par ce change-
» ment de demeure, la chapelle se
» trouve hors de notre enceinte. Priez
» le Seigneur qu'il me soutienne de sa
» main toute-puissante, qu'il augmente
» mes forces, & qu'il me pardonne
» mes péchés. Le 19e de la 3e lune ».

Voilà, mon Révérend Pere, à quel excès de misere cette grande famille est

réduite. Rien ne me touche tant que de n'être pas en état de procurer à tant de généreux confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, les ſecours néceſſaires dans le délaiſſement général où ils ſont, ſans ſupport, ſans amis, ſans reſſource, & vous pouvez juger quelle a été ma joie, lorſque j'ai reçu la petite aumône que vous m'avez envoyée, pour ſoulager leur extrême indigence.

Pour ce qui eſt du Prince Louis & du Prince François, ils ſont toujours ici renfermés dans deux priſons ſéparées, ſous la garde du troiſieme Regulo. On eſt aſſez exact à leur fournir chaque jour les alimens néceſſaires; mais on n'a pas la même attention pour leurs vêtemens. Le Prince François ayant demandé des habits doublés de peaux, pour ſe défendre du froid extrême de la ſaiſon, nous ſongeâmes auſſi-tôt à les lui procurer, & François *Tcheou* fut chargé de les lui remettre. Il ſe préſenta à la porte de la priſon, mais l'Officier de garde le chaſſa durement, & lui défendit de reparoître. Le zélé domeſtique ne ſe rebuta point; il attendit que ce cruel Officier eût deſcendu la garde & fût relevé par un autre. Celui-ci fut plus doux & plus humain; il loua *Tcheou* de l'affection qu'il

conservoit pour son ancien maître ; il prit les habits & les fit passer par le tour, en nommant au prisonnier le domestique qui les lui avoit apportés. Peu après il vint le retrouver : « votre maître, lui » dit-il, est très-sensible à votre atten- » tion ; il n'a rien a vous donner ; mais » il m'a chargé de vous dire, que s'il » pouvoit détacher une des trois chaînes » qu'il a au col, il vous en feroit vo- » lontiers présent. L'Officier avoit pris cela pour un bon mot du prisonnier, comme s'il eût voulu faire entendre que tant de disgraces ne lui avoient point abbattu l'esprit ni le courage. Le domestique ne le prit pas de même, & il jugea que son maître lui souhaittoit le même bonheur qu'il avoit d'être enchaîné pour Jesus-Christ.

Il paroît que le Prince Louis n'a fait jusqu'ici aucune demande ; il a même refusé un petit présent de diverses sortes de fruits que son ancien Maître d'hôtel lui apportoit. L'Officier voulant les faire passer dans la prison, il le pria, en le remerciant de son honnêteté, de dire au domestique qu'il feroit bien d'aller servir son nouveau maître, & de ne plus revenir : « si l'Empereur, ajouta-t-il, » venoit à découvrir ce que votre bon-

» té vous a inſpiré de faire en ma fa-
» veur, vous en ſouffririez, & moi
» auſſi ».

A l'égard des autres Princes relégués dans les diverſes Provinces, le Prince Paul eſt le ſeul dont nous ayons entendu parler. Le Pere Dacruz, Jéſuite Chinois, nous en a donné, par une lettre qu'il nous a écrite, des nouvelles très-conſolantes; il mande qu'outre les gardes qui ſont aux premieres portes, les Mandarins ont poſté deux ſoldats immédiatement devant la priſon, afin de lui ôter toute communication avec les perſonnes de dehors; que l'un de ces ſoldats, également touché & de la patience de ſon priſonnier, & de ſes entretiens ſur les vérités chrétiennes, avoit pris la réſolution d'embraſſer la foi, dût-il lui en coûter la vie; qu'il a reçu le baptême, & a eu l'adreſſe d'introduire deux fois dans la priſon le Miſſionnaire Chinois; ſçavoir, le 21 de novembre de l'année paſſée, & le 17 du mois ſuivant. C'eſt par le moyen de ce Néophyte, que le Prince Paul a eu la conſolation de ſe confeſſer & de recevoir notre Seigneur. Ce fut par le même Miſſionnaire qu'il apprit la glorieuſe mort des deux Princes ſes freres, & qu'il écrivit à ce ſujet une

lettre très-touchante & pleine des plus beaux ſentimens à ſon fils unique le Prince Michel, qui eſt priſonnier au *Fourdane*. Comme ce Miſſionnaire eſt parti pour aller viſiter les diverſes chrétientés de la province de *Fokien*, il n'y a gueres d'apparence que nous recevions de long-temps aucune nouvelle de cet illuſtre priſonnier.

Le 15 d'août de cette même année, le Prince Gabriel, fils du quatrieme Prince Jean *Ho*, dépêcha un chrétien du *Fourdane*, pour nous donner avis que la Princeſſe ſa mere venoit de mourir dans ſa priſon, & que peu de jours auparavant, une autre dame, nommée Agnès *Tchao*, étoit morte de même, ſans avoir pu obtenir la permiſſion de faire venir un Médecin, ce qui eſt néanmoins permis dans l'Empire à tous les priſonniers qui ne ſont point condamnés à la mort. Il n'eſt pas ſurprenant que parmi tant de perſonnes renfermées dans un eſpace ſi étroit, & manquant preſque de tout ce qui eſt néceſſaire à la vie, il y en ait eu déja deux qui aient fini leurs jours dans un âge ſi peu avancé. Il eſt difficile que les Princes réſiſtent encore long-temps; ils ſont logés fort à l'étroit, ils couchent ſur la terre, ils n'ont pour toute

nourriture qu'un peu de riz & des herbes ſalées ; & ſous un climat très-froid, à peine ont-ils chacun une couverture pour s'échauffer.

Comme je finiſſois ma lettre, j'en ai reçu encore une de la Princeſſe Cécile : elle me marque qu'elle a deſſein de mettre ſur le papier tout ce qu'elle ſçait des vertus du Prince ſon époux ; qu'elle a même commencé ce petit ouvrage, auquel il lui faudra employer beaucoup de temps, parce qu'elle a bien de la peine à écrire : c'eſt la ſeule raiſon qu'elle apporte pour excuſer ſa lenteur ; mais j'en ſçais une autre plus réelle, c'eſt qu'elle a cédé ſa petite chambre aux malades, & qu'elle s'eſt retirée dans un coin de la cour, où elle couche ſous des nattes.

Voilà, mon Révérend Pere, un précis de tout ce que j'ai pu apprendre cette année de la ſituation de cette illuſtre famille, dont l'attachement à la foi, & l'inébranlable conſtance au milieu de la plus vive perſécution, ne peuvent manquer d'édifier tous ceux qui ont le cœur véritablement chrétien. Je la recommande à vos ſaints ſacrifices, & ſuis, avec beaucoup de reſpect, &c.

LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 15 octobre 1734.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de N. S.

Dans toutes les lettres que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous me demandez quelle est la situation présente de cette illustre famille Tartare, qui gémit depuis tant d'années dans les fers, & dont la foi ne s'est jamais démentie au milieu des plus longues & des plus rudes épreuves. Vous auriez voulu sçavoir s'il ne s'étoit pas fait quelque changement à leur fortune, mais jusqu'ici je n'ai rien eu de positif à vous apprendre : ce ne fut que l'année derniere qu'il y eut ordre de la Cour de faire revenir au *Fourdane* ceux de ces Princes qui avoient été exilés dans diverses provinces, où on les

avoit enfermés dans d'étroites prisons. Cet adoucissement donna lieu de croire qu'on accorderoit quelque grace à ceux qui étoient restés prisonniers au *Fourdane*. C'est ce qui arriva effectivement dans le temps qu'on osoit moins l'espérer, & que tout leur paroissoit le plus contraire. Voici l'occasion que Dieu a fait naître pour le soulagement de ces généreux Confesseurs de son saint nom.

Il y a environ deux ans que l'Empereur envoya son premier Ministre en Tartarie, pour y faire la revue des nouvelles troupes destinées à renforcer l'armée qui étoit aux mains avec le Prince *Tchong-Kar*, fils & successeur de *Tse-Vang-raptan*, Roi des Eluths. Ce Ministre à son retour passa par le *Fourdane*, justement dans le temps que le Général qui y commandoit redoubloit sa vigilance, ou plutôt sa cruauté, pour resserrer plus que jamais les prisonniers. Les Mandarins qu'il chargea de ce soin exécuterent durement ses ordres : ils changerent les soldats de la garde, ils chasserent ceux qui étoient chrétiens, ils interdirent aux prisonniers toute communication avec ceux de dehors, visitant exactement tout ce qu'on leur portoit pour leur repas, afin d'examiner si l'on n'y auroit pas caché quelque billet ou quelque lettre.

Les Princesses qu'on avoit placées dans un quartier séparé, n'étoient pas plus libres; leurs gardes en refuserent l'entrée, même à ceux qui leur portoient de l'eau, & ne voulant pas prendre la peine de leur en porter eux-mêmes, ils aimoient mieux ouvrir la barriere, & permettre à deux de ces dames de sortir de l'enceinte, & d'en aller tirer dans un puits qui étoit voisin.

Le Ministre dont je viens de parler, passant par-là comme par hazard, fut témoin du triste état où étoient réduites des personnes d'un rang si élevé. Ce spectacle le toucha, & il crut que l'indécence avec laquelle on traitoit ces Princesses, rejaillissoit sur la famille Impériale.

Lorsqu'il fut de retour à Peking, & qu'il eut rendu compte à l'Empereur de la commission dont il avoit été chargé, il l'entretint des indignes traitemens dont on usoit à leur égard. Mais comment s'y prit-il, & quels termes employa-t-il? c'est ce que nous ignorons; ce que nous sçavons de certain, c'est qu'il parla en leur faveur, & que deux jours après son arrivée, il y eut ordre de renvoyer au *Fourdane* les Princes exilés dans les provinces. Cet ordre fut

donné au *Ping-pou*, c'eſt-à-dire au Tribunal des troupes, qui ne ſe preſſa pas de l'exécuter.

Le neuvieme Prince, encore infidele, étoit priſonnier à *Tai yuen fou*, capitale de la province de *Chan ſi*: Ses hauteurs avoient forcé les Mandarins à le traiter plus durement qu'ils n'auroient fait s'il eût été plus modeſte dans ſa diſgrace. Il ſe ſouvenoit trop qu'il étoit né Prince du ſang, & il affectoit des airs trop fiers & trop impérieux avec des gens de qui il dépendoit, & qu'il ne ceſſoit pas de regarder comme ſes eſclaves.

Lorſque l'ordre fut arrivé de le renvoyer à ſon premier poſte, les Mandarins le tirerent de ſon cachot, lui ôterent ſes chaînes, lui permirent de ſe faire raſer, l'équiperent aſſez mal, & le firent conduire par une petite eſcorte juſqu'au *Fourdane*, d'où il étoit plus près que ſes freres. Il y arriva le 30 de la ſixieme lune de l'année derniere. Le Général qui eſt en faveur à la Cour, bien qu'il ſoit de la même famille impériale, ſe trouva embarraſſé, parce que l'Empereur n'avoit pas expliqué nettement ſes intentions. Dans la crainte qu'il eut d'être diſgracié lui-même, s'il traitoit

trop favorablement le Prince son parent, il ordonna qu'on l'enfermât dans la même prison où étoit son fils & ses neveux.

Cet ordre fit entrer le neuvieme Prince dans une espece de fureur, il ne fut plus maître de lui-même, & prenant ce ton de fierté qui lui étoit naturel : « L'Em-
» pereur mon maître & le vôtre, lui
» dit-il, vient, par un bienfait singulier,
» de me délivrer de mes chaînes, avez-
» vous ordre de me les rendre ? Si
» vous avez cet ordre, montrez-le moi ;
» si nous ne l'avez pas, je suis aussi libre
» que vous ». Il lui échappa quelques autres paroles indiscrettes, qui ne pouvoient partir que d'une tête troublée par sa passion.

Le triste état de ce Prince, loin d'aigrir le Général, émut sa compassion ; mais il craignoit toujours d'outrepasser ses pouvoirs. Le parti qu'il prit, fut de le garder dans son Tribunal. Ce traitement, quoique plus modéré, parut encore trop dur à cet infortuné Prince, qui n'étant point soutenu, comme les Chrétiens, par les motifs surnaturels que la religion inspire, tomba bientôt dans une mélancolie noire, qui dégénéra peu après en une vraie manie. Le Général le fit lier & garrotter comme un fol. Ce

fut-là un surcroît d'affliction pour le Prince Paul *Tou* son fils qui est chrétien. Ce jeune homme est si édifiant par sa douceur, par sa modestie, & par sa patience, que ses gardes, tout infideles qu'ils sont, lui ont donné le surnom de saint. Les Princes ses cousins, qui demeurent avec lui dans la même prison, rendent le même témoignage à sa vertu.

Le quatrieme Prince nommé Jean *Ho*, qui étoit exilé à *Cai fong fou*, capitale de la province de *Ho nan*, arriva au *Fourdane* le 21 de la septieme lune. Les Mandarins de *Cai fong* l'avoient équipé assez proprement. Ils avoient tâché de lui adoucir les rigueurs & les amertumes de sa prison, en permettant presque tous les jours à des gens de considération d'y entrer par une porte dérobée pour lui tenir compagnie. Ils respectoient encore dans ce Prince disgracié ses qualités aimables, & l'emploi distingué qu'il exerçoit à l'armée lorsqu'on l'arrêta. Cet emploi répond à-peu-près à celui de nos Lieutenans Généraux. Les mêmes raisons porterent sans doute le Général à le recevoir avec amitié. Il le mit dans un logement séparé, jusqu'à l'arrivée des quatre Princes exilés.

Le Général faisoit semblant d'ignorer

que des six Princes qu'on attendoit, il n'en restoit plus que quatre, & que deux avoient déja passé à une meilleure vie, sçavoir le second Prince nommé Jean *Lou*, qu'on avoit exilé à *Tsi nan fou*, capitale de la province de *Chan tong*; & le dixieme nommé Paul *Chou* qui étoit relégué à *Nan King*. Il n'y en avoit donc plus que deux qui devoient retourner au *Fourdane*, sçavoir Stanislas *Mou*, qui étoit le dernier de tous (1) & l'héritier de sa famille, qu'on avoit exilé à *Sou tcheou* dans la province de *Kiang nan*; & le Prince fils aîné du Prince Xavier, qui mourut saintement en arrivant au *Fourdane*. Il étoit relégué à *Han tcheou*, capitale de la province de *Tche Kiang*. Des raisons d'intérêt l'empêchèrent de suivre l'exemple de son pere, & d'embrasser la foi. Il s'est imaginé que dans un changement de regne, il obtiendra la place qu'occupoit son grand pere, & cette chimérique espérance dont il se flatte encore le retient dans l'infidélité.

Ces deux Princes en revenant de leur

(1) Selon la coutume des *Mantcheoux*, le dernier ou celui de la famille qui se trouve encore à la maison lorsque le pere meurt sans qu'il ait eu son partage, hérite de tous les biens qui restent,

exil, pafferent prefque aux portes de Péking, dont l'enceinte leur fut interdite. Ils furent reçus au *Fourdane* à-peu-près de la même maniere que le quatrieme Prince.

Ceux de cette famille qui y ont toujours reftés prifonniers, crurent toucher enfin au moment où l'on alloit rendre leur captivité plus douce ; mais ils furent bien étonnés, lorfqu'ils apprirent que le Général vouloit paroître ignorer la mort des deux Princes qui manquoient. A la vérité, on ne la lui avoit pas fait favoir par une voie authentique, & pour en être informé juridiquement il écrivit au Tribunal des Troupes qui eft à Péking. Au bout d'un mois il reçut réponfe : on lui mandoit fimplement que l'un étoit mort à *Tfi nan fou*, & l'autre à *Nan-King*.

Nouvel embarras pour le Général, qui s'attendoit à recevoir des inftructions, fur la maniere dont il devoit traiter ces Princes, qui étoient confiés à fa garde. Ne fçachant quel parti prendre pour fe mettre à couvert de tout reproche, il crut que le plus sûr pour lui étoit de s'adreffer une feconde fois au même Tribunal, & de lui demander comment il devoit fe conduire, tant avec les quatre

Princes revenus de leur exil, qu'avec leurs enfans, leurs neveux, leurs femmes & leurs filles qui étoient détenus encore en prison.

Après bien des délais, la réponse du Tribunal fut que cette affaire n'étoit pas de son ressort, que le Général, de même que le Tribunal, avoit le droit d'adresser des mémoriaux à l'Empereur; qu'il pouvoit employer cette voie de la maniere qu'il lui plairoit, & quand il le jugeroit à propos.

S'il se fut agi d'une affaire agréable à l'Empereur, on se seroit disputé l'honneur de lui en faire le rapport; mais celle-ci étant d'une autre nature, on se la renvoyoit de part & d'autre. Dans le fonds c'étoit le devoir du Général, & après bien des réflexions il se détermina enfin à envoyer son mémorial à l'Empereur. On ne sçait en quels termes il étoit conçu; mais voici quelle fut la réponse qu'il reçut le vingt-quatrieme de la troisieme lune, qui étoit la troisieme fête de Pâques de cette année; « Disposez de ces gens-là de la maniere » que vous jugerez la plus convenable: » falloit-il pour si peu de chose avoir » recours à moi »?

Cette réponse équivoque abandonnoit

ces Princes à la diſcrétion du Général ; & c'eſt ce qui lui cauſoit une nouvelle inquiétude. Il craignoit également d'être trop ſévere ou trop indulgent. Dieu voulut qu'il prît le parti que lui ſuggéra la compaſſion, & qui d'ailleurs pouvoit lui faire le plus d'honneur dans le public, & dans l'eſprit des Princes ſortis tous de la même tige, qui ſont en grand nombre à Péking. Il commença par ôter les chaînes aux Princes, & il leur permit de ſe faire raſer, ce qui eſt pour des Tartares une conſolation preſque auſſi grande que celle de ſe voir délivrés de leurs fers. Les dames eurent permiſſion de ſortir de leur enceinte, pour aller voir, les unes, leurs époux, les autres, leurs fils, leurs filles, leurs peres ; vous devez juger que dans cette premiere entrevue, & après une ſéparation de tant d'années, il ſe répandit bien des larmes. Ces illuſtres Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt rendirent à Dieu tous enſemble des actions de graces pour cette premiere faveur, qui devoit ce ſemble être ſuivie de quelques autres. Ils auroient bien voulu terminer une ſi belle journée par un petit repas de conjouiſſance, mais leur pauvreté ne le leur permit pas, & ils ſe retirerent chacun dans ſon premier

poste, jusqu'à ce qu'on leur assignât un logement.

Il est peu important de vous rapporter quel fut l'arrangement que suivit le Général pour placer toutes ces familles ; mais l'intérêt que vous prenez depuis tant d'années à leurs souffrances, me fait croire que vous ne serez pas fâché d'apprendre jusqu'aux moindres circonstances qui les regardent.

La garnison du *Fourdane*, comme vous sçavez, n'est qu'un détachement des troupes des huit bannieres qui sont à Péking ; ce détachement est logé dans des casernes hors de la ville. Le Général jugea qu'au lieu de placer toutes ces familles ensemble dans quelque grande maison de la ville, ce qui eût été incommode & gênant pour elles, il valoit mieux les distribuer dans chacun des détachemens qui porte le nom de la banniere dont il est sorti. Voici comme il les distribua.

Il mit la Princesse Thérese, veuve du feu Prince Xavier, avec son fils aîné, la femme de son fils & leurs enfans, sous la banniere blanche. Le puîné Pierre *Y* fut mis avec sa famille sous la banniere jaune.

La seconde famille, composée de neuf

personnes, fut mise sous la banniere blanche, bordée de rouge.

La troisieme & la dixieme famille, au nombre de sept personnes, sous la banniere rouge.

La huitieme & la neuvieme famille, de neuf personnes, sous la banniere rouge, bordée de blanc.

La septieme famille de dix personnes, sous la banniere bleue.

La quatrieme & la sixieme famille de huit personnes, sous la banniere bleue, bordée de rouge.

La 5, 11, 12 & 13e familles qui ne comprenoient que dix personnes, furent mises sous la banniere jaune, bordée de rouge. Mais le Général n'ayant pu trouver de place dans les cazernes pour ces quatre dernieres familles, il leur assigna dans la Ville une maison qui avoit été adjugée au fisc, & qui étoit beaucoup plus commode que les cazernes.

Voilà, mon Révérend Pere, soixante-douze Princes ou Princesses du Sang Impérial, qui n'ont pas même un seul domestique pour les servir. Trop heureux encore, si on leur fournissoit ce qui est absolument nécessaire pour leur nourriture & pour leurs vêtemens. Le

Général leur fait diſtribuer tous les mois une certaine quantité de riz ; mais elle ne ſuffit pas pour leur ſubſiſtance. Il fait eſpérer à ceux qui ſont en âge de porter les armes, de leur procurer des places de ſoldats quand il y en aura de vacantes. Mais cette eſpérance qu'il leur donne ne remédie pas aux beſoins préſens.

Ces Seigneurs eurent ſoin de nous informer du triſte état où ils ſe trouvoient : nous avons tâché de les aſſiſter, non pas ſelon l'étendue de nos déſirs, mais à proportion de nos facultés, & des légers ſecours qui nous ſont venus d'Europe. Je les appelle légers, eu égard au nombre de tant de Princes & de Princeſſes, dont les ſouffrances & les beſoins demandoient des ſecours bien plus abondans.

Peu de temps après qu'on eut élargi les priſonniers, la dame Urſule *Ly* fut attaquée d'un flux de ſang qui l'emporta en peu de jours, ſans qu'elle ait pu faire venir aucun Médecin, faute d'avoir de quoi payer ſon honoraire. La Princeſſe Catherine *Na* me fit ſçavoir cette perte en me demandant pour la défunte les ſuffrages de tous les Miſſionnaires, & les prieres des Chrétiens. Elle marquoit

que cette Princesse leur avoit donné pendant sa maladie les plus grands exemples de piété, de patience, de confiance en Dieu, & de résignation à sa divine volonté; qu'elle faisoit presque à tout moment des actes de contrition & d'amour de Dieu, & qu'enfin elle avoit rendu le dernier soupir en prononçant les saints noms de Jesus & de Marie.

La conversion de cette dame est un des traits les plus marqués de la divine Providence. Elle avoit épousé le cinquieme fils du Regulo *Sourniama*, chef de l'illustre famille Tartare, exilée au *Fourdane.* Son mari mourut assez jeune, & sans enfans, dans un temps où il n'y avoit encore aucun chrétien dans sa famille. Cette Princesse demeura veuve dans la fleur de sa jeunesse. Elle n'eut pas plutôt achevé le temps de son deuil, qu'elle fut fortement sollicitée de contracter un nouveau mariage. Elle refusa constamment tous les partis qui s'offrirent, & déclara à ses parens que sa résolution étoit prise de passer le reste de ses jours dans la maison de son époux, où elle ne vouloit s'occuper que de sa douleur. En effet, elle ne sortoit presque jamais de sa maison, & s'étoit interdite toute communication avec ses parens,

à la réſerve de certains jours, auxquels la coutume de l'Empire & la bienſéance ne permettent pas de ſe diſpenſer des devoirs ordinaires.

Lorſque le Regulo, ſon beaupere & toute la famille furent condamnés à l'exil, elle ne fut point compriſe dans cette diſgrace commune, parce qu'elle ne tenoit plus à cette famille que par un aſſez foible lien, & elle en auroit été tout-à-fait détachée, ſi elle fût entrée dans une autre famille par une ſeconde alliance. Elle reſta donc tranquille dans ſa ſolitude. Mais le Regulo ayant eu quelques démêlés avec ſon neveu, celui-ci alla déférer cette Princeſſe, à laquelle on n'avoit pas penſé. Il y eut ordre auſſitôt de la faire partir pour l'exil, & cet ordre fut donné à ſon propre accuſateur, qui ſe chargea avec plaiſir d'une ſi odieuſe commiſſion, & l'exécuta dès le lendemain avec dureté & ſans nul ménagement.

Ce que cette Princeſſe regarda alors comme une diſgrace, fut la ſource de ſon bonheur. Elle ne fut pas plutôt arrivée au *Fourdane*, qu'on la logea fort à l'étroit avec ſes belles-ſœurs & ſes nieces, qui étoient chrétiennes. Les grands exemples de piété qu'elle eut continuel-

lement devant les yeux, & les exhortations touchantes qu'on lui fit à propos, la toucherent de telle ſorte, qu'elle demanda inſtamment le baptême. Cette grace lui fut accordée, auſſi-tôt qu'elle fut ſuffiſamment inſtruite des vérités de la Religion.

Au reſte le Général ne traita pas cette Princeſſe après ſa mort, de même qu'il avoit traité ceux & celles qui avoient fini leurs jours dans la priſon. Il s'étoit contenté de les faire enterrer dans le ſable ſur le bord de la riviere, & ſans aucune cérémonie. Pour ce qui eſt de celle-ci, il ordonna aux bannieres de fournir aux frais des funérailles. Tous ceux de la famille prirent le deuil, & après avoir gardé quelques jours le corps dans un cercueil, ils réciterent les prieres de l'égliſe, & l'accompagnerent hors de la ville à *Sin-pou-tſe*, qu'ils ont maintenant choiſi pour le lieu de leur ſépulture, juſqu'à ce qu'un heureux changement les rétabliſſe dans leur premier état. *Sin-pou-tſe* eſt un petit hameau que ces Princes bâtirent quand on les chaſſa du *Fourdane*. C'eſt le ſeul morceau de terre qui leur reſte en propre, & qu'on ne penſa pas à confiſquer.

La douzieme Princeſſe, nommée Thé-

rese *Hou*, digne épouse du Prince Joseph *Ourtchen*, me mandoit il y a peu de jours, que le grand avantage qu'elle tirera du peu de liberté qu'on vient de lui accorder, sera d'approcher du sacrement de la pénitence, & de recevoir le corps de Notre Seigneur, ne doutant point que quelque Missionnaire ne vienne incessamment les visiter. Elle ignore l'état de contrainte où nous sommes; car il n'est pas possible à un Missionnaire Européen de sortir hors de Peking. Nous espérons cependant leur envoyer bientôt un Pere Chinois qui passera par le *Fourdane* en qualité de Médecin ou de Marchand: mais il faut attendre qu'il soit de retour en cette ville. Ces Princes ne sont pas d'ailleurs tellement libres, qu'on ne veille continuellement sur leur conduite, & c'est ce qui durera apparemment jusqu'à ce qu'ils ayent obtenu de l'emploi.

Telle est, mon Révérend Pere, la situation présente de cette illustre famille, dont je vous ai si souvent entretenu depuis onze ou douze ans, & dont l'on ne sçauroit trop louer la foi & la constance au milieu de tant de disgraces & d'afflictions. Au même temps qu'on apportoit ce léger adoucissement à leurs

maux, nous étions à Peking dans d'étranges inquiétudes. En voici le sujet.

Nous apprîmes que deux Missionnaires de l'ordre de Saint Dominique venoient d'être arrêtés dans la province de *Fo-Kien :* l'un qui s'y étoit caché depuis environ deux ans, & l'autre qui ne faisoit que d'y arriver de Manille. Interrogés l'un & l'autre par le *Tsong-tou* sur le lieu d'où ils étoient partis pour venir dans sa province, le premier dit qu'il étoit venu de Canton, & sur le champ le *Tsong-tou* le fit conduire par des gardes à Macao. Le second ayant répondu qu'il venoit de Manille, y fut renvoyé.

Le *Tsong-tou* traita assez humainement ces deux Missionnaires, ce qu'on attribue à la crainte qu'il eut que les habitans de Manille n'usassent de représailles à l'égard des Chinois qui fréquentent leurs ports ; mais il fit éclater toute sa sévérité contre les chrétiens Chinois qui avoient favorisé l'entrée des Missionnaires dans la province, ou qui les avoient cachés dans leurs maisons. La prison, les chaînes, les amendes pécuniaires, les coups de bâton, le bannissement, furent les peines qu'il décerna pour quelqu'un d'eux. S'il s'en fût tenu

là, l'affaire se terminoit sans bruit, & la Cour n'en auroit pas été informée : mais comme il condamna à être étranglé un Licencié chrétien, dont la maison servoit de retraite aux deux Missionnaires, & qu'une sentence de mort ne peut s'exécuter sans un ordre exprès de l'Empereur, il fut obligé d'envoyer la sentence avec la suite de ses procédures au tribunal souverain des crimes, afin qu'après l'avoir revue & confirmée, le tribunal la présentât à l'Empereur pour la ratifier, ou pour donner tel ordre qu'il jugeroit à propos. Toutes les sentences de mort doivent être confirmées par l'Empereur : quelquefois il augmente la peine ; le plus souvent il la diminue : mais d'ordinaire il laisse la sentence telle qu'elle est, parce qu'il n'arrive gueres qu'elle ne soit conforme aux loix de l'Empire.

Ce gros paquet du *Tsong-tou* arriva à Peking le septieme de la cinquieme lune. Aussi-tôt que nous en fûmes informés, la crainte fut commune, & les avis différens. Plusieurs croyoient que la sentence du *Tsong-tou* seroit simplement confirmée par le tribunal sans aucune addition, comme c'est assez la coutume lorsqu'il y procede de bonne foi. Ils

ajoutoient qu'il étoit dangereux, dans les tristes conjonctures où nous nous trouvions, de paroître nous intéresser à cette affaire; que ce seroit attirer sur tous, tant que nous sommes, une tempête qu'il ne seroit pas aisé d'appaiser, & que le souverain tribunal en étant déja saisi, il seroit tout-à-fait inutile de recourir à la clémence de l'Empereur. Je convenois assez de ce dernier article; mais mon avis étoit qu'on ne devoit pas abandonner une pareille affaire aux *Chou-pan* du tribunal, c'est-à-dire à ceux qui sont chargés de dresser la minute des réponses que fait le tribunal; car ce sont de vraies harpies qui ont cent moyens d'embrouiller une affaire, pour s'enrichir aux dépens des malheureux. Je crus donc qu'il falloit se servir de quelque entremetteur habile, qui trouvât le moyen de gagner ces gens-là à peu de frais, & mon sentiment fut suivi.

Il étoit temps de négocier avec ces ames vénales : on trouva qu'ils avoient déja dressé leur minute avec une malignité capable de mettre la Mission dans le plus grand danger où elle ait encore été. Les trois Présidens n'auroient pas même balancé à la signer, de peur de

paroître favoriser les Européens, dans une affaire positivement contraire aux volontés & aux ordres de l'Empereur.

Ils avoient inséré dans leur minute, que puisque le *Tson-tou* de la province de *Fo-kien*, avoit découvert des Européens cachés dans leur province, il étoit naturel de croire qu'il y en avoit pareillement de cachés dans toutes les autres; (& en effet il y en avoit plusieurs) & qu'il falloit ordonner les recherches les plus exactes, généralement dans toutes les provinces de l'Empire. Cela seul étoit capable de nous perdre, & eut donné lieu à l'Empereur, de mettre en exécution les menaces qu'il nous fit, dans l'audience que nous eûmes le dix-huitieme jour de mars de l'année derniere.

Les entremetteurs que nous avions chargés de traiter avec ces gens-là, dissimulerent adroitement ce danger, & ne firent paroître aucun empressement, surtout quand ils apperçurent que pour réformer la minute, ils demandoient une somme considérable. Ils insinuerent habilement dans l'entretien, que les Européens de la Cour ne prenoient point d'intérêt à ce qui étoit arrivé dans une Province si éloignée; que cette affaire ne les regardoit en nulle maniere, parce

qu'il n'y avoit aucun des leurs qui y fût impliqué. Mais il n'en eſt pas de même de nous, ajouterent-ils ; des liaiſons de parenté & d'amitié nous obligent d'y prendre part. Vous ſçavez que nous ne ſommes pas en état de pouſſer notre reconnoiſſance auſſi loin que nous le ſouhaiterions ; mais ſi vous voulez bien avoir égard à la médiocrité de notre fortune, nous nous en ſouviendrons en temps & lieu, & où eſt-ce qu'on ne ſe retrouve pas ? Après quoi, ſans rien répondre de poſitif ſur les quinze cens livres qu'on demandoit pour réformer la minute, ils les menerent ſe raffraîchir dans le cabaret voiſin. Là les *Chou-pan* ſe rendirent plus traitables qu'au tribunal, & feignant de ne rien vouloir pour eux-mêmes, ils ſe contenterent d'une ſomme aſſez modique, uniquement, diſoient-ils, pour adoucir leurs camarades ; puis d'eux-mêmes ils propoſerent deux voies d'accommodement.

La premiere, dirent-ils, c'eſt de renvoyer cette ſentence d'où elle eſt venue, & d'ordonner au *Tſon-tou* de faire ſçavoir à la Cour, par quelle raiſon il a renvoyé ſans châtiment les plus criminels (les deux Miſſionnaires Européens) & a condamné à la mort un homme bien moins

moins coupable qu'eux ; on insinuera dans cet ordre qu'on le soupçonne de s'être laissé corrompre par l'argent de ces étrangers. En même temps, ajouterent-ils, il faudra avoir ici, & dans la province de *Fo-kien*, des gens capables d'accuser le *Tsong-tou*, & de soutenir leurs accusations. Alors on pourroit le jetter dans de terribles embarras, & lui susciter bien des affaires.

La seconde voie plus courte & moins éclatante, est de dresser une nouvelle minute, où sans rien ajouter à la sentence que le *Tsong-tou* a prononcé, on dise que cette affaire n'a pas besoin d'autre délibération, & que la sentence doit être exécutée selon sa forme & teneur ; car, ajouterent-ils, comme il a jugé selon les loix, auxquelles le tribunal est également soumis, il n'est pas possible de diminuer les peines qu'il a décernées ; il n'y a que l'Empereur qui puisse accorder la grace à un coupable qu'on a condamné à mort. Mais en quoi nous pouvons le servir, c'est en ménageant tellement les choses, que la réponse du tribunal confirmée par l'Empereur, ne puisse arriver dans la province de *Fo-kien* assez à temps pour être exécutée dans l'automne prochain. Cette saison

étant écoulée, l'exécution sera nécessairement remise à l'automne suivant, & pendant ce temps-là il peut arriver une amnistie générale, ou bien l'on pourra trouver quelque moyen de faire commuer la peine de mort en celle de l'exil.

Les entremetteurs accepterent ce second moyen, & déposerent en main tierce deux cens livres que nous leur avions données sous main, & dont ces petits Officiers du tribunal se contenterent. Moyennant quoi ils promirent de faire passer une minute qui n'intéresseroit que ceux qui étoient déja condamnés, & auxquels on ne pouvoit rendre aucun service.

En effet, ils la dresserent assez favorable, & la montrerent au premier Président Chinois nommé *Tchang-tchao.* Ce Président refusa de la signer, & donna ordre qu'on commençât par lui apporter les anciennes accusations faites contre les Chrétiens par *Moan-pao*, en l'année 1724, & les ordres que l'Empereur avoit donnés à cette occasion. Cette réponse tendoit à remuer de nouveau une affaire fâcheuse, & c'est ce qu'il étoit très-important d'éviter.

Les *Chou-pan* ne répondirent qu'en termes généraux sur ces accusations,

ſans cependant les montrer, & ils promirent de réformer leur minute, à laquelle ils ne changerent que les expreſſions, y laiſſant toujours le même ſens. Ils y ajouterent ſeulement, qu'il falloit donner ordre au *Tſong-tou* de la province de *Fo-kien*, de punir la négligence des Mandarins de *Hia-men* ou *Emouy*, port de mer de cette province, pour y avoir laiſſé débarquer deux Européens venus de Manille. Le Préſident Chinois n'étant pas encore ſatisfait de cette nouvelle minute, les *Chou-pan* choiſirent un jour qu'il étoit abſent pour la faire ſigner au Préſident Tartare, moyennant quoi il n'oſa plus chicanner, de crainte de ſe brouiller avec le Tartare qui tient le premier rang dans le tribunal, & donne preſque toujours le mouvement à tout ce qui s'y détermine.

Ainſi le ſeptieme de la ſeptieme lune, c'eſt-à-dire, le 5 août de l'année 1734, l'affaire fut portée à l'Empereur, & voici ce qu'il prononça : « Que le Lettré » ſoit étranglé en automne ; du reſte que » la ſentence s'exécute ſelon ſa forme » & teneur ». L'Empereur n'ayant point ajouté qu'on ſe preſsât d'envoyer l'ordre, les *Chou-pan* eurent le pouvoir de différer le départ de la dépêche juſqu'à une

vingtaine de jours, & c'eſt ce qu'ils firent; au moyen de quoi la ſentence qui condamne à mort le Lettré, ne s'exécutera pas cette année. On verra ce qui ſe pourra faire d'ici à l'automne prochain pour lui ſauver la vie.

A peine cette affaire étoit-elle terminée, qu'il en arriva une autre également fâcheuſe à trois journées d'ici, dans deux villes du troiſieme ordre qui ſont du reſſort de *Pao-ting-fou.* La premiere de ces villes ſe nomme *Cao-yang*, & la ſeconde *Gin-kieou*, où nos Peres Portugais ont d'anciennes Miſſions. La perſécution commença il y a quelques mois par la malignité d'un infidele, qui dreſſa un piége à un bon Néophyte de la campagne, pour avoir un prétexte de l'accuſer aux tribunaux. Il lui propoſa de contribuer à la conſtruction d'un petit pagode qu'il vouloit élever dans ſon village, ou du moins de lui vendre du bois de chauffage qu'il avoit, pour faire cuire les briques, les tuiles, & les autres matériaux néceſſaires pour bâtir cet édifice.

Sur le refus que fit le Néophyte, il dreſſa une accuſation remplie de calomnies contre la Religion, & alla la préſenter au Gouverneur de *Cao-yang*,

qu'il sçavoit être ennemi déclaré des Chrétiens. Celui-ci, sans autre examen, envoya saisir l'accusé, l'enchaîna, & on enleva de sa maison les livres, les croix, les images, les chapelets, & les autres symboles de la piété chrétienne, qui furent regardés du Mandarin comme la conviction des crimes dont le Néophyte étoit accusé. Dans l'interrogatoire il lui fit plusieurs questions captieuses, il lui demanda, entre autres choses, comment il avoit osé embrasser une secte fausse & reprouvée de l'Empereur ? qui l'avoit baptisé ? quels étoient ses complices, &c. Toutes ces questions étoient accompagnées de soufflets & de beaucoup d'autres mauvais traitemens.

Le Néophyte, sans se troubler de tant d'outrages, répondit simplement, que la loi qu'il suivoit étoit très-sainte, & que tous ceux qui la professoient comme lui, s'en faisoient honneur. Cette réponse, toute modeste qu'elle étoit, ne servit qu'à aigrir davantage le Gouverneur, qui fit arrêter sur-le-champ plusieurs autres Chrétiens, & qui informa aussi-tôt les grands Mandarins de la Province de l'heureuse découverte qu'il venoit de faire.

Cet éclat nous jetta dans de cruelles

inquiétudes : nous mîmes en mouvement tous nos amis, & ce ne fut pas ſans faire des dépenſes aſſez conſidérables ; les Chrétiens qui ſont le plus à leur aiſe en firent encore de plus grandes, ſans qu'on ait pu adoucir le Gouverneur en faveur des priſonniers. Il n'y en eut que quelques-uns, accablés de maladie ou de vieilleſſe, qu'il fit élargir ſous caution, parce que s'ils fuſſent morts dans la priſon avant l'interrogatoire juridique & le jugement définitif, il ſe feroit attiré une fâcheuſe affaire. Comme cette perſécution n'eſt pas encore éteinte, & que j'en ignore bien des circonſtances, ce ne ſera que l'année prochaine que je pourrai vous en informer plus en détail.

Vous jugez aſſez, mon Révérend Pere, quelle eſt la contrainte où nous vivons, & combien nous devons être attentifs à ne donner aucune priſe aux ennemis du nom Chrétien. Depuis le mois de mars nous avons été long-temps ſans oſer gueres ſortir de la maiſon, que pour aller au palais, & aux autres endroits où le ſervice de l'Empereur demandoit notre préſence. Lorſqu'il falloit adminiſtrer les ſacremens aux moribonds, nous autres Européens, nous

n'allions que dans les lieux où il n'y avoit point à craindre que nous fussions surpris ; mais à l'égard des autres endroits où il n'étoit pas prudent que des Européens parussent, on y envoyoit le Pere Matthieu *Lo* , ou le Pere Julien *Tchin*, tous deux Jésuites Chinois. Les dimanches & les fêtes les Chrétiens n'ont pas discontinué de venir à l'église : la seule précaution que nous prenions, étoit de ne pas les laisser sortir en foule. Enfin, nonobstant tous ces mouvemens & ces troubles qui se sont succédés les uns aux autres, nous n'avons pas été tout-à-fait dans l'inaction. On n'a pas cessé de cultiver les Missions dont les Jésuites François sont chargés, soit ici, soit à la campagne : depuis la onzieme lune jusqu'à la huitieme de cette année, on compte onze cens cinquante-sept adultes ou enfans qu'on a baptisés : le nombre des communions se monte à six mille deux cens. C'est à la vérité peu de chose en comparaison des fruits que l'on recueilleroit si cette Mission étoit plus paisible.

La Providence vient de nous ménager un asyle dans des montagnes inaccessibles de la province de *Hou-quang*, où les Missionnaires & un grand nombre de

Chrétiens seront à l'abri de la persécution présente : voici ce qui a donné lieu à ce nouvel établissement.

Lorsque la persécution qui s'étoit élevée dans la Province de *Fo Kien* s'étendit par toute la Chine, & qu'on obligea les Missionnaires de sortir des différentes Provinces, & de se retirer à canton, je fis sçavoir au Révérend Pere Hervieu notre Supérieur qui se vit forcé de quitter la Province de *Hou quang*, que j'envoyerois de temps en temps d'anciens Chrétiens respectables par leur vertu & par leur capacité, pour visiter ces Chrétientés, & examiner si les Catéchistes qu'il y laissoit, remplissoient exactement leurs devoirs. La premiere visite que je fis faire, produisit un autre bon effet : elle rendit les Catéchistes très-attentifs à leurs obligations, & fut d'une grande consolation pour les nouveaux fideles : les chefs de différentes Chrétientés m'écrivirent pour me marquer leur reconnoissance de ce secours, qui leur étoit venu si à propos de la Capitale.

Quelque temps après le Chef de la Chrétienté de *Siang Yang*, cherchant à se dérober aux recherches rigoureuses qui se faisoient par l'ordre des Mandarins, prit la résolution de se retirer dans

des montagnes qui ſont au nord de cette grande Province, à ſept lieues de *Coutching*, ville du troiſieme ordre, où l'on entretient une garniſon. Il ſçavoit qu'il y avoit là des terres qu'on n'a point cultivées depuis un ſiecle, que les propriétaires n'y habitoient pas, & qu'ils étoient diſpoſés à s'en défaire à bon compte. Il y acheta une petite vallée qui ne lui coûta que ſoixante écus Romains, & ayant fait défricher une partie de ces terres, il les diſtribua à de pauvres familles Chrétiennes.

C'eſt ce qui me fit naître la penſée d'y faire un petit établiſſement qui pût ſervir de retraite aux Chrétiens de la Province & aux Miſſionnaires qui y viendroient ſecrétement exercer leurs fonctions. Je chargeai de cette commiſſion un Bachelier Chrétien, homme habile & expérimenté dans les affaires. Trois mois furent à peine écoulés, qu'il m'apporta le contrat fait en ſon nom en bonne forme, & ſcellé des ſceaux du Mandarin du lieu. On lui avoit vendu une vallée formée par deux montagnes, laquelle aboutit à celle que le Chef des Chrétiens avoit déja achetée. Ces montagnes ſe nomment *Mou pan chan*, c'eſt-à-dire, montagne du plat de bois, parce

qu'elles ſont bordées d'arbriſſeaux, & que leur ſommet reſſemble à un plat.

Pour arriver à ces montagnes, il faut traverſer des torrens qui ne peuvent ſouffrir ni ponts ni barques. Après avoir paſſé ces torrens, il s'agit de grimper ces montagnes fort eſcarpées, au travers des broſſailles dont elles ſont couvertes, depuis la racine juſqu'au ſommet. Quand on y eſt parvenu, on trouve un pays fort étendu, rempli de beaux arbres, & dont les terres ſont ſi graſſes, que de plus de quatre ou cinq ans il ne ſera pas néceſſaire d'y mettre du fumier.

Cette affaire fut à peine terminée, que des Infideles qui avoient un riche Bachelier à leur tête, ſe repentirent de s'être laiſſés prévenir dans l'achat de ces montagnes. Ils réſolurent d'en faire un crime au Bachelier chrétien, allerent l'accuſer aux Mandarins dont ces montagnes dépendent. Comme on avoit prévu cette accuſation, on prit de ſi bonnes meſures, que les accuſateurs furent déboutés de leur demande, & la poſſeſſion de ces terres confirmée aux Chrétiens qui les avoient achetées.

Malheureuſement le Bachelier chrétien qui n'étoit pas accoutumé à faire à pied de ſi fréquens & de ſi rudes

voyages, fut attaqué d'une pleuresie, dont il mourut regretté universellement de tous les fideles.

Pour suppléer à cette perte qui m'affligea beaucoup, je continuai d'y envoyer d'anciens Catéchistes en qualité de Visiteurs, qui firent la distribution des terres, qui dresserent des réglemens, & qui établirent des Chefs pour les faire observer.

En l'année 1729, un grand Mandarin du palais présenta au mois de septembre un mémoire à l'Empereur, par lequel il lui représentoit qu'il y avoit un trop grand nombre d'Européens à Péking, que plusieurs étoient inutiles, & ne s'occupoient qu'à surprendre les Chinois, pour leur faire embrasser la loi chrétienne; qu'il y en avoit dans les provinces qui se cachoient chez leurs Disciples; que plusieurs églises n'avoient pas encore été converties en des usages utiles au public, &c.

Sur ces remontrances, l'Empereur appella un de ses Ministres, & s'étant fait apporter les réglemens qu'il avoit faits, au sujet de l'accusation intentée contre les Européens par le *Tsòng tou* de *Fo kien*, il donna de nouveaux ordres si secrets, qu'il ne nous fut pas possible d'en rien découvrir. Tout

ce que nous pûmes faire, fut d'avertir au plutôt les Missionnaires qui étoient dans les provinces, de se tenir bien cachés, ou de se retirer sur leurs barques. Les recherches se firent dans la province de *Hou quang*, avec tant d'exactitude, que le Pere le Couteux qui y demeuroit depuis quelques années, fut obligé de se retirer à Canton.

Lorsque cet orage fut passé, ce Pere sollicita fortement les Supérieurs de le renvoyer dans la province, mais ils lui trouverent la santé si affoiblie par l'âge & par les fatigues, qu'ils ne jugerent pas à propos de se rendre à ses instances. Ils nommerent le Pere Labbe pour le remplacer, en lui permettant seulement de conduire son successeur dans la province, de l'installer dans les Chrétientés, & de revenir aussi-tôt à Canton pour s'y rétablir, s'il étoit possible. Ce Pere étoit mûr pour le Ciel : deux jours après qu'il eut quitté le Pere Labbe, il tomba malade, & eut la consolation de mourir au milieu de ses chers Néophytes.

Ainsi le Pere Labbe est le premier Européen qui ait pénétré dans ces affreuses montagnes, que le Révérend Pere Hervieu appelloit les Sevennes de la Chine. Il en prit possession au mois

d'octobre de l'année 1731. Il y retourna au mois d'août de l'année 1732, & le second mars de cette année, je reçois de lui une lettre qu'il m'a envoyée par un exprès, où il me fait un détail bien consolant des bénédictions que Dieu répand sur ce nouvel établissement. Il avoit divisé ses montagnes en huit différens quartiers, qui ont chacun leur Catéchiste. Dans la visite qu'il en a fait, il a eu la consolation d'administrer les sacremens à un grand nombre de Chrétiens, & y a fait bâtir une maison pour le Missionnaire, qui servira d'école pendant son absence. Dans les endroits où il n'y a que des Chrétiens, on ne permet à aucun Infidele de s'établir ; & s'il s'en trouve ailleurs, il espere, avec la grace du Seigneur de les convertir à la foi ; ainsi toute cette contrée ne sera habitée que par les adorateurs du vrai Dieu : il m'ajoute qu'en sortant de ces montagnes il y a laissé six cens chrétiens, que ce nombre augmentera beaucoup dans la suite, & que pour cette raison il a écrit au Révérend Pere Supérieur Général, pour le prier de lui envoyer le Pere *Kao*, Jésuite Chinois. Ce Pere qui n'a guères que trente ans, a l'esprit excellent, & est encore plus esti-

mable par ſa piété, par ſa prudence & par ſa modeſtie. Dieu veuille nous procurer parmi les Chinois pluſieurs ſujets ſemblables : je ne vois point d'autre moyen de ſoutenir cette Miſſion, tandis que l'Empereur régnant ſera ſur le trône. Ces deux Peres s'aideront réciproquement l'un l'autre ; le Pere Labbe paſſera la plus grande partie de l'année dans ces montagnes, & le Pere *Kao* viſitera toutes les chrétientés de la province ſans aucun riſque. Je recommande cette Miſſion chancelante à vos ſaints ſacrifices, & ſuis avec bien du reſpect, &c.



LETTRE

Du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 22 octobre 1736.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Vous apprîtes par ma derniere lettre, que l'Empereur avoit enfin procuré plus de liberté aux Princes chrétiens qui ont été si long-temps prisonniers au *Fourdane ;* qu'il les y avoit laissés sans emploi, & que toute la grace que le Général leur faisoit espérer, c'est que quand il y auroit quelques places de soldat vacantes, il les donneroit à ceux qui sont en état de porter les armes.

Dès que ces généreux chrétiens se virent un peu plus libres, leur premier soin fut de nous écrire : ils gémissoient sur les conjonctures présentes, qui ne nous permettent pas de sortir de Peking,

& ils nous prioient de leur envoyer du moins le Pere Louis *Fan* (1), Jésuite Chinois, pour leur administrer les facremens, & leur apporter quelques secours, autant que nos facultés pourroient nous le permettre ; car, disoient-ils, « nous sommes sortis de prison à demi » vêtus, & nous nous trouvons sans » aucune ressource. Nous avons beau » solliciter le Général des troupes de » cette contrée, de demander à l'Empe- » reur ce qu'il veut faire de nous, il » remet cette affaire de jour en jour ; & » par ses délais continuels, il fait assez » paroître qu'il n'est pas trop bien dis- » posé à notre égard. Après tout, ce » qui presse le plus, c'est la présence » d'un Prêtre, dont nous avons un ex- » trême besoin. De combien de péchés » ne sommes-nous pas peut-être cou- » pables aux yeux de Dieu, pour n'avoir » pas sçu mettre à profit les ennuis, les » rigueurs & les souffrances d'une si » longue prison ! »

Toutes les lettres que ces illustres

---

(1) C'est le même qui avoit suivi feu le Pere Provana en Europe, qui fit à Turin & à Rome ses études, après quoi il revint Prêtre à la Chine avec le Pere Provana, qui mourut en chemin.

exilés nous écrivirent, étoient conçues à peu près dans les mêmes termes, & ils marquoient tous le même empressement de se purifier par le sacrement de la pénitence, & de recevoir Notre Seigneur: mais parce qu'ils s'imaginerent que de simples lettres ne suffiroient pas pour vaincre les difficultés qu'on auroit peut-être à les satisfaire, ils eurent recours à Marc *Ki*, ce bon vieillard qui leur a rendu tant de services dans leur exil, & dont j'ai si souvent parlé dans les premieres lettres, où je vous ai entretenu de ces généreux confesseurs de Jesus-Christ, & ils le prierent d'aller à Peking, pour presser l'exécution de ce qu'ils demandoient, & de leur rendre encore ce dernier service.

Marc *Ki* s'excusa d'abord sur son grand âge & sur sa foiblesse; mais enfin ne pouvant résister à leurs instantes prieres, il partit avec très-peu d'argent pour son voyage, parce qu'il est très-pauvre, & que ceux qui l'envoyoient étoient encore plus pauvres que lui. Il arriva ici quelques jours avant les fêtes de Noël: après nous avoir rendu compte de sa commission, il se confessa & communia pour se disposer à une sainte mort, qu'il jugeoit n'être pas fort éloignée.

Les Peres Portugais, que je consultai, conclurent avec moi qu'il falloit renvoyer Marc *Ki*, & lui remettre pour ces Princes toutes les aumônes que nous avions, tant celles qui nous sont venues de France, que celles que nous avions pu ramasser d'ailleurs. Nous eûmes aussi moins de difficulté à leur envoyer le P. Louis *Fan*, parce que le nouvel Empereur, qui depuis trois mois étoit monté sur le trône, avoit un beau naturel, & nous donnoit lieu de croire qu'il seroit plus favorable à la religion & aux Européens, que l'Empereur *Yong-tching* son pere.

Ce Missionnaire partit avec un domestique peu de jours après l'Epiphanie; il essuya un très-mauvais temps pendant son voyage, & comme il n'est pas d'une complexion robuste, à peine fut-il arrivé au *Fourdane*, qu'il tomba malade. Il se logea fort à l'étroit chez Marc *Ki*, dans les casernes mêmes des soldats, où il étoit très-difficile de le secourir. Les Princes chrétiens nouvellement sortis de prison, n'étoient pas logés plus au large dans les maisons de louage qu'ils habitoient dans la ville. Il n'y avoit que le Prince Michel *Chou*, fils du Prince Paul, mort dans les prisons de Nanking, qui

fût logé assez commodément avec les petits-fils du troisieme Prince Jean, & leur mere Agnès : ils firent transporter le Missionnaire dans leur maison, où rien ne lui manqua que de bons remedes. La foiblesse de son tempérament, joint à sa maladie, le retint au lit près de deux mois, sans pouvoir administrer les sacremens, qu'à ceux des deux familles chez lesquelles il logeoit, encore fallut-il pour cela profiter des intervalles où il se trouvoit moins mal. A peine fut-il un peu rétabli, qu'il se livra tout entier à ses fonctions; mais il ne les pouvoit remplir qu'avec de grandes précautions & lentement.

Il en restoit encore quelques-uns, dont il n'avoit pu contenter la dévotion, lorsque des lettres venues coup sur coup de Peking, apprirent la persécution qui venoit de s'y élever contre la loi chrétienne. On mandoit que dans toutes les bannieres, on recherchoit avec une extrême sévérité ceux des Mantcheoux ou des Chinois qui étoient chrétiens, qu'on les rouoit de coups pour les faire renoncer à leur religion, & que les mêmes ordres viendroient bientôt pour le *Fourdane*. La prudence demandoit que le Pere *Fan* quittât sur le

champ le *Fourdane*, & qu'il retournât à Peking, & en effet c'étoit son dessein; mais les Princes accoutumés depuis long-temps aux plus rudes épreuves, s'y opposerent, & le retinrent encore quelque temps, afin qu'il continuât ses fonctions. Il eut pour eux cette déférence, jusqu'à ce qu'un des premiers Mandarins du *Fourdane*, proche parent du prince Michel, chez qui logeoit le P. *Fan*, alla voir ce Prince, & le pressa de renvoyer au plutôt ce Chinois sans aveu. » Au » lieu de vous en prier, lui dit-il, je » pourrois en donner l'ordre; un seul » mot de ma part suffiroit pour le chas- » ser honteusement; mais je ne veux » pas vous faire cet affront; vous sça- » vez ce qui se passe actuellement à la » Cour; vous dites que vous ne crai- » gnez rien, je le crois; car vous n'avez » plus rien à perdre; mais moi je crains » pour mon emploi, pour ma famille, » & encore pour vous-même, qui vous » exposez imprudemment à rentrer dans » la prison dont vous ne faites que de » sortir.

Ce discours du Mandarin n'effraya nullement le Prince Michel, & il eut bien de la peine à se rendre aux raisons du Pere *Fan*, qui appuyoient celles du

Mandarin. Ce Missionnaire craignant de nouvelles oppositions de la part des autres Princes, partit sans leur dire adieu, & arriva à Peking extrêmement fatigué. Je l'allai voir aussi-tôt. Je vous épargnerai le détail de tout ce qu'il me dit de la foi, de la constance & de la ferveur de ces nouveaux fideles. Il faudroit vous répéter ce que je vous ai déja mandé dans plusieurs de mes lettres.

Je ne puis cependant omettre un trait assez extraordinaire de zele d'un Prince, qui est le seul de sa famille qui n'ait pas encore été baptisé. Ce Prince est le fils aîné du Prince François Xavier *Sou*, & se nomme *Kajounga*. Le Pere *Fan* m'a rapporté qu'il le vit aussi empressé, que l'eût pu être le plus fervent chrétien, pour procurer à sa mere, à sa femme, & à ses enfans le bonheur de participer aux sacremens; il fit préparer lui-même un endroit décent & commode pour y célébrer le saint sacrifice de la Messe; il invita à y venir ceux qui étoient intimidés par les recherches qu'on leur faisoit craindre, & il leur releva le courage, en les assurant que s'il s'agissoit de répondre au Mandarin, il en prendroit sur lui tous les risques. » Hé quoi? » ajoutoit-il, tant de Princes de notre

» famille ſont morts ſi généreuſement
» pour la défenſe de la ſainte loi, ne
» ſont-ce pas autant d'exemples à ſui-
» vre ? N'allez pas croire que je ne parle
» d'un ton ſi ferme, que parce que n'é-
» tant pas encore baptiſé, j'aurai une
» excuſe toute prête : d'autres motifs
» ne m'ont point encore permis de re-
» cevoir le baptême, & aſſurez-vous
» que s'il y a quelque danger, on ne me
» verra jamais reculer.

Le Pere *Fan*, avant que de partir du Fourdane, eut la conſolation de baptiſer la ſeizieme & derniere fille du Regulo *Sourniama*. C'eſt celle-là même dont je vous parlois dans ma lettre du 24 août 1726. Je vous marquois alors qu'après avoir fait répudier cette Princeſſe, on l'envoya à ſes parens exilés au *Fourdane*, & qu'étant prête d'y arriver, elle rencontra quelques-uns de ſes freres, qu'on conduiſoit enchaînés aux priſons de Peking; d'où ils devoient être diſperſés dans les provinces du midi, & y être enfermés pour le reſte de leurs jours.

Cette dame étoit bien éloignée de penſer qu'elle embraſſeroit un jour cette religion, à laquelle elle attribuoit la ruine de ſa famille, & le malheureux état où elle ſe voyoit réduite. Loin de

prêter l'oreille aux exhortations des autres Princesses, elle blâmoit leur entêtement, & regardoit leur attachement à la loi chrétienne, comme la cause de sa disgrace particuliere, & de tous les maux qu'elle alloit souffrir le reste de sa vie.

Cependant, peu à peu elle se sentit touchée de la patience & de la tranquillité qu'elle remarquoit dans ses freres & dans ses belles-sœurs; elle étoit étonnée qu'il ne leur échappât pas, comme à elle, la moindre plainte, quoique leurs souffrances fussent beaucoup au-dessus des siennes; car elle avoit eu la permission d'emporter son argent, ses bijoux & ses habits; d'ailleurs, son mari qui étoit au désespoir de ce que pendant son absence on l'avoit répudiée & releguée au *Fourdane*, lui envoyoit de temps en temps quelques secours, quand il le pouvoit faire par une voie sûre, & sans trop risquer sa fortune. Mais il fut bientôt hors d'état de les lui continuer, comme je le dirai dans la suite. Elle se trouva donc en peu de temps dans le même état d'indigence que ses freres, & au lieu de recourir à Dieu, qui lui ménageoit cette disgrace pour son salut, elle s'abandonnoit à de continuelles

plaintes, ſans que les exemples de patience qu'elle avoit ſans ceſſe devant les yeux, puſſent faire taire ſes murmures.

Elle ne ſe rendit plus traitable qu'à l'arrivée de ſes freres qu'on avoit mis en liberté dans les provinces du ſud, & qu'on avoit renvoyés au *Fourdane*. Staniſlas *Mou* étoit de ce nombre; & comme elle l'aimoit tendrement, non-ſeulement elle accepta volontiers l'offre qu'il lui fit de loger enſemble, mais encore elle l'écoutoit avec plaiſir, lorſqu'il expliquoit la loi de Dieu, & l'obligation qu'ont tous les hommes de l'embraſſer & de l'obſerver. Souvent il lui propoſoit l'exemple de ſes freres Jean, Joſeph, Paul, François, &c. » Vous ſçavez, lui diſoit-il, que le premier paſſoit pour le plus ſage & le plus » éclairé de notre famille, il a pourtant mieux aimé mourir dans un cachot, chargé de chaînes, & accablé » de miſeres, que de témoigner par aucun ſigne, qu'il chancelât dans une » religion, qu'il n'avoit pas embraſſée » à l'aveugle, mais qu'il regardoit » comme l'unique voie d'aller au ciel, » & d'éviter une éternité de ſupplices. » Craignez-vous de vous tromper en » ſuivant ſon exemple & celui de ſes » freres,

» freres, qui ont souffert comme lui
» pour la même cause, & qui jouissent
» avec lui dans le ciel du même bon-
» heur, où sans doute ils prient Dieu
» de vous éclairer?

Cette dame se sentoit de plus en plus ébranlée par les raisons & par les exemples qu'on lui proposoit, mais rien ne la toucha davantage que l'exemple de Stanislas, à qui elle pouvoit appliquer une partie de ce qu'il venoit de dire du Prince Jean. Elle ne pouvoit revenir de la surprise où elle étoit, de lui voir des sentimens si différens de ceux qu'il avoit, avant que d'avoir reçu le baptême; de ne lui entendre parler des chaînes qu'il avoit portées, des rigueurs de sa prison & de son exil, que comme d'une grace singuliere que Dieu lui avoit faite de le punir si légerement en cette vie, pour lui épargner dans l'autre de bien plus terribles peines dues à ses péchés. Elle le voyoit d'ailleurs doux, tranquille, humble & modeste, ne laissant échapper aucune plainte, quoiqu'après avoir eu autrefois toutes les commodités de la vie, il fût réduit à n'avoir pas même le nécessaire.

Tout cela joint aux exemples & aux exhortations de ses belles-sœurs, lui

ouvrit enfin les yeux, ou plutôt Dieu s'en servit pour éclairer son esprit & toucher son cœur. Elle se mit à lire les livres propres à l'instruire des vérités chrétiennes, à apprendre les prieres, à garder les jeûnes & les abstinences aux jours marqués, enfin à imiter son frere, & à observer la loi chrétienne aussi exactement que si elle l'eût déja embrassée; de sorte qu'à l'arrivée du Pere Louis *Fan*, elle étoit parfaitement instruite & disposée à recevoir le baptême qu'il lui conféra, en lui donnant le nom de Rosalie.

(1) Nos lettres de l'année derniere vous apprirent la mort de l'Empereur *Yong-tching*, laquelle arriva le 7 d'octobre, peu avant le départ de nos vaisseaux qui retournoient en Europe. L'avénement de son fils *Kien long* au trône étoit tout récent, & nous ne pûmes vous mander autre chose, si ce n'est que ce Prince étoit d'un caractere doux & bienfaisant, & qu'il avoit déja donné

---

(1) Nous avons placé de suite toutes les lettres qui rendoient compte de la situation des Princes de la famille Impériale, persécutés pour la religion; c'est ce qui fait qu'on n'a point encore vu celles qui apprennent la mort de l'Empereur *Yong-tching*.

des marques publiques de sa bonté & de sa clémence envers les Peuples, & sur-tout envers les Princes de sa famille. Les ordres qu'il donna au Tribunal des Princes, marquoient que les fils du huitieme & du neuvieme Regulos ses oncles qui étoient en prison, ne devoient pas être punis pour les fautes de leurs peres; qu'il falloit les rétablir dans leur premier état, & faire pareillement la recherche des autres Princes du sang, dégradés & exilés depuis long temps en divers lieux, parce que si l'on négligeoit cette affaire, il arriveroit dans la suite que par des alliances peu sortables à leur condition, leurs descendans seroient confondus avec le peuple, & qu'ainsi il manqueroit quelques branches à la généalogie du fondateur de sa dynastie, ce qui est d'une grande conséquence. Il fallut du temps pour faire cette recherche, où les Princes du *Fourdane* n'entrerent que par cette occasion, sans qu'on eût fait d'eux aucune mention particuliere.

Dans ce temps-là, le dixieme & le quatorzieme fils de l'Empereur *Cang-hi* étoient encore en prison; le premier, dans la ville; & le second, à la campagne. Ce dernier, lorsque *Cang-hi* mou-

rut, étoit dans le fond de la Tartarie; où il commandoit l'armée chinoise contre *Tchon-Kar*. Comme il étoit d'un mérite distingué, & que son fils, âgé de dix-huit ans, nommé *Poki*, étoit tendrement aimé de l'Empereur à cause de ses belles qualités, on ne doutoit point que ce Prince ne le nommât pour son successeur au trône; mais la mort ayant surpris l'Empereur plutôt qu'il ne croyoit, & dans la crainte que s'il nommoit ce quatorzieme fils qui étoit fort éloigné de Peking, il n'arrivât du trouble dans l'Empire, pendant le temps qu'il viendroit de si loin prendre possession du trône, il jetta les yeux sur *Yong-tching* son quatrieme fils, frere de pere & de mere du quatorzieme. Leur mere vivoit encore, & aimoit beaucoup plus celui-ci, qu'*Yong-tching* qui venoit d'être nommé. C'est ce qui contribua beaucoup à accélérer la perte du quatorzieme Prince, & de son fils *Poki*.

Dès que le nouvel Empereur fut sur le trône, il dépêcha en Tartarie courrier sur courrier au nom de l'Empereur défunt, comme s'il eût été encore en vie, pour lui ordonner de remettre les sceaux à celui qu'il lui nommoit, & de revenir au plutôt à Peking avec peu de

ſuite; pour délibérer ſur une affaire de la derniere importance. Le Prince obéit ſur le champ, & n'apprit de quoi il s'agiſſoit qu'à trois journées de la Cour. Il n'étoit plus temps de reculer : il arriva donc, & trouva ſon frere ſur le trône, qui l'envoya garder la ſépulture de leur pere, où l'on ſe contenta d'obſerver de près ſes démarches, parce que ſa mere vivoit encore ; mais elle ne fut pas plutôt morte, ce qui arriva peu de temps après, qu'on le fit revenir à Peking, & enſuite on l'envoya à *Tchang-chun-yuen*, où il fut enfermé plus étroitement, ſans nulle communication au dehors, pas même avec ſon fils *Poki*, qu'on mit dans une priſon ſéparée. On changea pluſieurs fois celui-ci de priſon, & enfin il fut mis entre les mains de ſon frere aîné, qui étoit de même pere que lui, mais d'une mere différente. Ce Prince, auſſi mauvais frere qu'il avoit été mauvais fils, le renferma dans un coin de ſon palais, où il ne lui fourniſſoit que bien modiquement, & encore à regret, ce qui étoit néceſſaire à ſa ſubſiſtance.

C'eſt à ce *Poki* que l'Empereur régnant a rendu d'abord la liberté d'une façon aſſez ſinguliere. L'année derniere au mois de décembre, l'Empereur lui

envoya un grand de ſa Cour, qui ſe fit ouvrir la porte de la priſon, & ne dit au Priſonnier que ces mots : « L'Empe-» reur demande quel eſt celui qui vous » retient ici : ſortez ». Et après ce peu de paroles, il ſe retira, laiſſant la porte ouverte.

Quelques jours auparavant, l'Empereur avoit ordonné au Regulo, frere de *Poki*, d'aller au Tribunal des Princes pour y recevoir ſes ordres. Ce Prince à qui la conſcience faiſoit de juſtes reproches, ne s'y rendit qu'en tremblant. Le Préſident l'ayant fait mettre à genoux, lui fit entendre la lecture d'un ordre bien humiliant & bien déſagréable pour lui. C'étoit un long détail de ſes fautes, & ſur-tout de celles qu'il avoit commiſes contre le reſpect & l'obéiſſance filiale.

Au regard de *Poki*, il fut admis en la préſence de l'Empereur ; il dit peu de paroles, & ne s'expliqua que par ſes larmes. L'Empereur, pour le conſoler, le fit Regulo à la place de ſon frere, qui fut encore mieux traité qu'il ne méritoit ; car on ſe contenta de le faire paſſer avec ſa femme, ſes enfans, & quelques eunuques, dans un jardin qu'il avoit fait faire à côté de ſon palais pour

s'y divertir, & qui eſt devenu aujourd'hui une vraie priſon, par la défenſe qu'on lui a faite d'en ſortir. Le 17 janvier de cette année, l'Empereur fit appeller le Préſident des Regulos : c'eſt le douzieme fils de *Cang-hi.* Sa Majeſté lui donna ſes ordres, dont on ne put avoir aucune connoiſſance ; mais au ſortir du palais, on le vit partir avec tout ſon équipage de Regulo, pour ſe rendre à *Tchang-tchun-yuen*, où l'on diſoit qu'étoit enfermé le quatorzieme fils de *Cang-hi*, dont on ne parloit plus, & que pluſieurs croyoient n'être plus en vie. Il fallut ouvrir bien des portes pour parvenir juſqu'au priſonnier, qui ignoroit encore la mort de ſon frere, & l'élévation de ſon neveu ſur le trône, parce que les murailles de ſa priſon étoient ſi épaiſſes, qu'il ne pouvoit rien entendre, ni de ce qui ſe paſſoit, ni de ce qui ſe diſoit au-dehors.

Je vous laiſſe à juger, mon Révérend Pere, quelle fut la joie & la ſurpriſe de ce Prince, lorſqu'ayant été comme enſeveli depuis plus de douze ans, on le tira de l'horreur de ſes ténebres. Les paſſans s'arrêterent à l'endroit où ils virent l'équipage du Regulo, qui étoit entré dans la priſon. On eut bientôt dé-

couvert de quoi il s'agiſſoit, & chacun voulut être témoin de la délivrance de ce Prince infortuné. La nouvelle s'en répandit auſſi-tôt à *Peking*, & comme le Palais de ce quatorzieme Prince eſt aſſez près de la porte par laquelle on y entre, les peuples y accoururent en foule ; &, pour témoigner leur joie, ils le reçurent à genoux, frappant la terre du front, & tenant des *hiang* (1) à la main.

Le Prince, qui ne s'attendoit pas à ces honneurs, & qui craignoit même qu'ils ne lui fuſſent préjudiciables, paſſa au plus vîte, faiſant ſigne à tout le monde de ſe lever. Il étoit accompagné du Regulo, de ſon fils *Poki* & d'un autre Seigneur, qui avoient eu ordre de l'aller recevoir. Il arriva ainſi comme en triomphe à ſon palais, où toute ſa maiſon l'attendoit. Auſſi-tôt qu'il y fut entré, le Regulo lui parla quelque temps en particulier. Tout ce qu'on a découvert de cet entretien, eſt qu'il lui fut dit de ſe remettre peu-à-peu, ſans ſortir ſitôt de ſon palais, & de laiſſer à ſon fils le ſoin d'aller remercier l'Empereur.

---

(1) Ce ſont des baguettes de parfums qu'on allume par un bout, & qui ſe conſument peu à peu.

Le même jour, un autre Prince eut ordre d'aller mettre en liberté le dixieme fils de *Cang-hi*, & de le conduire, non pas à son Palais, qu'on avoit détruit depuis long-temps, mais dans une maison particuliere, où logeoit le seul fils qui lui restoit, l'aîné étant mort en prison. Cela se fit avec moins d'éclat ; mais on lui donna les mêmes ordres qu'au quatorzieme Prince son frere. Quand ces nouvelles furent publiques, tout *Peking* applaudit au bon naturel & à l'humanité de l'Empereur, chacun l'exaltoit à sa maniere ; &, pendant plusieurs jours, les éloges qu'on faisoit de la bonté de son cœur, furent la matiere de tous les entretiens.

Pour ce qui est de nous autres, mon Révérend Pere, nous ne fûmes ni indifférens, ni insensibles à la grace qu'on venoit de faire à ces Princes, qui nous avoient toujours protégés, & dont en mon particulier j'avois beaucoup à me louer, parce que j'avois eu plus d'occasion que d'autres de les voir & de les entretenir. Tant de bienfaits que nous voyions répandre sur toute sorte de personnes, excepté sur les Bonzes & les *Taosséé*, dont il manifestoit les désordres, nous firent espérer que nous pour-

rions obtenir de ce nouveau maître ; quelque grace en faveur de notre ſainte Religion, que ſon pere avoit ſi fort perſécutée, en faiſant ſortir des provinces les Miſſionnaires pour les reléguer à Canton, & quelques années après à Macao.

Deux difficultés ſe préſenterent d'abord à l'eſprit : la premiere, que le nouvel Empereur ne commenceroit pas ſon régne par révoquer les ordres qu'avoit donnés ſon pere, ni par les expliquer d'une maniere qui les rendît inutiles. La ſeconde étoit que nous n'avions nul moyen de parler nous-mêmes à l'Empereur, & que nous ne voyions perſonne qui osât prendre ſur lui de préſenter de notre part un mémorial, où il s'agiſſoit d'une affaire ſi délicate, & qui intéreſſoit les ordres du feu Empereur. Enfin, je propoſai à nos Peres d'avoir recours au premier Miniſtre *Ma-tſi*, qui a eu toujours de l'affection pour les Européens en général, & pour moi en particulier, qui ſuis en commerce de lettres & en liaiſon d'amitié avec lui depuis trente-ſix ans. Mon deſſein fut approuvé. Je priai le premier Officier de ce Miniſtre de preſſentir ſon Maître ſur notre affaire, que je lui expliquai dans

un grand détail, afin qu'au cas qu'il fût disposé à y entrer, j'allasse en personne solliciter sa protection, & recevoir ses ordres.

Dès le lendemain, le Ministre m'envoya dire de dresser promptement un mémorial, pour demander le rétablissement de la Religion & des Missionnaires; que rien n'étoit plus raisonnable; & qu'il n'y avoit point, dans tout l'Empire, de plus honnêtes gens que les Européens. Cette nouvelle nous remplit de joie & d'espérance. Je travaillai aussitôt au Mémorial; & il n'étoit pas encore fini, que le Ministre nous l'envoya demander, en nous faisant dire qu'il falloit se presser, & que son dessein étoit de le faire présenter par le douzieme Regulo, Président du Tribunal des Princes, & du Tribunal des Rits; mais que pendant le temps qu'on traiteroit cette affaire, nous ne devions point paroître chez-lui, afin qu'elle demeurât secrete.

Ce douzieme Regulo est gendre du Ministre, pour lequel il a des égards particuliers. L'Empereur se dit également son gendre, quoiqu'il n'ait épousé que sa niece, fille de son frere : mais parce que ce frere mourut de bonne heure, laissant sa fille au berceau; le

Miniſtre *Ma-tſi* ſon oncle prit ſoin de l'élever chez lui, comme ſi ç'eût été ſa propre fille, & il étoit regardé comme ſon pere. C'eſt elle qui a été choiſie préférablement à tant d'autres, pour être l'épouſe légitime de l'Empereur régnant, dont elle a eu déja un fils âgé de huit ans, & qui ſera ſans doute le Prince héritier.

Quand notre Mémorial fut en état, je l'envoyai au Miniſtre, qui le fit paſſer au Regulo par un de ſes eunuques. Ce Prince le lut, le trouva bien fait, & ne fit changer que deux ou trois caracteres qui lui paroiſſoient trop forts contre *Mouan-pao*, lequel étoit autrefois *Tſong-tou* de la Province de *Fokien*, & qui, par ſon accuſation calomnieuſe, fit chaſſer les Miſſionnaires des Provinces. Le Prince étoit au fait de cette affaire, car il étoit Préſident du Tribunal des Rits, auquel l'accuſation de *Mouan* fut renvoyée. Il ne put alors nous ſervir, parce qu'il ſçut que l'accuſation venoit de plus haut, & qu'elle avoit été faite par un ordre ſecret; mais à préſent, ſous un nouveau regne, il peut nous rendre ſervice ſans aucun riſque. Quoi-qu'il en ſoit, il ſe chargea de notre Mémorial, ſans nous avertir du jour qu'il

le présenteroit. Il ne le sçavoit peut-être pas lui-même, car il vouloit bien prendre son temps. Malheureusement pour nous, il le prit mal : le jour qu'il alla au Palais pour le présenter, il rencontra le seizieme Regulo son frere, qui est le premier des quatre Gouverneurs ou Régens (1) de l'Empire ; il lui fit part de son dessein ; il lui montra même notre Mémorial, parce qu'il le croyoit son ami ; mais il fut bien surpris de voir que ce Prince s'opposa fortement à la démarche qu'il vouloit faire en notre faveur.

Nous ne pûmes rien découvrir de leur entretien ; mais le 8 d'avril dernier, le douzieme Regulo nous renvoya notre Mémorial par le même domestique du vieux Ministre, avec ce peu de paroles : c'est au seizieme Regulo qu'il faut vous » adresser ; votre affaire me sera ensuite » renvoyée, & je vous rendrai service. Je demandai en particulier à ce domestique si le Prince ne s'étoit pas expliqué plus en détail ; « car enfin, lui dis-je, ce

(1) Quoique les Régens ne soient que pour le temps de la minorité du Prince, l'Empereur en a nommé quatre en montant sur le trône, sur ce qu'il se croyoit encore trop jeune pour gouverner lui seul, mais il ne leur laisse d'autorité qu'autant qu'il lui plaît.

» que vous nous dites de ſa part a aſſez
» l'air d'une défaite ; au reſte, s'il y
» avoit du riſque pour lui dans une pa-
» reille démarche, nous n'aurions garde
» de l'y expoſer, & nous attendrions en
» patience un temps plus favorable ». Il
nous répondit qu'il ne ſçavoit rien da-
vantage. « Il eſt vrai, ajouta-t-il, que ce
» matin, la Princeſſe ſon épouſe m'a
» fait appeller, & m'a ordonné de vous
» dire, qu'une perſonne puiſſante s'y
» oppoſoit; je n'ai pas oſé lui en deman-
» der le nom, & peut-être n'auroit-elle
» pas voulu me le dire.

Je vous laiſſe à penſer, mon Révérend Pere, combien nous fûmes affligés de voir nos eſpérances évanouies de ce côté là. Cependant, pas un de nous ne fut d'avis de recourir au ſeizieme Regulo ; ce n'eſt pas qu'on crût qu'il nous fut contraire; car il nous témoignoit de l'amitié dans l'occaſion ; & ſi l'on ne s'adreſſa pas d'abord à lui, c'eſt que nous étions bien informés qu'il n'aimoit pas à entrer dans d'autres affaires que dans celles qui le regardoient immédiatement, & qu'il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de rapporter à l'Empereur. Il n'eut pas manqué de nous répondre, ce qui étoit vrai, qu'il n'étoit pas chargé de nos affaires particulieres.

Ce même jour, j'allai sur le soir remercier le vieux Ministre, des marques qu'il nous avoit données de son affection. Il est certain que s'il n'eût tenu qu'à lui, notre affaire eût été bientôt terminée. Mais quoiqu'il ait le nom de premier Ministre, son âge de 85 ans ne lui permet plus d'aller au Palais que pour s'informer de temps en temps de la santé de l'Empereur, ni de se mêler des affaires publiques, quoiqu'il en seroit très-capable, si les forces de son corps répondoient à celles de son esprit. Ce bon vieillard me dit qu'il falloit trouver quelque voie de parler à l'Empereur même.

Cette tentative ayant été inutile, nous crûmes que l'heure des miséricordes du Seigneur n'étoit pas encore venue; qu'il falloit nous tenir en repos pendant quelque temps, & ajouter de nouvelles prieres & d'autres bonnes œuvres, aux messes votives qu'on disoit tous les jours dans nos trois Eglises, depuis le 18 mars de l'année 1733, que l'Empereur fut sur le point de nous renvoyer tous en Europe.

Le 22 d'avril, un Chrétien nommé Joseph *Ouang*, petit Officier du magasin des porcelaines dans le Palais, m'envoya

avertir de grand matin, qu'on lui avoit dit la veille au soir, qu'une accusation contre les chrétiens avoit été présentée à l'Empereur, mais qu'il n'en sçavoit pas davantage. Nous prîmes d'abord cette nouvelle pour un de ces faux bruits qui se répandoient pour lors, & nous étions persuadés, que si l'Empereur ne nous faisoit pas positivement du bien, il étoit d'un caractere à ne nous faire aucun mal. Cependant nous envoyâmes des personnes intelligentes s'en informer adroitement au tribunal intérieur, où vont tous les mémoriaux, dont on y tient registre, aussi-bien que des réponses qu'on y fait & des ordres de l'Empereur: ils ne purent rien découvrir, non plus qu'au tribunal des Rits, où sont renvoyées toutes les accusations. C'est qu'effectivement, contre tout usage, on n'en sçavoit encore rien dans ces deux Tribunaux; mais nous ne fûmes pas longtemps dans le doute. Les Chrétiens vinrent de tous côtés nous apporter des copies de l'accusation, de la sentence des Régens de l'Empire, & de la ratification de l'Empereur par ces deux caracteres *y y*, c'est-à-dire, je consens à la délibération.

Celui qui s'est porté pour accusateur,

se nomme *Tcha - ſſe - hai* : c'eſt un aſſez petit Mandarin, d'un Tribunal nommé *Tong-ching-ſſeë*, qui avoit été condamné à l'exil par l'Empereur défunt, & qui a été enſuite compris dans l'amniſtie que fit publier ſon ſucceſſeur. Au retour de ſon exil, il invita ſa ſœur à venir manger chez lui, & à aſſiſter à une cérémonie. Cette dame qui eſt chrétienne, & mariée à un Mandarin chrétien, craignant que cette cérémonie ne fût ſuperſtitieuſe, s'excuſa de cette invitation. C'eſt ce qui acheva de brouiller ces deux familles, qui n'étoient pas déja trop bien d'accord enſemble.

D'autres diſent que ſon accuſation étoit déja faite long-temps avant qu'il fût envoyé en exil; que même il l'avoit fait paſſer à l'Empereur *Yong-tching*; que ce Prince l'ayant lue, la rejetta, en diſant qu'il s'embarraſſoit peu que les gens de bannieres ſe fiſſent chrétiens ou non; que d'ailleurs il avoit déja donné ſes ordres ſur cette affaire.

Le fond de l'accuſation de *Tcha-ſſe-hai* n'étoit qu'une répétition des mêmes calomnies, que d'autres avoient avancées avant lui. Ce qu'il y avoit de particulier, c'eſt qu'il inſiſtoit fortement pour que les Mantcheoux & les Chinois qui ſont

ſous les bannieres (1), n'euſſent pas la liberté de ſe faire chrétiens. « Car, » diſoit-il, c'eſt par le peuple que la » ſéduction a commencée ; les uns ont » été abuſés par des paroles artificieuſes, » les autres par des vues d'intérêt ; & » ce qu'il y a de plus fâcheux, c'eſt que » les Mantcheoux ſe ſont laiſſés entraî- » ner peu à peu par l'exemple du peuple

(1) Il y a huit bannieres de Tartares Mantcheoux, huit autres de Tartares Mongous, & huit de Chinois tartariſés. Les troupes de la maiſon Impériale & des Princes, qui ſont très-nombreuſes, ſont ſous les trois premieres bannieres, & font un corps ſéparé des autres. Ces bannieres ont chacune leur étendard particulier, déſigné par les couleurs jaunes, blanches, rouges & bleues. Quatre ont chacune une de ces couleurs, les quatre autres ont ces mêmes couleurs bordées. Les bannieres jaunes, blanches & bleues ſont bordées d'une bande rouge de quatre à cinq pouces ; la banniere rouge eſt bordée d'une bande blanche. Chaque banniere a ſon quartier dans la ville Tartare, & ſa juſtice particuliere indépendante de celle du peuple. Cette juſtice a quatre tribunaux ſubordonnés les uns aux autres. Chaque banniere eſt diviſée en *Tchalan*, & chaque *Tchalan* en *Nirou*. Les *Tchalan* ont plus ou moins de *Nirou*, & les *Nirou* plus ou moins de ſoldats. On peut dire en général que les *Nirou* ſont l'un portant l'autre de cent cavaliers effectifs.

» & par les mêmes motifs. Si l'on n'ar-
» rête de bonne heure ce désordre
» par des punitions exemplaires, on
» verra bien-tôt notre Religion & nos
» anciennes coutumes renversées & dé-
» truites ; & quoique les Chinois ne
» soient pas de la même origine que
» nous, Votre Majesté n'en fait nulle
» distinction, & elle les traite avec la
» même bonté. Il faut donc que la même
» défense soit faite aux uns & aux
» autres, & qu'on punisse également
» ceux qui embrasseront cette Religion
» étrangere. En usant de cette sévérité,
» nos loix seront observées, & il n'y
» aura nulle suite funeste à craindre
» pour l'Empire ».

Ce *Pen* ou mémorial fut présenté aux Régens de l'Empire, dont le seizieme Regulo est le chef. Au lieu de le rejetter comme il auroit dû faire, s'il eût été bien intentionné, ou qu'il se fût souvenu des bontés que l'Empereur *Cang-hi* son pere avoit eu pour nous, il le reçut, & le présenta à l'Empereur, qui lui ordonna d'en délibérer avec les autres Régens. La délibération fut bientôt faite, ou, pour mieux dire, elle étoit déja prête; car ils ne firent que transcrire l'accusation de *Mouan-pao*, & la sen-

tence qui l'avoit ſuivie; d'où ils concluoient qu'il falloit ordonner aux chefs des bannieres d'examiner ceux qui s'étoient fait chrétiens, de les exhorter à abjurer leur Religion, & de les punir ſévérement s'ils refuſoient de le faire; que pour les Européens qu'on laiſſoit à Peking, parce qu'ils étoient habiles dans les ſciences, & ſur-tout dans les mathémathiques, le Tribunal des Rits auroit ordre de leur défendre d'attirer les gens des bannieres & le peuple à leur Religion.

Cette délibération fut faite avec beaucoup de précipitation, pour ne pas nous laiſſer le temps de prévenir la ſentence; elle fut préſentée le 24 avril, ratifiée le même jour, & le 26 du même mois, on l'envoya au bureau des bannieres pour être exécutée, puis au Tribunal des Rits & à celui des Cenſeurs qui gouvernent le peuple. Dès le lendemain de la publication de cet Arrêt, les chrétiens vinrent en grand nombre à nos Egliſes pour ſe confeſſer & ſe diſpoſer à ſoutenir la perſécution.

Elle commença ce jour-là même. Les Mandarins n'eurent pas plutôt reçu le *Tchi* impérial, qu'ils ſe mirent en mouvement, non pas tous à la vérité, mais

ceux-là principalement qui étoient prévenus contre notre ſainte Religion, ou qui étoient les plus dévoués au ſeizieme Regulo. S'étant informés quels étoient les chrétiens de leur *Nirou* ou compagnie, ils les citerent à leurs Tribunaux, & là, ils leur déclarerent le *Tchi* ou la volonté de l'Empereur, qui leur ordonnoit d'abjurer la Religion chrétienne, ſous peine d'être punis très-ſévérement.

Tous nos chrétiens, à la réſerve d'un très-petit nombre, qui furent intimidés par l'appareil des ſupplices, donnerent des marques d'une intrépidité, & d'une conſtance héroïque au milieu des plus cruels tourmens: les Infideles en furent étrangement ſurpris, & la Religion bien plus reſpectée. On avoit beau leur enſanglanter le viſage à force de ſoufflets, les étendre par terre, & les aſſommer à coups de fouets & de bâtons, ils répondoient conſtamment qu'ils vouloient vivre & mourir chrétiens. Les Juges ſe laſſant de les tourmenter inutilement, les preſſoient de diſſimuler, au moins pour un temps, leur Religion, & de ſe comporter à l'extérieur comme s'ils avoient renoncé à cette loi étrangere. « Ne vous ſuffit-il pas, leur diſoient-ils, » de la conſerver dans le cœur? par ce

» moyen-là, vous obéirez à l'Empereur, » ſans préjudicier à votre créance. Les chrétiens répondoient qu'ils étoient très-ſoumis aux ordres de l'Empereur, qu'il ne leur défendoit pas d'honorer le ſouverain maître du ciel & de la terre ; que la Religion chrétienne n'eſt pas une loi étrangere, & que tous les hommes devroient l'embraſſer ; que la mort ſoufferte pour leur foi étoit l'objet de leurs deſirs ; qu'en vain les exhortoit-on à la diſſimuler ; que la loi chrétienne défendoit le menſonge dans les choſes les plus légeres, qu'à plus forte raiſon ils ne pouvoient ni diſſimuler, ni uſer d'équivoques dans une affaire ſi importante.

Je voudrois pouvoir vous rapporter en détail tous les traits de fermeté & de conſtance qui illuſtrerent nos chrétiens, mais je tomberois dans des redites ennuyeuſes qui fatigueroient votre patience. Je me bornerai à deux ou trois de ces généreux Confeſſeurs de Jeſus-Chriſt, qui vous feront juger de tous les autres.

Le premier ſe nomme Laurent *Tcheou* : il s'eſt diſtingué dans cette perſécution par ſa fermeté à défendre ſa foi, & par ſon zèle à encourager les chrétiens, & à ſoutenir les foibles ; auſſi eſt-il parfaitement inſtruit de nos ſaintes vérités. Il

n'a que vingt-six ans, & il a si bien ménagé les bonnes graces de son pere & de sa mere, qu'il a obtenu leur consentement, pour ne point prendre d'engagement dans le mariage, & pour se consacrer entiérement à Dieu. Etant allé dans la chambre de son département, où plusieurs s'étoient assemblés pour des affaires particulieres, l'un d'eux lui adressant la parole: « Maintenant, lui dit-il, que » l'Empereur vous ordonne de renoncer » à la Religion chrétienne, à quoi vous » déterminerez-vous? Si vous refusez d'o» béir, vous vous susciterez de terribles » affaires; au lieu qu'un mot que vous » direz, suffira pour contenter les Man» darins, & vous n'en conserverez pas » moins votre religion au fond du cœur. » Croyez-moi, c'est l'unique parti que » vous ayez à prendre.

» Il y a long-temps, répondit Lau» rent *Tcheou*, que je ressens les effets » de votre bon cœur pour moi; mais » si vous connoissiez la Religion chré» tienne, & si vous aviez eu le bonheur » de l'embrasser, vous tiendriez un lan» gage bien différent. Personne ne con» noît mieux que les chrétiens l'obliga» tion où l'on est d'obéir à son Prince; » parce qu'ils sçavent que son autorité

» vient du Dieu que nous adorons, &
» que transgresser ses ordres, c'est transgresser les ordres de Dieu même. Vous
» avez vu les ordres de l'Empereur :
» dit-il qu'il ne faut pas honorer le *Tien tchu?* lui-même l'adore. Cet ordre,
» comme vous le sçavez aussi-bien que
» moi, a été donné à l'occasion d'un
» placet du Mandarin *Tha-sse-hai*, qui
» accuse faussement la Religion chrétienne de ne pas honorer ses ancêtres,
» de ne point faire les cérémonies accoutumées à son pere & à sa mere;
» à quoi les Régens de l'Empire ont
» ajouté la calomnie de *Mouan pao*,
» qui autrefois nous accusa faussement
» de nous assembler pêle-mêle, hommes
» & femmes, dans l'église. L'Empereur
» n'a pu s'empêcher de condamner de
» pareils désordres, & d'obliger ceux
» qui en sont coupables de changer de
» conduite. Tout ce que la Religion
» chrétienne ordonne, se réduit principalement à deux articles; à honorer
» Dieu sur toutes choses, & à aimer le
» prochain comme soi-même. Le premier article de cet amour du prochain
» est d'honorer son pere & sa mere
» vivans & morts, & je doute fort que
» ceux qui ne sont pas chrétiens, portent

» tent cet amour auſſi loin que nous.
» Ce qu'on a eu l'audace d'avancer,
» que les hommes & les femmes s'aſ-
» ſembloient pêle-mêle dans nos égliſes,
» eſt une calomnie avérée, puiſqu'il n'eſt
» jamais permis aux femmes d'entrer
» même dans l'égliſe où les hommes ont
» accoutumé de s'aſſembler.

» Cela étant ainſi, dirent ceux qui
» l'écoutoient avec une grande atten-
» tion, *Tcha-ſſe-hai* a eu grand tort de
» préſenter ſon accuſation contre la loi
» chrétienne. Très-certainement, ré-
» pondit Laurent *Tcheou:* Vous m'exhor-
» tiez d'abord à donner du moins quel-
» ques apparences extérieures de chan-
» gement. Je vous le demande, en quoi
» puis-je changer? Eſt-ce en diſant qu'il
» ne faut plus honorer le maître du ciel
» & de la terre? Un chrétien aimeroit
» mieux mourir mille fois que d'en avoir
» la penſée. Vous me diſiez encore que
» j'allois m'attirer de terribles affaires:
» elles ſeroient terribles, je l'avoue,
» ſi je n'étois pas chrétien; mais je ne
» les crains point, & la tranquillité où
» je ſuis, j'en ſuis redevable au bonheur
» que j'ai d'être chrétien. C'eſt auſſi ce
» qui prouve que la Religion chrétienne
» eſt la ſeule véritable, que tout l'uni-

» vers devroit ſuivre ; car je vous de-
» mande à mon tour, ſi une puiſſance
» ſupérieure vous ordonnoit de changer
» de Religion, ſous peine de perdre
» votre ſolde, qui de vous n'y renon-
» ceroit pas pour conſerver un petit
» revenu dont il entretient ſa famille ?
» Mais ſi l'on vous menaçoit de cruels
» ſupplices, ſi l'on faiſoit une recherche
» exacte de ceux qui ont embraſſé la
» Religion, que chacun de vous pro-
» feſſe, pour les punir rigoureuſement,
» auriez-vous le cœur tranquille ? Mar-
» que certaine que votre Religion n'eſt
» pas véritable. Vous ſçavez qu'on re-
» cherche les chrétiens ; en avez-vous
» vu quelqu'un qui n'ait pas avoué qu'il
» l'étoit ? Vous ſçavez également les
» terribles menaces qu'on nous fait,
» nous voyez-vous pour cela moins
» tranquilles ? Eſt-ce que nous ne ſommes
» pas compoſés de chair & d'os comme
» les autres hommes ? Les bêtes même
» craignent leur deſtruction : pourquoi
» donc ſommes-nous contens au milieu
» des menaces & des tourmens ? C'eſt
» que nous avons le bonheur de pro-
» feſſer la ſeule véritable Religion ; c'eſt
» que le Dieu que nous ſervons, témoin
» de ce que nous ſouffrons pour ſon
» nom, récompenſera notre fidélité par

» une félicité sans bornes & sans fin. » Nul homme n'est immortel ; je suppose » que vous parveniez jusqu'à l'âge de » cent ans, il faudra enfin mourir, & » paroître devant ce maître souverain, » & juge de tous les hommes ; alors dix » mille repentirs de ne l'avoir pas servi, » viendront trop tard. C'est par un effet » de votre amitié pour moi que vous » m'exhortez à changer, & moi c'est » par le même principe que je vous » parle comme je fais. Je prie ce grand » maître que nous servons de vous en » faire connoître l'importance ». Ce petit discours fut écouté dans un très-grand silence.

Le 25 mai, Laurent *Tcheou* fut appellé par le Mandarin, qui le pressa d'abjurer sa Religion, & qui employa toutes sortes de moyens pour y réussir, prieres, sollicitations, caresses, menaces. Toutes ces démarches ayant été inutiles, le Mandarin outré d'une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, ordonna à ses gens de ne pas épargner le Néophyte. Quatre soldats s'approcherent de lui pour le prendre & le coucher par terre. « Je » suis chrétien, dit le Néophyte, & » je n'aspire qu'au bonheur de souffrir » pour Jesus-Christ, dites-moi où vous

» voulez que je me mette », & il ſe coucha tranquillement au lieu qu'on lui marqua. Le Mandarin ayant ordonné que deux hommes lui tinſſent la tête & les pieds. « Il n'eſt pas néceſſaire, répondit-» il, ne craignez pas que je remue, un » chrétien eſt trop heureux de ſouffrir » pour ſa foi ». Deux ſoldats, armés de fouets, lui déchargerent pluſieurs coups ſur le corps de toutes leurs forces, ſans qu'il pouſſât le moindre ſoupir. Deux autres ſoldats releverent les premiers, & dans l'intervalle Laurent dit au Mandarin : « Le plaiſir que je témoigne ſous » tant de coups redoublés eſt un témoi-» gnage que je rends à la vérité de ma » Religion. Je mourrai volontiers pour » ſa défenſe. Vous penſez à mourir pour » votre Religion, lui dit le Mandarin, » & moi je penſe à exécuter les ordres » de l'Empereur » : puis il fit ſigne aux ſoldats de continuer à le battre : ils n'eurent pas donné ſix à ſept coups que les fouets ſe rompirent ; on les renoua, & deux nouveaux ſoldats recommencerent à le frapper. Enfin, le Mandarin plus las de tourmenter le Néophyte, que le Néophyte ne l'étoit de ſouffrir, ſe retira de la ſalle, & le laiſſa en repos. Alors on avertit Laurent que s'il perſiſtoit dans

ſa déſobéiſſance, on préparoit de gros bâtons, dont on devoit le frapper. « Fuſ-
» ſent-ils de fer, répondit Laurent, dût-
» on me mettre en pieces, on n'obtien-
» dra jamais de moi ce qu'on demande;
» le plus ardent de mes deſirs eſt de
» donner ma vie pour la défenſe de ma
» foi ».

La mere de Laurent qui avoit appris la fermeté invincible de ſon fils, l'attendoit avec impatience à la porte de ſa maiſon. Dès qu'il parut, elle ſauta de joie à ſon col: « Allons, mon cher fils,
» lui dit-elle, allons remercier Dieu
» des graces qu'il vous a faites ». Et s'étant mis enſemble à genoux devant leur oratoire, ils y demeurerent longtemps proſternés. Après quoi elle ſe fit raconter en détail tout ce qui s'étoit paſſé.

Le lendemain 26 mai, une autre mere ne parla pas avec moins de généroſité à ſon fils nommé Paul *Yang*, qui n'a que dix-neuf à vingt ans. Apprenant l'ordre qu'on lui donnoit de venir répondre au Mandarin, cette fervente Chrétienne le tira à l'écart, & jettant ſur lui les regards les plus tendres: « Je ſçai, mon fils, lui
» dit-elle, que vous avez la crainte de
» Dieu, ainſi j'eſpere que vous vous

» comporterez en fidele & zélé Chré-
» tien. Je ſuis votre mere, je vous aime
» tendrement, vous devez m'obéir; je
» me croirois la plus heureuſe mere du
» monde, & je vous regarderois comme
» le fils le plus obéiſſant, ſi l'on m'ap-
» portoit l'agréable nouvelle que vous
» avez heureuſement fini vos jours dans
» les tourmens pour la défenſe de notre
» ſainte Religion. Mais ſçachez auſſi que
» ſi vous vous comportez en lâche &
» infidele Chrétien, je ne vous recon-
» nois plus pour mon fils, & ne pen-
» ſez plus à reparoître devant moi, ni
» à rentrer dans ma maiſon tant que je
» vivrai. Ne craignez point, ma chere
» mere, répondit ce généreux fils, quel-
» que foible & quelque jeune que je
» ſois, j'ai une ſi grande confiance dans
» les mérites de Jeſus-Chriſt & dans
» l'interceſſion de ſa ſainte mere, que
» j'eſpere, avec le ſecours de vos prie-
» res, ſoutenir juſqu'au bout tous les
» tourmens qu'on me fera ſouffrir». Il partit à l'inſtant, & comparut au tribunal avec Luc *Ouang*, plus âgé que lui, & également ferme dans ſa foi. Ils reçurent, par l'ordre du Mandarin, plus de quatre cens coups de fouets. Dans le pitoyable état où ils étoient & preſque

ſans mouvement, on les tranſporta dans leur maiſon, d'où on les retira au bout de douze jours, pour les jetter dans une priſon, où ils furent détenus juſqu'au mois de juin, ſans que le Mandarin ait pu obtenir d'eux d'autre déclaration, ſinon qu'ils étoient chrétiens, & qu'ils ne ceſſeroient jamais d'être chrétiens.

Le feu de la perſécution qui duroit depuis du temps dans les bannieres des Chinois tartariſés, commençoit un peu à ſe rallentir, lorſqu'il s'alluma dans les troupes de la maiſon Impériale, dont le Prince *Yun-lo* eſt le chef principal. Celui par qui il commença plus vivement, fut Pierre *Tchang*, fils de Thomas *Tchang*, Mandarin de la porte du quatorzieme Prince, fils de l'Empereur *Cang-hi.* Ce Thomas mourut il y a environ trois mois en vrai prédeſtiné. Pierre ſon fils eſt un très-fervent chrétien, qui dans ces triſtes conjonctures a fait éclater ſon zèle en parcourant les maiſons des fideles, afin de les encourager à ſouffrir conſtamment pour leur foi.

Ce zélé Néophyte étant allé au palais de ſon Prince, y trouva ſon Mandarin, qui lui demanda s'il avoit connoiſſance de l'ordre Impérial, qui condamnoit la Religion chrétienne. « J'en ai oui parler,

» répondit Pierre *Tchang*, mais s'il y a » en effet un pareil ordre, on ne man- » quera pas de le publier. Il eſt tout » publié, dit le Mandarin, allez le de- » mander au *Posko* (c'eſt une eſpece de » Sergent »). Le Néophyte alla le trouver, & il apprit de lui l'accuſation de *Tcha-ſſe-hai*, la délibération des Régens & l'ordre de l'Empereur. « A ce que je » vois, dit Pierre *Tchang*, tout ſe ré- » duit à condamner une Religion dans » laquelle les hommes & les femmes » s'aſſemblent en un même lieu, dans » laquelle on n'honore point ſon pere » & ſa mere après leur mort, on ne » témoigne ni reconnoiſſance ni reſpect » à ſes ancêtres, on ne leur fait point » les cérémonies accoutumées; or tout » cela ne nous regarde point ».

Deux jours après le Mandarin envoya deux *Posko* ou Sergens dans la maiſon de Pierre *Tchang*, pour lui ordonner de ſa part de déclarer, par un écrit ſigné de ſa main, qu'il obéiſſoit aux ordres de l'Empereur, qu'il n'auroit plus chez lui d'oratoire, qu'il n'iroit plus à l'égliſe, & qu'enfin il renonçoit à la Religion chrétiene.

« Je vois bien, dit Pierre *Tchang*, ce » qui tient au cœur de notre Mandarin;

» il appréhende que ses supérieurs ne
» s'en prennent à lui de mon ferme
» attachement à la loi chrétienne ; mais
» dites-lui de ma part, qu'il n'a qu'à
» me déférer à leurs tribunaux comme
» étant chrétien depuis plus de vingt
» ans, & marquer dans son accusation,
» que je suis si fortement attaché à cette
» loi, que ses exhortations les plus pres-
» santes, & ses menaces mêmes n'ont
» pu rien gagner sur moi : par-là il se
» tirera de l'embarras où il me paroît
» être. Si quelqu'un devoit craindre,
» ce seroit moi sans doute : or, je vous
» déclare que je ne crains rien, parce
» que la Religion chrétienne n'enseigne
» rien que de très-saint & de très-con-
» forme à la raison. Je tâche d'en ob-
» server les commandemens, je rends
» à mes parens, soit qu'ils soient vivans,
» soit qu'ils soient morts, tous les de-
» voirs prescrits par les loix ; j'honore
» & je respecte ceux qui sont au-dessus
» de moi, je vis dans la plus grande
» union avec mes voisins, j'aime mon
» prochain comme moi-même, & je
» n'ai jamais fait tort à personne. Si vous
» ne m'en croyez pas, informez-vous
» en de ma famille, elle est fort eten-
» due, il n'y a que ceux de ma bran-

» che & moi qui ſoyions chrétiens;
» tous les autres ne le ſont pas; deman-
» dez-leur ſi nous manquons d'honorer
» nos peres & nos meres, ou d'aſſiſter
» aux juſtes cérémonies de nos ancêtres;
» s'ils ont jamais appris que nous ayions
» fait des aſſemblées d'hommes & de
» femmes dans le même lieu. Conſultez
» nos voiſins, ils ſont témoins de notre
» conduite. Il y a plus de trente ans que
» que je ſers le Prince, examinez les
» regiſtres, & voyez ſi j'ai jamais man-
» qué à mon devoir».

Après cet entretien, on fut quelque temps ſans l'inquietter, lorſqu'enfin ſon Mandarin, chez qui il ſe trouva, lui ayant fait de nouvelles ſommations, & ayant reçu les mêmes réponſes: « Si
» vous n'obéiſſez pas aux ordres de
» l'Empereur, lui dit-il, je ferai contraint
» de vous faire cruellement châtier.
» Faites, lui répondit le Néophyte, vous
» me procurerez un vrai bonheur,
» & plus grand que vous ne penſez ».
Le Mandarin offenſé de cette réponſe, ordonna qu'on le menât hors de la ſalle, & qu'on le fît coucher par terre. Le généreux chrétien ſe coucha lui-même à l'endroit qu'on lui déſigna. Alors le Mandarin lui demanda, s'il renonçoit

ou non à la Religion chrétienne, & sur sa réponse qu'il n'y renonceroit jamais, il lui fit donner d'abord trente à quarante coups de fouet. Comme il les recevoit sans jetter le moindre cri, le Mandarin s'en prit aux exécuteurs, il les chargea d'injures, & après bien des menaces, il fit donner aux Néophytes près de cent coups. Ensuite il fit relever les exécuteurs par d'autres, & demanda de nouveau au patient s'il vouloit changer ou non. « Il est inutile, répondit-il, de me » le demander davantage, vous n'aurez » de moi d'autre réponse que celle que je » vous ai déja faite ; je ne renonce point » & je ne renoncerai jamais à ma reli- » gion, je respecte & respecterai tou- » jours les ordres de l'Empereur ». Le Mandarin plus irrité que jamais, continua à le faire battre, & fit relever jusqu'à trois fois par d'autres ceux qui le frappoient. Comme ce généreux Néophyte ne poussoit pas le moindre soupir: « Je crois, dit le Mandarin, qu'il contre- » fait le mort ». A ces mots Pierre *Tchang* tourna doucement la tête, & la tourna du côté du Mandarin. Celui-ci prit ce mouvement pour une insulte: « Je vois bien, s'écria-t-il, que les fouets » ne suffisent pas, qu'on apporte les

» bâtons dont on se sert pour punir le
» peuple ».

Quand on eut apporté les bâtons, le Mandarin demanda à Pierre *Tchang*, s'il persistoit dans les mêmes sentimens. « Je vous ai déja répondu, dit-il, que » cette demande étoit inutile, je suis » chrétien, & je le serai jusqu'à la » mort ». Sur quoi le Mandarin le fit battre avec ces bâtons, huit hommes qui se releverent les uns les autres, lui donnerent plus de deux cens coups, qu'il souffrit avec une égale fermeté; ce qui fit dire au Mandarin, qu'il falloit que les chrétiens eussent l'art de se rendre insensibles aux coups. C'est ainsi que finit ce combat. Comme cet illustre confesseur de Jesus-Christ ne pouvoit se remuer, le Mandarin ordonna à ses gens de le prendre, & de le porter dans la chambre des registres.

Lorsqu'il y entra, il trouva un grand nombre de ses parens infideles qui le placerent sur une estrade, où ils l'étendirent de la maniere la moins incommode. Dans l'épuisement où il étoit, il demanda une tasse de thé, & pendant qu'il la prenoit, ses parens ne cesserent de l'exhorter à contenter son Mandarin, ou du moins à dissimuler ses sentimens.

Pierre *Tchang* leur fit un petit discours, pour les instruire des vérités de la Religion, autant que ses forces le lui permettoient, & il le finit en leur disant: « Ne regarderiez-vous pas comme un » traître & un perfide, tout *Mantcheou*, » & tout Chinois qui renonceroit seule-» ment de bouche à l'Empereur? Et c'est » le conseil que vous me donnez à » l'égard du souverain maître du ciel & » de la terre? Y pensez-vous?

En même temps vinrent plusieurs Eunuques de ses Princes, & deux entr'autres nommés *Tchang-fou* & *San-yuen*, dont l'un est Eunuque de la présence du quatorzieme Prince, & l'autre l'est de la présence du fils de ce Prince, qui est aussi Regulo. Le zélé chrétien les ayant apperçus, ouvrit d'abord l'entretien, afin de ne pas leur laisser le temps de lui donner de mauvais conseils. » Vous sçavez, leur dit-il, ce que » j'étois autrefois, & ce que je suis » maintenant. Je veux vous rappeller à » ce sujet un trait d'audace & d'inso-» lence, qui m'échappa avant que d'être » chrétien, & dont vous fûtes témoins. » Vous n'avez pas oublié qu'un chef des » Eunuques s'avisa de me dire un mot » qui me déplut, & que je pris pour

» une injure. Alors, ſans aucun reſpect, » ni pour ſa perſonne, ni pour ſon em- » ploi, ni pour le lieu où j'étois, je » me jettai ſur lui, je le battis violem- » ment, & je continuai de le battre » juſqu'à la porte du Prince, accablant » d'injures & de malédictions ceux qui » vouloient m'arrêter, & les Eunuques » même qui oſerent paroître. Voilà ce » que j'étois avant que d'être chrétien. » Depuis que je le ſuis, avez-vous vu » rien de ſemblable ? Vous m'avez dit » pluſieurs fois vous-mêmes que vous » ne me reconnoiſſiez plus, & que j'é- » tois un tout autre homme : étois-je » capable d'un pareil changement ? Il » n'y a que la Religion chrétienne qui » ait pu l'opérer, & c'eſt la preuve ſen- » ſible qu'elle eſt la ſeule véritable ; & » l'on voudroit que j'y renonçaſſe ? » Cela ſe peut-il ? » Ces Eunuques l'ayant ainſi oui parler, ſe contenterent de lui dire pluſieurs paroles obligeantes ſur le pitoyable état où ils le voyoient, & pas un n'oſant lui rien dire contre la Religion, ils ſe retirerent.

A peine furent-ils ſortis, que Pierre *Tchang* vit arriver ſa tante, âgée de près de 70 ans. « Hé ! quoi, mon neveu, lui » dit-elle, quel crime avez-vous donc

» commis, pour qu'on vous ait traité
» d'une maniere ſi cruelle, vous qui
» avez plus de cinquante ans, & contre
» lequel on n'a jamais formé la moindre
» plainte? Soyez tranquille, ma tante,
» lui répondit-il, je n'ai commis aucun
» crime, & ſi vous me voyez en cet
» état, c'eſt parce que je ſuis chrétien,
» & que je ne veux pas ceſſer de l'être.
» Je vois bien, répondit-elle, que la
» Religion chrétienne vous a renverſé
» l'eſprit : ſçachez que ſi vous vous
» obſtinez à ne vouloir pas y renon-
» cer, vous me verrez mourir ici à vos
» yeux. J'en ſerois ſâché, lui répondit
» *Tchang*, mais lié comme je ſuis & tout
» briſé de coups, on ne pourra pas
» m'imputer votre mort. Eſt-ce que
» vous croyez que s'il n'étoit pas d'une
» importance infinie pour moi de per-
» ſévérer dans ma Religion, j'aurois
» voulu m'expoſer à tant de ſouffrances?
» Mais il s'agit d'être infidele au ſou-
» verain maître de l'univers, & de pré-
» cipiter mon ame dans des ſupplices
» éternels ; & croyez-vous que je le
» puiſſe? Je vous l'ai dit ſouvent, &
» vous n'avez jamais voulu m'écouter:
» vous approchez de 70 ans, combien
» de temps vous reſte-t-il à vivre?

» Peut-être encore moins que nous ne
» croyons. Alors vous connoîtrez la
» vérité de tout ce que je vous dis :
» mais ne sera-ce pas trop tard ? Il
» ne s'agit pas de cela, lui dit-elle, il
» s'agit de vous tirer de la peine où
» vous êtes. C'est pourquoi je vais
» trouver le Mandarin, pour lui dire
» que vous avez changé. Vous pouvez
» dire ce que vous voudrez, répondit
» *Tchang*, je ne suis pas le maître de
» vos volontés ni de vos paroles. Tout
» ce que je puis dire, c'est que je suis
» chrétien, que je le serai jusqu'à la
» mort, & que j'en ferai profession de-
» vant tout l'Univers ». Ces paroles fermerent la bouche à sa tante, & elle se retira.

Enfin on lui permit de retourner dans sa maison. Ses parens infideles le mirent sur une charrette & l'y accompagnerent, dans l'espérance que par le moyen de sa femme ils obtiendroient son changement : mais ils se tromperent. Il est vrai qu'elle ne put retenir ses larmes à la vue du triste état où étoit son mari : mais quand on lui parla de se joindre à ses parens infideles pour le pervertir, cette généreuse dame essuyant ses pleurs & changeant de ton : « je vois bien, dit-

» elle, que vous ne me connoiſſez pas : » avez-vous donc oublié ce qui m'a » porté à entrer dans votre famille? La » mienne qui étoit chrétienne ne me » vouloit donner qu'à un chrétien, & » ſi elle eût voulu le contraire, je n'y » aurois jamais conſenti. J'ai toujours » regardé comme un grand bonheur de » pouvoir donner notre vie pour le » ſouverain maître du ciel & de la terre. » Que ſçai-je ſi cet heureux jour n'eſt » pas venu? Je me ſuis ſouvent repré- » ſenté mon mari dans l'état où je le » vois pour la défenſe de ſa foi, & je » le trouvois heureux de ſouffrir pour » une ſi bonne cauſe. Les larmes que » vous m'avez vu répandre au premier » abord, ont échappé à ma tendreſſe » naturelle; mais je ne puis m'empêcher » de le féliciter d'avoir été jugé digne » de participer aux ſouffrances de notre » divin Rédempteur : hé! que ne puis-je » y participer comme lui! » Cette réponſe les étonna ſi fort, qu'aucun d'eux n'oſa y répliquer.

Ses mêmes parens revinrent peu après, envoyés par le Mandarin, pour lui dire de ſa part que s'il perſiſtoit dans ſon opiniâtreté, il devoit s'attendre à un châtiment encore plus dur & plus long

que celui qu'il avoit souffert. « Je ne
» crains point ses menaces, répondit le
» confesseur de Jesus-Christ. Il n'a pas
» le pouvoir de m'ôter la vie. Hé! plût
» à Dieu qu'il l'eût, je serois au comble
» de mes desirs. Tout son pouvoir se
» réduit à me faire exiler en Tartarie,
» ou à me faire donner pour esclave à
» quelqu'un des fermiers du Prince. Hé
» quoi! dirent ses parens, ne seroit-ce
» pas pour vous la plus triste & la plus
» dure condition? Vous ne sçavez pas,
» répliqua le Néophyte, ce que c'est
» que d'être chrétien : ce que vous nom-
» mez peines, souffrances, tourmens,
» ce sont pour lui des délices, lorsqu'il
» les endure pour le nom de Jesus-Christ.
» Que voulez-vous donc, lui deman-
» derent-ils, que nous répondions au
» Mandarin ? Dites-lui, répondit le
» Néophyte, qu'étant mon supérieur,
» il peut me condamner à toutes les
» peines qu'il lui plaira; mais que s'il
» espere obtenir de moi que je renonce
» à ma Religion, il l'espere vainement ».
Ils allerent en effet porter cette réponse
au Mandarin.

A la vue d'une si grande fermeté, ce persécuteur de la Religion ne sçavoit plus quel parti prendre. Il en parloit con-

tinuellement ; & à l'entendre on eût dit que c'étoit l'affaire la plus importante qu'il eût jamais traitée. Enfin il ſe détermina à préſenter une ſupplique au fils du quatorzieme Prince, où il diſoit que *Tchang-ouen* (*Pierre Tchang*) étoit un eſprit orgueilleux, qui ſe mocquoit des ordres qu'on lui donnoit, & qui manquoit de reſpect pour ceux de l'Empereur ; qu'il méritoit d'être ſéverement puni, & qu'il falloit ou l'envoyer garder les chevaux en Tartarie, ou le donner pour eſclave à quelqu'un des métayers du Prince. Le Prince répondit que *Tchang-ouen* ne méritoit pas un ſi dur châtiment ; mais qu'il ſuffiſoit de le dépouiller de ſon emploi, ce qui fut exécuté. Pierre *Tchang* en reçut l'ordre avec joie, & rendit graces à notre Seigneur de ce que cette deſtitution lui donnoit tout le loiſir de vacquer librement à tous les exercices de ſa Religion.

Telle a été la conſtance de nos chrétiens, dont on nous rendoit chaque jour un compte fidele : je n'ai pu être également inſtruit de ce qu'ont ſouffert ceux des égliſes Portugaiſes. Mais parmi ce grand nombre de Fideles qui fréquentent notre égliſe Françoiſe, il n'y en a eu que

cinq ou fix qui ayent chancelé dans leur foi. Neuf ou dix autres furent d'abord intimidés, & on leur avoit arraché un écrit où quelques-uns difoient qu'ils ne fuivroient plus la Religion chrétienne, & où d'autres promettoient de ne plus réciter les prieres, & de ne plus fréquenter l'églife; mais enfuite rentrant en eux mêmes, & honteux de leur foibleffe, ils réparerent leur faute par une rétractation authentique, qu'ils remirent à leurs Mandarins, dont voici la teneur.

« Nous, cavaliers de tel *Nirou*, offrons avec refpect cet écrit à notre » Mandarin, pour lui dire clairement, » que dans l'atteftation que nous lui » préfentâmes le cinquieme de cette » quatrieme lune, nous avons commis » un énorme péché, les uns difant qu'ils » ne fuivroient pas la loi chrétienne, » les autres qu'ils ne réciteroient point » de prieres & ne fréquenteroient plus » les églifes. Nous reconnoiffons fincérement que nous avons grièvement » péché, & nous proteftons que nous » faifons véritablement profeffion de la » Religion chrétienne: nous vous prions » donc, en qualité de notre Mandarin » immédiat, de nous déférer comme

» chrétiens à nos Mandarins supé-
» rieurs ».

Nous fûmes vivement frappés, mon Révérend Pere, d'une persécution si vive; mais nous n'en fûmes pas entiérement abattus: nous sçavions qu'on ne pouvoit l'attribuer qu'au seizieme Prince; que l'Empereur ayant été tenu tres-resserré par son pere, n'étoit point au fait de ce qui concerne les Européens, & qu'il ne sçavoit d'eux autre chose, sinon qu'ils étoient à Peking; qu'à la vérité, nos chrétiens avoient beaucoup souffert; mais que, grace à Dieu, ils avoient été très-fermes dans leur foi; que la Religion en avoit reçu un nouvel éclat, & que, peut-être même, Dieu n'avoit permis tout ce fracas, que pour la faire mieux connoître.

Après avoir délibéré ensemble, nous conclûmes qu'il falloit avoir recours à l'Empereur: mais comment parvenir jusqu'à ce Prince, auprès duquel nous ne pouvions avoir aucun accès, les voies ordinaires nous étant fermées? Nous crûmes pouvoir, dans des conjonctures si pressantes, nous servir d'une autre voie, bien qu'elle fût extraordinaire, & contraire aux usages du palais: c'étoit de faire présenter notre mémorial par le

Frere Castiglione. L'Empereur l'occupoit à la peinture dans une chambre voisine de son appartement, où souvent il venoit le voir peindre.

Nous dressâmes au plutôt notre mémorial, auquel nous joignîmes un exemplaire de l'édit publié la 31e année de l'Empereur *Cang-hi*, qui permet le libre exercice de la Religion dans tout l'Empire. Cet édit est fort connu en Europe; mais l'Empereur régnant n'en a jamais entendu parler. Le mémorial fut prêt pour le second jour du mois de mai, & dès le lendemain le Frere Castiglione eut occasion de le présenter. L'Empereur vint à son ordinaire s'asseoir auprès de lui pour le voir peindre. Le Frere quitta son pinceau, & prenant tout à coup un air triste & interdit, il se mit à genoux, où après avoir dit quelques paroles entrecoupées de soupirs sur la condamnation de notre sainte Loi, il tira de son sein notre mémorial enveloppé de soie jaune. Les eunuques de la présence trembloient de la hardiesse de ce Frere; car il leur avoit caché son dessein. L'Empereur l'écouta pourtant tranquillement, & lui dit avec bonté: « Je n'ai pas condamné votre » Religion, j'ai défendu simplement aux » gens de bannieres de l'embrasser. En

même temps il fit signe aux eunuques de recevoir le mémorial, & se tournant du côté du Frere Castiglione, il lui ajouta, « je le lirai, soyez tranquille, & conti- » nuez de peindre.»

Quand nous apprîmes le succès de notre mémorial, nous fûmes bien consolés, jugeant que, par la lecture qu'en feroit l'Empereur, il se mettroit au fait de ce qui regarde notre sainte Religion. On y exposoit les accusations calomnieuses qu'elle avoit souffertes, les soins & l'attention avec lesquels on l'avoit tant de fois examinée, & sur-tout ce qui arriva à la 31e année de l'Empereur *Cang-hi*, où cette Religion ayant été examinée de nouveau, fut approuvée par le tribunal des Rits, par les Ministres & autres Grands de l'Empire. Cependant, nous voyons bien que l'Empereur, soit qu'il eût été surpris, soit qu'il n'eût pas fait les réflexions nécessaires sur l'accusation de *Tchea-sse-hai*, & sur la délibération de ses Ministres, ne reviendroit que très-difficilement de la résolution qu'il avoit prise.

Le 12 au matin, nous reçûmes avis que ce jour-là même le tribunal des censeurs avoit fait imprimer la condamnation de la Religion, & qu'il alloit

faire afficher ſes placards aux portes de la ville. On m'en apporta une copie, où il étoit marqué que, ſi parmi les ſoldats, & parmi le peuple, quelqu'un étoit convaincu d'avoir embraſſé la Religion chrétienne, il ſeroit arrêté & livré à la juſtice, pour être ſévérement puni.

Le 13 du même mois, nous reçûmes un billet d'un grand ſeigneur de la cour, nommé *Hay-ouang*, qui nous ordonnoit de nous rendre le lendemain au palais. Nous y allâmes dès le matin. Il vint auſſi-tôt à nous, tenant à la main notre mémorial, & nous dit : » L'Empereur » ne fera pas mettre ce mémorial en » délibération : il ne convient pas que » les Mantcheoux & ceux des bannieres » embraſſent votre loi : on ne la défend » pas, on ne dit pas qu'elle eſt fauſſe » ou mauvaiſe, & on vous en laiſſe le » libre exercice. Nous entendîmes cet » ordre à genoux, auquel je répondis, » qu'on défendoit également au peuple » & aux gens des bannieres d'être chré- » tiens. Y a-t-il quelqu'un parmi le peu- » ple, dit ce Seigneur, qu'on ait in- » quiété ? Je ne ſçai pas encore, lui » répondis-je, mais on ne tardera pas » à le faire, comme il eſt aiſé de le » voir par cette copie de l'ordre que » le

» le tribunal des censeurs a fait afficher.
» Il la prit, & après l'avoir lue, puis-
» que cela est sorti, dit-il, quel moyen
» de le faire revenir ? Il falloit prendre
» les devants, & prévenir la conclusion
» de cette affaire : Hé ! le moyen, lui
» répliquai-je, après les soins qu'on a
» pris de nous en dérober la connois-
» sance ? Mais, Seigneur, continuai-je,
» puisque la Loi chrétienne n'est pas
» défendue pour le peuple, obligez-nous
» de faire publier cette déclaration de
» l'Empereur. Comme il ne fit à cela
» aucune réponse, j'ajoutai que les
» Mantcheoux & ceux des Bannieres
» qui avoient embrassé la religion de-
» puis l'année 31[e] de *Cang-hi* qu'elle
» fut approuvée, ne devoient pas être
» recherchés, & que néanmoins les
» Mandarins subalternes les tourmen-
» toient de la maniere la plus cruelle,
» pour les y faire renoncer. » Les au-
tres Peres qui se trouverent avec moi,
lui dirent aussi des choses très-pressantes,
mais ce Seigneur n'étoit pas venu pour
nous écouter, & encore moins pour
reporter nos paroles à l'Empereur ; &
comme il ne cherchoit » qu'à se défaire
» de nous, en voilà assez pour aujour-
» d'hui, nous dit-il, s'il arrive quelque

» nouvel incident, vous pourrez par-
» ler. Hé ! à qui parler ? lui répondis-
» je, toutes les portes nous sont fer-
» mées, & c'est ce qui nous a obligés
» contre l'usage de faire présenter notre
» placet à l'Empereur par le Frere Cas-
» tiglione. S'il arrive que nous soyons
» obligés dans la suite d'avoir recours
» à Sa Majesté, à qui nous adresserons-
» nous ? voulez-vous bien que ce soit
» à vous ? Cela se pourra, répondit-il,
» & en même-temps il se retira ».

Quand le bruit se fut répandu, qu'un Grand de la Cour nous avoit parlé de la part de l'Empereur, bien qu'on ne sçût pas quel ordre il nous avoit donné, quelques-uns des Mandarins userent de modération envers les chrétiens, d'autres continuerent encore quelque-temps leurs vexations; mais enfin la persécution fut assoupie, après avoir duré environ deux mois : elle n'est pas pour cela éteinte; car on a toujours lieu de craindre qu'elle ne se réveille, & c'est ce qui dépend de la fantaisie des Mandarins, à moins que l'Empereur ne révoque l'ordre qui lui a été surpris ; aussi le tribunal des rits alla-t-il son chemin, puisque le 18 du même mois, il envoya afficher le même ordre à nos trois églises.

Je vous ai déja parlé de l'ordre que l'Empereur avoit donné au tribunal des Princes, de faire la recherche de ceux de la famille Impériale, qui avoient été dégradés & exilés. Comme on voyoit ce tribunal fort occupé de cette recherche, l'on ne doutoit pas que le dessein de l'Empereur ne fût de les rétablir dans leur premiere splendeur, sur-tout ses cousins germains, fils du 8e, 9e & 10e Princes, fils de *Canghi*, & de leur rendre la ceinture jaune : c'est une marque d'honneur, qui ne s'accorde qu'aux descendans du fondateur de la dynastie & de ses freres, qui lui aiderent à conquérir l'Empire. C'est parmi eux qu'on choisit les Regulos. Ceux qui étoient anciennement de la même famille, & qui portent aussi le nom de *Kioro*, mais qui ne descendent, ni du fondateur de la dynastie, ni de ses freres, sont distingués par une ceinture rouge; ils peuvent être faits Mandarins, mais non pas Regulos.

Quand l'Empereur donna cet ordre, un censeur de l'Empire lui représenta qu'il ne convenoit pas que des gens dégradés, & mis au rang du peuple, fussent tout-à-coup rétablis; que Sa Majesté devoit premierement leur faire

porter la ceinture rouge, & que dans la ſuite, s'ils ſe comportoient bien, il pourroit leur rendre la ceinture jaune; & même, ſi elle les en jugeoit dignes, les faire Comtes ou Regulos. Ce cenſeur appuyoit ſa remontrance de pluſieurs raiſons & de divers exemples.

L'Empereur trouva que le cenſeur avoit fait ſon devoir : c'eſt pourquoi le 27 de la troiſieme lune, ayant vu la liſte des exilés, parmi leſquels étoient les fils & petits-fils de *Sounou* (1), il leur accorda la ceinture rouge, & ordonna qu'on écrivît leurs noms dans le regiſtre de la famille Impériale, après ceux qui portoient la ceinture jaune; qu'on y ajoutât les fautes pour leſquelles, eux & leurs peres avoient été punis, & qu'on les laiſſât toujours dans le même endroit & dans la dépendance du même Général.

Cet ordre étoit conforme à la délibération du Tribunal des Princes; & il eſt à remarquer qu'en cette occaſion, ce Tribunal n'a fait aucune mention de la religion des Princes deſcendans de *Sounou*, quoiqu'il vît tout le fracas qu'on

(1) Chef de la famille des Princes exilés au Fourdane.

faisoit actuellement à Peking, pour obliger les chrétiens des bannieres de renoncer à la loi de Dieu. C'est peut-être, parce qu'il n'avoit pas reçu d'ordre sur cela, ou qu'il craignoit de renouveller une ancienne querelle, qui mettroit obstacle à la grace de l'Empereur, ou bien pour d'autres raisons que j'ignore.

Quand on en apporta la nouvelle au *Fourdane*, quelques-uns de ces Princes la reçurent assez froidement. » On nous » donne des ceintures rouges, dirent-» ils, mais nous donne-t-on de quoi » en soutenir le rang? Nous n'avons ni » maisons, ni terres; une ceinture de » soie rouge s'accorde-t-elle avec cette » toile grossiere dont nous sommes vê-» tus? Ne valoit-il pas mieux nous laisser » simples cavaliers, comme nous étions » la plupart ».

Effectivement ceux de ces Princes, qui n'ont point à Peking de parens riches du côté de leurs épouses, sont fort à plaindre. L'Empereur ne donne rien à ceux qui sont au-dessous de 20 ans; & à ceux qui ont atteint cet âge, il ne donne par mois pour leur entretien que trois taëls, & du riz à proportion, ce qui ne fait en tout que 45 livres monnoie de France. Il ne leur reste donc que l'es-

pérance de devenir Mandarins, ou d'être rappellés à Peking, où ils trouveroient pour le corps & pour l'ame plus de secours qu'au *Fourdane*.

Je n'ai plus, mon Révérend Pere, qu'à vous faire part de la maniere dont la seizieme fille de *Sounou*, nommée Rosalie à son baptême, a été rappellée de son exil. Son mari fort riche, & Mandarin du troisieme ordre, étoit absent, quand on la renvoya à ses parens. Peu de temps après, il fut accusé par un de ses esclaves sur plusieurs articles, & entr'autres sur ce qu'il étoit encore en commerce de lettres avec la fille de *Sounou* qu'on avoit répudiée. L'Empereur ne fit pas beaucoup de cas de cette accusation, & dit qu'il lui pardonnoit en considération de son pere, qui avoit été tué depuis peu à la tête de l'armée. Ce jeune homme bouillant & vindicatif, peu de jours après qu'il fut de retour dans sa maison, fit expirer l'esclave sous le bâton. L'Empereur en fut instruit, & indigné d'une action si cruelle, qui avoit suivi de si près la grace qu'il lui avoit faite, il le dépouilla de ses biens & de ses Mandarinats héréditaires, qu'il donna à son frere cadet, & le fit mettre à la

cangue (1) pour le reste de ses jours à une porte de la ville. Plusieurs croyoient que la honte, jointe à ce qu'il souffroit jour & nuit, lui feroit prendre la résolution de se tuer lui-même. C'est le parti que prennent ordinairement les plus lâches. Pour lui qui ne manquoit pas de courage, il souffrit plus de trois ans ce supplice. Il en fut délivré à l'amnistie générale qu'accorda le nouvel Empereur, sans cependant rentrer en possession de ses biens & de ses dignités.

Lorsqu'après sa délivrance, il apprit que l'Empereur désapprouvoit les séparations violentes du mari & de la femme, il demanda la sienne par une requête qu'il présenta au tribunal des troupes, pour être offerte à l'Empereur. Heureusement un des Présidens étoit chrétien. (C'est le Prince Joseph, d'une autre branche que le Prince exilé, & qu'on n'avoit point inquiété pour sa religion). Ce Président en ayant conféré avec ses collégues, tous prononcerent qu'il n'étoit pas nécessaire d'en parler à l'Empereur; qu'ils sçavoient ses intentions,

(1) Espece de carcan composé de deux ais fort pesans, & échancrés vers le milieu de leur union, où est inséré le col du coupable.

& qu'ils lui donneroient une patente avec les ſceaux du tribunal, au moyen de laquelle on lui remettroit ſon épouſe. Cependant lorſqu'il fut arrivé au *Fourdane*, avec des litieres & des femmes de chambre pour ſervir ſa femme, le Général, nonobſtant la patente du tribunal auquel il eſt ſoumis, s'oppoſa à ſon retour. Ce Général raiſonnoit juſte, ſelon l'uſage ordinaire de ce pays-ci, car ſi ſes parens euſſent été infideles, ils ne l'euſſent pas certainement rendue, à cauſe de l'affront fait à leur famille; ils l'euſſent plutôt mariée à un autre. Mais ceux-ci qui étoient de fervens Chrétiens, conſentirent volontiers à ſon départ, & firent à leur beau-frere le meilleur accueil qu'ils purent dans l'état où ils ſe trouvoient. Le Prince Staniſlas ſe diſtingua parmi les autres.

Quand cette dame fut arrivée à deux journées de Péking, elle y trouva le frere de ſon mari, & quelqu'autres de ſes parens qui n'avoient pu avec bienſéance ſe diſpenſer d'aller au-devant d'elle, & de la régaler juſqu'à la capitale, où néanmoins elle ne voulut point entrer. Elle s'arrêta dans une petite maiſon de campagne avec ſon mari, où elle eſt encore pour des raiſons de famille qu'on ignore.

Parmi ceux qui allerent la féliciter de son retour, se trouva un eunuque qui servoit autrefois le Prince Xavier *Sou* : c'est un excellent chrétien qui se nomme Paul *Ly*. Après lui avoir témoigné combien elle étoit sensible à l'attachement qu'il conservoit pour ses anciens maîtres, elle lui apprit la triste situation de sa famille au *Fourdane*, l'histoire de sa conversion, & la grace que Dieu lui avoit faite de recevoir le saint baptême avant son départ. « Aussi-tôt, ajouta-t-elle, que mon mari apprit que j'étois chrétienne, il me dit qu'avant que de faire cette démarche, je devois bien l'en informer; que mes réponses lui faisoient assez connoître qu'inutilement il entreprendroit de me faire changer; qu'il n'ignoroit pas que ceux qui s'étoient faits chrétiens, ne reculoient jamais. Il désignoit par-là les Princes ses freres : mais du moins, ajouta-t-il, la grace que je vous demande, est de ne pas faire connoître à nos domestiques que vous soyez chrétienne; priez en votre particulier tant qu'il vous plaira, mais assurez-moi que vous ne sortirez pas au-dehors ».

Cette dame me fit dire par ce même

eunuque d'être tranquille ſur ſa fermeté dans la foi; qu'elle eſpéroit, avec la grace de Dieu, d'y perſévérer juſqu'à la mort; que la ſeule choſe qui lui faiſoit de la peine, c'eſt qu'elle ne pourroit ni entendre la meſſe, ni participer aux ſacremens, qu'au retour de ſes freres & de ſes belles-ſœurs. Elle n'en dit pas la raiſon, parce qu'elle nous eſt aſſez connue : c'eſt qu'en ce pays-ci les perſonnes de qualité ne ſortent jamais que pour viſiter leurs parens les plus proches, ou pour aller à la ſépulture de leurs ancêtres. Or, elle n'a actuellement à Péking que deux ſœurs mariées à deux Seigneurs infideles. Elles allerent l'une & l'autre lui rendre viſite dans ſa retraite à la campagne, & lui offrir un logement dans leurs hôtels, mais elle s'en excuſa ſous différens prétextes; la vraie raiſon étoit qu'elle regardoit comme très-dangereux le commerce avec des familles infidelles. C'eſt ainſi que m'en parla l'eunuque Paul. Il m'ajouta qu'en prenant congé de cette dame, elle lui enjoignit pluſieurs fois de nous prier, tous tant que nous ſommes, de nous ſouvenir d'elle au ſaint ſacrifice de la meſſe, & de demander à Dieu qu'il daigne éclairer ſon mari, & lui toucher le cœur, pour

le faire entrer dans la voie du salut. Je recommande également à vos prieres cette Mission si fort persécutée, & suis avec bien du respect dans l'union de vos saints sacrifices, &c. (1)

LETTRE

Du Pere Contancin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Etienne Souciet, de la même Compagnie.

A Canton, ce 2 décembre 1725.

MON RÉVÉREND PERE,

La Paix de Notre Seigneur.

Dans le triste état où vous sçavez que cette Mission est réduite, vous ne vous attendez pas sans doute que je vous mande rien de bien consolant : c'est pourquoi, sans entrer dans le détail de

(1) Ici finit l'histoire de ces Princes du sang Impérial persécutés pour la religion. On trouvera à la fin de ce volume les motifs du Prince Jean pour embrasser la Religion chrétienne, & une notice sur les ouvrages composés ou traduits en Chinois par différens Missionnaires Jésuites.

nos ſouffrances, que vous ne pouvez ignorer, je ne vous entretiendrai que du nouvel Empereur, qui depuis trois ans occupe le trône. Tout aliéné qu'il paroît être de la Religion chrétienne, on ne peut s'empêcher de louer les qualités qui le rendent digne de l'Empire, & qui en ſi peu de temps lui ont attiré le reſpect & l'amour de ſes peuples. Quelques traits que je vais vous rapporter, vous le feront ſuffiſamment connoître.

Ce Prince eſt infatigable dans le travail ; il penſe nuit & jour à établir la forme d'un ſage gouvernement, & à procurer le bonheur de ſes ſujets. On ne peut mieux lui faire ſa cour, que de lui propoſer quelque deſſein qui tende à l'utilité publique, & au ſoulagement des peuples : il y entre avec plaiſir, & l'exécute ſans nul égard à la dépenſe.

Deux villes de la province de *Nanking*, *Sou-tcheou* & *Song-kiang*, gémiſſoient ſous le poids du tribut qu'on exigeoit d'elles chaque année. On repréſenta à l'Empereur que ces villes étoient trop chargées, & qu'il étoit à propos de les ſoulager. Auſſi-tôt il diminua d'un million cinq cens mille livres le tribut annuel que *Sou-tcheou* doit payer, & de ſept cens cinquante mille

livres celui de la ville de *Song-kiang.* Il accorda la même grace à la ville de *Nan-tchang*, capitale de *Kiang-si.*

Une grande sécheresse désola, l'année derniere, la province du *Tche-kiang.* En plusieurs endroits, la récolte fut très-légere. L'Empereur fit distribuer cent quatre-vingt-seize mille boisseaux de riz. La centieme partie d'un boisseau est pour un jour la nourriture ordinaire d'un homme.

Cette année, au contraire, les pluies ont été trop abondantes ; elles ont inondé la Province de Peking & les environs ; le prix des vivres est devenu excessif. Le premier soin de l'Empereur a été de soulager les pauvres familles de soldats qui sont à la Cour : il leur a fait distribuer 450,000 liv. Egalement attentif aux besoins du peuple, il a écrit de sa propre main & du pinceau rouge, un avertissement dans lequel il parle ainsi aux grands de l'Empire.

« Cet été les pluies ont été extraor-
» dinaires : les provinces de *Peking*, de
» *Cantong* & de *Honan* en ont été inon-
» dées. Je suis très-sensible à l'affliction
» de mon peuple : je le porte dans mon
» cœur ; j'y pense jour & nuit. Com-
» ment pourrois-je goûter un sommeil
» tranquille, sçachant que mon peuple

» ſouffre ? Ceux qui faiſoient un petit
» commerce pour gagner leur vie, ſe
» trouvent ſans fonds : d'autres qui
» avoient une maiſon, l'ont vu renver-
» ſée par les pluies, & n'ont plus où ſe
» retirer. Sur-tout à préſent que l'au-
» tomne approche, je fais réflexion que
» les grains ayant été enſevelis ſous les
» eaux, il n'y aura point de moiſſon à
» recueillir : c'eſt ce qui renouvelle &
» augmente ma douleur. Il faut ſecourir
» au plutôt tant de pauvres affligés.
» Vous, grands de l'Empire, choiſiſſez
» des Officiers fideles, attentifs, capa-
» bles de ſeconder mes intentions, &
» qui préferent le bien public à leurs
» propres intérêts. Qu'ils parcourent ces
» trois provinces pour y porter les effets
» de ma compaſſion ; qu'ils pénetrent
» juſques dans les endroits les plus obſ-
» curs & les plus reculés, pour y dé-
» couvrir le pauvre, afin qu'aucun de
» ces malheureux n'échappe à leurs
» recherches & à mes bienfaits. Je ſçais
» qu'il ſe commet des injuſtices dans
» ces ſortes de diſtributions ; mais j'y
» veillerai : veillez-y auſſi. Je charge les
» *Tſong-tou* & les Vicerois des pro-
» vinces d'y donner tous leurs ſoins :
» je punirai ſévérement les coupables :
» qu'on m'informe exactement. Regar-

» dez donc ces affligés comme vos en-
» fans, ou comme vos petits neveux;
» soyez équitables & vigilans dans la
» distribution de mes bienfaits; usez-en
» comme vous feriez, si vous aviez à
» partager votre propre bien. Il suffit de
» vous dire que vous me ferez plaisir,
» & que votre conduite sera conforme
» à mes intentions. Qu'on respecte cet
» ordre ».

Cette instruction impériale fut insérée dans la gazette publique, & répandue dans l'Empire, afin que les Mandarins & le peuple même fussent informés des intentions de Sa Majesté. Ce qui rend la gazette de la Chine très-utile pour le gouvernement, c'est qu'au lieu de la remplir, comme on fait en certaines contrées de l'Europe, d'inutilités, & souvent de médisances & de calomnies, on n'y met que ce qui a rapport à l'Empereur : &, comme le gouvernement Chinois est parfaitement monarchique, & que toutes les affaires tant soit peu considérables de l'Empire lui sont rapportées, cette gazette ne contient rien qui ne puisse beaucoup servir à diriger les Mandarins dans l'exercice de leur charge, & à instruire les lettrés & le peuple.

On y lit, par exemple, le nom des

Mandarins qui ont été destitués de leurs emplois, & pour quelle raison : l'un, parce qu'il a été négligent à exiger le tribut impérial, ou qu'il l'a dissipé : l'autre, parce qu'il est, ou trop indulgent, ou trop févere dans ses châtimens. celui-ci, à cause de ses concussions ; celui-là, parce qu'il a peu de talent pour bien gouverner. Si quelqu'un des Mandarins a été élevé à quelque charge considérable, ou s'il a été abaissé, ou bien si on l'a privé, pour quelque faute, de la pension annuelle qu'il devoit recevoir de l'Empereur, la gazette en fait aussi-tôt mention.

Elle parle aussi de toutes les affaires criminelles qui vont à punir de mort le coupable. Il est à observer qu'à la réserve de certains cas extraordinaires, qui sont marqués dans le corps des loix Chinoises, nul Mandarin, nul Tribunal supérieur ne peut prononcer définitivement un Arrêt de mort. Tous les jugemens de crimes dignes de mort doivent être examinés, décidés & souscrits par l'Empereur. Les Mandarins envoyent en Cour l'instruction du procès, & leur décision, marquant l'article de la loi qui les a déterminés à prononcer de la sorte : par exemple, un tel est coupable de tel crime ; la loi porte qu'on étranglera

ceux qui en seront convaincus : ainsi je condamne un tel à être étranglé. Ces informations étant arrivées à la Cour, le Tribunal supérieur des affaires criminelles examine le fait, les circonstances & la décision. Si le fait n'est pas clairement exposé, ou que le Tribunal ait besoin de nouvelles informations, il présente un mémorial à l'Empereur, qui contient l'exposé du crime & la décision du Mandarin inférieur ; & il ajoute : « Pour juger sainement, il paroît qu'il » faut être encore instruit de telle cir- » constance, ainsi nous opinons à ren- » voyer l'affaire à tel Mandarin, afin » qu'il nous donne les éclaircissemens » que nous souhaitons ». L'Empereur ordonne ce qui lui plaît, mais sa clémence le porte toujours à renvoyer l'affaire ; afin que quand il s'agit de la vie d'un homme, on ne décide point légérement & sans avoir les preuves les plus convaincantes. Lorsque le Tribunal supérieur a reçu les informations qu'il demandoit, il présente de nouveau sa délibération à l'Empereur. Alors l'Empereur souscrit à la délibération du Tribunal, ou bien il diminue la rigueur du châtiment ; quelquefois même il renvoye le Mémorial en écrivant ces paroles de sa main : « Que le Tribunal

» délibere encore ſur cette affaire, & » me faſſe ſon rapport ». Vous ſeriez ſurpris, mon Révérend Pere, ſi vous étiez témoin de l'attention ſcrupuleuſe qu'on apporte à la Chine, quand il s'agit de condamner un homme à la mort. Tout cela eſt marqué dans la gazette.

On y voit encore le nom des Officiers qui remplacent les Mandarins caſſés de leurs emplois, leur nom, leur pays, les accuſations portées contre les Mandarins, & la réponſe de l'Empereur; les calamités arrivées dans telle ou telle province, & les ſecours donnés par les Mandarins du lieu, ou par l'ordre de l'Empereur; l'extrait des dépenſes faites pour la ſubſiſtance des ſoldats, pour les beſoins du peuple, pour les ouvrages publics, & pour les bienfaits du Prince; les remontrances que les grands de l'Empire ou les Tribunaux ſupérieurs prennent la liberté de faire à Sa Majeſté ſur ſa propre conduite ou ſur ſes déciſions. On y marque le jour que l'Empereur a labouré la terre, afin de réveiller dans l'eſprit des peuples, l'amour du travail & l'application à la culture des campagnes : le jour qu'il doit aſſembler à Peking tous les grands de la Cour & tous les premiers Mandarins des Tribunaux,

pour leur faire l'inſtruction dont le ſujet eſt toujours tiré des livres canoniques: car, diſent les Chinois, il eſt Empereur pour gouverner, Pontiſe pour ſacrifier, & Maître pour enſeigner. On y apprend les loix ou les coutumes nouvelles qu'on établit. On y lit les louanges que l'Empereur a données à un Mandarin, ou les réprimandes qu'il lui a faites: « par exemple, tel Mandarin n'eſt pas » d'une réputation ſaine; s'il ne ſe cor- » rige, je le punirai ». Enfin, comme je l'ai déja dit, la gazette Chinoiſe ſe fait de telle ſorte, qu'elle eſt très-utile pour apprendre aux Mandarins la maniere de bien gouverner les peuples. Auſſi la liſent-ils exactement; la plupart même mettent par écrit des obſervations ſur les choſes qui peuvent diriger leur conduite. Pardonnez-moi, mon Révérend Pere, cette digreſſion ſur la gazette Chinoiſe; j'ai cru qu'elle ne vous ſeroit pas déſagréable. Je reviens à l'Empereur.

Ayant été informé par un Viceroi de province, que la ſéchereſſe menaçoit ſon gouvernement d'une ſtérilité générale, il s'enferma dans ſon Palais; il jeûna; il pria, juſqu'à ce qu'il eût appris que la pluie y étoit tombée en abondance:

après quoi il porta un édit, où témoignant combien il étoit touché des miſeres de ſon peuple, il ordonna à tous les grands Mandarins de l'informer avec ſoin des calamités dont les peuples de leur diſtrict ſeroient affligés : puis il conclut par ces paroles. « Il y a entre le » *Tien* (1) & l'homme une correſpon- » dance de fautes & de punitions, de » prieres & de bienfaits ; rempliſſez vos » devoirs ; évitez les fautes ; car c'eſt » à cauſe de nos péchés que le *Tien* nous » punit. Quand le *Tien* envoye quelque » calamité, ſoyons attentifs ſur nous- » mêmes, mortifions-nous, corrigeons- » nous, prions : c'eſt en priant & en » nous corrigeant que nous fléchiſſons » le *Tien*. Si je porte cet ordre, ce n'eſt » pas que je me croye capable de tou- » cher le *Tien*, mais c'eſt pour vous » mieux perſuader qu'il y a, comme je » viens de le dire, entre le *Tien* & » l'homme, une correſpondance de » fautes & de punitions, de prieres & » de bienfaits ».

Cette année le fleuve *Hoang-ho* a inondé les campagnes, & cauſé de grands ravages : les Mandarins ſupérieurs ne

(1) Le ciel.

manquerent pas, selon la coutume d'attribuer la cause de ce malheur à la négligence des Mandarins subalternes, & de les déférer à l'Empereur. « Ne jettez » point cette faute sur les Mandarins, » répondit l'Empereur: c'est moi qui suis » coupable. Ces calamités affligent mon » peuple, parce que je manque des ver» tus que je devrois avoir. Pensons seu» lement à nous corriger de nos défauts; » & à remédier à l'inondation. A l'égard » des Mandarins que vous accusez, je » leur pardonne; & je n'accuse que moi » de mon peu de vertu ».

Sur la fin de la sixieme lune qui répondoit cette année au mois de juillet, les chaleurs ont été excessives à Peking. L'Empereur fit alors attention à tant de malheureux détenus dans les prisons, ou condamnés à porter la cangue (1) dans les carrefours. Sur quoi il fit venir les qua-

(1) La cangue est composée de deux assez grands morceaux de bois échancrés, pour y insérer le col du coupable. Ce fardeau est posé sur ses épaules, & est plus ou moins pesant, selon que la faute est plus ou moins grieve. Il y a des cangues qui pesent jusqu'à deux cens livres; les ordinaires pesent cinquante à soixante livres: elles sont souvent de trois pieds en quarré, & d'un bois épais de cinq ou six pouces.

tre Mandarins du premier ordre, auxquels il ordonna ce qui suit : « Les chaleurs sont » insuportables : ceux qui sont renfermés » dans les prisons, ou qui portent la can- » gue, doivent beaucoup souffrir : il » faut les soulager : je ne parle pas de » ceux qui sont dans les cachots, & qu'on » a condamnés à être punis de mort dans » l'automne : ils ne méritent point de » grace, & il ne convient point de les » élargir : je parle de ceux qui sont dé- » tenus pour dettes, ou pour des diffé- » rends qui demandent une longue dis- » cussion. Demain joignez-vous à tel » Président, & de concert avec lui, » voyez ce qui peut se faire pour adou- » cir la peine de ces malheureux ». Le lendemain l'ordre de l'Empereur fut exécuté : on donna la liberté aux criminels qui trouverent une caution, sur laquelle on pût s'assurer qu'ils seroient représentés à la fin des chaleurs. On fit la même grace à la même condition à ceux qui portoient la cangue. A l'égard de ceux qui ne purent trouver de caution, on les délivra de leurs fers, & on les laissa libres dans toute l'étendue de la prison qui est fort spacieuse. Les Mandarins furent approuvés de l'Empereur; & ce trait fit connoître au peuple que

l'attention & la clémence de ce Prince s'étendoit généralement à tous ses sujets, & qu'il n'y en avoit point de si misérable, pour qui il n'eût une tendresse de pere.

Depuis le peu de temps qu'il est sur le trône, il a fait plusieurs autres Réglemens qui prouvent sa vigilance & son application à bien gouverner ses peuples. Je me contenterai de vous en rapporter quelques-uns.

Pour exciter les laboureurs au travail & leur inspirer l'amour d'une vie réguliere, il a ordonné aux Gouverneurs de toutes les villes de l'informer, chaque année, de celui qui, parmi ceux de cette profession, se sera le plus distingué dans leur district par son application à la culture des terres, par l'intégrité de sa réputation, par le soin d'entretenir l'union dans sa famille, & la paix avec ses voisins; enfin par son économie & son éloignement de toute dépense inutile. Sur le rapport qui lui sera fait par le Gouverneur Sa Majesté élevera ce sage & actif laboureur au dégré de Mandarin du huitieme ordre, & lui envoyera des Patentes de Mandarin honoraire. Cette distinction lui donnera droit de porter l'habit de Mandarin, de visiter le Gouverneur de la ville, de s'asseoir en sa présence

& de prendre du thé avec lui. Il ſera reſpecté le reſte de ſes jours, & après ſa mort on lui fera des obſeques convenables à ſon dégré, & ſon titre d'honneur ſera écrit dans la ſalle des ancêtres. Quelle joie pour ce vénérable vieillard & pour toute ſa famille! outre l'émulation qu'une pareille récompenſe excitera parmi les laboureurs, l'Empereur donne encore un nouveau luſtre à une profeſſion ſi néceſſaire à l'Etat, & qui de tous temps a été eſtimée dans l'Empire.

Il a fait un autre Réglement pour engager les femmes veuves à garder la continence, & les femmes mariées à demeurer fidelles à leurs maris. « La beauté du » Gouvernement, dit l'Empereur, dé- » pend ſur-tout de la régularité des fem- » mes; elles doivent s'appliquer à rem- » plir leurs devoirs, & à vivre dans la » retenue qui convient à leur ſexe. Lorſ- » qu'une femme encore jeune a perdu » ſon mari, ſi elle demeure dans ſon état » de veuve ſans paſſer à un ſecond ma- » riage, & qu'elle vive au moins vingt » ans dans la continence avant ſa mort; » ou ſi une autre preſſée, forcée même, » a réſiſté juſqu'à donner ſa vie, plutôt » que de commettre le crime, j'ordonne » à ceux de ſa famille, de quelque con-

» dition

» dition qu'ils soient; d'en informer le
» Mandarin du lieu, qui vérifiera le fait
» & m'en instruira, afin que, suivant
» mes ordres, on tire du tresor Impérial
» l'argent nécessaire, pour ériger dans
» sa patrie un arc de triomphe en son
» honneur, sur lequel on gravera son
» éloge ».

Il y a deux mois que pour mieux entretenir & augmenter, s'il étoit possible, la piété des enfans envers leurs parens, car c'est un point capital dans l'Empire, il donna ordre à tous les Vicerois des provinces, de s'informer exactement quels sont les Bacheliers de leur Gouvernement, qui ont le plus excellé dans l'observation d'un devoir si essentiel, & d'envoyer leurs noms à la Cour, afin que pour cette seule raison Sa Majesté leur accorde le dégré de *Kien-seng*, qui est plus élevé que celui de Bachelier, & avec lequel ils peuvent devenir Mandarins, celui de simple Bachelier ne suffisant pas pour être élevé aux charges. Il ne leur accorde pas le dégré de Licencié, de peur d'avilir ou de dégrader les belles lettres; cet honneur ne se donnant qu'au mérite reconnu par les épreuves des examens publics.

Par un autre réglement qu'a fait l'Em-

pereur, il semble vouloir porter cette piété filiale, au plus haut point où elle puisse monter. Comme les Mandarins, selon le dégré où ils ont été élevés, ont un titre particulier qui les distingue, & sous lequel ils doivent être honorés après leur mort; l'Empereur permet aux enfans Mandarins de renoncer à ce titre, & de le transporter à leur pere, & par conséquent à la mere qui participe au titre honorable de son mari. « C'est, dit » l'Empereur, renoncer à soi-même en » faveur de son pere & de sa mere : c'est » se priver d'un honneur qui subsisteroit » même après la mort, afin qu'il soit » rendu au pere. Rien n'est plus juste, » parce qu'enfin le fils est bien moins » redevable à lui-même de son mérite » qu'à ceux dont il a reçu la vie & l'édu- » cation. » Ce sentiment des Chinois paroîtra singulier, mais il n'en est que plus digne d'éloge.

Dans le dessein qu'a l'Empereur de bien connoître tous les Mandarins de l'Empire : il a fait aussi à leur sujet de nouveaux réglemens. 1°. Il a ordonné à tous les grands Mandarins d'examiner soigneusement quels sont les Officiers de leur district, qui ont le plus de talens pour bien gouverner les peuples, & d'en-

voyer leurs noms à la Cour. 2°. Il a ordonné qu'on lui envoyât pareillement les noms des Mandarins inférieurs, qui sont capables d'exercer les charges du premier ordre, afin que sans passer par les dégrés ordinaires, ils puissent être élevés tout à coup aux emplois les plus considérables. 3°. On a coutume tous les trois ans de faire l'examen de tous les Mandarins de l'Empire, sans en excepter un seul. Le Viceroi de chaque province en délibere avec les quatre Officiers Généraux qui résident à la capitale, & renvoie à la Cour ses notes sur chaque Mandarin. Il marque, par exemple, que tel Mandarin, de tel dégré, de telle ville est trop sévere, qu'il est avide d'argent, & qu'il vexe le peuple; ou bien, qu'il est trop âgé, qu'il a peu d'application aux fonctions de sa charge; ou bien qu'il est brusque, sujet à se mettre en colere, & peu aimé du peuple. Suivant ces notes adressées au premier Tribunal de Peking, la Cour casse, abaisse, & punit un grand nombre de Mandarins. Au contraire ceux qui n'ont point de notes mauvaises, ou qui sont loués comme gens extraordinaires & au-dessus du commun, *Tcho-y*, on les éleve aussi-tôt à de plus grands Mandarinats. Il semble que ces connois-

ſances devoient ſuffire : le nouvel Empereur veut quelque choſe de plus. Il ordonne aux Mandarins ſupérieurs de chaque province de diſtinguer en trois claſſes tous les Mandarins de leur diſtrict. La premiere doit être de ceux qui ont des manieres polies & engageantes, qui ne cherchent point à s'enrichir, qui ſont habiles dans les Lettres, qui poſſedent les coutumes & les loix de l'Empire, qui ſont peu avancés en âge, & qui ont de la force & de la ſanté. La ſeconde doit contenir ceux qui ont les mêmes talens, mais qui ſont d'une ſanté foible, ou d'un âge avancé. Enfin la troiſieme doit être de ceux qui ont un corps ſain & robuſte, mais dont les talens ſont médiocres. « Cette liſte me fera mieux connoître, » dit l'Empereur, les Mandarins, leſquels » dans l'examen général qui ſe fait tous » les trois ans, mériteront des éloges ou » des réprimandes. La gloire qui en re» viendra aux uns, & la honte dont les » autres ſeront couverts, les piquera » d'une louable émulation. J'examinerai » moi-même cette liſte, ajoute l'Empe» reur ; ainſi j'ordonne aux Mandarins, » ſous peine d'être ſévérement punis, » d'agir avec une extrême équité, ſans » partialité, & ſans acception de per» ſonnes. »

J'ai parlé plus haut de la grace que l'Empereur a fait aux villes de *Sou-tcheou* & de *Song-kiang*, en leur remettant pour toujours une partie du tribut annuel qu'elles doivent payer. Cette bonté du Prince causa une grande joie parmi le peuple. Le *Tsong-tou* (1) crut faire sa cour à l'Empereur, en lui apprenant qu'elle avoit été la joie des peuples : il lui envoya un mémorial, où après avoir fait l'éloge de Sa Majesté, il disoit entr'autres choses que le peuple, pour marquer sa reconnoissance, faisoit réciter des prieres dans les temples des Idoles pour la conservation d'une vie si précieuse à l'Etat, qu'on y représentoit des comédies; & que pour perpétuer le souvenir d'un bienfait si signalé, on alloit élever un édifice public, & y placer un monument de pierre, ou l'on gravera une inscription propre à éterniser la mémoire de ce bienfait. L'Empereur écrivit de sa propre main au *Tsong-tou* la réponse suivante.

» Ce que vous me mandez est tout-à-
» fait contraire à mes intentions. Quand
» j'ai accordé cette grace, je n'ai eu

(1) Mandarin au-dessus du Viceroi, qui a la surintendance de deux provinces.

» d'autre vue que de procurer le bonheur
» de mon peuple, & non pas de m'attirer
» un vain honneur. Ces comédies & ces
» prieres sont superflues, & ne peuvent
» m'être d'aucune utilité. Après que j'ai
» envoyé des instructions dans tout l'Em-
» pire, pour exhorter les peuples à l'é-
» conomie & à la frugalité, comment
» osez-vous permettre ces folles dé-
» penses ? Défendez-les au plutôt. Il est
» même à craindre que les Officiers
» subalternes, sous prétexte d'avoir de
» quoi fournir à ces divertissemens, ne
» tirent des contributions, & ne s'en-
» graissent de la substance du pauvre
» peuple. Veillez-y. Pour ce qui est de
» l'édifice & du monument de pierre, je
» défends aussi qu'on les éleve : car, en-
» core une fois, quand j'accorde des
» graces, je ne prétends pas me faire une
» vaine réputation. Tout ce que je sou-
» haite, c'est que parmi ce grand peu-
» ple, il n'y ait personne qui n'observe
» les coutumes, qui ne remplisse ses
» devoirs, & qui ne vive tranquille.
» Voilà ce qui peut me faire plaisir. C'est
» pourquoi aussi-tôt que vous aurez reçu
» cet ordre, défendez ces prieres & ces
» comédies, empêchez qu'on n'éleve
» l'édifice & le monument de pierre, &

» donnez vous-même par un écrit une » instruction publique, qui soit affichée » aux carrefours, par laquelle vous exhortiez le peuple à observer les cou» tumes, à remplir ses obligations, & à » vivre dans une parfaite union. Alors je » m'estimerai heureux ».

L'attention de ce Prince s'étend jusqu'aux criminels. Voici ce qu'il a ordonné, par rapport à ces malheureux. « Deux » choses, dit l'Empereur, doivent me » rendre très-attentif, quand il s'agit » de condamner quelqu'un à la mort. » Premiérement, l'estime que nous de» vons faire de la vie de l'homme. Se» condement, la tendresse & la compas» sion que je dois avoir pour mon peu» ple. Ainsi, que dans la suite on ne » punisse personne du supplice de mort, » que son procès ne m'ait été présenté » trois fois ».

Lorsque le crime est fort énorme, l'Empereur, en souscrivant à la mort du criminel, ajoute : « Aussi-tôt qu'on aura » reçu cet ordre, qu'on l'exécute sans » aucun délai ». Pour ce qui est des crimes dignes de mort, qui n'ont rien d'extraordinaire, l'Empereur écrit au bas de la Sentence : « qu'on retienne le » criminel en prison, & qu'on l'exécute

» au temps de l'automne ». Il y a un jour fixé dans l'automne pour exécuter tous les criminels. Voici la conduite que le ſouverain tribunal des crimes a tenu cette année.

Quelque temps avant le jour déterminé, il a fait tranſcrire dans un livre toutes les informations qui, pendant le cours de l'année, lui ont été envoyées des juſtices ſubalternes; on y a joint le jugement qu'a porté cette juſtice, & celui du tribunal de la Cour. Ce tribunal s'eſt enſuite aſſemblé, & a lu, revu, corrigé, ajouté, retranché ce qu'il a jugé à propos. Après quoi il en a fait tirer deux copies au net : l'une qu'il a préſentée à l'Empereur, afin que ce Prince puiſſe la lire & l'examiner en particulier : l'autre qu'il a gardée pour la lire en préſence de tous les principaux Officiers des tribunaux ſouverains, & la réformer ſelon leurs avis. Ainſi, comme vous voyez, on accorde à l'homme le plus vil & le plus miſérable, ce qu'on n'accorde en Europe, comme un grand privilege, qu'aux perſonnes les plus diſtinguées, je veux dire le droit de n'être jugé & condamné que par toutes les chambres du Parlement aſſemblées en corps.

On fait encore plus à la Chine : cette ſeconde copie ayant été ainſi examinée & corrigée, on la préſente à l'Empereur, puis l'on en tire quatre-vingt-dix-huit copies en langue Tartare, & quatre-vingt-dix-ſept en langue Chinoiſe. Toutes ces copies ſe remettent entre les mains de Sa Majeſté, qui les donne encore à examiner aux plus habiles Officiers, ſoit Tartares, ſoit Chinois qui ſe trouvent à Péking. Cette attention de l'Empereur, lorſqu'il s'agit d'ôter la vie à un homme, eſt une autre preuve de ſa tendreſſe pour ſes ſujets.

Enfin, ce nouveau Monarque a ſi fort à cœur le bien de l'Empire, qu'il a donné un avertiſſement écrit du pinceau rouge, par lequel il exhorte tous les Mandarins qui, ſelon leur dignité, ont droit de préſenter des mémoriaux, de bien réfléchir ſur ce qui peut contribuer au bon gouvernement, & de lui communiquer leurs lumieres par écrit. Il ajoute qu'au cas que leurs réflexions doivent être ſecrettes, ils peuvent envoyer ou préſenter leur mémorial cacheté, & il promet qu'alors il ne le rendra point public, ou bien qu'il effacera le nom de l'auteur.

Vous voyez par tous ces traits, mon

Révérend Pere, quelle est l'application de ce Prince. Sa continuelle étude est d'apprendre à bien gouverner ses peuples, & à procurer leur bonheur. Dieu veuille lui inspirer des sentimens plus favorables à notre sainte religion, afin que les pasteurs, arrachés par ses ordres à leur cher troupeau, puissent quelque jour y être réunis. C'est une grace que je vous prie de demander dans vos saints sacrifices, en l'union desquels je suis avec respect.

LETTRE

Du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.

A Peking, ce 26 Juillet 1726.

MON RÉVÉREND PERE,

La paix de Notre Seigneur.

Dans le déplorable état où se trouve la chrétienté de la Chine, nous avons encore cette légere consolation, que les Missionnaires sont soufferts à Péking, où,

nonobstant le peu de liberté qu'ils ont d'exercer les fonctions de leur ministere, leur présence ne laisse pas d'être très-utile au troupeau que Jesus Christ leur a confié. Vous en jugerez par le détail que je vais vous faire de plusieurs particularités édifiantes qui m'ont véritablement touché, & qui feront sans doute la même impression sur votre cœur.

Je ne vous entretiendrai point des exemples héroïques de force & de vertu que donne depuis plusieurs années une nombreuse famille de Princes du sang impérial; je laisse au Pere Parennin le soin de vous en informer, comme il l'a déja fait par plusieurs de ses lettres; je me bornerai à ce que j'ai vu de plus singulier, parmi les Chrétiens qui sont sous ma conduite.

Il n'y a point d'année qu'on ne vous fasse part du grand nombre d'enfans ou exposés ou moribonds, qui ont été régénérés dans les eaux du baptême. Nous en comptons pendant celle-ci plus de six cens, on en compte beaucoup plus dans chacune des deux églises Portugaises, parce que leur district est d'une bien plus grande étendue que le nôtre. N'y eût-il que ce seul bien à faire, ne serions-nous pas bien dédommagés

de tout ce que nous éprouvons de peines & de contradictions? Je visite de temps en temps les tombeaux de nos chrétiens, sur-tout le quartier destiné à la sépulture des enfans morts avant l'âge de raison: & là, me représentant cette multitude innombrable d'ames innocentes qui sont à la suite de l'Agneau, j'implore leur secours, & je les prie d'intercéder auprès du Seigneur pour le salut de leurs proches & de leurs compatriotes, qui court de si grands risques dans ces jours de tribulation. Je regarde tous ces petits prédestinés comme des troupes de réserve, toujours prêtes à fortifier du haut du ciel ceux de leurs freres, dont la constance a de si rudes assauts à soutenir, pour s'affermir dans la foi.

C'est principalement dans cette vue, que j'exhorte sans cesse nos Néophytes à baptiser les jeunes enfans, qui se trouvent dans le danger évident d'une mort prochaine. Outre les Catéchistes entretenus par les aumônes qui nous viennent d'Europe pour une œuvre si sainte, je consacre volontiers une partie de l'argent qui m'est destiné, à aider les chrétiens dont je connois le zele, afin qu'ils ne plaignent point le temps qu'ils emploient à une fonction si charitable.

A l'égard des autres qui n'ont pas besoin d'un pareil secours, je leur fais sentir l'obligation où ils sont d'épier les occasions qui se présentent, d'assurer par le baptême le salut de ces enfans moribonds. Je vois chaque jour que mes exhortations ne sont pas vaines. Un de ceux-ci vint me trouver, il y a quelques jours, pénétré de la plus vive douleur : il avoit découvert que l'enfant d'un de ses voisins, qui est infidele, ne pouvoit échapper à la violence de son mal, & il comptoit de le baptiser secrétement le lendemain matin. Ayant appris qu'il étoit mort pendant la nuit, il parut inconsolable; & déposant dans mon sein le vif repentir qu'il avoit de ne s'être pas pressé davantage, il se reprochoit cette prétendue négligence, comme une des fautes les plus griéves qu'il eût pu commettre.

Une chrétienne, que sa condition rend sujette à des corvées journalieres dans la maison d'un Regulo, où il y a quantité d'esclaves, a conféré cette année le baptême à treize enfans moribonds : un de ses artifices est de porter toujours sur elle du coton bien imbibé d'eau, & de répandre furtivement quelques gouttes de cette eau salutaire sur

la tête des enfans qui sont prêts d'expirer. Le plaisir qu'elle ressent en me comptant le nombre de ses pieuses conquêtes, égale celui que j'ai de l'entendre.

Il ne se passe aucun mois qu'un Médecin habile à traiter les maladies des enfans, ne m'apporte la liste de ceux auxquels il a ouvert la porte du Ciel par le baptême. C'est ce qui m'a donné l'idée d'enseigner à nos chrétiens, hommes & femmes, des remedes aisés pour la petite vérole, afin qu'ayant par ce moyen un libre accès dans les maisons des infideles, ils puissent procurer le même bonheur aux enfans dont la vie est désespérée.

Comme je suis persuadé que rien n'est impossible à une foi vive, je suis porté à croire qu'il y a quelque chose d'extraordinaire & de sur-humain, dans ce qui est arrivé à un de nos Catéchistes plein de religion & de piété.

« J'entrai il y a quelque temps, me disoit-» il, chez un chrétien de ma connois-» sance, je trouvai toute la famille éplo-» rée de la perte qu'elle venoit de faire » d'un enfant qui lui étoit cher ; mais ce » qui l'affligeoit le plus, c'est que cet en-» fant étoit mort sans recevoir le bap-» tême; après quelques mots de consola-

» tion, j'exhortai ces bonnes gens à se
» mettre avec moi en prieres. A peine
» avions-nous élevé les mains vers le
» Ciel, qu'on s'apperçut que l'enfant
» respiroit; je me leve à l'instant, je le
» baptise, & il est maintenant plein de
» vie. Après l'avoir écouté attentive-
» ment, il se peut faire, lui dis-je, &
» il est même vraisemblable que cet en-
» fant ne fût pas mort. On m'assura qu'il
» étoit mort, me répondit-il, & je le
» crus aisément; car ayant tâté moi-
» même son corps, je le trouvai tout
» froid. L'humble naïveté du Catéchiste
» est toute la preuve que j'aie de la
» vérité du fait ».

Je vous ai parlé autrefois d'un temple d'idoles, où l'on apporte de divers endroits les enfans exposés, pour les transporter ensuite à l'hôpital, ou, s'ils viennent à mourir, dans le lieu destiné à leur sépulture. Un chrétien du voisinage que nous entretenons exprès, a changé ce temple consacré au démon, en une piscine vivifiante pour ces enfans abandonnés. Il a fallu pour cela gagner le Bonze, chef du pagode, & on y a réussi en achetant la liberté d'y entrer par une somme d'argent qu'on lui donne tous les mois. Mais il semble que le démon,

jaloux du ſalut de tant de petits innocens, ait voulu nous fermer à jamais l'entrée de ce lieu. Le Bonze a été exclus avec affront de ſon poſte, & comme nous ſommes dans un temps où regne la défiance, nous craignîmes pendant quelques jours, que le contre-coup de ſa diſgrace ne tombât ſur le zélé Néophyte, & enſuite ſur la Religion & ſur ceux qui la prêchent. Nos craintes ſe ſont diſſipées, & la bonne œuvre continue moyennant une ſomme plus forte que l'on donne chaque mois aux nouveaux maîtres de ce pagode.

Un nouveau chrétien dont j'admire l'innocence & la ferveur, me fournit un trait de zèle que je dois placer ici; mais pour en être auſſi frappé que je le ſuis, il faudroit être bien au fait des uſages de la Chine. Ce Néophyte, auſſi-tôt après ſon baptême, ne ſongea plus qu'à travailler à la converſion de ſa mere & de ſa femme; il trouvoit dans celle-ci aſſez de docilité, mais il n'en étoit pas de même de ſa mere; ſon obſtination dans l'infidélité étoit ſi grande, que le moindre entretien ſur la loi de Dieu la tranſportoit de fureur. En vain le Néophyte lui eut-il demandé ſon agrément pour faire baptiſer ſon fils; elle avoit

déclaré plusieurs fois, & dans les termes les plus durs, qu'elle ne le souffriroit jamais : d'ailleurs, il ne lui étoit pas possible d'introduire un Catéchiste dans sa maison à l'insçu de sa mere. Je lui conseillai, dans l'embarras où il se trouvoit, de baptiser lui-même son fils, mais c'est à quoi il avoit peine à se résoudre. Enfin dans un jour de réjouissance publique, il obtint la permission de prendre son fils entre ses bras pour le récréer hors de la maison : aussi-tôt il vole vers l'église, & me l'apporte comme en triomphe. Il ne cessa de pleurer de joie durant toute la cérémonie du baptême que je lui conférai. La foi du Néophyte, & l'innocence de cet enfant nouvellement baptisé, obtiendront de Dieu, à ce que j'espere, des graces de conversion pour le reste de sa famille.

Ce trait de zèle me rappelle le souvenir d'un autre qui est assez récent. Un vieux soldat plein de foi, prit tout-à-coup la résolution de faire un tour dans son pays, pour tâcher de gagner à Jesus-Christ quelques-uns de ses compatriotes, ou du moins pour réparer les scandales qu'il avoit donnés autrefois. En y arrivant il apprit que la maison d'un de ses concitoyens étoit infestée des démons;

que ces malins esprits brisoient les meubles, & que souvent ils lançoient des pierres contre ceux qui se présentoient à l'endroit où se faisoit le vacarme. On avoit eu recours aux *Taossée* (ce sont des Prêtres d'idoles qui prétendent avoir de l'empire sur les démons). Les efforts qu'ils firent pour conjurer le malin esprit, furent inutiles ; mais leurs peines n'en furent pas moins bien récompensées, c'est tout ce qu'ils souhaitoient.

Le bon soldat crut que Dieu lui offroit une occasion de manifester sa gloire. Il appelle le chef de cette maison affligée ; il l'entretient des vérités de la Religion ; il lui fait sentir que cette tyrannie des démons sur les corps, n'est qu'une foible image de celle qu'ils exercent sur les ames des idolâtres, & il lui promet, que s'il embrasse le Christianisme, le caractere qui lui sera imprimé par le baptême, écartera pour toujours ces funestes ennemis de son repos.

Celui-ci touché des paroles du soldat, eut toute l'ardeur imaginable pour se faire instruire, & demanda avec empressement le baptême pour lui & pour toute sa famille. Le soldat se contenta pour-lors de baptiser le plus jeune des

enfans, puis adressant la parole au chef de la maison : « Votre fils, lui dit-il, est
» maintenant enfant de Dieu ; cette qua-
» lité le rend redoutable à toutes les
» puissances infernales ; si elles s'avisent
» de vous inquiéter encore, ce que j'ai
» peine à croire, prenez cet enfant, &
» conduisez-le hardiment & sans crainte
» dans le lieu où elles renouvelleront
» leurs insultes ». Dès ce moment le démon n'eut plus de pouvoir dans cette maison désolée, & tout y devint tranquille. A quelques jours de-là toute cette famille reçut le baptême, & le soldat chrétien s'en retournant à son poste, passa par Peking, pour m'informer du succès dont Dieu avoit béni sa Mission.

Quelque temps s'étant écoulé, le soldat alla revoir cette famille, qu'il regardoit comme sa conquête, à dessein de la fortifier de plus en plus dans la foi ; mais il fut bien surpris de la trouver replongée dans sa premiere affliction : le chef de la maison n'ayant pu résister aux instances de ses voisins infideles, qui le pressoient de contribuer à certaines fêtes superstitieuses, paya sa cote-part, sans pourtant renoncer à la foi. Au même instant le fort-armé

rentra en possession de sa premiere demeure, & y porta la désolation, comme il avoit fait auparavant. On voit des faux zélés, dit saint Jerôme, qui, loin des épreuves, & dans une vie douce & tranquille, se promettent tout de leur fermeté dans la foi; mais qui en même temps sont inexorables, s'ils apprennent qu'au milieu de la gentilité de foibles Néophytes ayent chancelé dans des sentiers très-difficiles, & qui n'ont plus pour eux que des reproches amers & de dures invectives. Notre zélé soldat tint une conduite bien différente ; il fit sentir à son compatriote toute l'énormité de sa faute ; mais il le fit avec une douceur propre à le ramener au devoir, & non pas avec cette dureté qui conduit très-souvent au desespoir : il l'assura que s'il avoit un vif repentir de sa lâcheté, & que s'il promettoit de ne plus contribuer à ces sortes de superstitions, la bonté infinie de Dieu le délivreroit une seconde fois des insultes du démon; prévoyant ensuite les persécutions que ce nouveau fidele auroit à souffrir de la part des idolâtres : « Ils sont la plupart » vos amis, lui dit-il, exposez-leur » ingénument le triste état où le démon » avoit réduit votre famille : représen-

» tez-leur que vous n'avez pu chasser » de votre maison ce cruel persécuteur, » qu'en embrassant la loi chrétienne, & » que tous les autres moyens dont vous » vous étiez servi, n'avoient fait qu'irri- » ter sa fureur ; faites-leur comprendre » qu'il n'y a que le Dieu qu'adorent les » chrétiens, qui puisse enchaîner le » malin esprit & l'empêcher de nuire, » & que votre malheureuse complai- » sance à contribuer au culte des idoles, » lui a rendu le pouvoir de vous tour- » menter, qu'il avoit perdu par votre » attachement à la loi chrétienne: ce » discours les attendrira sans doute, & » peut-être feront-ils attention à l'em- » pire que leur infidélité donne au dé- » mon sur eux-mêmes ; mais quoi qu'il » vous en doive coûter, songez qu'il » faut sauver votre ame, & qu'on ne » peut être disciple de Jesus-Christ lors- » qu'on coopere au moindre acte de » superstition ». On ne peut pas dire encore ce qui arrivera dans la suite : sous le regne du feu Empereur *Canghi*, notre protecteur déclaré, les infideles n'auroient jamais osé forcer les chrétiens à ces criminelles contributions ; ce temps heureux n'est plus, il a expiré avec ce Monarque, & les justes plaintes

qu'on pourroit faire, ne ferviroient qu'à allumer davantage la perfécution préfente.

Je ne dois pas omettre les nouvelles marques de zèle que d'autres foldats Tartares ou tartarifés, ont donné pour leur propre falut, & pour celui du prochain. Ils font partie d'un corps de cinq mille hommes de troupes, qu'on envoie avec leurs familles, pour former des colonies fur les frontieres dans la Province de *Chenfi*. Pendant leur féjour à Peking ils ont approché plufieurs fois des facremens, les hommes dans notre églife, & les femmes dans des maifons particulieres, tantôt en un quartier & tantôt dans un autre. C'étoit un fpectacle bien touchant pour moi de voir, & avec quelle importunité ils me demandoient des reliquaires, des médailles, des images, & des chapelets ; & quel étoit leur empreffement à fe fournir d'eau bénite, qu'ils emportoient dans des vafes bien fermés : ils étoient charmés d'apprendre le fecret que je leur enfeignois de la perpétuer. Généralement parlant nos Néophytes ont une grande confiance dans l'eau bénite : cette dévotion fi autorifée s'entretient parmi eux, par les guérifons fouvent miraculeufes qu'elle

produit, & dont Dieu récompense la simplicité de leur foi.

Il y avoit dans ce détachement de troupes un *Mantcheou*, dont l'emploi est d'être Canonnier. Tout pauvre qu'il étoit, il avoit amassé de ses épargnes un taël d'argent, & il l'avoit employé à faire peindre à l'huile une image du Sauveur : il me l'apporta décemment enveloppée dans de la soie, afin de la bénir.

Comme je sçavois qu'il y a un grand nombre de Mahométans très-riches dans le lieu qu'on a fixé pour la demeure de ces troupes, je crus devoir précautionner nos Néophytes contre les sollicitations que je craignois de la part de ces Sectaires, qui se disent les vrais adorateurs de Dieu : quoique pourtant ils ne songent gueres à parler de leur fausse religion, ils sçavent l'étendre par d'autres voies que par celle de la persuasion : » Que nous dites-vous-là, mon Pere, » me répondirent-ils ! après avoir quitté » la religion de nos peres, pour em- » brasser le christianisme, serions-nous » capables d'y renoncer pour suivre une » secte infâme ». Ils se servoient de ce terme, parce qu'en effet le Mahométisme est fort décrié à la Chine. Ils me presserent ensuite de leur donner

des crucifix de cuivre : j'en fis la distribution ; ils les reçurent à genoux & les baisant amoureusement. Leur tendre dévotion envers Jesus-Christ, attaché à la croix pour le salut des hommes, étoit une preuve bien sensible de leur éloignement du Mahométisme.

Ce fut alors qu'une chrétienne *Mantcheou* me parla en des termes qui m'attendrirent jusqu'aux larmes : » Ah ! mon » Pere, s'écria-t-elle, en quel malheu- » reux climat nous envoye-t-on ? L'éloi- » gnement où nous serons de nos Pas- » teurs, va nous priver de tout secours » spirituel : nous ne pourrons plus ni » assister au saint sacrifice de la messe, ni » confesser nos péchés, ni participer à » la divine eucharistie. Voici une pensée » qui m'est venue : ne puis-je pas à la fin » de chaque mois, me mettant à genoux » aux pieds du crucifix, faire une hum- » ble confession des péchés que j'aurai » malheureusement commis ce mois-là, » & m'imposer ensuite une pénitence ? » Cette pratique est excellente, lui » répondis-je, & bénissant au fond de » l'ame le maître intérieur qui l'instrui- » soit, vous pouvez encore, lui ajoutai- » je, en vous tournant du côté de » Peking, vers l'heure où vous sçavez

» que

» que nous célébrons les saints mys-
» teres, communier en esprit; il suffit
» pour cela d'élever votre cœur à
» Dieu, & de lui témoigner l'ardent
» desir que vous avez de le recevoir ».
Je lui rafraîchis ensuite la mémoire de tout ce qu'on lui avoit dit autrefois, des fruits admirables qu'on retire de la communion spirituelle.

Ce qui m'édifia encore extrêmement, ce fut l'exactitude avec laquelle ces bons Néophytes me donnoient par écrit les noms de leurs enfans, afin de les offrir à Dieu dans mes prieres, & au saint sacrifice de la messe. Le jour même de leur départ, on m'apporta celui d'une petite fille, nommée Agnès, que l'un d'eux avoit oublié par mégarde. Après leur avoir recommandé de vivre ensemble dans une parfaite union, de se secourir réciproquement les uns les autres, & de chercher tous les moyens de procurer le salut du prochain, il me fallut répondre à une infinité de questions qu'ils me firent sur le baptême, & sur la maniere de l'administrer, soit aux enfans des infideles prêts d'expirer, soit aux adultes qui, après s'être suffisamment instruits de la doctrine chrétienne, souhaiteroient de le recevoir.

Un jeune *Mantcheou*, âgé de 20 ans, & qui ne fut baptisé que l'année derniere, me parla avec une ingénuité charmante ; il s'appelle Jean-Baptiste : en lui donnant une image de son saint Patron : » Dieu s'est servi de vous, lui dis-je, » pour convertir à la foi votre pere, » votre mere, vos freres, vos sœurs, & » récemment tous vos domestiques : vous » allez maintenant à *Ning-hia*, où vous » vous trouverez au milieu des infideles : » soyez à leur égard un Jean-Baptiste, & » imitez bien le zele de ce S. précurseur. » Sçavez-vous donner le baptême » ? Il me répondit en m'expliquant la maniere dont il l'avoit administré depuis peu de jours à l'enfant d'un infidele, qui mourut un moment après l'avoir reçu : comme il s'apperçut de la joie secrete que je ressentois, de voir qu'il fut si bien instruit, son zele en devint plus animé. » Dès le lendemain, il revint me » trouver transporté de joie ; il m'est » arrivé ce matin un grand bonheur, » me dit-il ; en passant par un quartier » peu fréquenté, j'ai trouvé un petit » enfant exposé, j'ai couru au plus » vîte à un ruisseau qui n'étoit pas loin, » j'y ai trempé le pan de ma robe, l'en- » fant respiroit encore, & j'ai eu le

» temps de verser sur lui l'eau salutaire » du baptême ». J'ai lieu de croire que ce jeune Néophyte sera à *Ning-hia* les fonctions d'un zélé Catéchiste. Je lui ai distribué plusieurs remédes pour diverses maladies, qui lui donnant entrée dans les maisons, lui faciliteront les moyens d'ouvrir le ciel à un grand nombre d'enfans moribonds.

En parlant des Néophytes que la providence éloigne de nous, je ne dois pas oublier ceux qui nous environnent, ou qui viennent de pays assez reculés, pour participer aux sacremens; car, comme vous sçavez, la liberté de visiter les chrétientés hors de Peking, nous est absolument interdite. Celui qui est à la tête d'une de ces chrétientés, laquelle est placée au-delà d'une des gorges de la grande muraille, vint me trouver aux dernieres fêtes de Pâques : le P. Parennin l'avoit baptisé autrefois dans un de ces voyages de Tartarie, qu'il faisoit à la suite de l'Empereur : tout grossier qu'est ce vieux Néophyte, continuellement occupé de la culture des terres qui appartiennent à un *Mantcheou ;* il a eu & a encore le zèle d'un Apôtre : c'est par ses soins que ses freres, ses alliés, & tous les habitans de son village,

au nombre de plus de cent personnes ; ont embrassé le christianisme, à la réserve de deux, dont il n'a pu encore vaincre la résistance. Ils ont élevé une petite église, partie de l'argent que nous leur avons fourni, partie de leurs épargnes : cette église, placée à l'écart, n'a point été sujette aux recherches, & ils s'y assemblent librement. Néanmoins cette heureuse tranquillité fut sur le point d'être troublée par la malignité des *Lamas*, qui sont les prêtres des idoles qu'on révére en cette contrée ; c'est ce qu'il me raconta lui-même à la fin de sa confession. La sagesse de son zele sauva cette chrétienté naissante de l'orage qui la menaçoit. » Je reçus tout-à-coup, » me dit-il, un ordre de comparoître » devant le Mandarin d'armes, qui gou- » verne ce pays. Dès que je parus en » sa présence, il prit un air sévere, & » me dit d'un ton menaçant, j'apprends » que tu introduis dans mon gouverne- » ment le *tien-tchu-Kiao*, c'est-à-dire le » christianisme : Es-tu sage, & ne vois-tu » pas à quels malheurs tu t'exposes ? » J'avois porté avec moi, m'ajouta-t-il, » quelques-unes des curiosités, que vous » m'aviez données à Peking, je lui en fis » présent ; & m'appercevant à son vi-

» ſage que ſon eſprit ſe radouciſſoit, » Seigneur, lui répondis-je, votre reli- » gion du *Fo* a un pays immenſe où » elle domine ; au contraire, notre reli- » gion du *Tien-tchu* eſt renfermée dans » un ſi petit eſpace, qu'elle ne mérite » nullement votre attention. A ces mots: » le Mandarin qui avoit agréé mon pré- » ſent, ne pût s'empêcher de ſourire ; » il me renvoya en paix, & depuis ce » moment-là, la penſée même ne lui » eſt pas venue de nous inquiéter ». C'eſt ainſi qu'à l'égard des gens ſimples, mais remplis de foi, ſe vérifie cet oracle de Jeſus-Chriſt. *Quand vous ſerez menez aux Gouverneurs & aux Rois à cauſe de moi, ne ſongez point, ni comme vous parlerez, ni ce que vous direz ; car ce que vous aurez à dire, vous ſera ſuggéré à l'heure même.*

Un Catéchiſte, l'un de ceux que nous envoyons à trente lieues aux environs de cette Capitale, viſiter les chrétiens répandus en divers endroits, pour les affermir dans la foi, & gagner les infideles à Jeſus-Chriſt ; ce Catéchiſte, dis-je, vint vers la Fête-Dieu, me rendre compte de l'état de ces diverſes chrétientés : il étoit accompagné de pluſieurs Néophytes, qui ſouhaitoient d'ap-

procher des ſacremens : dans le long entretien qu'il eut avec moi, il me raconta un fait qui, par ſa ſingularité, mérite de vous être rapporté. » En par-
» courant, me dit-il, les montagnes qui
» ſont à une journée d'ici vers le nord,
» où il y a pluſieurs familles chrétiennes
» diſperſées de côté & d'autre, j'avois
» ſouvent ſollicité une femme âgée de
» plus de 80 ans de ſe faire chrétienne:
» elle paroiſſoit être ébranlée ; cepen-
» dant elle ne me donnoit que des
» eſpérances ſtériles, & elle reculoit
» toujours le moment de ſa converſion:
» ſes réſiſtances, ſa ſurdité qui étoit
» extrême, le commerce qu'elle avoit
» néceſſairement avec les infideles, dont
» elle étoit environnée, la longueur du
» chemin qu'il falloit faire pour l'aller
» voir, tout cela me rebutoit, quoique
» néanmoins une voix intérieure me
» preſſoit ſans ceſſe de ne la pas aban-
» donner, & de lui continuer mes
» ſoins. Je m'y ſentis porté un jour plus
» fortement qu'à l'ordinaire : je me
» tranſportai chez elle, & élevant la
» voix à cauſe de ſon infirmité, je lui
» repréſentai le plus vivement qu'il me
» fut poſſible, le riſque qu'elle couroit
» de ſon ſalut, ſi dans le grand âge où

» elle étoit, elle différoit encore sa
» conversion. Il n'est pas nécessaire,
» me répondit-elle, de crier à pleine
» tête, comme vous faites; je vous
» entends sans nulle peine; au moment
» que vous êtes entré, ma surdité s'est
» dissipée: c'est tout de bon que je
» veux être chrétienne, & dès mainte-
» nant: vous sçavez que je suis très-
» instruite, ne me refusez pas le bap-
» tême, & accordez-le moi à ce mo-
» ment même que je vous le demande
» avec toute l'instance dont je suis ca-
» pable. Je fus frappé de voir avec
» quelle facilité elle répondit à toutes
» mes questions, quoique je lui parlasse
» d'un ton de voix assez bas, & je ne
» fis nulle difficulté de lui accorder à
» l'instant la grace qu'elle desiroit avec
» tant d'ardeur. Quelques jours après,
» comme je visitois d'autres familles
» chrétiennes, j'appris que le lende-
» main de mon départ elle étoit morte
» dans des sentimens pleins de piété
» & de religion ». Il me semble, mon
Révérend Pere, que c'est là un de ces
miracles de la grace, qui ont fait dire à
l'Apôtre S. Paul : *Ce n'est point là l'ouvrage de celui qui veut, ni de celui qui court, mais de Dieu qui fait miséricorde.*

Voici un autre effet de la providence de Dieu ſur ſes élus. Un de nos chrétiens d'une patience ſouvent éprouvée, tout aveugle qu'il eſt depuis pluſieurs années, donne tous les jours des preuves de ſon zèle, par le ſoin qu'on lui voit prendre à éclairer les infideles des lumieres de la foi. Il entreprit de convertir un de ſes voiſins qui étoit dangereuſement malade : il avoit déja paſſé pluſieurs jours à l'inſtruire, & il en étoit favorablement écouté : enfin le malade ſe ſentant plus accablé par la violence du mal, demanda au plutôt le baptême. Notre zélé chrétien, après lui avoir fait diverſes queſtions pour le diſpoſer à ce ſacrement, s'apperçut tout-à-coup que le malade ceſſoit de lui répondre ; il conçut qu'il venoit de perdre l'uſage de la parole ; & s'étant aſſûré, en lui tâtant le poul, qu'il reſpiroit encore, il le baptiſa ; le malade ne ſurvêcut que peu d'inſtans à ſon baptême.

A cette occaſion, ce fervent chrétien me fit pluſieurs queſtions ſur la conduite qu'on doit tenir ſelon les diverſes occurences ; il me demanda entr'autres choſes, ſi dans le doute qu'un malade fût encore vivant, il pouvoit lui adminiſtrer le baptême : » il ſe peut faire, me

» disoit-il, que quelque catéchumene
» étant malade à l'extrémité, m'envoie
» chercher; si en arrivant chez lui, je
» trouve qu'il ait perdu la parole, &
» qu'il soit privé de tout sentiment; que
» dois-je faire? Puis-je le baptiser?

Un autre chrétien extrêmement pauvre, mais aimant sa pauvreté, & étant du nombre de ceux qui, selon l'Apôtre saint Jacques, sont véritablement riches dans la foi, n'a gueres d'autre aliment que la priere & les œuvres continuelles de charité qu'il pratique. Quoiqu'il soit presque aveugle, & qu'il ne discerne les objets qu'autant qu'il est nécessaire pour se conduire; son zéle le met dans un mouvement continuel, & il seroit difficile de compter le nombre d'enfans exposés ou moribonds, auxquels il a conféré le baptême: la pluie, la neige, & les incommodités des plus rudes saisons, sont pour lui de legers obstacles; il a le talent de découvrir dans les lieux les plus reculés, & même jusques dans les masures éloignées d'une demi-lieue de Peking, les chrétiens qui sont malades; il y en a peu qui échappent à sa vigilance & à l'exactitude avec laquelle il vient m'en informer, pour aller leur administrer les derniers sacremens. Sa

candeur jointe à une naïveté admirable & à une humilité profonde, me font aisément ajouter foi à ce qu'il m'a rapporté de certaines graces extraordinaires dont Dieu l'a favorisé. » Il n'y a pas » long-temps me disoit-il avec cette » ingénuité que je lui connois, que » dans une de mes courses, je me vis » environné, & comme pénétré d'une » très-vive lumiere : je me crus trans- » porté dans le ciel, tant ce spectacle » me ravissoit en admiration? Un Ange » rayonnant de gloire, m'apparut me » disant qu'il se nommoit Raphaël, & » me promit de venir me recevoir au » moment de ma mort; mais il ajouta » que cet heureux moment étoit encore » éloigné; & comme il finissoit ces pa- » roles, cet éclat qui m'éblouissoit, » disparut tout-à-coup. » Il m'a pareillement raconté qu'il avoit reçu une semblable faveur en deux occasions différentes; l'une en assistant au saint sacrifice de la Messe, & l'autre en conférant le baptême à un jeune enfant. Lorsqu'il m'entretenoit de la sorte, je me disois à moi-même : » voilà véritablement un » de ces pauvres de cœur & d'affec- » tion, dont Jesus-Christ a parlé, lors- » qu'il a dit que le royaume du ciel leur

» appartient; il leur donne quelquefois,
» dès cette vie même, un goût anticipé
» du bonheur, qu'il a promis à ceux
» qui ſont contens de leur indigence,
» & qui dédaignent les biens périſſables
» de la terre.

Quoique nous ſoyons très-gênés dans les fonctions de notre miniſtere, & qu'il ne ſoit pas permis aux Chinois de fréquenter nos égliſes, nous avons néanmoins trouvé le ſecret de les y aſſembler, ſans qu'on puiſſe ſoupçonner qu'ils y viennent pour vacquer aux exercices de la religion. Le frere Rouſſet s'eſt fait une grande réputation par ſon zéle, par ſon habileté, & par le ſuccès dont Dieu bénit les remedes qu'il donne pour les diverſes maladies : tant de gens ont éprouvé la bonté de ſes remedes, qu'on ne le nomme plus que le Médecin charitable : les infideles mêmes ne le connoiſſent que ſous ce nom, & la plupart s'adreſſent à lui avec une entiere confiance : le matin & l'après-midi à certaines heures, ſa chambre eſt aſſiégée d'une foule de Chinois, & il eſt ſaintement occupé ou à panſer des plaies, ou à diſtribuer des remedes. Sous ce préexte les chrétiens entrent dans notre maiſon ſans rien craindre. La ſeule pré-

caution qu'on prend, consiste à faire le Service divin à voix basse, & à renvoyer les fideles, non plus en foule comme autrefois, mais les uns après les autres, de crainte qu'un éclat indiscret n'acheve de ruiner tout-à-fait une Mission que nous avons vue si florissante

On ne peut pas trouver le même prétexte pour assembler les dames chrétiennes dans leur église particuliere ; comme on m'a chargé de leur conduite, je leur administre les sacremens en différens quartiers où elles se rendent en petit nombre. Quelques innocens remedes que je donne, me font regarder des voisins comme un Médecin qui visite les malades. La vie retirée de ces dames & toujours occupées, ou du travail, ou des soins domestiques, les entretient dans une innocence de mœurs, qui leur ôte d'ordinaire les frayeurs de la mort. J'ai souvent admiré la paix inaltérable dont elles jouissent aux approches du dernier moment de leur vie, le détachement où elles sont de toutes les choses de la terre, leur parfaite résignation aux volontés de Dieu, la ferme confiance qu'elles ont dans les mérites de Jesus-Christ & en la protection de la très-sainte Vierge, dont elles ont éprouvé

tant de fois les effets ſenſibles ; enfin la douce eſpérance qu'elles ont d'entrer bientôt en poſſeſſion de l'héritage céleſte, auquel le baptême leur a donné un droit ſi légitime.

Il y en a parmi elles dont la foi eſt expoſée aux plus rudes épreuves, & dont la ferveur s'accroît par les continuelles perſécutions qu'elles ont à ſouffrir de leurs parens infideles. Une ſainte veuve, comme une autre Monique, ne ſe confeſſe jamais qu'elle ne verſe un torrent de larmes ſur le triſte état de ſon fils, dans la crainte où elle eſt, que les nouvelles dignités auxquelles on l'éleve de jour en jour, ne lui faſſent oublier ſes devoirs de chrétien. J'en ſçais pluſieurs qui ont converti les familles avec leſquelles elles ſe ſont alliées par le mariage : le ſeul exemple de leur vertu perſuade aux infideles la ſainteté, & par une ſuite néceſſaire, la vérité de la religion chrétienne. Il y a peu de jours que je portai le ſaint Viatique à une dame d'un rang diſtingué ; ſa patience & ſa vertu ont fait tant d'impreſſion ſur l'eſprit de ſon mari infidele, qu'il a conſenti que ſes quatre enfans fuſſent régénérés dans les eaux du baptême : il y en a déja deux de baptiſés, & l'on inſtruit

actuellement les deux autres, dont le plus âgé n'a que douze ans; le pere se dispose aussi à recevoir la même grace; mais on n'est pas sans appréhension, que la dignité de Mandarin à laquelle il est élevé, & les nouvelles espérances dont se flatte son ambition, n'étouffent les saints desirs qui ne sont que de naître en son cœur.

Une autre chrétienne, qui est esclave dans une famille très-opulente, a été souvent sollicitée par sa maîtresse de renoncer à la foi, & de se marier à celui des domestiques de la maison qu'elle voudroit choisir pour époux. La vertueuse Néophyte a rejetté constamment cette offre, apportant pour raison, qu'elle n'aura jamais d'autre époux que Jesus-Christ, & qu'elle lui a voué sa virginité. La dame, toute infidele qu'elle est, a conçu une si haute estime de sa vertu, qu'elle lui a donné une espece d'intendance dans sa maison, & lui a confié le soin des jeunes filles esclaves. Cette autorité dont elle est nouvellement revêtue, elle ne l'emploie qu'à élever ces enfans dans la connoissance des vérités chrétiennes, & à remplir leurs jeunes cœurs des sentimens de la religion; elle m'en amena deux il y a

peu de jours, que je trouvai parfaitement instruites, & à qui j'administrai le baptême.

Un trait assez singulier de la divine Providence pour la conservation d'une dame chrétienne, a converti à la foi, & sanctifié une nombreuse famille. Une fievre maligne accompagnée de frénésie, faisoit tout craindre pour la vie de cette dame. A une certaine heure de la nuit, où on la veilloit avec moins d'exactitude, elle trouva un couteau sous sa main, & s'en donna plusieurs coups dans le gosier. Le bruit qu'elle fit en tombant de son lit par terre, éveilla les domestiques, qui accoururent au plus vîte à la chambre de la malade; ils la trouverent baignée de sueur & à demi-morte; mais ce qui les surprit étrangement, ce fut de voir les sept profondes blessures qu'elle s'étoit faites à la gorge, sans qu'il en sortît une goutte de sang: ces plaies furent aisées à guérir & la fievre cessa. Le mari de cette dame fut tellement frappé d'un événement si extraordinaire, qu'il vint aussi-tôt me prier de l'instruire lui & ses enfans, & de leur accorder la grace du baptême. La piété & la ferveur regnent à présent dans cette maison.

La conſtance de nos Héros chrétiens du ſang impérial, & les grands exemples de vertu que donnent les Princeſſes leurs épouſes dans le feu d'une perſécution ſi opiniâtre, opérent de merveilleux effets dans l'ame de nos Néophytes. Je connois deux demoiſelles Tartares, qui, touchées de ces exemples, vivent chez leur frere comme de véritables religieuſes. La priere, le travail des mains, les jeûnes, les macérations du corps & la pratique des plus auſteres vertus ſont leurs exercices ordinaires : elles aſſiſtent tous les jours en eſprit au ſaint ſacrifice de l'Autel, à l'heure qu'on a coutume de le célébrer dans notre égliſe, & ne pouvant pas participer auſſi ſouvent qu'elles voudroient à la ſainte Euchariſtie, elles y ſuppléent par la communion ſpirituelle, dont la pratique leur eſt familiere. Ces ſaintes filles ſe rendent en certains temps dans la maiſon d'une de leurs tantes chrétiennes où je me trouve, & où elles ont la conſolation de ſe confeſſer & de communier. Elles m'ont ſouvent demandé avec inſtance la permiſſion de ſe conſacrer à Dieu d'une maniere plus particuliere par le vœu de chaſteté. Leurs entretiens roulent preſque toujours ſur le bonheur

de verser leur sang pour Jesus-Christ, & elles ne me quittent point qu'elles ne me conjurent de demander au Seigneur dans toutes mes prieres, qu'il leur accorde cette grace.

Un événement extraordinaire opéra, il y a peu de temps, la conversion d'une dame chrétienne, qui, s'étant mariée à l'âge de dix-sept ans, renonça aussi-tôt à la foi, & avoit persévéré pendant quarante ans dans son apostasie. Sa sœur, apostate comme elle, se trouva à l'article de la mort, son lit étoit environné de tous ses parens infideles; tout-à-coup elle poussa les plus hauts cris, conjurant sans cesse ceux qui étoient auprès d'elle de lui faire venir un Missionnaire, parce qu'elle vouloit mourir dans la foi qu'elle avoit malheureusement abandonnée: Ses prieres ayant été reçues avec assez d'indifférence, elle redoubla ses cris, disant qu'elle ressentoit un feu qui la dévoroit à l'endroit de la tête & du front où elle avoit été arrosée des eaux salutaires du baptême, & en finissant ces paroles, elle expira. Les circonstances effrayantes d'une mort si déplorable, opérerent à l'instant dans le cœur de sa sœur, qui en fut témoin, le changement dont je viens de parler. Je l'ai confessée plusieurs

fois depuis ſa converſion, & elle eſt maintenant un modele de vertu. Son mari & ſes enfans ſe ſentent fortement preſſés d'embraſſer le chriſtianiſme ; mais des raiſons d'intérêt les retiennent encore dans l'infidélité.

Un jeune gradué nommé Laurent *Ouang*, fils d'un Mandarin de guerre aſſez conſidérable, a mis dans le cœur de ſa nouvelle épouſe de ſaintes diſpoſitions au chriſtianiſme. Il eſpere de gagner bientôt ſa propre mere, qui lui a déja promis de ne plus l'inquiéter ſur la profeſſion ouverte qu'il fait de ſa foi. Il a baptiſé un très-grand nombre d'enfans prêts de mourir dans le lieu où ſon pere eſt Mandarin. Il a auſſi baptiſé ſecrettement ſa ſœur, âgée de dix-huit ans, qui étoit dangereuſement malade. Peu de jours après ſon baptême, elle fut réduite à l'extrémité ; ſa mere voulut la veiller pendant la nuit, mais Laurent s'y oppoſa, en lui faiſant entendre que cette fatigue altéreroit ſa ſanté, & qu'il prendroit ce ſoin-là lui-même. Son deſſein étoit de pouvoir, avec plus de liberté, aider ſa ſœur à mourir ſaintement ; &, en effet, il lui ſuggéra tous les actes de religion qui diſpoſent à une mort précieuſe devant Dieu. Cette jeune Néophyte ſe

trouvant beaucoup plus mal, ne ceſſa, juſqu'au dernier ſoupir, d'invoquer les ſaints noms de Jeſus & de Marie, en qui elle avoit mis toute ſa confiance. Le lendemain, ſa mere étant informée de cette mort, ſe plaignit amérement de ce qu'on l'avoit empêchée de recueillir les derniers ſoupirs d'une fille, pour qui elle avoit une extrême tendreſſe. Je comprends, ajouta-t-elle, ce que ſignifie le ſonge que j'ai eu pendant cette nuit. J'ai vu une dame vénérable qui conduiſoit ma fille par la main, & lui ayant demandé pourquoi elle m'enlevoit ce cher enfant, c'eſt, m'a-t-elle répondu, pour la rendre éternellement heureuſe. A ces mots, Laurent ne fit nulle difficulté de déclarer à ſa mere que ſa ſœur avoit été baptiſée, & qu'elle étoit morte dans des ſentimens pleins de religion. Quoiqu'il en ſoit de cette apparition, vraie ou prétendue, outre que la dame en a été extrêmement touchée, elle a fait une ſi forte impreſſion ſur le frere cadet de Laurent, âgé de vingt-deux ans, qu'il m'eſt venu trouver pour me demander le baptême. Il eſt à préſumer que cette famille diſtinguée par ſes emplois, ſera bien-tôt toute chrétienne.

Je ne finirois point, mon Révérend

Pere, ſi j'entreprenois de vous rapporter une infinité d'autres traits ſemblables de la piété, de l'innocence, du zèle & de la ferveur de nos chrétiens : il ſemble que leur vertu ſe fortifie & ſe ranime par les perſécutions. Je les recommande à vos ſaints Sacrifices, en l'union deſquels je ſuis avec beaucoup de reſpect, &c.

Motifs du Prince Jean pour embraſſer la Religion chrétienne.

PRÉFACE.

Le Ciel ne m'a point donné de talens, mon eſprit eſt fort borné ; cependant dès mon enfance j'ai aimé à m'inſtruire, c'eſt pourquoi je me ſuis appliqué à connoître à fond les deux ſectes des *Hochang* (1) & des *Tao-ſſe* (2), cette étude m'a occupé pluſieurs années. Au commencement j'y ai trouvé quelque choſe de bon, mais dans la ſuite leur doctrine m'a paru deſtituée de toute vraiſemblance. Ne voulant pas m'en rapporter à

(1) Premiere ſecte de Fo des Indes.

(2) Deuxieme ſecte particuliere, qui a pour auteur un nommé *Li-lao-kiun*.

mes propres lumieres, je me suis mis à consulter les livres des Lettrés, & j'y ai employé bien des années. J'ai tiré peu de profit de cette lecture, parce que je n'ai point rencontré de maître habile qui pût me guider; quelques connoissances assez superficielles ont été tout le fruit de mes longues recherches, elles n'ont pu me conduire à bien pénétrer le vrai sens de ces livres. Toutes les fois que je tombois sur les articles qui regardent l'origine du monde, la vie & la mort des hommes, je pesois fortement dans mon esprit leurs dissertations, comme par exemple ce qui est dit dans le *Tatchuen* de l'*Y-king. Le ciel & la terre existent, après eux viennent toutes les productions de la nature, & puis l'homme & la femme, je vois tout cela*: mais ce ciel & cette terre, me disois-je à moi-même, par qui existent-ils ? On lit dans le même livre ces paroles: *l'air subtil produit les êtres; l'ame est sujette au changement.* Mais cette ame que devient-elle ? ces réflexions ne faisoient qu'augmenter mes doutes, & me jetter dans un labyrinthe de perplexités.

Un jour que j'allois me promener, c'étoit la 46e année (1) de l'Empereur

(1) 1707.

Cang-hi, je rencontrai par hasard dans un temple d'idoles un livre intitulé : *Traité de l'ame ;* frappé de la nouveauté de ce titre, je l'achetai, & retournai à ma maison. Je n'eus rien de plus empressé que de le lire ; quelque attention que j'y donnasse, je sentis que je ne pouvois pénétrer le fond de doctrine qui y étoit renfermé, que le but de ce livre étoit bien différent des autres livres que j'avois lus jusqu'alors. Je m'apperçus qu'il avoit été imprimé dans l'église du Dieu du ciel : j'ignorois parfaitement alors quelle espece de gens demeuroient dans cette église, & ce qu'ils y faisoient. Piqué par la curiosité, j'envoyai un de mes domestiques y demander des livres, l'on m'envoya celui qui traite de la connoissance du vrai Dieu, celui des sept victoires, & quelques autres de cette nature. Leur lecture me plut fort, je pris goût à leur méthode d'expliquer la création du ciel & de la terre, la nature & la fin de l'homme, les suites de la mort, la spiritualité & l'immortalité de notre ame, la génération & la conservation de tous les êtres ; tout y étoit traité si clairement, qu'on ne pouvoit former aucun doute : un point cependant m'arrêtoit, avec quelques

autres trop élevés au-dessus des sens, c'étoit le mystere de l'Incarnation & de la Rédemption ; mon esprit se refusoit à leur créance, je passai ainsi quelques années sans quitter tout-à-fait la lecture de ces ouvrages, & sans m'y livrer avec ardeur. Enfin vers l'été de la 50e année (1) de l'Empereur *Cang-hi*, je tombai malade, je guéris, & durant ma convalescence, n'ayant rien qui pût me distraire, je me mis à réfléchir sur la Religion chrétienne ; sur son parfait rapport en tous ses points, sur son extrême importance ; je pris le parti d'aller visiter les Missionnaires ; de raisonner avec leurs Catéchistes, & de tirer d'eux des lumieres sur les points qui me faisoient de la peine. Ces visites & ces disputes durerent trois ans, après lesquels je me réveillai comme d'un songe, mes doutes se dissiperent, & peu à peu la lumiere commença à m'éclairer.

Je continuai à lire les livres de la religion qui traitent des récompenses & des châtimens éternels ; mon cœur se trouvoit alors partagé entre l'amour & la joie, la crainte & l'effroi : mon parti fut même pris d'embrasser la Religion chré-

(1) 1711.

tienne, une réflexion qui me survint m'en détourna. La doctrine qu'elle renferme, disois-je, est parfaitement vraie & bonne, je ne puis me le dissimuler, après tant d'examens que j'en ai fait : on n'y trouve aucune contradiction. Mais pourquoi vient-elle d'un pays étranger? pourquoi la Chine n'en a-t-elle pas entendu parler? Il est vrai que plusieurs lettrés de la dynastie des *Ming* en ont publié de grands éloges dans leurs écrits, mais ne se seroient-ils point laissé éblouir par l'amour du merveilleux? de plus reconnoître ce Jesus incarné dont parle cette loi, pour le souverain maître du ciel & le pere du genre humain, comme la créance de cet article est de la derniere conséquence, dois-je m'en rapporter à moi-même, & prendre légérement ma derniere résolution? agir autrement ne seroit-ce pas me tromper moi-même, & me mettre dans le cas d'en tromper beaucoup d'autres : c'est pourquoi je redoublai mon application à m'instruire ; à la lecture je joignis d'instantes prieres au Dieu du ciel, pour qu'il daignât m'éclairer & seconder mes efforts. Si dans mes profondes méditations & l'examen des livres, je trouvois quelque passage plus difficile à entendre, j'allois

j'allois consulter les Missionnaires, je les interrogeois, je disputois avec eux: plusieurs années s'écoulerent de cette sorte.

Depuis la premiere connoissance que j'ai eu de la Religion chrétienne jusqu'à cette année, qui est la 56e de l'Empereur *Cang-hi*, je compte dix années & au-delà. Je remercie de toute mon ame le Pere des miséricordes, non-seulement de ne m'avoir pas rejetté, moi grand pécheur, mais d'avoir encore daigné m'éclairer intérieurement, & conduit par sa grace à connoître la vraie Religion. J'ai enfin compris que tous les Peuples de l'univers ont un cœur semblable, & une même raison pour guide, qu'un même ciel les couvre, & qu'ils doivent tous honorer un même Dieu créateur du monde.

J'ai aussi reconnu que les lettrés de la dynastie des *Ming*, qui ont embrassé la Religion chrétienne, étoient gens fort éclairés, qui ne se sont rendus qu'à la vérité connue; ces grands hommes n'ont point été guidés par le goût de la nouveauté, ni des choses extraordinaires.

Enfin Dieu m'a encore fait cette derniere grace de croire en Jesus-Christ, Sauveur & Rédempteur des hommes, de le reconnoître pour le vrai Dieu, Créateur de l'univers. A ce doux sou-

venir mon cœur éclate en ſentimens de la plus vive reconnoiſſance, en cantiques de louanges & d'admiration envers un Dieu ſi miſéricordieux.

Ceci eſt écrit du commencement de la onzieme lune; vers le milieu de cette lune où tombe le ſolſtice d'hiver, ayant été viſiter le chrétien *Lieou* Joſeph, je lui fis part de mon deſſein de mettre ſur le papier les motifs que j'avois eu d'embraſſer la loi chrétienne; il l'approuva fort: c'eſt ce qui m'a déterminé à le faire, en les réduiſant en cinq articles. Par-là je m'affermirai dans ma foi, & je ſerai peut-être cauſe que d'autres l'embraſſeront.

Premier motif & premiere preuve.

J'ai bien examiné nos livres, & j'ai remarqué que *Yao-chun*, *Ya-tang*, *Ouen-vou*, *Kong-tze*, *Mong-tze*, tous ces ſages philoſophes & ces anciens Empereurs n'honoroient & ne ſervoient que le ſuprême Monarque du ciel, qu'ils regardoient ce culte comme la premiere & plus eſſentielle affaire, comme la baſe de leur gouvernement. Quand l'Empereur *Yao*, fort âgé, inſtitua ſon ſucceſſeur nommé *Chun*, il lui adreſſa ces pa-

toles : « c'eſt à vous de recevoir avec » reſpect les années de regne que le ciel » vous deſtine, d'en uſer avec modé- » ration, & de conformer toutes vos » actions aux regles invariables de l'é- » quité ». L'Empereur *Chun* aſſembla un jour les quatre Mandarins ſupérieurs, Miniſtres d'état, les neuf Mandarins ſubalternes chargés de veiller en général à l'obſervation des loix & aux douze Mandarins inférieurs prépoſés au gouvernement des villes, & du peuple en particulier : « Reſpectez l'autorité que je » vous ai donnée, elle vient du Ciel, & » quand vous m'obéiſſez en l'employant » avec ſageſſe, c'eſt au Ciel à qui vous » obéiſſez ». L'Empereur *Ya-yal*, ſucceſſeur de *Choun*, ſe diſoit à lui-même : le Maître du ciel m'a confié le gouvernement de l'Etat, je dois obéir à ſes ordres, & les exécuter en uſant bien de mon autorité. L'Empereur *Tang* diſoit : Je dois rendre compte à l'Être ſuprême de toute ma conduite, je n'oſe m'écarter en rien du droit chemin. Le Roi *Ouen-ouang* parloit en ces termes : Comment puis-je me diſpenſer de veiller ſans ceſſe ſur toutes mes actions, puiſque le Souverain du ciel que je ſers eſt ſi clairvoyant. Le Prince *Ou-ouang* s'exprimoit

ainſi. Etant établi par l'Empereur du ciel pour gouverner les peuples, comment oſerois-je m'écarter de mes devoirs en la moindre choſe? Le Philoſophe Confucius dit: les cérémonies qu'on pratique pour honorer la terre doivent ſe rapporter toutes au culte du Maître du ciel. *Mongoze*, autre Philoſophe célebre, dit: Veillez ſur votre cœur, veillez ſur votre eſprit, parce que vous ſervez le ſouverain Monarque du ciel. Enfin il paroît que tous ces Princes & ces Philoſophes n'avoient en tout d'autre but & d'autre fin que de faire reſpecter & honorer le Seigneur ſuprême. Tous les ſages de ces premiers ſiecles ont enſeigné la même doctrine, ils l'ont conſervée très-pure & ſans mélange de fauſſeté.

Ce fut durant la dynaſtie du *Tchin*, qu'un Empereur ayant fait brûler les livres & mettre à mort les Lettrés, cet incendie & ce ravage furent la ruine de la littérature & de la ſaine doctrine. On vit alors les ſuperſtitions & le menſonge s'accréditer de tous côtés, la vraie lumiere s'éclipſer, on perdit de vue les bonnes & ſolides maximes; ce malheur ſubſiſta, non pas des jours & des années, mais dura très long-temps.

Enfin vers la fin de la dynaſtie des *Ming*, pluſieurs ſçavans d'Europe ſont venus prêcher la Religion chrétienne, ils ont composé des livres. Ce ſont eux qui les premiers ont donné une vraie & juſte idée du ſuprême Empereur du ciel, dont il eſt tant parlé dans les livres claſſiques, en nous éclairant ſur ſa nature. C'eſt, prouvent-ils, cet Être infini qui n'a point eu de commencement, qui eſt par lui-même & ne reçoit point d'ailleurs ſon exiſtence, dont la toute-puiſſance & la ſageſſe ſont infinies, qui renferme en ſoi l'aſſemblage de toutes les perfections ſans bornes & ſans meſure, qui eſt un dans ſon eſſence, unique en ſa grandeur, ſouverainement heureux, plein de gloire & de majeſté; c'eſt lui qui eſt le créateur des hommes & de l'univers; ſa parole féconde a tout tiré du néant, il récompenſe la vertu & punit le vice, chacun ſera traité ſans diſtinction ſelon ſes œuvres, il eſt ſouverainement juſte & ſouverainement éclairé, rien ne lui échappe, il eſt le Roi & le Pere commun à qui tous les hommes de tous les ſiecles, de tous les pays doivent leurs hommages & leur culte. Si on veut faire maintenant le parallele de ce que nous enſeignent ainſi ces ſçavans étrangers,

avec la doctrine de nos anciens ſages & philoſophes, nous y trouverons une grande reſſemblance; de même que cette doctrine comparée avec les rêveries & les menſonges de nos ſectaires modernes, en eſt auſſi éloignée que le ciel & la terre le ſont entr'eux.

Ainſi donc il eſt évident que cet Être ſuprême a créé toutes choſes pour l'uſage de l'homme, le ciel pour nous couvrir, le ſoleil, la lune & les étoiles pour nous éclairer, les différentes ſemences de la terre pour nous nourrir; de plus, il a doué l'homme d'une ame intelligente avec ſes trois puiſſances, la mémoire, l'entendement & la volonté, il l'a revêtu d'un corps avec tous ſes ſens & les facultés naturelles pour agir. Tous ces bienfaits viennent de cet Être ſuprême. Comment peut-on les oublier un ſeul inſtant de ſa vie? C'eſt ce Dieu que nos ſages de l'antiquité ont reconnu & adoré. Depuis plus de mille & quelques cents ans les ſuperſtitions & les fauſſes doctrines qui ont inondé l'Empire, ont obſcurci cette belle lumiere. A préſent qu'elle a reparu par la prédication de la Religion chrétienne, ſçavans & ignorans, grands & petits, tous ſont également inſtruits de nouveau,

& connoissent l'Être suprême pour le souverain Maître de toutes choses, pour le Pere commun des hommes, pour celui en qui ils doivent mettre toute leur confiance, pour celui dont la doctrine peut seule les sanctifier & les conduire au vrai bonheur. Voilà tout le résultat de cette preuve, qui seule peut suffire. La Religion chrétienne nous procure la connoissance du vrai Dieu, elle nous apprend à lui rendre le culte qui lui est dû. Elle est donc la seule véritable.

Second motif, seconde preuve.

En contemplant le ciel & la terre & leur étendue, on ne peut s'empêcher de demander d'où ils ont tiré leur origine ; quand on examine les hommes dont le cœur est occupé de mille soins, & dont les conditions sont si variées, on doit penser qu'ils ont tous un but & une fin où ils tendent. C'est un principe dicté par la raison. Comment est-il arrivé que dans les siecles postérieurs à nos grands Empereurs & à nos anciens Philosophes, les grands principes de la loi naturelle ayent été oubliés, & comme anéantis par les superstitions de

l'idolâtrie, au point de ne pouvoir plus rien trouver qui me ramenât à cette source primitive ? Ce n'est que depuis la prédication de l'Evangile que la vérité fondamentale recommence à paroître, comme on le voit dans ce premier verset du Symbole. *Je crois en Dieu le Pere tout-puissant, créateur du ciel & de la terre.* Qui dit ciel, qui dit terre, ne prétend pas seulement dire que le ciel & la terre renferment toutes les autres créatures; mais on entend par-là que tout ce que Dieu a fait est achevé dans son genre, qu'il n'y a aucun défaut, que tous les ouvrages de la création ont la derniere perfection propre à leur espece : de plus, que tous ces ouvrages n'existoient point auparavant, qu'ils ont tous été tirés du néant. Or qui est-ce qui a pu leur donner leur existence, n'est-ce pas la toute-puissance admirable de Dieu qui l'a fait, & qui a pu le faire ? C'est ici une vérité sublime & fondamentale de la Religion chrétienne. Quoique ce premier verset du symbole suffise pour éclairer tout l'univers, & instruire les hommes & femmes, sçavans & ignorans, il faut encore quelque chose de plus pour suivre la vérité, & devenir homme de bien; il est nécessaire que Dieu ré-

pande ſa lumiere ſur l'eſprit de l'homme, & lui touche le cœur pour parvenir à la connoiſſance eſſentielle des vérités & des enſeignemens de la Religion, & les lui faire pratiquer. Que ſi on parvient à cette connoiſſance, & qu'on n'y joigne pas la pratique, à quoi ſert d'entrer dans cette Religion? Or elle prêche & recommande l'obſervation des dix Commandemens. Le premier eſt celui-ci. *Vous adorerez le Seigneur votre Dieu, & vous ne ſervirez que lui.*

Comme Dieu eſt tout-puiſſant, qu'il eſt le Créateur du ciel, de la terre & de toutes choſes, il mérite ſeul le culte de l'adoration ſuprême. Que ſi quelqu'un veut transférer ce culte à un être créé, & lui faire rendre les honneurs dus à la Divinité, ne bleſſe-t-il pas la droite raiſon, & ne renverſe-t-il pas les premiers principes? En les ſuivant, au contraire, ne jouit-on pas d'une paix & d'un calme de conſcience admirable? N'eſt-ce pas ce qu'ont reconnu nos anciens Sages, en rendant leurs hommages au ſuprême Empereur du ciel, en le craignant, en lui adreſſant leur culte? Cette ſcience ſurpaſſe toute autre ſcience; toutes les perſonnes de l'un & de l'autre ſexe, éclairées & ignorantes, ſont

capables de la goûter & elle les engage à remplir tous leurs devoirs. Il est vrai que si Dieu n'avoit pas daigné promulguer la loi écrite, nous serions restés enveloppés dans nos ténebres. Maintenant les premiers mots du symbole suffisent pour porter la lumiere dans tout l'univers, & le sanctifier; à plus forte raison, quand on est instruit du profond mystere de la Rédemption, des mérites infinis de Jesus-Christ, des exemples admirables de vertu qu'il nous a laissé, de son détachement des richesses; de sa patience inaltérable, de son amour infini pour Dieu, de sa charité immense pour les hommes, dè sa bonté à pardonner les injures sans en tirer vengeance, de sa conduite irréprochable exempte de la plus légere atteinte des passions; quand on réfléchit sur les trois sources des vices, sur les sept péchés capitaux, sur les moyens de les combattre, sur les trois vertus théologales, sur les quatre vertus cardinales, qu'on voit à découvert le vrai chemin de pratiquer excellemment la vertu, qu'on examine l'établissement des sacremens, du baptême, de la pénitence, qui sert comme de porte à la conversion & à une meilleure vie, & de barrieres aux grands désordres,

pour les pécheurs obstinés ; quand on considere les huit béatitudes qui sont la source du vrai bonheur, les dix commandemens qui nous servent d'échelle pour monter au Ciel, tant de saints réglemens, tant d'excellens usages, tant de sages moyens si multipliés qu'on ne sçauroit les compter ; peut-on n'être pas convaincu de la vérité d'une si sainte religion ? c'est avec tous les secours spirituels qu'elle fournit qu'on réforme son intérieur, qu'on dompte ses passions, qu'on s'efforce d'arriver à la sainteté ; avec les mêmes secours on regle l'extérieur, un particulier est édifiant, un pere de famille gouverne bien sa maison, un Souverain entretient le bon ordre dans ses états ; tout est dans une tranquillité parfaite, chacun s'étudie à l'envi à exercer la vertu, & donne un spectacle ravissant d'émulation. Certainement les docteurs d'Europe, quelque génie, quelque talent qu'ils eussent, étoient toujours des hommes, s'ils n'avoient puisé leur science dans les vraies sources & les principes admirables de la religion chrétienne, comment auroient-ils pu de leur propre fond imaginer des maximes si belles, établir des pratiques si efficaces pour le changement des mœurs, les faire

obſerver par-tout & dans tous les âges ; ſans ſe démentir en aucun point. Il faut convenir que c'eſt-là une preuve invincible de la vérité de la religion chrétienne.

Troiſieme motif, troiſieme preuve.

L'homme ne peut perdre la vie qu'une fois ; mais ſi en preuve de quelque vérité, il la ſacrifie volontiers, ce témoignage eſt le plus fort qu'il puiſſe donner. On lit dans le livre intitulé : *Témoignages de la religion chrétienne*, que pluſieurs ſçavans d'Europe, il y a près de deux ſiecles, abandonnerent leur patrie, leurs parens, leurs amis ſans eſpoir de retour, entreprirent un voyage ſur mer de neuf mille lieues, à travers mille dangers & mille périls de mort, qu'ils y employerent trois années, & cela uniquement pour venir prêcher ici la religion chrétienne. Or s'expoſer ainſi volontairement à la mort, en témoignage de la vérité de cette religion, c'eſt à quoi perſonne n'eſt capable de ſe réſoudre, à moins qu'il n'en ſoit bien perſuadé. Que ſi quelqu'un veut attribuer cette entrepriſe au deſir de ſe faire un nom, ou à celui d'amaſſer des richeſſes, il ne voit pas combien un

pareil deſſein eſt entiérement contraire à celui qui les anime uniquement, qui eſt d'acquérir pour eux-mêmes les biens éternels, & de les procurer aux autres. Si l'on fait encore réflexion que ces Miſſionnaires étoient la plupart gens de naiſſance, qu'en entrant dans un corps dévoué à la pratique de la plus ſublime vertu, ils renonçoient aux honneurs & aux richeſſes du ſiecle; qu'enſuite deſtinés à aller dans des Royaumes étrangers & des pays fort éloignés annoncer la religion chrétienne, ils ſe procuroient eux-mêmes, pour n'être à charge à perſonne, des ſommes d'argent proportionnées aux frais de ſi longs voyages par mer & par terre, & durant bien des années, on ne peut les accuſer du vain deſir des biens & des honneurs de la terre; mais on voit évidemment qu'ils ne cherchoient qu'à faire rendre à Dieu l'adoration ſuprême, qu'à exercer envers les hommes la plus tendre charité, en les inſtruiſant, en leur enſeignant à ſervir le pere commun, en leur montrant le chemin du bonheur éternel & le moyen d'éviter les ſupplices de l'autre vie. Voilà le but de leurs voyages; voilà la preuve de la vérité, de la ſainteté de la religion chrétienne, qui ne doit plus laiſſer aucun

doute. S'il n'en étoit pas ainſi, comment ſe perſuader que ces ſçavans euſſent affronté tant de périls, ſe fuſſent expoſés à tant de dangers évidens de mort, s'ils n'avoient pas été convaincus d'une éternité de peines ou de récompenſes, autrement ils auroient mérité de paſſer pour des impoſteurs devant Dieu & devant les hommes, ce qu'on ne doit pas ſuppoſer de gens idiots, à plus forte raiſon de perſonnes auſſi éclairées. D'ailleurs ſi parmi ces Miſſionnaires il s'en étoit trouvé par haſard un ou deux qui ſeulement ou dans un temps, ou dans un pays, euſſent ſouffert la mort en preuve de la vérité de la religion chrétienne, on pourroit les accuſer de ſimplicité, & les taxer d'eſprits foibles; mais nous ſçavons qu'il y a eu & qu'il y a des milliers de ces Prédicateurs de l'évangile répandus dans toutes les contrées de l'univers; dans notre Chine on y en a compté juſqu'à préſent plus de cent, tous gens éclairés & verſés dans les ſciences; le Royaume d'où ils ſont venus nous eſt connu, ainſi que leur nom, leur talent, l'année où ils ſont arrivés, celle où ils ſont morts, le lieu où ils ſont enterrés, les livres qu'ils ont compoſés, le détail en eſt marqué exactement dans un livre

compoſé à ce ſujet. On voit que chacun de ces Miſſionnaires s'eſt appliqué dès ſes jeunes ans à l'étude profonde de la religion, de la philoſophie, de la morale, qu'ils s'y ſont diſtingués & ont excellé dans toutes ces ſciences. Le nombre des livres qui ſont ſortis de leurs plumes en notre langue monte à préſent à plus de cent dix. Outre ceux qui traitent uniquement de la religion, il y en a qui expliquent la nature du ciel & des globes céleſtes, le cours des aſtres, d'autres parlent des météores & des différens phénomenes; certains donnent les regles d'un bon gouvernement particulier & public, ceux-ci s'attachent à donner des connoiſſances utiles ſur le méchaniſme des différens arts; enfin rien ne leur a échappé en tout genre de ſciences, dont ils ne nous aient laiſſé des préceptes très-lumineux dans leurs ouvrages. Cependant ces hommes habiles faiſoient peu de cas de ces talens, ils ne les regardoient que comme l'acceſſoire de leur but principal. Faire connoître l'excellence de la religion chrétienne, la faire aimer & pratiquer, voilà l'eſſentiel & la fin de toutes leurs veilles: maintenant je raiſonne ainſi: ſi ces Miſſionnaires, ſur des points de peu de

conféquence, nous ont fourni des lumieres fi pures & des preuves fi convaincantes, ne convient-il pas de les écouter, lorfqu'en matiere importante de religion, ils établiffent la vérité de la loi chrétienne fur des principes auffi folides & auffi irréfragables. Ce qui me frappe encore, & doit achever de convaincre, c'eft ce que racontent les annales de l'églife. Durant plus de dix-fept fiecles que nous comptons depuis que Dieu s'eft incarné, on fait monter prefqu'à l'infini le nombre des martyrs. Ces généreux chrétiens ont tous répandu leur fang pour attefter la vérité de la foi qu'ils profeffoient, rien n'a pu ébranler leur conftance; leur foi leur a été plus chere que leur vie. Leur nombre prodigieux mérite notre admiration, elle fera bien plus raviffante, en lifant les vertus héroïques dont ils étoient doués. Or fi leur efprit n'avoit pas été parfaitement convaincu de la vérité de la foi qu'ils avoient embraffée, fi leur cœur n'avoit pas goûté fes maximes, & ne les avoit pas rendus parfaits obfervateurs de fes loix, comment auroient ils pu fe dévouer à la mort? n'eft-ce pas ce que nous avons fous les yeux? tous ces refpectables & fçavans Miffionnaires ne

prodiguent-ils pas leur vie en venant ici, & ne sont-ils pas martyrs de volonté, si le fer ou le feu ne tranche pas le cours de leurs jours.

D'après ces réflexions, mes chers compatriotes, qui peut ne pas se rendre à la vérité, chercherons-nous des témoignages plus éclatans? Connoissons notre bonheur, servons avec fidélité le Maître suprême du ciel, pénétrons-nous de sa grandeur & de ses bontés, nous viendrons à le connoître tôt ou tard, & sa connoissance sera pour nous le principe de la véritable sagesse.

Quatrieme motif, quatrieme preuve.

Suivant le livre intitulé: *Relations curieuses de l'Europe*, & cet autre, *Elément de géographie*, l'Europe est une des quatre parties du monde. Elle a pour confins à l'orient le Tanaïs, à l'occident l'Océan, au midi la mer Méditerranée, au septentrion la mer Glaciale. Cette partie du monde contient plus de trente Royaumes; dans chacun d'eux, depuis les Souverains jusqu'au peuple, tous suivent la religion chretienne & une même doctrine, qui ne permet pas d'avoir plusieurs femmes, d'où l'on peut con-

clure l'excellence & la ſainteté de la religion chrétienne. Confucius dit quelque part, que pour porter un bon jugement des choſes, il vaut mieux conſulter les actions que les paroles. Si Dieu n'étoit pas l'auteur du chriſtianiſme, ſes loix ne ſeroient pas ſi ſaintes & ſi admirables, ceux qui la pratiquent ne meneroient pas une conduite ſi irréprochable. Voyez l'Europe, depuis que la loi chrétienne y eſt établie, tous les états ſont en bonne intelligence, & ſont unis entr'eux comme membres d'un même corps; les chefs de la juſtice ne ſe laiſſent point ſéduire par l'appas de l'argent, ni des préſens, & leurs ſubalternes n'uſent point d'artifices pour tromper les plaideurs, le peuple s'empreſſe à payer les tributs, ſans qu'il ſoit beſoin d'uſer de violence; les mœurs ſont ſi douces & ſi portées à la bienfaiſance qu'on aime à faire du bien aux malheureux, qu'on ſoulage les indigens, qu'on a banni le barbare uſage de vendre ſes enfans; quelle eſt enfin la cauſe de la tranquillité dont jouiſſent ces différens Royaumes, & du bon ordre qui y regne, ſi ce n'eſt qu'on y obſerve exactement ce que preſcrit la ſainte loi, que chacun remplit les devoirs de ſon état. S'il y avoit quelque choſe de défectueux,

quelque léger qu'il fût dans cette loi, les hommes sont trop éclairés pour ne pas le remarquer, & lui donner une entiere croyance. Qui est-ce en effet qui, avec ses doutes, voudroit s'astreindre à observer des préceptes si durs & si rigoureux, tel que celui qui défend la pluralité des femmes? Qui est-ce qui se détermineroit à renoncer aux honneurs & aux richesses, à se retirer dans les déserts & y mener une vie austere; qui est-ce qui quitteroit sa patrie, renonceroit à ses proches & à ses amis, exposeroit sa vie à travers tous les dangers d'une pénible navigation pour aller prêcher cette loi aux nations reculées, & devenir leurs peres dans la foi? A présent dans toute l'étendue de l'Europe, qui renferme plus de mille lieues, depuis dix siecles & au-delà, sçavans & ignorans, pauvres & riches, jeunes & vieux, hommes & femmes, tous suivent généralement la religion chrétienne, l'émulation est si grande qu'on la pratique à l'envi. Delà on peut conclure sans aucun doute combien elle est véritable & solide, que si quelqu'un prétend que tout cela peut bien être vrai, mais qu'après tout on ne parle que sur le témoignage

des oreilles, & non pas sur celui des yeux, qui est bien plus sûr, à cela je réponds, que pour certaines choses il est plus sûr de les voir que de les entendre, mais que pour celles dont j'ai parlé ci-dessus, entendre & voir c'est la même chose : & comment cela ? à examiner les sentimens de la nature & les principes de la raison, est-il des hommes qui voulussent se résoudre à quitter leur patrie, à se livrer aux plus pénibles fatigues du corps, aux risques de leur vie, pour venir tromper le monde par des livres faits à plaisir, pleins de contes fabuleux ? D'ailleurs n'avons-nous pas dans notre Empire des gens de réputation qui ont été eux-mêmes dans ces Royaumes chrétiens, qui y ont demeuré plusieurs années, qui ont appris leur langue, qui ont été témoins de la beauté de leurs mœurs & de la sagesse de leurs gouvernemens ? Revenus en Chine, & même à la Cour, ne sont-ce pas des personnes dont le témoignage des yeux est recevable ? Or qu'on les interroge, ne s'accorderont-ils pas avec tout ce que je viens de dire, sans me démentir en aucune façon ? Peut-il donc y avoir à présent là-dessus quelque doute raisonnable ?

Cinquieme motif, cinquieme preuve.

Il faut convenir que la religion du vrai Dieu renferme quantité de myſteres profonds & incompréhenſibles à l'eſprit humain ; mais auſſi tous ceux qui en ont entendu parler ont été extrêmement contens des preuves qu'on en apportoit. Une ſeule choſe les arrêtoit, c'eſt que nos anciens ſages & nos lettrés ne s'en étoient point expliqués dans leurs livres, & ne l'avoient point ſuivie ; auſſi ſe ſont-ils contentés de lire ces livres & de les admirer, ſans ſe mettre en peine d'aller plus avant, & attendant toujours que quelques perſonnes d'un ſçavoir éminent leur fiſſent comme toucher au doigt la vérité, afin de les déterminer à ſuivre cette religion ou la rejetter. Hé ! qui ne ſçait combien nous avons eu de grands hommes qui ont reconnu que cette religion eſt la véritable & la ſeule qui doive être embraſſée. Dans certain livre compoſé par notre docteur *Lieou-yng*, n'eſt-il pas prouvé comment ces grands hommes ont ſucceſſivement mis au jour avec beaucoup de clarté leurs penſées ſur cet article. Dès le commencement que cette

loi a été annoncée dans notre Empire ; le fameux miniſtre *Siu-Kouang-Ki* démontra la vérité de la doctrine qu'on prêchoit. Dans cet Univers, dit-il, il y a une ſouveraine raiſon, immuable, invariable; tout ce bel ordre de choſes que nous voyons découle d'elle comme de ſon principe, c'eſt la premiere cauſe qui eſt au-deſſus de tout, & cette premiere cauſe c'eſt le Dieu du ciel. Ce peu de parole eſt énergique, & donne une idée claire de l'Etre ſuprême, telle que perſonne avant lui n'en avoit donné de pareille. Depuis, tous ceux qui ont écrit, & tous les lettrés ont puiſé dans cette ſource, & ſe ſont étudiés à l'envie de faire connoître la grandeur de Dieu & la ſublimité de ſes œuvres; tout ce qu'ils en diſent eſt parfaitement conforme à la doctrine de nos anciens livres & à la tradition conſtante de nos ſages. Que diſent *Li-ngo-tſe*, *Li-tche-tſao ?* leurs écrits ne ſont autre choſe qu'un parfait énoncé de la loi chrétienne, & qu'un développement de ſon excellente morale. *Yang-hong-yven* & *Ting-Kiun*, s'accordent à publier que cette loi n'eſt point nouvelle, ni extraordinaire, qu'elle a une entiere reſſemblance avec ce que

Yao, *Chun*, *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, nous ont enseigné ; *Ouang-mo-tchong*, *Kia-tche*, tiennent le même langage ; *Tcheou-Kong*, *Kong-tze*, expliquent cette doctrine en expliquant la leur ; *Tching-hoën-fou*, *Leang-tsai*, disent que cette doctrine s'appuie à merveille de celle de nos anciens sages, qu'elle est le bonheur de tous les siecles & de tous les âges, sans en avoir aucun mal à redouter. Les sçavans d'Europe qui nous l'ont apportée, selon *Lieou-tsing-choui*, *Yuen-tchang*, doivent être regardés comme nos fideles citoyens à qui nous avons des obligations essentielles ; selon *Hiong-tan-che*, *Ming-yu*, la loi chrétienne s'accorde entiérement avec les enseignemens de *Fo-hi*, *Ouen-ouang*, *Tcheou-cong*, *Cong-tze*, & même elle renferme quelque chose de plus parfait. A entendre *Lieu-lo*, *Quan-ming*, ils auroient été fâchés de n'avoir pas vécu de notre temps. *Tchang-tze-houi*, *Ouai-Ku*, plaignent les gens qui s'amusoient à voir des conteurs de fables, & à entendre débiter des maximes extravagantes qui ne sont bonnes qu'à énerver l'ame & à fomenter les passions : cela, disent-ils, est insupportable ; mais quelle satisfaction, au contraire, quelle douce joie du cœur, quel

avantage pour les mœurs d'écouter & de fréquenter des hommes qui ne débitent que la vérité & une saine morale ; c'est le témoignage que rendent encore à la sainte loi *Foug-ko-tu*, *Yug-kin*, en assurant que chacun de ces articles portent l'empreinte du vrai, sans l'alliage de la moindre fausseté. *Ouang-yao-ki*, *Ping-yuen*, en lisant nos livres qui font voir la différence des plantes & des animaux d'avec les hommes en qui réside une ame intelligente & immortelle, dit que c'est-là précisément ce qu'enseigne *Mong-tze* dans son livre *Ki-hi*. Tous nos lettrés disent *Tching-ming*, *Fong-y*, qui ont écrit beaucoup sur le *li*, sur le *ki*, sur le *vou-kie*, le *tai-kie*, (systêmes des Philosophes) ressemblent à des personnes dont l'estomach est surchargé & incapable de digestion. *Hoang-kin-fang* dit que tous nos écrivains en parlant du ciel, l'ont fait si haut & si éloigné de nous, que les yeux & les oreilles n'y peuvent atteindre, au lieu que les lettrés Européens nous en rapprochent, en le comparant à un vêtement extérieur avec sa doublure qui en est inséparable. Le dehors & le dedans se touchent de près : *Ye-heang-kao* dit qu'il faut commencer

par

par bien examiner & ſonder à fond la doctrine qu'on propoſe, qu'enſuite après en avoir reconnu la vérité, il s'agit d'en tirer ſon profit; il ajoute, que ſi on vouloit faire revivre les beaux enſeignemens des trois premieres dynaſties, il ne croit pas qu'on en pût venir à bout ſans le ſecours de la religion chrétienne. Le ſentiment de *Sun-hoa-yuen* eſt, que cette religion ſi ſainte eſt bien ſupérieure à tous les cultes anciens & nouveaux, que les forces humaines n'y peuvent pas atteindre, & que ſon établiſſement marque bien ſon auteur. Enfin *Chin-quang-yu* s'exprime ainſi: tous les écrits publiés en faveur du chriſtianiſme ſont ſi ſolides & ſi éloquens, qu'on ne trouve point de termes pour les louer, leurs auteurs éclairés & dont le nombre eſt très-grand, après avoir étudié les dogmes de la religion, en ont fait voir la ſolidité, & ont pris plaiſir à nous les développer. Les anciens & ceux qui les ont ſuivis ont tous parlé le même langage, de quelque nation qu'ils fuſſent, leur éloignement n'a point empêché qu'ils ne fuſſent d'accord. Que conclure de-là ? que la religion chrétienne eſt très-véritable, qu'elle eſt ſeule la véritable, qu'il faut par conſéquent la ſuivre, s'étu-

dier à la connoître toujours davantage ; & s'efforcer à mettre en pratique ses saintes loix, pour obtenir un bonheur éternel.

NOTICE

Des ouvrages composés ou traduits en Chinois par les Missionnaires Jésuites.

PARMI les Missionnaires de Chine successeurs & freres de saint François-Xavier, on en compte plusieurs dont les livres en faveur de la religion & des sciences ont beaucoup contribué à la propagation de la foi.

Tels sont entr'autres le Pere Matthieu Ricci, Italien : son ouvrage intitulé, *la vraie connoissance de la doctrine céleste*, est regardé comme un chef-d'œuvre ; certains Missionnaires d'un autre corps ont jugé qu'il n'avoit été composé qu'avec une assistance spéciale de Dieu, aussi a-t-il été l'instrument de bien des conversions ; il est auteur de plusieurs autres ouvrages moraux & scientifiques.

Les Peres Lazare Catauro, Nicolas Longobardi, Didaque Pantoja, Alfonse

Vaguoni, Emmanuel Diaz, Nicolas Trigault, Jules Aloni, Jean Terence, Adam Schall, Jacques Rho, Ignace Dacosta, Louis Buglio, François Brancati, Martin Martini, Philippe Couplet, François de Rougemont, Ferdinand Verbieſt, André Lobelli, Eméric de Chavagnac, François-Xavier d'Entrecolles, Joſeph-Marie de Mailla, Dominique Parennin, & bien d'autres depuis plus de cent cinquante ans, n'ont ceſſé de mettre au jour différens livres d'inſtructions & de piété pour les Néophytes, ou de traduire ceux des langues étrangeres qui ont paru les plus propres à les affermir dans la foi & nourrir leur ferveur; tout ce qui eſt du reſſort des mathématiques & des ſciences abſtraites dont cette nation fait une eſtime proportionnée à ſes beſoins, a été également développé dans des ouvrages ſéparés.

L'Empereur régnant vient de faire publier une collection immenſe de tous les ouvrages eſtimés de la nation, & compoſés par des lettrés célébres ſur différentes matieres, depuis l'incendie des livres claſſiques des anciens ſages & philoſophes, le nombre en monte à 600000. On a inſéré dans cet amas

prodigieux les trois livres de la religion chrétienne les mieux differtés & les mieux écrits au jugement de tous les fçavans de la nation, & des Européens eux-mêmes.

Fin du vingtieme volume.

TABLE

Des Lettres contenues dans ce volume.

LETTRE *du Pere Parennin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere ***, de la même Compagnie.* Page 5

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 18, pag. 33.

LETTRE *du même.* 65

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 18, pag. 248.

LETTRE *du même.* 107

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 19, p. 1re.

LETTRE *du même.* 239

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 20, p. 1re.

LETTRE *du même.* 267

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tome 22, pag. 44.

LETTRE *du même.* 303

Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 23, p. 1re.

LETTRE *du Pere Contancin, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere*

Etienne Souciet, de la même Compagnie. 371
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 18, pag. 429.
LETTRE *du Pere d'Entrecolles, Missionnaire de la Compagnie de Jesus, au Pere Duhalde, de la même Compagnie.* 394
Et dans l'ancienne édition, Lettres édifiantes, tom. 20, pag. 46.
MOTIFS *du Prince Jean pour embrasser la religion chrétienne.* 428
Ce petit traité n'avoit point été imprimé.
NOTICE *des livres composés ou traduits en Chinois par les Missionnaires.* 458
Elle n'avoit point été imprimée.

Fin de la table du vingtieme volume.



